
AG1
Bégin

BIOGRAPHIE

DE

LA MOSELLE,

OU

HISTOIRE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DE TOUTES LES PERSONNES NÉES DANS CE DÉPARTEMENT,

QUI SE SONT FAIT REMARQUER
PAR LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS ÉCRITS, LEURS VERTUS,
OU LEURS CRIMES;

Par Émile-Auguste BÉGIN,
AUTEUR DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU PAYS MESSIN.

TOME I

METZ,
VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES JARDINS.

1829.

BIOGRAPHIE

DE

LA MOSELLE.

BIOGRAPHIE

DE

LA MOSELLE,

OU

HISTOIRE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

TOUTES LES PERSONNES NÉES DANS CE DÉPARTEMENT,

QUI SE SONT FAIT REMARQUER

PAR LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS ÉCRITS, LEURS VERTUS,

OU LEURS CRIMES;

PAR ÉMILE-AUGUSTE BÉGIN,

AUTEUR DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU PAYS MESSIN.

> . . . Magne parens frugumque virumque Mosella;
> Te clari proceres, te bello exercita pubes,
> Æmula te latiæ decorat facundia linguæ.
> Quin etiam mores, et lætum fronte severâ
> Ingenium, natura tuis concessit alumnis.
>
> AUSON. Mosella.

TOME I.er



METZ,

VERRONNAIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES JARDINS.

1829.



A MES CONCITOYENS.

LISTE

DE MM. LES SOUSCRIPTEURS.

MM.

ANCILLON, ancien Magistrat, à Metz.

AUBERTIN aîné, Chef de bureau à la Direction des Contributions directes de Metz.

AVET, Propriétaire, à Nancy.

BANSIAS, Imprimeur, à Briey.

BÉGIN, Juge d'Instruction, à Briey.

BÉGIN aîné (J.-B.), Rentier, à Metz.

BER, Professeur d'Écriture, à Metz.

BEUCK, Notaire-Certificateur, à Richeling (Moselle).

BING aîné (Charles), Avoué, à Metz.

BOILEAU, Colonel en retraite, ✱, ✱, à Paris.

BONAVENTURE, Pharmacien-Major en retraite, à Thionville, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

BONFILS père, Docteur en Médecine, Médecin en chef des Hôpitaux civils de Nancy, Professeur à l'École secondaire de la même ville, Membre correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris, etc., etc.

BONFILS fils aîné, Docteur en Médecine, Médecin adjoint des Hôpitaux civils de Nancy, Professeur suppléant à l'École secondaire de cette ville, Membre de plusieurs Sociétés médicales et littéraires.

BONFILS cadet, Docteur en Médecine, à Nancy.

BONFILS (Charles), Élève en Médecine, à Nancy.

BONFILS, Rentier, à Nancy.

BONTOUX, Imprimeur-Libraire, à Nancy.

BRIARD, Avoué, à Metz.

BROSSET, ✱, O. ✱, Colonel en retraite, à Metz.

BURTIN, Compositeur d'Imprimerie, à Metz.

CAILLOT, Libraire, à Paris, pour 12 exemplaires.

CAILLY, ✱, O. ✱, Chef de Bataillon d'Artillerie, cor mandant l'École de Pyrotechnie militaire, Membre c l'Académie royale de Metz.

CASTIAUX, Libraire, à Lille.

CHANAL, Fabricant de papiers, à Blainville (Meurthe

CHAUBRY DE BLOTTIÈRES, Rentier, à Metz.

CHEDEAUX, Banquier, Conseiller du Roi au Conseil d Commerce, Chevalier de l'Ordre royal du Lion-Belgiqu Membre de l'Académie royale de Metz.

CLAUTEAUX (Charles), Clerc de Notaire, à Metz.

CLERC, ✱, ✱, Chef de Bataillon du Génie, Institute pour les dessins et levers militaires à l'École roya spéciale de l'Artillerie et du Génie, à Metz.

COLLIGNON, Imprimeur-Libraire, à Metz.

COURTOIS, O. ✱, Colonel en retraite, à Metz.

COURTOIS, Capitaine en retraite, Marchand de Vin e gros, Propriétaire, à Longwy.

CRUNEL, Régisseur de la Faïencerie de Longwy.

CUREL (Baron de), Capitaine au Corps royal d'État Major, à Metz.

DARBOIS, Fabricant de Coton, à Metz.

DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal, à Paris, pour 12 exemplaires.

DELCROIX (Fidèle), Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de Cambrai, membre correspondant de l'Académie royale de Metz.

DEMBOUR, Graveur, à Metz.

DEROBE fils aîné, Architecte du Département de la Moselle, à Metz.

DIDIER-SIMON, Maître de Forges, à Sainte-Fontaine (Moselle).

DIDIER, Compositeur d'Imprimerie, à Metz.

DOISY jeune, Propriétaire, à Metz.

DOMERGUE, Cafetier, à Metz.

DOMGERMAIN (Charles De), Rentier, à Metz.

DOMMANGET, Avocat, à Metz.

DUMONT, ancien Contrôleur des Contributions, Propriétaire, à Nancy.

DUMONT, Arpenteur-Géomètre des Forêts, à Sarrebourg.

DUPIN père, Avoué, à Metz.

DUPIN fils, Avocat, à Metz.

DURAND DE LANÇON, à Lure (Département de la Haute-Saône), Membre de la Société des Bibliophiles de France.

DUTAILLIS (le Colonel), ✱, ✱, à Bar-sur-Aube.

FOURRIER, ancien Marchand de Draps, Propriétaire, à Metz.

FRANÇOIS (Jean), Commerçant, à Metz.

FUCHS, Receveur des Finances, à Kayserslautern (Palatinat).

GOBLEUR, Propriétaire, Prote d'Imprimerie, à Metz.

GOUGEON (le Baron), ✠, O. ✠, Maréchal de Cam[p]
commandant la 1.re subdivision militaire, à Lille.

GOUGEON, Juge de Paix, à Metz.

GOURDAIN, Médecin en chef de l'Hôpital militaire [d]
Phalsbourg.

GRIMBLOT (Georges), Libraire à Nancy.

HENRY, Organiste de la Cathédrale de Metz.

HERPIN, Docteur en Médecine, Membre de l'Académ[ie]
royale de Metz, et de plusieurs Sociétés savantes, à Pari[s].

HUMBERT, Horloger, à Metz.

HUSSON, ✠, Chef de Bataillon en retraite, à Flévy
(Moselle).

JACOB, Entrepreneur des Pavés de Metz.

JUGE, Libraire, à Metz.

JURIS, Propriétaire, à Sedan.

KISTER, (le Baron), ✠, C. ✠, Maréchal de Camp en
retraite, à Saint-Avold, (Moselle).

KLOPSTEIN, Géomètre du Cadastre, à Château-Salins

KNOEPFFLER, Notaire, à Rohrbach-lès-Bitche (Moselle)

LADOUCETTE (le Baron), O. ✠, ancien Préfet, Vice
Président de la Société royale des Antiquaires de France
Membre de la Société philotechnique, de l'Académie royal[e]
de Metz et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes

LAFRANQUE, Docteur en Médecine, Chirurgien-Aide
Major au 1.er Régiment de Carabiniers.

LECOINTE, Libraire, à Paris, pour 12 exemplaires.

LEDAIN, Licencié en Droit, à Buding.

LEDOUX (Madame), Rentière, à Paris.

LENEVEUX, Avoué, à Metz.

LEO, Pharmacien-Major à l'Hôpital militaire de Metz.

LEPAYEN fils, de Jouy, Rentier, à Metz.

LINTZ, Libraire, à Trèves (Prusse).

LOUIS, Avocat, à Briey.

LOUIS, Percepteur des Contributions, à Metz.

LOYAUTÉ fils, Cirier, à Metz.

MARCHAL fils, Commerçant, à Metz.

MARCHANT (le baron), O. ✱, Chevalier de Saint-Michel, ancien Maire de Metz, Conseiller de Préfecture, Président de l'Académie royale de Metz, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes.

MARÉCHAL fils, Docteur en Médecine, Membre de la Société des Sciences médicales du Département de la Moselle, à Metz.

MARET, Propriétaire, à Nancy.

MARLIER (Auguste), Employé des Vivres, à Metz.

MARLIER (Eugène), Avocat, à Metz.

MARTIN, Libraire, à Longwy.

MAYER, Secrétaire du Tribunal de Commerce.

MÉLO jeune, Négociant, à Metz.

MICHAUD père, Graveur, à Metz.

MORY, Juge suppléant du Tribunal civil de Metz, et Membre du Conseil municipal.

NAUROY fils, Bijoutier, à Metz.

NÉRON, Brasseur, à Thionville.

NOEL, Notaire, à Nancy.

PAGUET, Propriétaire et Antiquaire, à Metz.

PALLÉE, Teneur de Livres, à Metz.

PANCKOUCKE, Libraire, à Paris.

PANGE (Marquis de), ✻, C. ✻, Pair de France, Maréchal de Camp, Commandant la 2.e Subdivision militaire, à Nancy

PARANT, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, à Metz.

PÉPIN, Chirurgien-Aide-Major au 13.e Régiment d'Infanterie de ligne.

PIERRE, ✻, ancien Lieutenant de Vaisseau, à Metz.

PIERSON, Fabricant de Chapeaux, à Metz.

POLTY, ancien Officier de Cavalerie, Membre du Conseil général du Département de la Moselle, Maire de Barst.

PONCELET, ✻, Capitaine du Génie, Professeur de Mécanique à l'École d'application de l'Artillerie et du Génie, Membre de l'Académie royale de Metz.

PONCET, ✻, ✻, Major d'Infanterie en retraite, à Metz.

QUEYROL, ✻, ✻, Capitaine-Archiviste de la place de Metz.

RÉMOND jeune, Avoué, à Metz.

RICHON aîné, Bijoutier, à Metz.

ROBIN père, ancien Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, en retraite, à Metz.

ROGELET père, Directeur du Télégraphe, à Metz.

ROLLAND (Madame Joséphine), Rentière, à Metz.

ROSEL, Rentier, à Sainte-Ruffine.

ROSIÈRES (le Comte de), ✻, Sous-Préfet, à Toul.

RUGY (de), ✻, ancien Colonel d'Artillerie, à Metz.

SAGET (Edouard), Propriétaire, à Charly près Metz.

SAINT-FLORENT (de), Rentier, à Nancy.

SILLY, Inspecteur de la Voirie de Metz.

MON, Juge au Tribunal de Briey, Membre de l'Académie royale de Metz.

MON-LOUIS, Pépiniériste, à Metz, Membre des Sociétés d'Horticulture et d'Agronomie pratique de Paris.

OLTZ, Confiseur, à Metz.

ISSIER, ✻, Sous-Préfet de Thionville, Membre des Sociétés des Antiquaires de France, d'Écosse et de Normandie, de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, de l'Académie royale de Metz, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes.

IÉRON, ✻, Capitaine-Adjudant de Place, à Metz.

HIEL, Professeur au Collége royal de Metz, Membre de l'Académie royale de cette ville.

HIRIOT, ✻, ✻, Major du 33.e Régiment d'Infanterie de ligne, à Thionville.

HOMAS, Libraire, à Metz.

OUSSAINT, Fabricant-Passementier, à Metz, pour 2 exemplaires.

ALCOURT (Victor), Rentier, à Toul.

ESCO, O. ✻, Chef de Bataillon en non-activité, à Metz.

ILLATTE-D'OUTREMONT (le Comte), G. ✻, G. C. ✻, Lieutenant-Général, commandant la 3.e division militaire, à Metz.

ION, Chef des Ouvriers d'État à l'Arsenal du Génie, à Metz.

PRÉFACE.

Un caractère particulier à notre époque, est la tendance générale qu'affectent les esprits en faveur des études historiques : on s'y livre, non-seulement avec cet intérêt de curiosité que commandent les événemens, surtout ceux qui sont rapprochés de nous, mais encore avec une verve de critique qui aide à placer les hommes et les choses dans leur vrai jour. Il ne suffirait plus de présenter à un public éclairé, une nomenclature de faits liés avec plus ou moins d'art, il demande autre chose, il veut connaître les causes qui les ont provoqués, les ressorts qui ont été mis en jeu, et interroger les hommes sur le théâtre varié où la fortune les conduit. On se trouve ainsi ramené de l'étude des événemens à celle des individus, et, après avoir saisi, dans son ensemble, un tableau historique quelconque, il est aussi agréable qu'instructif de l'étudier dans ses parties animées et d'examiner de près les acteurs des différens drames qui se sont succédé : voilà le but principal d'une Biographie; et c'est celui que nous nous sommes efforcé d'atteindre dans la nôtre. Un ouvrage consacré à l'histoire scientifique, littéraire et industrielle du Pays Messin [1], n'a fait

[1] *Histoire des Sciences, des Lettres, des Arts et de la Civilisation dans le Pays Messin.* 1 vol. in-8.°, avec la carte du département, 7 fr.

qu'indiquer les hommes élevés au-dessus de leurs semblables par les circonstances ou leur génie. Nous venons remplir cette lacune et donner un complément nécessaire aux esquisses historiques dont le public a paru goûter l'exposé.

Le Pays Messin est accusé d'avoir été et d'être encore avare en grands hommes. Si l'on n'accorde ce titre qu'aux génies transcendans presqu'au-dessus de l'humanité qui semblent envoyés sur la terre pour l'éclairer, et dont le passage est marqué par de brillantes créations qu'immortalise l'universalité des siècles, je l'avoue, le reproche que l'on fait aux rives de la Moselle est bien mérité; mais, dans ce sens rigoureux, compte-t-on beaucoup de villes en France qui puissent s'honorer d'avoir produit un grand homme? Si, donnant au contraire à cette glorieuse épithète un sens plus général, nous l'appliquons à tout homme qui s'est distingué dans une branche quelconque des connaissances humaines, nous voyons à la fois resplendir avec éclat une foule de noms qui ont bien mérité de leur siècle, et auxquels il n'a souvent manqué, pour devenir plus célèbres, qu'un plus vaste théâtre ou de plus heureuses circonstances. En nous bornant à citer les plus illustres, notre énumération serait encore fort longue; nous signalerons néanmoins un Durand de Distroff assis aux conseils de son roi après avoir dignement représenté la France aux différentes cours de l'Europe; un marquis de Bombelles, l'intime confident contre-révolutionnaire de Marie-Antoinette, soutien courageux des principes monarchiques au moment où la liberté ébranlait le monde; un Bouchotte, indignement calomnié, et

qui put manier le timon de l'État dans les tems si difficiles de la révolution française; le comte Bachasson de Montalivet, ministre de l'intérieur, lorsque la France était forte et grande, homme de bien, mais plus digne des hautes destinées qu'il avait à conduire, si la magie du sceptre impérial n'avait souvent arrêté sur ses lèvres le langage de la vérité; le marquis de Barbé-Marbois, premier président de la Cour des comptes, aussi distingué par son caractère élevé que par son patriotisme et ses talens. Nous observerons que ceux de nos représentans qui se sont fait remarquer par leurs opinions aux assemblées nationales, ont toujours été les soutiens du peuple, les organes de la liberté. Si les noms de Rœderer, Emmery, Anthoine, Thirion, Merlin de Thionville, Bonaventure, Cyprien Duquesnoy, Bouvier-Dumolard, Durbach, Grénier, Sémellé, de Schonen ne paraissent pas tous sous un même jour, si quelques-uns, entraînés par des événemens inouis, se sont abandonnés trop facilement au cours des choses, s'ils ont différé dans la manière de sentir et d'apprécier la liberté, ils l'ont tous servie avec un beau talent et une véritable indépendance de caractère. Le barreau messin cite avec un juste orgueil Cantiuncula dont le savant Erasme rechercha l'amitié; Joseph Ancillon, l'oracle de la province; Pierre Joly qu'Henri IV affectionnait et qu'il nomma son procureur général à Metz; François Lançon qui jeta de si vives lumières sur la législation de la province; Gabriel, dont les jurisconsultes modernes méditent encore les ouvrages, et ce Bertrand de Boucheporn qui, dans les fonctions d'avocat du roi, savait élever une voix indépendante en faveur de l'humanité. La chaire évangélique eut aussi ses

interprètes; d'une part, c'est un David Ancillon, apôt
célèbre de la religion réformée, que son éloquence pe
suasive fit admirer à Meaux, à Metz, à Berlin et da
d'autres villes importantes; un Paul Ferry, à la fois l'a
versaire et l'ami du grand Bossuet; d'autre part, no
voyons Bernard Dominici, D. Jerôme Pichon, premie
prédicateurs de leur ordre, aller avec zèle sur les rivag
africains, au rachat des captifs; le P. Juzan de la Tou
occuper avec distinction les principales chaires de Fran
et des Pays-Bas; Beauregard, à la fin du 18.e siècle, e
traînant Paris à ses discours, ébranler ses auditeurs p
des reproches amers et des accens prophétiques.... Com
bien d'illustres prélats ont vu le jour sur nos rives,
une époque où la mitre était une puissance! Advence
si connu par sa coopération au scandaleux divorce
roi Lothaire; Bousmard, illustre évêque de Verdun
l'archevêque Jacques de Sierck qui fonda une Académ
à Trèves quand les ténèbres du moyen âge couvraien
encore le monde; Guillaume d'Haraucourt, nouvea
Bajazet, enfermé comme lui dans une cage de fer,
qui coopéra puissamment dans le 15.e siècle aux prin
cipales affaires politiques de la Lorraine; André
Saussay, dont la plume savante s'est exercée sur différen
sujets, etc.

Les matières ecclésiastiques et la théologie ont é
traitées avec succès par Amalaire, dont les ouvrages
sous Louis-le-Débonnaire, ont produit presque u
schisme dans l'église; par Pierre Stator, savant écrivai
du 16.e siècle; par Jean-Baptiste Sainjure, recteur d
collége d'Amiens, aussi pieux qu'érudit. Pierre Poiret
mystique protestant dont les œuvres sont écrites ave

enthousiasme; Jean Polyander, professeur de théologie, recteur de l'université de Leyde, connu par ses dissertations contre les Sociniens; Weil, juif de Metz, converti par Bossuet, docteur en théologie, auteur de nombreux commentaires et de différens traités sur la théologie ou la controverse; le P. Baltus, professeur distingué, devenu célèbre par sa réponse à l'Histoire des Oracles de Fontenelle, etc., ont fait voir dans leurs discussions souvent oiseuses, mais toujours érudites, jusqu'où peuvent aller les écarts de l'imagination.

Nulle part, les sciences n'ont trouvé de plus habiles interprètes qu'à Metz, et puisque, dans cette peinture rapide, nous devons nous borner à quelques noms, nous rappellerons Joli de Maizeroy, célèbre tacticien, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qui correspondit longtems avec le Grand-Frédéric; Philippe Naudé, membre de l'Académie des sciences de Berlin, mathématicien de la cour, auteur de plusieurs ouvrages estimés en Allemagne; le jésuite Collas, l'un des derniers missionnaires en Chine, astronome habile, connu par ses observations à l'Observatoire de Pékin; Bugnon, premier ingénieur géographe de Léopold, duc de Lorraine, auteur d'une foule de cartes bien exécutées pour le tems où elles ont été faites; Pilâtre de Rozier, devenu célèbre de bonne heure par ses talens et immortel par l'infortune qui termina ses jours; Goullet de Rugy, regardé à la cour comme le premier ingénieur de l'Europe, officier dont l'empereur Joseph II disait, à son voyage en France, qu'il était un des deux hommes les plus remarquables du royaume; Gardeur-Lebrun fils, auteur de différens mémoires et de cette belle carte

où se trouve tracé le cours de la Moselle; Liédot, enle
de trop bonne heure aux sciences, après avoir dirig
jeune encore, les immenses travaux d'Alexandrie et
Turin; M. Poncelet, couronné en 1827 par la premiè
classe de l'Institut, et qui, dans les prisons de la Russi
sans autre secours que son génie, composa une partie de s
grand ouvrage sur les propriétés projectives des figur
le colonel Paixhans, avantageusement connu par ses r
cherches sur une nouvelle force maritime; et ce jeu
Woisard, moissonné au milieu de sa carrière, lui do
les premières études avaient tant promis, et qui, to
chant à l'époque de la maturité du talent, surpassa
encore l'espoir qu'on en avait conçu. Parmi nos arché
logues se présentent naturellement à mon esprit Michel
d'Ennery, Dom Thomas Mangeart, M. le baron La
doucette, ancien président de la Société royale des a
tiquaires de France; et M. le baron Marchant, dont l
savantes recherches sur la numismatique bizantine
les spirituelles hypothèses ont répandu un nouveau jo
sur cette partie si obscure et si difficile de l'archéo
logie métallique du moyen âge.

Les fastes de la médecine prêteront leurs plus bell
pages à Foës, traducteur élégant et fidèle des Œuvre
complètes d'Hippocrate; à Louis, secrétaire perpétu
de l'Académie royale de chirurgie, et dont la voix élo
quente représentait dignement cette illustre société;
Lallemant, un des professeurs les plus distingués d
la Faculté de Montpellier, qui jeta un si grand jour su
les affections de l'encéphale, et ajouta beaucoup au
découvertes de Ducamp dans le traitement des maladie
des voies urinaires.

Les Tschudy, Chazelles, le comte de Bournon, mi-

néralogiste profond, le voyageur le Vaillant qui rachète de nombreuses inexactitudes par le charme séduisant d'un style pittoresque et animé, ont été des naturalistes d'un mérite peu commun. Si l'on ouvre les annales de l'histoire et de la littérature, des noms justement recommandables se présenteront en grand nombre : on sera frappé de voir dans le même tableau des philologues tels que Charles Ancillon et Jacob Le Duchat; des historiens tels que Berault-Bercastel, auteur d'une histoire ecclésiastique qui marche à côté de celle de Fleury; le général Guillaume de Vaudancourt en qui nos faits d'armes ont trouvé un narrateur impartial, un écrivain fort de raison; le baron Dupin, ancien préfet, dont l'ouvrage posthume sur les communes est venu mettre le sceau à une réputation déjà bien acquise : à côté de ces hommes illustres apparaissent avec non moins d'éclat Maucomble, enlevé trop tôt à la littérature et à l'histoire; M.[me] la comtesse de Fontaines, romancière aimable, chantée par Voltaire; Charles de Villers, correspondant de l'Institut, faisant, selon l'expression de M.[me] de Staël, « *le traité entre nos grâces et les qualités étrangères, aimable mélange dont elle désespérait de trouver le modèle au-delà du Rhin;* » Lacretelle aîné, membre de l'Académie française, dont les talens ont été consacrés à l'utilité des hommes, l'intime ami de Malesherbes, choisi par ce digne magistrat pour être le confident de ses pensées; Isaïe Beer Bing, défenseur éloquent de sa nation; Ensheim, hébraïsant aussi distingué que littérateur érudit, en correspondance suivie avec les premiers savans de l'Europe; Aaron, Worms, excellent talmudiste, *auteur de commentaires estimés;*

le comte de Jaubert, le baron de Bock, littérateurs instruits, traducteurs habiles, et M.[me] Elisa Voyart, auteur charmant des Six Amours et de plusieurs autres ouvrages qui ont mérité l'assentiment des gens de goût... J'aurai garde de vous oublier, vous, aimables enfans de la lyre dont les accords ont surmonté les rigueurs d'un ciel peu propice aux élans poétiques; toi, Tschoudy, qui sus te faire entendre de Voltaire; toi, Marnézia, dont les accens sont presque oubliés quoique tu te sois rapproché de la pastorale plus près que l'abbé Delille, et que ton poëme sur la nature champêtre en peigne si bien les tranquilles beautés; et vous, Amable Tastu, sage et véritable muse de la liberté, souffrez que je dépose ici l'expression sincère des sentimens d'admiration que vos talens m'inspirent.

Peu de Messins ont parcouru la carrière des beaux-arts; mais elle n'a pas été fermée pour tous: les cathédrales de Metz et de Toul sont encore les images vivantes du génie de Pierrat; celui d'Emmanuel Héré, premier architecte de Stanislas, roi de Pologne, respire dans tous les monumens somptueux qu'il éleva sous les yeux de son prince; deux autres enfans de la Moselle, Chassel et Melling, appelés à la cour de Lorraine, ont orné ce duché de leurs sculptures; Le Clerc, professeur à l'école des Gobelins, membre de l'Académie des beaux-arts, est devenu un des premiers graveurs de la capitale; Naucret, son disciple, recteur de cette même Académie, a décoré de ses peintures les palais du monarque; Le Prince, excellent peintre d'histoire, a développé dans Paris la verve animée de son pinceau; il en a été de même du baron Regnault, membre de l'Institut, un des créateurs

de l'école moderne, et de Menuisier, élève distingué d'Isabey. Loiseau de Persuis, connu par des accords savans, des compositions dramatiques que recommandent à la fois un bon goût et une richesse de style peu commune, est également sorti de cette province.

Pouvons-nous ne pas rappeler Adam Rot, dont les ateliers typographiques ont été si célèbres au 15.e siècle, dans toute l'Italie; maître François, curé de Méy, habile médecin et géomètre, recherché par les princes pour la construction de leurs usines, la plantation de leurs jardins; et le mécanicien Pierre Vezus, inventeur de plusieurs machines remarquables?

Le département de la Moselle, couvert de plusieurs places fortes qui entretiennent sur cette limite territoriale un grand appareil de guerre, voit l'esprit de ses enfans s'animer de bonne heure au son des tambours, et puiser dans les spectacles bruyans dont leurs regards sont frappés dès la première enfance, le germe du courage et des nobles sentimens qui les portent à la défense de leur patrie. Aussi, dans toutes nos guerres un premier coup de canon a-t-il vu sortir du sein de la Moselle une pépinière de héros; c'est un maréchal de Fabert, fort habile dans l'art de Vauban, brave et loyal comme Bayard; ce sont les Mercy, les Chérisey, dont les noms rappellent ce que les annales du courage peuvent citer de plus glorieux; c'est un Custine, un Houchard, capitaines fameux de la république; Eblé, devenu grand-maître de l'artillerie quand l'artillerie française était la première du monde; Kellermann fils qui s'immortalisa par son coup-d'œil d'aigle et sa charge brillante à la bataille de Marengo; Grenier, cité avec honneur dans vingt batailles,

devenu en 1815, l'un des membres du gouvernemei provisoire; Lasalle, le patron des hussards, qui pér de la mort des braves, après une carrière d'exploits de triomphes; les frères Lallemand, exemples malheu reux du dévoûment et du patriotisme; Langeron, qu représente si bien la France dans les armées russes, pli digne d'éloges s'il avait acquis sa renommée sous nc drapeaux; Ney, dont une fin malheureuse et trent années de gloire ont expié la faute; Molitor, qui mérit le titre de maréchal de France, et tant d'autres doı l'épée a dicté des lois à l'Europe.

Cette longue énumération suffit pour relever une prc vince injustement dépréciée; elle nous a donné matièr à plus de quatre cents notices, et cependant, nou n'avons compris dans cet ouvrage aucun des hommes né hors des limites du département.

Loin de suivre, pour la rédaction des articles l'exemple de quelques auteurs qui croient se rendre utile à leur province en devenant les pâles abréviateurs de biographies générales, nous nous sommes attaché à réu nir des faits nouveaux sur nos illustrations et à les fair convenablement ressortir. Il est une foule de détail qui ne sauraient être compris dans un recueil biogra phique destiné à un ou plusieurs royaumes, tandi qu'ils trouvent naturellement place dans une Biogra phie spéciale. Ainsi, pour les écrivains, nous nou sommes attaché à présenter une liste complète de leur ouvrages; pour les orateurs, quelques fragmens de leur discours, quelques-unes de leurs opinions; pour le hommes de guerre, un récit détaillé de leurs action d'éclat. Sur la totalité de ces articles il n'en est pas di

auxquels nous n'ayons ajouté quelques faits omis par les biographes, plus de cent-cinquante sont entièrement neufs, et, fort souvent, nous avons eu à rectifier des erreurs commises par nos devanciers. Chaque notice est terminée par l'indication des sources auxquelles nous avons puisé; c'est pour le lecteur une garantie nécessaire et pour l'écrivain une sauve-garde d'autant plus utile qu'il trouve occasion d'acquitter sa conscience en rendant à qui de droit hommage de ses emprunts obligés. Les notices des généraux Legrand et Langeron sont à peu de chose près copiées dans la Biographie nouvelle des contemporains; la première, parce qu'elle a été composée par M. Sicco, aide-de-camp du comte Legrand; la seconde, écrite par M. Cèdre d'Aiguillé, parce qu'elle a été corrigée par Langeron lui-même. Dans l'impossibilité où nous sommes d'ajouter aux faits qui s'y trouvent consignés, nous avons dû nous borner à quelques réflexions.

Si certains articles présentent des omissions et des inexactitudes; si d'autres sont oubliés, on ne saurait, sans injustice, nous en faire le moindre reproche. Nous avons compulsé page par page la plupart des recueils biographiques, sans omettre le Moniteur dont nous avons en partie refait les tables souvent inexactes; après trois invitations faites par la voie des journaux aux hommes instruits de la province; après une circulaire envoyée aux maires, pour obtenir des données positives sur les actes de naissance et de mort, à peine cinq ou six personnes se sont elles prêtées à nous fournir des renseignemens; sur 750 communes, trois nous ont répondu, et par le fait elles méritent bien que nous les signa-

lions; ce sont les municipalités de Briey, Sarreguemin
et Chérisey.

MM. Mory, ancien avocat, le Payen, de Jou
nous ont communiqué des notes utiles; mais no
sommes particulièrement redevable envers MM. Noë
notaire à Nancy, et Teissier, sous-préfet à Thionvill
Le premier a bien voulu mettre à notre dispositic
une bibliothèque nombreuse composée d'ouvrages im
primés et manuscrits fort curieux sur la Lorraine et l
Trois-Évêchés; le second nous a transmis une granc
quantité de notes intéressantes. Les détails dans le
quels nous sommes entré à l'article Abraham Fabert su
les monumens numismatiques de nos maîtres échevin
viennent aussi de M. Teissier. Ils sont extraits d'un ou
vrage manuscrit intitulé : *Recherches historiques su
les monnaies de Metz, sous les divers gouvernemen
de cette ville et de sa province*, travail étendu qui do
jeter un grand jour sur l'histoire archéologique de
contrée.

L'abondance de nos matériaux n'aurait pu entrer dan
deux volumes, ainsi que nous l'avions annoncé; jalou
de présenter au public un ouvrage complet, nous avon
ajouté un troisième volume qui sera livré gratis au
souscripteurs. Cette addition nous permet de donner
nos articles toute l'étendue dont ils sont susceptibles. S
de nouveaux renseignemens nous parviennent avant l
publication définitive du dernier volume, nous les con
signerons dans un supplément qui y serait annexé.

Avant de terminer cet avant-propos, je dois peut-êtr
prévenir les personnes qui, n'ayant pas sur nos homme
illustres des données bien certaines, pourraient nou

ccuser d'avoir commis de nombreuses omissions, que l'évêque Meurisse, André Valladier, Hersent, Gisors, le Marcellus messin, D. Calmet, Dupré de Genest, D. Maugérard, D. Casbois, D. Cajot, D. Jean-François, D. Tabouillot, D. Bernardin Pierron, D. Colette, le comte de Salse, le sculpteur Masson, Deschamps de Saucourt, de Wendel, de Curel, maréchal de camp d'artillerie, Gorcy, médecin, l'agriculteur Commerell, MM. Teissier, Bergery, Savart (Félix), membre de l'Institut, le comte Waccant, feld-maréchal des armées autrichiennes, ne sont pas nés dans le département de la Moselle quoiqu'ils soient regardés comme en étant originaires. Nous avons jugé convenable de n'en point parler, ainsi que de beaucoup d'autres qui n'ont pas eu des rapports d'origine avec la province. Je sais que notre Biographie y perd en intérêt, en variété, mais elle y gagne en exactitude et ne cesse d'être véritablement une Biographie de la Moselle. D'ailleurs, dans notre Histoire littéraire, nous avons signalé, par ordre de tems, tous les personnages illustres qui ont habité la contrée, et une courte notice sur chacun d'eux les a fait suffisamment connaître.

Quelques critiques seront peut-être d'avis que j'aurais pu, sans nuire à la gloire de la province, retrancher un huitième de mes articles. Je tombe d'accord avec eux sur ce point, et je me serais cru obligé à cette épuration si j'avais composé plus qu'une Biographie spéciale ; mais, tout est relatif dans un ouvrage tel que le mien, on ne saurait omettre beaucoup de personnages secondaires, dignes du souvenir de leurs concitoyens, sans mériter le reproche d'offrir une nomenclature incomplète.

BIOGRAPHIE

DE

LA MOSELLE.

D'ABOCOURT.

ABOCOURT (Jean d'), magistrat messin, a été, en 1578, le principal rédacteur des *Coustumes générales de la Ville de Metz et Pays Messin*, et « le plus souvent il se trouva empestré dans des difficultés inextricables. » Dans un acte du 20 septembre 1624, il est cité comme conseiller et procureur-général de l'Évêché de Metz. On ignore l'époque de sa naissance et de sa mort.

Gabriel, célèbre jurisconsulte dont nous aurons occasion de parler, donna à l'ancienne Bibliothèque des Avocats du parlement de cette ville, les cahiers manuscrits de d'Abocourt, in-fol.

Catalogue de la Biblioth. de l'ordre des Avocats, 1776, in-4.°, n.° 433. — Coustumes générales de la ville de Metz, etc. Metz, A. Fabert le jeune, 1613, préface. — Extraits des Archives de la maison de Lorraine, t. X, p. 514 et suiv. Cet ouvrage manuscrit, fort curieux, composé de XII vol. in-fol., se trouve dans la bibliothèque de M. Noël, notaire à Nancy.

ADALARD.

O quantâ ad primos non sponte evectus honore
Doctrinâ enituit!
(Templ. Met. sacr., 61.)

« Comme il brilla par son savoir au sein des dignité suprêmes où il fut élevé! »

Adalard ou Adalhard, né en Austrasie vers l'a 753, appartient par conséquent au Pays Messi plus qu'à toute autre province. Il eut pour père l comte Bernard, fils de Charles Martel, et fut ainsi neve de Pépin-le-Bref, et cousin-germain de Charlemagne Il avait à peine vingt ans lorsqu'il se retira de la Cou pour embrasser la vie monastique. On ne sait quel fu le sujet de cette détermination. Les uns l'attribuent un sentiment de piété; d'autres, parmi lesquels figuren Mézerai et l'abbé Fleuri, pensent que ce fut pour n point avoir à condescendre au divorce de Charlemagn avec Ermengarde, fille de Didier, roi des Lombards S'étant fait moine de Corbie en 773, après une anné de noviciat, il se rendit ensuite au Mont-Cassin où i espérait vivre dans une retraite plus parfaite, et où i se lia d'une intime amitié avec le célèbre Paul Warnefride. Mais il ne demeura pas long-tems en Italie Rappelé à la cour de Charlemagne, il fut choisi, peu d tems après son retour en France, pour devenir le successeur de l'abbé de Corbie, et eut bientôt l'occasion de faire briller ses talens comme homme d'état. Charlemagne ayant placé, en 796, Pépin, son fils puîné sur le trône d'Italie, lui donna l'abbé Adalard pou conseiller et premier ministre; et ce dernier gouvern

nec tant de sagesse, qu'il s'acquit l'estime des princes,
lu pape Léon III, devint la terreur des grands et le
rotecteur des pauvres, et conserva son emploi près de
Bernard, fils et successeur de Pépin. Charlemagne,
lein de confiance en ses lumières, le rappelait assez
ouvent en France pour le consulter; il le plaçait au
remier rang dans son conseil, *Inter primos concilia-
ios primum*. Adalard fut un de ceux que l'empe-
eur députa à Rome pour la fameuse question de la
rocession du Saint-Esprit, qui avait été agitée dans
n concile tenu à Aix-la-Chapelle. Il l'avait agrégé à
on académie où peu de membres rivalisaient avec lui.
on savoir et la faveur dont il jouissait lui suscitèrent
les envieux; quelques années après la mort de Charle-
nagne, il devint victime de la jalousie des cour-
isans qui profitèrent de la révolte du jeune prince
Bernard en Italie, pour rendre Adalard et Wala son
rère suspects de trahison. Tous deux avaient été les
ninistres de Bernard; et Louis-le-Débonnaire, mo-
narque faible et timide, adoptant légèrement une présomp-
ion grave, exila Adalard dans l'île de Héro, aujourd'hui
Noirmoutier. Rappelé en 821, après sept années d'exil,
l reparut à la cour, fut comblé d'honneurs, et prit de
nouveau possession de son titre abbatial. On lui con-
fia le maniement des affaires, car nous le voyons
igurer avec distinction à l'assemblée des États tenus
à Compiègne en 823. La même année, il établit la
célèbre abbaye de Corwey ou la nouvelle Corbie en
Saxe, dont son frère avait jeté les premiers fondemens,
et mourut en 826. Wala son frère lui succéda.

Adalard fut un homme d'un rare mérite. Il eut, long-

tems des rapports d'amitié avec Warnefride, dont no
avons parlé plus haut; avec Alcuin, qui lui écriv
plusieurs lettres où il l'appelle *mon cher fils;* et av
d'autres personnes de la cour. Il possédait parfaiteme
les langues latine, tudesque et française, et avait une tel
éloquence jointe à un si grand attachement pour
doctrine de saint Augustin, qu'on l'appelait l'*August*
de son tems.

Ses écrits paraissent avoir été nombreux, mais il n'e
reste plus que des fragmens. Mabillon, qui avait desse
de donner une édition complète des divers sujets trait
dans les discours d'Adalard à ses moines, s'est conten
d'en citer les sommaires au nombre de cinquante-deu
et a fait imprimer depuis, dans son *Museum italicum*
t. I, p. 54-56, un Jugement rendu à Spolète par c
homme d'état lorsqu'il était ministre ou régent d
royaume d'Italie, la 5.e année du règne de Bernard
fils de Pépin.

L'ouvrage le plus important d'Adalard était u
Traité touchant l'ordre ou l'état du Palais, et de tou
la Monarchie française. Il était divisé en deux parties,
comprenait l'histoire politique et administrative du règne
Pépin-le-Bref et de Charlemagne. Hincmar, archevêque
Reims, a fondu cet ouvrage, dont il avait une copie, da
son opuscule intitulé: *Pour l'Instruction du Roi Carloma*
C'est un des meilleurs écrits d'Hincmar.

Les *Statuta antiqua Abbatiæ Corbeïensis*, par Adalar
sont insérés dans le *Spicilége* de D. L. d'Achery, t. IV; ma
l'édition est très-imparfaite, ayant été exécutée sur
simples feuilles volantes, à peine lisibles, et dont plusieu
avaient été perdues.

Enfin, on trouve dans le catalogue des lettres et des écrits de Hincmar à Odon, évêque de Beauvais, dressé par Flodoard, un mémoire intitulé : *Item pro ratione Lunæ Paschalis et lectione quam Adalardus abbas inde composuit ;* d'où il résulterait que notre abbé s'était occupé d'observations astronomiques pour trouver la lune qui devait régler la fête de Pâques.

La vie d'Adalard a été écrite par Paschase Radbert, son disciple, et par Gérard, abbé de Sauve-Majeure. Elle se trouve dans Bollandus, dans Mabillon, et dans les *Vies des Saints*, par Baillet. L'ouvrage de Paschase Radbert contient un fragment d'une des lettres d'Adalard à l'empereur Lothaire, et plusieurs extraits des derniers discours qu'il prononça aux moines de Corbie dans la maladie dont il mourut. Les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, portent un jugement très-avantageux du style et des sentimens d'Adalard.

Un écrivain fit sur sa mort une Pastorale dans laquelle il fait parler les deux Corbies sous les noms de Galatée et de Philis. Voici l'épitaphe que composa, en l'honneur de ce grand homme, Hildemanne, évêque de Beauvais, l'un de ses disciples :

Hic jacet eximius meritis venerabilis Abbas
    Noster Adalhardus, dignus honore senex,
Regia prosapies, Paradisi jure colonus,
    Vir caritate probus, moribus atque fide.
Quem sub hoc tumulo recolis tu quisque viator,
    Cerne quid es, quid eris, mors quia cuncta rapit :
Nam post Octavas Domini hic carne solutus,
    Succedente die, astra petivit ovans.

Paschase Radbert, vit. Adal. in-act., SS. Benedict., t. V. — Fleury,

hist. eccl., t. X. — Histoire litt. de la France, t. IV, p. 484 et suiv. — Mézerai, abrégé de l'hist. de France, t. I, p. 228, 262, 283. — Mabill. act. S., ord. bened., t. V, p. 38, n. 7 et p. 737, 758. — Nouv. Dictionn hist. et crit., etc., par J. G. de Chaufepié, III vol. in-fol.°, t. I, p. 13 à 133. — Hist. de Charlemagne par Gaillard (G. H.). Paris, 1782, 4 vol in-12. — Chaudon et Delandine, Nouv. dictionn. hist., 7.e édit., 1789 XIII vol., t. I, p. 43. — Biogr. univ. en 52 vol., t. I, p. 174. L'articl est de M. Beuchot.

ADALBERT.

Adalbert, comte de Metz, dans le 9.e siècle, fu un des bons guerriers de son tems. Il se trouvait du nombre des *Missi Dominici* que Louis-le-Débonnair envoya, en 822, dans plusieurs provinces de son empire preuve de la haute confiance dont il jouissait. Ce fu lui qui, en 838, fit échouer les tentatives de Louis roi de Bavière, pour s'emparer de la France germanique Il passa le Rhin à la tête des troupes de l'empereur fit rentrer dans le devoir les Saxons insurgés qui devaien s'opposer à sa marche, et obligea Louis de rentrer dan ses états. L'année suivante, ce prince s'étant révolté d nouveau contre son père, Adalard, chargé avec Drogon, évêque de Metz, de défendre le bord orienta du Rhin, passa ce fleuve peu de tems après et mi les Bavarois en fuite.

Après la mort de Louis-le-Débonnaire, l'empereu Lothaire, son fils, tenta de dépouiller ses deux frère pour régner sans partage. Il opposa au roi de Germani Orgaire, évêque de Mayence, et Adalbert, que se infirmités condamnaient au repos depuis un an.

Le comte de Metz, qui passait pour l'homme le plu

prudent de son siècle, assembla promptement, des différentes parties de l'Austrasie, une armée nombreuse qui passa le Rhin dans les premiers jours d'avril 841. Les commencemens de la campagne furent heureux, mais Lothaire ayant été forcé de quitter les rives du Rhin pour s'opposer au roi de Neustrie, laissa Adalbert avec quelques troupes pour maintenir le peuple dans le devoir et empêcher la réunion des deux frères.

Les efforts du comte de Metz devinrent dès-lors inutiles. Attaqué à l'improviste dans la Réthie, le 18 mai 841, son armée fut taillée en pièces et il périt avec elle.

Baluz., Capitul., t. I, col. 631. — Vita Lud. Pii, C. LIX et seq. — Nithard., Hist., lib. II, cap. VII et IX. — Hist. de Metz, in-4.°, t. I, p. 49 à 580.

ADELPHE.

Adelphe (Saint), né à Metz, abbé d'Agalie, en Espagne, puis archevêque de Tolède, quitta la France avec ordre de présenter Cosminde au prince Rethavède, et de conclure leur mariage. Il paraît que Rethavède demeura fort attaché à Adelphe, car il le mit à même de faire de grandes aumônes et de fonder des monastères. Ce fut cet archevêque qui releva l'abbaye de saints Côme et Damien, et qui en établit une à Metz, pour des religieuses de l'ordre de saint Benoît. Adelphe mourut dans cette ville le 29 août de l'an 600.

Saint Adelphe, dixième évêque de Metz, est sans doute de la même famille que le précédent.

Notice des Duchezde Lorraine et de Bar, de l'Archevêché de Trèves, des Evêches de Metz, Toul et Verdun, etc. A Pont-à-Mousson, 18 octobre 1767. Breton, A. B. C. D. Ouvrage manuscrit, 4 vol. in-8.°, t. I, p. 10. Il se trouve dans la bibliothèque de M. Noël, notaire.

ADVENCE.

Seu molles tenui modulos meditatus avena est,
Seu durit graviora suos in carmina cantus,
Visus hic est Præsul Phœbeo nectare potus.
(Templ. Met. sacr. 60.)

« Soit qu'Advence essayât des sujets gracieux e
légers, soit qu'il en traitât de graves et de sérieux,
il parut également inspiré par les Muses. »

Advence (*Adventius*), issu, selon toutes les pro
babilités, d'une des plus illustres familles de Metz, fu
élevé dans le palais épiscopal, sous les yeux de Drogon
qui l'honora d'une amitié particulière. Il est même na
turel d'attribuer à cette liaison la promotion d'Advenc
à la dignité d'évêque de Metz. Drogon étant mort le
novembre 855, le peuple et le clergé réunirent leur
votes en faveur de celui qu'il avait eu pour élève e
pour ami. Ce dernier, d'après une lettre adressée au
pape Nicolas et rapportée par Meurisse, ne recherchai
pas l'épiscopat; il veillait alors à la garde de l'églis
Saint-Étienne dont il était probablement coûtre o
custode. Ce fut Theutgand, archevêque de Trèves, assist
de ses deux suffragans Arnoul de Toul et Hatton d
Verdun, qui fit l'onction épiscopale d'Advence. Plu
sieurs écrivains, Meurisse entre autres, pensent qu'a
vant d'être évêque ce prélat avait été abbé de Saint
Arnould, et que c'est lui qu'on désigne sous le titr
d'abbé de Metz dans le concile de Mayence tenu e
848. Ce qu'il y a de certain, disent les auteurs d
notre histoire, c'est que dans une charte de Louis d
Germanie, en date de 875, on le nomme évêque d
Saint-Arnould; sans doute parce qu'avec l'évêché d
Metz il conserva, selon l'usage de l'époque, le gouver

sement de l'abbaye de Saint-Arnould dont il était pourvu.

Advence, vivant à la cour, s'engagea dans les affaires politiques beaucoup plus que n'aurait dû le faire un prélat jaloux de veiller au bien-être de son troupeau. Il y eut peu de conciles tenus depuis son ordination auxquels l'évêque de Metz n'assistât.

A l'occasion des troubles qui suivirent le partage des États de l'empereur Lothaire entre ses trois fils, Louis, Lothaire et Charles, un concile fut tenu à Metz en 859; et Advence, pour qui Charles-le-Chauve, ligué avec Lothaire, roi de Lorraine, avait beaucoup d'estime, fit partie de la députation envoyée vers le roi de Germanie. Cette députation, dont les idées modernes font apprécier toute l'absurdité, avait pour but d'obtenir la paix, d'exciter à repentance le roi de Germanie, ou de l'excommunier en cas de refus.

Dans le courant du même mois, Advence fit partie du fameux concile de Savonières près de Toul, concile nombreux auquel assistèrent Charles-le-Chauve, roi de France, Lothaire, roi de Lorraine, Charles, roi de Provence, ainsi que les évêques de douze provinces des trois royaumes.

L'année suivante notre prélat se rendit à celui de Coblentz tenu le 5 juin, à l'effet d'établir une paix durable entre les rois Louis de Germanie, Charles-le-Chauve son frère, et leurs trois neveux, Louis, Charles et Lothaire. Enfin, le nom d'Advence figure parmi les souscriptions du concile de Tusey, près Vaucouleurs, diocèse de Toul, qui eut lieu le 22 octobre de la même année, et dans lequel on se proposa d'arrêter le cours des crimes dont toutes les provinces étaient alors inondées.

Vers la même époque, l'évêque de Metz, justeme
affligé des désordres qui régnaient à Saint-Arnould, r
tablit le régime monastique d'une maison où l'on av
déjà cultivé les lettres avec un certain succès, et ranir
sans doute le goût des bonnes études qu'avait entreter
Drogon, son illustre prédécesseur. Ce fut probableme
par un sentiment de reconnaissance et de haute estin
qu'Anglenarus, moine de l'abbaye, fit alors homma
à Advence d'un livre de prières tirées de l'Écriture saint
L'extrême rareté des manuscrits et le petit nomb
d'hommes de lettres et même de copistes rendaient u
tel présent fort précieux.

Jusqu'ici la conduite d'Advence dans l'épiscopat ava
été glorieuse pour lui et avantageuse à l'église; mais l
part qu'il prit au scandaleux divorce du roi Lothaire ave
la reine Theutberge entacha sa réputation.

Ce prince débauché préférait une de ses maîtress
nommée Valdrade à sa légitime épouse, et cherchait le
moyens de faire casser son mariage. La reine, injuste
ment accusée d'avoir commis un inceste avant d'épouse
Lothaire, fut d'abord purgée de ce crime prétendu pa
l'épreuve de l'eau bouillante; mais l'ayant ensuite avou
par un sentiment de crainte ou de faiblesse, le roi fi
assembler trois conciles à Aix-la-Chapelle, dans l
premier desquels, tenu le 9 janvier 860, on décida, su
la proposition d'Advence, que le monarque n'habiterai
plus avec la reine. Le deuxième concile, tenu le 4 févrie
860, devint, par les intrigues du prélat messin, égale
ment défavorable à Theutberge. Condamnée à une pé
nitence publique, et reléguée dans un cloître, elle
s'enfuit dans les États de Charles-le-Chauve, d'où elle

réclama l'assistance du pape Nicolas I.er contre le jugement des évêques.

Lorsqu'il fut question de former un troisième concile qu'on fixa au 28 avril 862, Advence fut député par Lothaire et par les évêques, vers Hincmar, archevêque de Reims, pour l'engager à s'y rendre, afin de se prévaloir ensuite de son autorité suprême. Mais Hincmar se doutant du piége qu'on lui tendait, résista obstinément aux sollicitations d'Advence.

Baronius a fait imprimer dans ses annales un mémoire qu'il dit avoir été présenté par notre évêque au concile de 862, et dans lequel ce prélat cherchait à prouver que du vivant même de son père, Lothaire avait épousé Valdrade qu'on l'avait forcé de quitter pour prendre Theuberge. Ce mensonge, joint à d'autres intrigues, fit annuler le mariage, et Lothaire épousa publiquement Valdrade.

La conduite de Lothaire lui ayant aliéné l'esprit de Charles-le-Chauve, Louis de Germanie voulut réconcilier ces deux princes et leur donna rendez-vous à Savonières. Mais Charles, avant de s'y rendre, fit connaître ses griefs à Lothaire, et déclara qu'il ne communiquerait avec lui qu'autant qu'il aurait promis de se soumettre à la décision du pape et des évêques. Advence fut encore un des quatre évêques qui accompagnèrent Louis de Germanie lorsque ce dernier présenta au roi de Lorraine le mémoire de Charles-le-Chauve. Ces trois princes se rendirent donc à Savonières avec huit évêques, le 3 novembre 862, mais le pape voulant que l'affaire du divorce fût discutée en présence de ses légats, ordonna la tenue d'un concile à Metz. Il eut lieu à la mi-juin 863. Advence, de plus en plus engagé dans cette scan-

daleuse intrigue, écrivit à l'occasion du concile de Met plusieurs lettres dont une est parvenue jusqu'à nou Elle est adressée à Theutgand, archevêque de Trève et fait quelque honneur à notre prélat par le dés qu'il y montre de voir Lothaire se rendre à la raison, par le repentir qu'il témoigne de s'être mêlé de cette affair

Cependant, malgré les précautions d'Advence et cell du souverain pontife, le concile de Metz tourna trè mal. Les légats de Nicolas et les évêques gagnés pa Lothaire transigent avec leur conscience, et le divorc est confirmé. Le pape, de son côté, demeure inflexible refuse de ratifier cet inique jugement, le fait casser l même année par un concile tenu à Rome qui assimil celui de Metz au brigandage d'Ephèse. Les archevêque de Cologne et de Trèves, qui avaient sollicité près d Nicolas la ratification des actes du concile, sont déposés et l'on menace de la même punition les autres évêque prévaricateurs s'ils ne reconnaissent à l'instant leur faute Advence, ébranlé, s'empresse alors à donner des preuve du plus sincère repentir. Il fait d'humbles excuses au pape, dans plusieurs lettres dont deux ont été conservées; allègue l'obéissance dont il était redevable au souverain, abjure son erreur, déteste ses fautes et demande l'absolution. En général, on voit dans le style d'Advence celui d'un homme embarrassé, qui rampe aux pieds du pape comme il avait sans doute rampé naguère à ceux de son roi, et auquel la flatterie ne coûte rien pour arriver à son but. Convoqué plusieurs fois à Rome avec les autres évêques des Gaules, il allégua les douleurs de la goutte et les infirmités de la vieillesse pour éviter les reproches que sa conduite antérieure eût attirés sur

lui. Charles-le-Chauve intercéda pour Advence. Ce prince, dans sa lettre au pape, dit de notre évêque : *Ipse Adventius nobis fidelis et amicus existitit..... et cum omni devotione deposcimus ut nostrâ petitione apud auctoritatem vestram se sentiat adjuvari.* Enfin, le souverain pontife se laissa fléchir ; mais en pardonnant à Advence, il lui reprocha sa trop grande soumission envers l'autorité royale, et montra un germe de ce pouvoir ridiculement arbitraire que quelques-uns de ses successeurs se sont attribués dans la suite à l'égard des têtes couronnées.

Peu touché des censures du Saint-Siége, et toujours entraîné par sa passion pour Valdrade, Lothaire continuait de vivre avec elle. Le pape, de son côté, se plaignit de la négligence qu'apportait l'évêque de Metz à réprimer la conduite déréglée du monarque, et Advence se justifiait en affirmant que le roi demeurait sourd à ses représentations. Le légat Arsène, chargé par la cour de Rome d'opérer la réconciliation du roi avec la reine, n'ayant obtenu, malgré son habileté, que de vaines promesses, Nicolas excommunia Valdrade. Advence, sollicité vivement par Lothaire de plaider sa cause devant le Saint-Siége, fit à cette occasion l'apologie de la conduite du roi, de sa moralité, de ses égards envers Theutberge, de l'espèce d'abandon où il laissait Valdrade, et de son entière soumission aux ordres de la cour de Rome ; mais il paraît qu'Advence était mal informé, ou qu'il partageait encore assez les faiblesses du roi pour les pallier. Le pape, loin d'être satisfait d'une réconciliation qui n'était qu'apparente, informé, d'ailleurs, que Lothaire entretenait toujours des rapports

avec sa maîtresse, le menaça des foudres de l'excommunication. Dans cette fâcheuse extrémité, Advence écrivit à Hatton, évêque de Verdun, vers l'année 86 ou 869, pour le prier d'engager Lothaire à se rendre au château de Floranges près de Thionville, afin d'y confesser ses fautes et de se faire absoudre par trois évêques au moins. Advence termina sa lettre en demandant à Hatton un secret semblable à celui de la confession. *Hi ergo apices sub sigillo confessionis mittuntur, ita videlicet, vt propter Deum vobis sit, ne vllus mortalium prœter vos et nostrum seniorem (Rex), si voluerit, vllatenus videat.*

En 867, Advence fut chargé d'une mission bien flatteuse, et qui prouve le crédit dont il jouissait encore. Dès que Lothaire eut été informé de la mort du pape Nicolas I.er arrivée le 13 novembre de cette année, il envoya l'évêque de Metz à Rome avec Grimlaud son chancelier, à l'effet d'obtenir les bonnes grâces d'Adrien II, successeur de Nicolas, et de le prier d'empêcher l'exécution de ce qui avait été résolu à Metz entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve qui avaient eu l'audace de traiter du partage des États de l'empereur Louis et de Lothaire leurs neveux. Adrien, d'un caractère aussi doux que pacifique, écrivit au roi de Germanie pour lui défendre de rien entreprendre. Le roi de France reçut une lettre semblable, apportée et rendue par Advence et Grimlaud, le 24 mai 868.

Le roi Lothaire étant mort à Plaisance en 869, sans laisser d'enfans légitimes, sa succession devint un nouveau sujet de discordes. Charles-le-Chauve, vivement sollicité par Advence, son ami, se rendit à Metz où

ttendaient un grand nombre de prélats, et s'y fit connaître roi de Lorraine, à l'exclusion de son frère uis de Germanie et de l'empereur Louis son neveu. lvence entraîna le peuple et le clergé par son éloence; et Hincmar, archevêque de Reims, après un scours analogue à celui de l'évêque de Metz, fit ce ur même (9 septembre 869), dans la cathédrale, la rémonie du couronnement. Il était assisté d'Advence de cinq autres prélats.

Le 5 août 871, l'évêque de Metz assista au concile de ouzé, tenu contre Hincmar de Laon, et y prononça discours dont la conclusion fut que ce prélat méritait être déposé, pour avoir excommunié plusieurs de ses eres sans sujet légitime, et refusé de les rétablir malré trois admonitions de l'archevêque de Reims, métroolitain et oncle de l'accusé.

Advence fonda l'abbaye de Neumunster près de Thoy, et fit faire de grandes donations à son église, par othaire, Theutberge, qui mourut à Sainte-Glossinde, harles-le-Chauve et Louis de Germanie.

Ce fut par l'entremise de ce prélat que le concile e Metz, qui eut pour principal objet le divorce de othaire, s'occupa des moyens de rendre les monastères leur ancien éclat. Celui de Gorze, où l'on avait cultivé s lettres avec un grand succès, était un de ceux qui ouffraient davantage. Advence prit soin de le rétablir, t fut, par conséquent, le restaurateur des études dans e Pays Messin.

Indépendamment des écrits que nous avons cités et dont quelques-uns sont rapportés par Meurisse dans son histoire des évêques, Advence en composa plusieurs

autres assez remarquables. Deux ont été publiés I Baluze. Le premier est une sorte de démissoire, connu chez les anciens sous le nom de *lettre forme* le second, un acte d'affranchissement donné à une p sonne de condition servile, que l'on voulait promouv aux ordres sacrés.

Advence n'avait pas moins de talens pour la poé que pour la prose. Il ne fut ni un Cicéron, ni un Virgi mais on trouve dans les deux petites pièces de v qui nous restent de lui, des beautés qu'on chercher en vain dans les autres productions de son siècle.

L'une d'elle, citée dans notre histoire morale Pays Messin, était composée de huit vers hexamètr et servait d'inscription à un monument dont Adven gratifia sa cathédrale; l'autre est son épitaphe. Il y e prime, en vingt-quatre vers élégiaques, que dans sa je nesse il faisait des vers joyeux, mais qu'il n'en con posait plus que de tristes dans sa vieillesse, qu'il ét né en France; que son père se nommait Saxon; q son élection à l'épiscopat avait été applaudie du peupl et qu'il l'avait instruit par ses discours.

La correspondance de cet homme illustre était fo étendue. Flodoard, Baluze, Meurisse, etc., en ont ra porté quelques fragmens, mais on a bien lieu de regrett la perte du commerce épistolaire qu'il entretint si lon tems avec Hincmar, archevêque de Reims. On y trouv rait presque toute l'histoire de l'époque, et la peintu la plus fidèle des mœurs et des intrigues ecclésiastique Une lettre sur l'ordination des métropolitains est le se débris des rapports d'intimité qui ont régné entre l deux prélats que nous venons de citer.

Les auteurs sont partagés sur l'année de la mort d'Advence. Il paraît certain qu'elle arriva à Sault le 31 août 875, la dix-huitième année de son pontificat. Son corps fut rapporté de Sault à Metz et inhumé dans la chapelle de Saint-Gal, d'où on le tira plus tard avec les corps des évêques ses successeurs, pour les déposer dans les souterrains de la cathédrale, où ils sont encore aujourd'hui sans sépulture distincte.

Hincmar, de Divort., Lothar., Reg. et Tetbergæ oper., t. I, p. 583 et seq. — Flodoart, Hist. rhem., lib. III, cap. XIII, XXIII. — Baronius, ad ann. 859, 860, 861, 862, 863, 867. — Labbe et Coss., conc. t. VIII, pag. 390, 482, 485, 487, 488, 674, 696, 739, 754, 765, 868, 958, 1648. — Benoit, Hist. manusc. de Metz, t. I, pag. 379, 385. — D. Bouquet, t. VII, p. 678. — Baluz., Capitul., t. II, col. 1568-1574. — Hist. manuscr. de l'abbaye de Saint-Arnould. — Philippe de Vigneules, Hist. manuscr. de Metz, t. I, fol. 156, vers. — Sainte Marthe, t. III, de la Gaule chrétienne, p. 713. — Fabricii biblioth. lat. med. et inf. ætat, lib. I, p. 47. — Du Pin, Biblioth. des auteurs eccl., t. VII. — D. Calmet, Biblioth. lorr. — Meurisse, Hist. des Éuesques de Metz, in-fol.°, pag. 214 à 274. — Hist. de Metz, par les Bénédictins, t. I, p. 597 à 631. — Le Temple des Messins, p. 60 et 61. — Histoire des Sciences, des Lettres, des Arts et de la civilisation dans le Pays Messin, par E.-A. Bégin; p. 180 à 182. — Le Dictionnaire de Moréri et son Supplément ne disent presque rien d'Advence, et la Biographie universelle n'en parle pas.

AMALAIRE.

AMALAIRE, surnommé *Symphosius*, sans doute à cause de son goût pour la musique, fit une longue résidence dans le Pays Messin où l'on croit qu'il naquit vers le milieu du 8.e siècle. Le célèbre Alcuin, professeur à la cour de Charlemagne, paraît avoir été le maître sous lequel il étudia avant de venir à Metz. Élevé dans cette

ville au diaconat, puis au sacerdoce, comme il le fa
entendre lui-même en plusieurs passages de ses écrits
ce fut au sein de nos écoles qu'il dut puiser une grand
partie de sa science.

L'histoire ne dit pas si Amalaire était abbé ou seule
ment simple moine d'Hornebach, lorsqu'il eut la direc
tion des écoles du Palais ; ce qu'il y a de positif, c'es
qu'il se trouvait à la cour quand il travailla, en 815 o
816, à la règle des chanoines, puisque l'empereu
Louis-le-Débonnaire lui fit ouvrir, à cet effet, la Biblio
thèque impériale.

Amalaire, si l'on en croit Florus, diacre de Lyon
fut élevé à la dignité de chorévêque de cette église ; se-
lon d'autres, il remplit aussi les mêmes fonctions
Metz. Mais, dans ce diocèse, le titre abbatial d'Horne-
bach comportait celui d'archidiacre et de chorévêqu
(cœur de l'évêque, *cor episcopi*).

Une dissertation de Constantin Caëtan sur Amalair
de Trèves et Amalaire de Metz, tend à prouver que c
dernier a été archidiacre de Tours et cardinal de l'églis
romaine. Quelques écrivains ont même prétendu qu'i
avait été évêque en titre ; mais, quoique rien ne vienn
positivement à l'appui de cette opinion, on a quelqu
raison de penser que ce fut notre Amalaire qui assista au
concile de Paris, tenu en 825, et que Louis-le-Débon-
naire destinait, avec Halitgaire de Cambrai, à une am-
bassade à Constantinople, pour terminer la fameuse dis-
pute sur les images.

Amalaire avait un goût particulier pour l'étude de la
liturgie, et il est un de ceux qui ont le plus écrit sur
cette matière. Ayant fait, en 827, par ordre de l'empe-

reur, le voyage de Rome, pour y examiner l'ordre des antiennes dont se servait l'église romaine dans l'office divin, il en profita pour corriger ses œuvres et en composer une nouvelle édition. Ses opinions lui suscitèrent des ennemis, au nombre desquels figurent Agobard, archevêque de Lyon, et Florus, diacre de la même église, qui censurèrent vivement Amalaire. Le premier composa contre lui plusieurs ouvrages où il le traite d'insensé, de méchant calomniateur, etc.; le second écrivit des lettres remplies de reproches amers, bien éloignés de cette modération évangélique qu'on devrait rencontrer dans toutes les discussions religieuses. Accusé par Florus au concile de Thionville, tenu en 835, Amalaire entraîna dans son parti les évêques qui le composaient, et fit approuver ses ouvrages; mais il eut le dessous dans celui de Quercy; on déclara sa doctrine dangereuse, ses sentimens tachés d'hérésie, et Florus, qui l'avait accusé de nouveau, triompha. Cependant, il s'était acquis une telle réputation, que cet échec n'empêcha pas qu'il ne fût consulté de toutes parts sur les dogmes de la foi. Florus se plaignit même hautement, dans une lettre en date de 850, de la confiance qu'inspiraient ses doctrines.

Amalaire ne vivait plus en 840, comme le dit Moréri. Il mourut vers 837, et fut enterré dans l'église de Saint-Arnould de Metz, où l'on voyait autrefois son tombeau dans une chapelle souterraine. On l'honorait encore comme un saint dans le cours du 18.e siècle.

OUVRAGES D'AMALAIRE.

I. *La Règle des Chanoines,* sous ce titre : *Forma institutionis canonicorum et sanctimonialium canonicè viventium.*

Louis-le-Débonnaire, qui avait donné l'ordre de l'écrir
en fit adresser un exemplaire à toutes les églises cathédral
de son empire. Il écrivit même aux métropolitains, po
leur enjoindre de la faire observer au plus tôt dans le
province.

Cette *règle* est divisée en cent quarante-cinq articles c
chapitres. Les trente-deux derniers ne sont pas du mên
auteur; ils ont été ajoutés au reste de l'ouvrage par l
Pères du Concile tenu à Aix-la-Chapelle en 816. Les cha
noines de Metz ne voulurent point adopter les articles q
étaient d'Amalaire; mais seulement ceux du concile d'Aix
la-Chapelle, comme supplément à la règle que leur avai
donnée l'évêque Chrodegand. Aubert le Mire publia, e
1638, l'ouvrage d'Amalaire, et l'enrichit de notes.

II. Un *Traité des Offices ecclésiastiques* (*De ecclesias-ticis seu divinis officiis*), divisé en quatre livres, et dédié
l'empereur en 820. Cet ouvrage a été refondu par l'auteu
après son voyage de Rome.

III. Un livre intitulé : *De l'Ordre de l'Antiphonie*
(*De Ordine Antiphonario*). Ce n'est, pour ainsi dire,
qu'une compilation des Antiphoniers de Rome et de France,
comparés et corrigés les uns par les autres.

Ces deux ouvrages sont insérés dans la Bibliothèque des
Pères.

IV. Une *Églogue sur l'Office de la Messe*, ou, d'après
un autre titre, *sur l'Ordre romain, et sur les quatre Oraisons des évêques ou du peuple à la messe.* C'est une
célébration mystique des cérémonies de la messe pontificale.

V. Un *Épisode de ses Opuscules* (*Embolis Opusculorum suorum*). Cet ouvrage n'a pas été imprimé.

VI. Quelques lettres relatives à des questions théologiques
et grammaticales, dont cinq sont adressées à différens ec-
clésiastiques; la sixième, intitulée : *De l'Observance du*

Carême, est plutôt le fragment d'un ouvrage plus étendu qu'une lettre particulière, aussi n'est-elle adressée à personne. D. Luc Dachery a inséré ces opuscules dans son *Spicilége*, t. VII, pag. 164 à 174.

Les ouvrages d'Amalaire sont précieux à ceux qui aiment les antiquités ecclésiastiques, quoiqu'il s'attache plus à leur explication mystique que littérale. On a lieu de regretter que cet écrivain ait été forcé de donner à son génie la direction qu'il a prise; mais, à une époque où toute la littérature se trouvait dans l'église, l'unique moyen d'avoir des lecteurs était de s'occuper d'ouvrages qui eussent trait à la théologie, seul aliment des esprits d'alors. Les écrits d'Amalaire nous peignent le goût du siècle.

Sigbert., De Script. eccl., c. 87. — Le Mire, in not. ad honor. August. et in regul. constit. cleric. — Bremond, in not. ad tom. II, concil. galad. Bened., t. VII, p. 1454. — Labb., Bibliot. nov., t. II, p. 158, 195; id. Concil., t. VII, p. 1307, 1649. — Mabill., Act. SS. ord. S. B. sæc. IV, præf. n. 181, 182; id. Annal. Bened., t. II, p. 78, 429, 549, 559, 593, 594, 595; id. in Ord. Rom., p. 3, 4, 5. — Baluz. capitul., t. I, col. 1352-1368. — D. Ceillier, Hist. des aut. ecclés., t. XVIII, p. 553 et suiv. — D. Rivet, Hist. litt. de France, t. IV, p. 531 et suiv. — Bibliot. Pat., t. XIV, p. 132, 934. — Du Pin, Bibliot. des aut. eccl. du IX.e siècle. — Bibliot. lorr., p. 43. — Hist. de Metz, t. I, p. 571-578. — Temple des Messins, p. 194. — Biogr. univ. t. II, p. 3. — Hist. des Sciences, etc., dans le Pays Messin, p. 177 et suiv.

ANSPACH.

Anspach (Joël), hébraïsant, né à Metz le 3 août 1788, a fait son éducation au lycée de cette ville. Il était un des élèves les plus distingués de M. Frédéric-Charles

de Félice, pasteur de notre église réformée, et dont l
perte prématurée s'est fait vivement sentir.

M. Anspach se destinait à la médecine, carrière sui
vie avec succès de père en fils par ses parens maternels
il étudia même les premiers élémens de cette science
l'hôpital militaire de Metz. Mais des raisons de famill
le forcèrent d'embrasser le commerce.

Ses affaires d'intérêt ne l'ont pas empêché de s'oc-
cuper des sciences et des lettres. Membre de l'académi
de Metz, il se retira de cette Société, en 1828, aprè
s'y être fait remarquer par des dissertations et de
rapports judicieux.

OUVRAGES DE M. ANSPACH.

I. *Rituel des prières journalières à l'usage des Israé-
lites;* traduit de l'hébreu par Joël Anspach, de Metz, avec
le texte en regard. 1 vol. in-8.°, 1820, 424 pages.

Cette traduction présentait de grandes difficultés; et,
d'après le témoignage de plusieurs savans profonds dans la
connaissance des langues orientales, l'ouvrage de M. Ans-
pach l'emporte sur toutes les traductions antérieures, tant
par l'énergie du style que par la fidélité et le bon choix
des expressions.

II. *Mémoire sur les Écoles israélites de Metz.* 1822.

III. *Dissertation sur la Fable* ou *Apologue*, lue à la
Société des sciences et des arts de Metz (Manuscrit) Recueil
des Trav. de cette Société, 1819-1820, p. 47.

IV. *Essai sur l'Influence du despostisme et de la corruption
des mœurs sur les sciences, les arts et le langage dans le
premier siècle de l'ère chrétienne*, lu à la même Société.
(Manuscrit.) Recueil des Trav. de cette Société, 1822-
1823, p. 54.

V. *Rapport sur le Mémoire de M. Chedeaux*, intitulé : *Projet d'établissement d'une Foire européenne à Metz*. Rec. des Trav. de la Soc. acad. de Metz. 1822-1823, p. 55.

VI. *Observations* sur l'ouvrage de M. Schertz, ayant pour titre : *Des Avantages d'une Assurance générale contre l'incendie, étendue à tous les immeubles de la France*. Rec. des Trav. de la Société acad. de Metz, 1825-1826, p. 49.

VII. *Rapport de la Commission chargée par la Société académique d'examiner les produits de l'industrie départementale en* 1826.

Ce dernier rapport est le seul qui soit imprimé. Trav. de la Société acad. de Metz, 1825-1826, p. 101.

M. Anspach travaille en ce moment à un ouvrage *commercial* qui doit voir le jour incessamment et dont nous garantissons à l'avance le succès. C'est un *Manuel universel* du commerce étendu aux changes, monnaies, effets publics, poids et mesures de toutes les principales villes du monde.

LES ANCILLON.

. . . . Illis cunabula Metæ :
Defluxit Metis multâ cum laude juventus,
Heu! quianam placidam sors sustulit aspera sedem?
Invitâ extorres patriâ, nova regna petentes,
Doctrinâ et variis alias virtutibus oras
Ornârunt. Suscepit eos felicibus ulnis,
Conspicuosque inter censet Germania patres.
(Templ. Met. sacrum, p. 133.)

« La ville de Metz fut leur berceau : ils y passèrent leur jeunesse avec gloire. Pourquoi le destin les força-t-il de quitter un séjour si cher? La patrie gémit de les voir arrachés de son sein : obligés d'en chercher une nouvelle, ils allèrent orner par leurs vertus, et éclairer par leur science, des pays étrangers. L'Allemagne leur ouvrit les bras avec joie; elle les met au rang de ses magistrats les plus distingués. »

Quoique cette famille n'appartînt pas aux Paraiges de Metz, elle était néanmoins, dès le 14.e siècle, une des

plus influentes et des plus considérées de la ville, lorsque la religion réformée eut accès dans nos m elle en adopta les principes. Avant que David, Cha et Joseph Ancillon eussent rendu leur nom à jai célèbre dans les annales du 17.e siècle, quelques-un leurs ancêtres s'étaient déjà distingués. L'un d'eux a été président à mortier dans une des principales cc souveraines de France; Georgin Ancillon, membre timé de l'église protestante de Metz, s'était rangé nombre de ses fondateurs et de ses soutiens les p zélés; Abraham Ancillon, père de David, passait pe un jurisconsulte habile, l'oracle de sa patrie.

La famille Ancillon, partagée depuis la révocation l'édit de Nantes, existe encore à Metz et en Prusse. E jouit d'une grande considération chez l'étranger, par postes honorables qu'elle y occupe et par ses succès littérature. Il n'est personne qui ne connaisse l'illust Jean-Pierre-Frédéric Ancillon, auteur de plusieurs o vrages remarquables, et à qui le roi de Prusse a conf l'éducation de son fils aîné et de son neveu. A Berlin M. Ancillon accueille les Messins avec une distinctic marquée, et les traite en compatriotes.

Ancillon (David) naquit à Metz le 18 mars 171 et non le 17, comme l'indiquent Bayle et Moréri. So enfance fit présager ce qu'il serait un jour. Dès l'âg de 9 à 10 ans on le mit au collége des jésuites, seul institution où l'on pût alors apprendre la belle littérature et il s'y conduisit de manière à mériter les éloges d ses maîtres et l'estime de ses condisciples. Quand on jouait au collége quelque pièce dramatique, c'étai

cillon que l'on chargeait du premier rôle; c'était
ore lui qui portait la parole lorsqu'on présentait
jeunesse de la ville à quelque prince ou seigneur.
mpli de vivacité, doué d'un esprit pénétrant, d'un
ement exquis, d'une mémoire heureuse, d'une taille
gante et d'une belle physionomie, qualités que rele-
ept encore une rare modestie et des manières affables,
vid se faisait chérir de toutes les personnes qui l'en-
uraient.

Son ardeur pour le travail était si grande, qu'il fallut
uvent recourir à l'autorité paternelle pour amoindrir
n zèle, et ses progrès furent si rapides que les jésuites,
loux de se l'attacher, mirent tout en œuvre pour lui
ire abandonner la religion de son père. Mais il sut
sister à leurs adroites insinuations, résolut d'étudier
a théologie, et partit en 1633 pour la ville de Genève
ù la liberté religieuse faisait fleurir les sciences et les
ettres. Ce fut là qu'il étudia la philosophie sous la direc-
ion de M. du Pan, et la théologie sous messieurs
Spanheim, Deodati et Tronchin. Disciple distingué de
maîtres aussi habiles, il s'en fit bientôt chérir, vécut
avec eux dans une sorte d'intimité, et fut appelé à juger
la traduction des agiographes par Deodati. David Ancillon
ne cessa d'entretenir une correspondance suivie avec
ces hommes illustres, depuis qu'il eut quitté Genève au
mois d'avril 1641 pour se présenter au synode de Cha-
renton où on le reçut ministre. La manière brillante avec
laquelle il répondit aux examinateurs, son érudition
profonde dans les langues grecque et hébraïque, ses
connaissances en philosophie et en théologie, jointes
à la modestie qu'il montra dans cette occasion aux

ministres de Paris, lui valurent *la plus considérab des églises qui fussent à pourvoir.* C'était celle Maux. Il y exerça son ministère de la manière la pl distinguée; se mit en rapport avec toutes les personn illustres de la province et de la capitale, eut une corre pondance scientifique et littéraire étendue, assista à grand nombre de synodes où il soutenait dignement l intérêts de son culte, et devint la terreur des jésuites même tems que la consolation et l'espoir des protestan Il fut tellement aimé que les principaux chefs de famill craignant de le voir retourner à Metz comme il en m nifestait quelquefois l'intention, firent en sorte de lier pour toujours à leur ville en l'aidant à contract un mariage avantageux. Il épousa, en 1649, D. Mar Macaire, jeune personne de 14 ans, vertueuse, riche belle, et dont les qualités aimables de l'esprit répondaien à celles du cœur. Mais, ni cette nouvelle chaîne qu' s'était imposée, ni la brillante réputation qu'il s'éta acquise, ni l'amour et la haute considération dont se trouvait entouré, ne purent l'empêcher de reveni dans sa patrie. Il se rendit à Metz, en 1752, et y prêch avec tant d'éloquence qu'on le détermina à s'y fixe dès qu'un des quatre pasteurs en exercice quitterait se fonctions. Peu de tems après, M. de Goulon, l'un d'eux étant mort, on sollicita vivement la venue d'Ancillon, qu cédant sans peine aux instances de ses concitoyens, parti à la hâte et arriva à Metz au mois de mars 1653. Considér des catholiques romains eux-mêmes, il vivait tranquill dans le froissement continuel de deux églises rivales mais la révocation de l'édit de Nantes, si fatale à la France, le contraignit à l'abandonner. Les quatre minis-

es de Metz, de Combles, Bancelin, Joly et Ancillon s'embarquèrent sur la Moselle et partirent pour Francfort avec ur famille, celle d'Ancillon se composait de son épouse t de quatre enfans dont nous parlerons plus loin. yant prêché dans l'église française de Hanau, *toute assemblee en fut si édifiée, qu'elle demanda une onvocation des chefs de famille pour solliciter son inistère.* On lui fit cette proposition par députés, l'accepta et entra en fonctions sur la fin de l'année 685. Sa renommée se répandit bientôt à Hanau. Plueurs personnes qui, pour un motif quelconque, avaient uitté l'assemblée française, y revinrent, et ses sermons ttirèrent les professeurs en théologie, les ministres llemands et flamands; le comte de Hanau lui-même u'on n'avait jamais vu dans ce temple, s'y rendit pour ntendre Ancillon. On y venait de Francfort ainsi que les différentes villes du voisinage; des personnes qui ne omprenaient pas le français s'y pressaient en foule et vaient du plaisir à le voir parler. *Indè iræ.* Une basse alousie anima contre Ancillon les deux autres ministres es confrères; on lui suscita mille tracasseries auxquelles l n'opposa que la douceur et la civilité. Enfin, après l'inutiles tentatives pour faire cesser les cabales de l'amour propre, il résolut de quitter un lieu qui, loin d'être pour lui un port assuré contre la tempête, était devenu un véritable champ de bataille où son cœur recevait chaque jour les plus tristes atteintes. Il sacrifia donc ses intérêts à la paix; s'en alla sans qu'on le sut, et, par sa modération, éteignit un feu qui à chaque instant s'agrandissait davantage. Revenu à Francfort, il s'y serait irrévocablement fixé, si l'état de sa famille, qui était

nombreuse, ne l'eût obligé d'aller dans un lieu oì pût s'établir d'une manière convenable. Ayant chc Berlin, il reçut de S. A. E. de Brandebourg le plus fa rable accueil, fut fait aussitôt ministre de Berlin et eut satisfaction de voir ses deux fils, son gendre et s frère, pourvus de charges importantes. Savant laborie et modeste, prédicateur éloquent et sage, ministre z autant que charitable, pratiquant ce qu'il enseignait, n'enseignant qu'une doctrine aussi pure que son âm on le vit sans cesse occupé des fonctions auxquell il était appelé. Jamais sa maison ne fut ouverte à c délateurs complaisans qui sèment le trouble dans l familles, jamais il ne prêta l'oreille à ces nouvellist indiscrets, dont le rapport, pour me servir de ses propr expressions, *n'est jamais si pur, ni si net, qu'il ne sente toujours de la passion de celui qui le fait, res semblant aux eaux qui retiennent la qualité des vein de la terre ou des mines par lesquelles elles ont pass*

Dans le séjour qu'Ancillon fit à Berlin, il fut toujou en rapport avec le monde savant. Il y trouva le fameu Spanheim, qui, de professeur en théologie à Genève s'étant élevé au ministère, saisissait toutes les occasion d'être favorable à son ancien disciple, et se rendai le digne Mécène de l'Allemagne.

Après avoir joui de la réputation que lui donnai son mérite et sa vertu, Ancillon mourut à Berlin l 3 septembre 1692, à l'âge de 75 ans. Les différen corps assistèrent à son enterrement, et tous députèren quelques-uns de leurs membres pour consoler sa famille.

Les dernières années de la vie d'Ancillon ont été douces. La capitale de la Prusse était devenue moitié

ançaise par le grand nombre de protestans réfugiés, notre ministre s'y voyait entouré de sa famille et de ses ombreux amis. Son frère Joseph était venu le rejoindre, Bancelin, l'un de ses illustres collègues de Metz, ait choisi Berlin pour refuge. Si les jouissances de mour propre avaient pu toucher Ancillon, ce grand omme en eût éprouvé de bien vives à Berlin où il tait recherché par les princes qui l'attiraient à la cour par les particuliers qui se l'arrachaient. Dans les andes solemnités c'était lui qu'on chargeait de prêcher evant la famille royale; c'était encore lui qui comimentait ordinairement les princes étrangers, de sorte u'en Allemagne comme autrefois à Metz, on saisissait s occasions de le mettre en évidence et de faire paître ses talens dans tout leur jour. Lorsqu'on établit Berlin une maison de refuge pour les vieillards inrmes, les enfans, etc., dépourvus de moyens d'existence, tc., Ancillon fut un des quatre directeurs chargés de urveiller cette institution, et il le fit avec la plus grande hilantropie. Quoiqu'il eût conservé jusqu'à la fin de a vie le libre exercice de ses facultés mentales, le roi, n considération des fatigues qu'il avait éprouvées, lui onserva le titre honoraire et les émolumens de ministre le Berlin, et donna cette place importante à l'un de es fils qui présentait le rare assemblage des talens, des ertus, des traits et de la taille de son père : c'était David, le plus jeune de la famille. Immédiatement près son arrivée à Berlin, il avait été gratifié d'une ension de 50 écus et d'une bourse à l'académie de Francfort-sur-l'Oder. L'aîné fut, à la même époque, nommé juge et directeur des Français qui étaient à Berlin.

Ancillon avait eu de Marie Macaire cinq enfans, deux fils dont il a été question et trois filles. L'i d'elles, mariée misérablement, mourut de chagr laissant deux enfans en bas âge; une autre épo M. Cayart, ingénieur fort habile, chargé de survei les travaux de fortification qui s'exécutaient à Verdı et que le gouvernement français chercha vainemen conserver. Il fut obligé d'abandonner son fils uniqı trop jeune pour le suivre dans son émigration, et pa avec son épouse et une sœur qu'il maria à M. Coull célèbre ministre de Francfort-sur-l'Oder. M. Cay devint l'ingénieur de SS. E. de Brandebourg, et p après son ingénieur général.

La troisième fille de David Ancillon épousa, aprè mort de son père, M. Gontart.

Les richesses qu'Ancillon avait acquises par son m riage lui permettant de se livrer à son goût favori po les livres, sa bibliothèque était devenue en peu tems fort considérable; il y avait rassemblé non-seul ment les bibles les plus curieuses par l'édition ou p les notes, les différens dictionnaires, les plus excelle commentaires des livres de l'Écriture, les ouvrages d Pères, les recueils des conciles, les historiens ecclési tiques, mais encore tout ce qui, dans les nouveaut littéraires, pouvait paraître d'intéressant. Ses amis Paris, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne et Suisse, contribuaient avec soin à augmenter sa colle tion, *de sorte qu'elle était devenue une des plus bell qui fût entre les mains d'aucun particulier du royaum* Les étrangers curieux, qui passaient par Metz, la v naient voir comme étant ce qui s'y trouvait de plus rar

rsuadé que *moins les yeux ont de peine à lire un* *rage, plus l'esprit a de liberté pour en juger.* Il tachait beaucoup aux belles éditions. Dès qu'il eut naissance des livres prétendus hérétiques signalés en 35 par l'archevêque de Paris, il mit à part tous ceux it la suppression fut ordonnée, et ce sont les seuls lui restèrent après la révocation de l'édit de ntes, le reste de sa bibliothèque ayant été alors mme livrée au pillage. Depuis long-tems les moines les ecclésiastiques de Metz et des environs la convoient. Le départ forcé et précipité d'Ancillon leur fournit beau prétexte pour se l'approprier : les uns proposent de l'acheter en gros ; d'autres préféraient la vente détail ; mais personne n'avait envie d'en délivrer le x : chacun cherchait, au contraire, le meilleur moyen s'en emparer. Une foule d'ecclésiastiques se jetèrent sur tte riche bibliothèque, composée avec choix pendant uarante-quatre années. Ils en firent des monceaux, et nnèrent en sortant quelques pièces de monnaie à une ne fille de douze ou treize ans qui les regardait, afin pouvoir dire qu'ils en avaient payé le prix. Cette infâme lapidation entraîna la perte d'une infinité de lettres l'on avait l'intention de publier, et qui, écrites par eaucoup d'hommes illustres, eussent jeté un grand ur sur l'histoire littéraire du tems, et en particulier sur celle de la réforme. On destinait surtout à mpression sa correspondance avec M. Daillé, son inme ami. Le comte Emmery possédait les derniers ébris de cette curieuse collection dont Bayle déplore énergiquement la perte.

Passionné pour l'étude, Ancillon préférait le repos et

la retraite à ce vain fracas du monde qui détourne pasteur consciencieux des soins que sa charge lui impo Il passait les jours et une grande partie des nuits d la méditation, et ne sortait de chez lui que pour aller temple, ou remplir quelques obligations de son min tère. Quoiqu'il possédât plusieurs maisons de campag et qu'on lui en eût acheté une très-près de la vil afin de l'engager à s'y rendre souvent, il fut impossi de l'y attirer plus de trois ou quatre fois pendant trente-deux années d'exercice.

Avare de ses momens, il faisait un choix raisonna dans ses lectures; ne s'attachait qu'aux ouvrages imp tans, aux choses sérieuses; et lorsqu'il lui arriva pour se distraire, de parcourir des romans, c'était *sic canis ad nilum bibens et fugiens.* Cependant, il croyait pas qu'il y eût un seul livre dont on ne pût ti quelque avantage, et répétait souvent ces paroles att buées à Virgile: *Aurum ex Stercore Ennii colligo* avait l'habitude de relire les auteurs qui avaient écrit s sa profession; et, quoiqu'il eût une excellente mémoi il barrait les livres en les lisant, et mettait à la mar des renvois aux ouvrages qui pouvaient s'y rapport Enfin, ses recherches étaient si nombreuses qu'on voy ordinairement sa table chargée de livres la plupart o verts. Faure de Chateauvieux, illustre sénateur Genève, qui avait été l'un des appuis d'Ancillon lo qu'il habitait cette ville, étant souvent en ambassa près des cours étrangères pour soutenir les intérêts son pays, n'avait pas le tems de lire; c'était Ancill qui le faisait pour lui, et annotait les passages qui po vaient être utiles à ce diplomate.

La conversation d'Ancillon, aussi aimable qu'instructive, attirait chez lui beaucoup de personnages de distinction; et les visites fréquentes de ses nombreux amis, parmi lesquels je ne dois pas omettre de placer Paul Ferri, sont un témoignage irrécusable de l'agrément qu'on se procurait en causant avec lui.

Au bas de son portrait, gravé par J. G. Sciler, on lit ces deux dystiques:

Gallia quem primo, mox Teutonis ora docentem
Audiit, interpres hic fuit ille Dei.
Post animi dotes, nil isto dignius ore,
Scilicet hoc voluit, quod Deus ipse loqui.
Fridericus Battierius.
V. D. M. Basil. Observ. m. p.
J. G. Sciller, sc.

OUVRAGES DE DAVID ANCILLON.

David Ancillon n'a publié que peu d'ouvrages.

En 1657, il fit imprimer à Sedan un volume in-4.°, « dans lequel toute la matière des traditions est amplement et solidement examinée: » c'est la *Relation fidèle de tout ce qui s'était passé dans la conférence qu'il avait eue avec M. Bedacier, docteur en Sorbonne, évêque d'Aoste, et suffragant de l'évêque de Metz.* Il avait discuté avec lui, en présence de plusieurs personnes, d'abord dans sa maison, et ensuite devant une foule d'auditeurs rassemblés à l'Évêché. Tous les articles furent rédigés par écrit et signés, mais on convint qu'on ne ferait point imprimer de part ni d'autre les actes de cette conférence. Cependant, un moine ayant livré au public un récit infidèle de ce qui s'était passé, Ancillon se trouva obligé, pour sa réputation et pour l'honneur de son église, de mettre au jour l'ouvrage dont nous venons de parler.

Hottinger en fait un grand éloge, et tous les théolog du siècle l'ont trouvé fort de raisonnement et dicté a sagesse. Le P. Clivier, minime et provincial de son orc en essaya la réfutation qui parut sous ce titre : *Le Fort Traditions abattu par les Maximes de M. David Ancill* Mais ce livre, ainsi que les satires et les libelles lancés coı lui, ne firent que relever davantage le mérite de l'écriv qu'on attaquait. Les catholiques romains eux-mêmes c seillèrent à Ancillon de n'y pas répondre, comme il se l'é proposé, et ils disaient de lui et de son livre : *qu'ils étai trop au-dessus de ces écrivains du commun, pour commettre avec eux.*

Dès que la méthode du cardinal de Richelieu paru Ancillon y fit une ample et excellente réponse ; mais aya appris qu'il avait été dévancé par M. Martel, professeur Montauban, il supprima tout ce qu'il avait fait. Quelqu cahiers seulement ont été imprimés. Ils contiennent u apologie de *Luther*, de *Zuingle*, de *Calvin* et de *Bèz* aussi leur a-t-on donné ce titre dans l'édition qui en a é faite à Hanau, en 1666.

Ancillon avait composé *la Vie de Guillaume Farel*, *l'Idée du fidèle Ministre de Christ*. Le célèbre Conrard qui était un des amis intimes de l'auteur, l'avait lue, ap prouvée et annotée avec soin. On pressait Ancillon de l faire imprimer, et son refus obstiné a été cause qu'o en tira une copie pleine de fautes qu'un libraire de Holland mit sous presse. Jacob Le Duchat dit de cet ouvrage qu' est écrit d'une manière tout-à-fait mystique et ampoulée Il reproche aussi à l'auteur de n'avoir point parlé de deu épîtres de Farel : l'une au duc de Lorraine, datée de *Gorz* le 11 février 1543 ; l'autre au docteur Coroly, datée du 2 juin, et écrite de Strasbourg. Toutes deux furent imprimée à Genève la même année.

Quoique Ancillon eût expliqué plusieurs livres entiers de l'Ecriture sainte, et qu'il eût écrit tous ses sermons, on n'a de lui, en ce genre, qu'un sermon qu'il prononça à Metz, un jour de jeûne. Son consistoire le lui arracha des mains avec autorité, et le fit imprimer à Paris en 1676. Il fut composé sur les versets 18 et 19 du chapitre III de l'Épître de saint Paul aux Philippiens, et il est intitulé : *les Larmes de saint Paul.*

Enfin, on a de lui une excellente *Réponse à l'Avertissement pastoral, aux Lettres circulaires et aux Méthodes* que le clergé adressa aux Réformés de France en l'année 1682; mais il la tint cachée dans son cabinet jusqu'à ce que les personnes de considération l'ayant obligé de la mettre au jour, il la transmit à M. Turretin, professeur en théologie à Genève et son ancien ami, avec liberté d'en disposer comme il le jugerait convenable. La copie qu'il a envoyée a sans doute été égarée, car on n'en a plus entendu parler. Il est question de cette réponse dans la préface d'un livre solide et judicieux qui a pour titre : *Examen des Méthodes;* il y est dit *qu'on verra paraître une Réponse faite par un habile homme de Metz.*

V. le Discours sur la Vie de feu Monsieur Ancillon et ses dernières heures, qui forme le 3.e volume du Mélange critique de littérature recueilli des conversations de feu M. Ancillon, 3 vol. in-12 de 500 pag., Basle, Eman et J. G. George König, an 1698. — Dictionnaire de Bayle, IV.e éd., t. I, les Remarques critiques sur ce dictionn., 1.re partie, p. 1265. — Le Diction. de Moréri, t. I, p. 332. — Le Supplément de ce dictionnaire, t. I, p. 319. — Mémoires du P. Niceron, t. VII, pag. 378. — Ducatiana, 1.re partie, pag. 75. — Bibliothèque lorraine. — Histoire de Metz, t. III, p. 208. — L. M. Chaudon et F. A. Delandine, Nouveau Dictionnaire historique, 8.e éd., 1804, t. I, p. 266. — Biographie univ., t. II, p. 104.

Ancillon (Charles), fils de David Ancillon, n
Metz le 29 juillet 1659. Il commença ses études da
sa patrie, fut les continuer à Hanau et s'appliqua e
suite à la jurisprudence à Marbourg, à Genève el
Paris. Il prit, dans cette dernière ville, le titre d'av
cat. Revenu dans sa patrie en 1679, il suivit le ba
reau et se rendit bientôt célèbre. Après la révocati
de l'édit de Nantes, les réformés de Metz le députère
à la cour, pour y plaider leur cause et les soustrair
autant que possible, aux tristes effets de cette inju
mesure ; mais tout ce qu'il obtint fut qu'on l
traiterait avec plus de douceur. Il suivit avec son épou
et ses enfans son père à Berlin, où l'électeur de Bra
debourg l'établit juge et directeur des Français q
étaient dans cette ville. Ce prince lui donna, en 169
de nouvelles marques de confiance, en l'envoyant
Suisse négocier quelques affaires importantes. Le ma
quis de Bade-Dourlach, alors à Bâle, ayant eu o
casion de le voir, conçut tant d'estime pour lui, qu
le choisit pour son conseiller, et pria l'électeur
Brandebourg de le lui laisser pendant quelque tem
Ancillon ne revint à Berlin que sur la fin de l'ann
1699, et fut nommé conseiller d'ambassade et inspe
teur de tous les tribunaux de justice que les França
avaient en Prusse. L'électeur qui venait d'être couron
roi de Prusse, le fit aussi son historiographe, et l
confia la surintendance de l'école française établie
Berlin. Il mourut dans cette ville le 5 juillet 1715, à l'âg
de 56 ans.

Le graveur W. de Broen a fait son portrait,
Oelven lui a composé cette inscription qu'on lit au bas

Aspice qui frontis decor est vultusque serenus
Judicis æquanimi proditor ipse sui !
Candorem et plenam doctrinæ robore mentem
Conspicienda tibi muta vel ora dabunt,
Ast Ancillonium non exhibet ærea totum
Linea. Pars melior per sua scripta patet.
Oelven.
W. de Broen, sculp. 5.

OUVRAGES DE CHARLES ANCILLON.

I. *L'Irrévocabilité de l'Édit de Nantes, prouvée par les principes du Droit et de la politique.* Amsterdam, 1688, in-12, 226 pages.

II. *Réflexions Politiques, par lesquelles on fait voir que la Persécution des Réformés est contre les véritables intérêts de la France.* Cologne, 1685, in-12. C'est à tort que Bayle a pensé que cet ouvrage était de Sandras des Courtils, auteur des *Nouveaux Intérêts des Princes.*

III. *La France intéressée à rétablir l'Édit de Nantes.* Amsterdam, 1690, in-12.

IV. *Histoire de l'Établissement des Français réfugiés dans les États de Son Altesse Électorale de Brandebourg.* Berlin, 1690, in-8.° La composition de cet ouvrage est due à la juste reconnaissance qu'inspirait aux Français et à M. Ancillon particulièrement, la générosité toujours croissante de l'Électeur envers les malheureux bannis : générosité qui lui fit appliquer ce vers d'Ovide :

Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.

V. *Mélange critique de Littérature, recueilli des Conversations de feu M. Ancillon, auec vn Discours sur sa vie et ses dernières heures.* Basle, Eman et Jean Georges König, 1698, in-8.°, 3 vol. d'environ 500 pages.

Bayle dit que ce livre a été imprimé à Bâle, in-12, en

deux volumes. Il s'en est fait une nouvelle édition à Amst dam, en 1702, en un volume in-12, qu'Ancillon a désavo parce qu'elle contenait des choses qui eussent fait tort à mémoire de son père et à la sienne. Ce mélange, comp en partie de ce que Charles Ancillon avait entendu dire à s père, renferme des remarques utiles et curieuses; ma selon Joly, des faits inexacts et souvent une louange exagér L'épître dédicatoire au grand Frédéric et l'avertissem qui sont en tête du premier volume sont de Charles Ancillo ainsi que tout le 3.e volume.

VI. *Dissertation sur l'usage de mettre la premiè pierre au fondement des édifices publics, adressée Prince électoral de Brandebourg, à l'occasion de la pr mière pierre qu'il a posée lui-même au fondement Temple qu'on construit pour les Français réfugiés dans quartier de Berlin nommé Frederichstadt.* Berlin, 1701 in-8.°, 98 pages. L'auteur, après avoir rapporté tout ce qu ses lumières ont pu lui fournir sur le sujet qu'il traite avoue qu'il en est à peu près de cet usage comme des ri vières dont on ne connaît pas la source, quoiqu'on en voi le cours et les progrès.

VII. *Le dernier Triomphe de Frédéric-Guillaume-le Grand, Électeur de Brandebourg*, ou *Discours sur l Statue équestre érigée sur le Pont-Neuf de Berlin.* Berlin, 1703, in-fol., 75 pages. Voici le jugement qu'en porte M. de Beauval (Hist. des Ouvr. des Savans, mars 1703, p. 142):

« Cette pièce est une harangue et une dissertation tout « ensemble. Le style en est un peu enflé, et l'auteur en- « tonne quelquefois un peu trop la trompette. Il a su faire « entrer dans son discours tant de remarques de littérature, « qu'il y en a assez pour une dissertation en forme. Il a « recherché en effet tout ce qu'on peut dire sur les statues « équestres et pédestres. »

VIII. *Histoire de Soliman II, Empereur des Turcs.* otterdam, 1706, in-8.°, 170 pages. Cette histoire, trop endue, écrite d'un style lâche, et ne présentant pas ces erçus philosophiques qu'il est si rare de rencontrer chez s écrivains du 16.° siècle, laisse beaucoup à désirer. Nous lons donner une idée du livre. Il commence par une ttre dédicatoire trop longue où la louange n'est pas méagée; vient ensuite une préface assez étendue dans laquelle auteur explique le but qu'il se propose d'atteindre. Il donne ette vie comme un échantillon d'un ouvrage beaucoup plus nsidérable; et afin d'en prouver l'utilité, il s'étend avec mplaisance sur les fruits qu'on retire des études histoiques, et va même jusqu'à prétendre que la Bible et l'Évanle n'ont été inspirés par la Divinité qu'afin de former os mœurs [1]. La préface est suivie de l'extrait d'un livre le Charles Arndius, professeur à Rostock, intitulé : *Bibliothèque politique-héraldique choisie*, imprimé à Rosock et à Leipsick en l'année 1705, in-8.°, *traduit du latin n français*. Cet extrait renferme des remarques sur la vie, esprit, le style, les ouvrages, la bibliothèque, etc., de M. de Thou; puis vient l'Éloge de Soliman par le même, mis n français, et enfin son histoire par Ancillon. Cet auteur avait e projet de traduire les Éloges de M. de Thou, qui devaient ui servir de texte, et de composer ensuite la biographie des ommes illustres dont cet historien a donné l'éloge. Plusieurs savans devaient l'aider dans ce travail, et des bibliothèques nombreuses lui étaient ouvertes à Verdun. Il avait l'intention, pour les autres histoires, de suivre l'ordre chronologique et de commencer par Louis XII, roi de France. On trouve à la fin une table alphabétique des noms de ceux dont il se proposait d'écrire la vie, et leur nombre s'élève à 500. Un tel projet ne suffisait pas encore à son zèle, il méditait la com-

[1] Bayle a fait sur l'Histoire de Soliman des remarques assez curieuses.

position d'autres ouvrages qu'il indique, déclarant qu'il se croyait pas né pour être auteur; mais que, puisqu'il était appelé, il promettait de ne pas enfouir le talent. Nc ne faisons pas de remarque sur la modestie de l'aveu.

IX. *Traité des Eunuques par C. d'Ollincan* (anagramı d'Ancillon), 1707, in-12. Ancillon composa cet ouvrag l'occasion d'un eunuque italien qui voulait se marier. I discute le droit que ces malheureux peuvent avoir po contracter une alliance, et prétend que cette faculté d leur être interdite. On trouve dans cette dissertation bea coup de littérature et des remarques intéressantes. Chaud et Delandine accusent cet ouvrage de manquer de critiq et de philosophie. Ancillon prend pour une histoire véritab l'allégorie de Fontenelle sur Méro et Enégie.

X. *Mémoires concernant les Vies et les Ouvrages d plusieurs Modernes célèbres dans la République d Lettres.* Amsterdam, 1709, in-12.

Un libraire de Rotterdam ayant eu l'intention de donn un Supplément au Dictionnaire de Bayle, pria Ancillon d' coopérer avec plusieurs autres savans. Il y consentit; ma sa santé s'étant altérée, et l'ayant obligé à discontinuer so travail, il l'abandonna, et le reprit ensuite pour le fair paraître sous la forme annoncée ci-dessus. Les savans ci tés dans ce volume, sont *Valentin Conrard* dont l'articl contient 133 pages, *Barthelemi d'Herbelot*, *Urbain Che vreau*, *Henri Justel*, *Adrien Baillet*, *Jacques Aubéry Benjamin Aubéry* (*sieur du Maurier*), *Louis Aubéry Jean Aubéry*, *Claude Aubéry*, *J. B. Cotelier et Lauren Beger*. Il promet une suite à son ouvrage, sans renonce pour cela aux Éloges des Hommes illustres de M. de Thou qu'il se propose simplement de traduire et d'annoter, craignant que sa fin ne lui permette pas de remplir les engagemens qu'il a pris dans la préface de la Vie de Soliman.

On reproche aux Mémoires d'Ancillon d'être trop diffus.

XI. *Histoire de la Vie et de la Mort de M. Lischeid.* Berlin, 1713.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le P. Niceron, t. VII, p. 382 et suiv. — Ducatiana, t. I, p. 95, 96. — Diction. de Bayle, t. I. — Moréri, éd. de Basle 1743, t. I, p. 332, mais surtout le supplément, t I, p. 319. — Nouveau Dictionnaire histor. et crit. pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire de Bayle, par Georges de Chaufepié, 1750, IV vol. in-fol.°, t. I. — Histoire des ouvrages des savans, Mars 1703, pag. 142. — Nouvelles de la république des Lettres, avril 1709, p. 428 et suiv. — Dictionnaire flamand de Leise. — Bibliothèque lorraine. — Histoire de Metz, t. III, p. 209. — Le Temple des Messins, p. 130, notes. — L. M. Chaudon et F. A. Delandine, Nouveau Dictionnaire historique, 8.e éd., 1804, t. I, p. 266, 267. — Biogr. universelle, t. II, p. 103 et suiv. — Art. de M. Tabaraud.

Ancillon (Joseph), célèbre avocat au parlement de Metz, homme de lettres, bon théologien et le meilleur jurisconsulte de la province, était le frère de David Ancillon. Il naquit à Metz au mois de novembre 1629, et mourut le 4 novembre 1719 à Berlin, où l'avait conduit la révocation de l'édit de Nantes. Cependant il ne s'y rendit pas de suite. Comme il était l'oracle du pays, on le retenait à Metz par tous les moyens imaginables, et ce fut à la dérobée qu'il quitta cette ville où l'on savait apprécier son mérite. L'électeur de Brandebourg se l'attacha en qualité de conseiller et de juge supérieur de tous les Français émigrés dans ses états, et il vécut heureux sur un sol étranger où il retrouva une grande partie des liens qui attachent à la patrie. Le Duchat fait le plus bel éloge de Joseph Ancillon. Son

portrait, gravé par J.-G. Sciller, porte pour inscription

Dulce decus columen que fori, quo judice, rectum
Vincit, et ex merito stantque caduntque rei,
Sic gerit os, liquido quod tinxit melle suada,
Et Themis aspiciens credidit esse suum.

J. Jac. Battierius, J. V. D
et ap. Basil. Elog. P. P.
J. G. Sciller, sc.

Joseph Ancillon a eu plusieurs enfans; un de se fils, retiré à Hameln, donna le jour à Ancillon d Jouy (Auguste-Charles-Louis), et à Ancillon de Cheuby (Joseph-Louis), qui, ayant abjuré, furent nommés conseillers au parlement de Metz, en 1739. Ancillon de Jouy eut de son mariage avec demoiselle Anne Le Duchat, Charles Ancillon d'Aveu, reçu conseiller au parlement de Metz, en 1776, mort pendant la révolution, dans la maison d'arrêt de S.t-Vincent, et Jean Ancillon, ancien avocat, et rentier à Metz.

Ancillon d'Aveu, marié à mademoiselle Durand, a eu trois enfans, dont l'un, officier de cavalerie, s'est distingué dans la carrière des armes.

OUVRAGES DE JOSEPH ANCILLON.

I. *Traité de la Différence des biens meubles et immeubles de fonds et de gagières, dans la coûtume de Metz. Avec un Sommaire du Droit des Offices, ainsi qu'il peut être réglé dans la même coûtume.*

(Sans nom d'auteur.)

Metz, Brice Antoine, M.DC.XCVIII, in-8.°, 274 pages, non compris 22 pages d'avertissement et de sommaire du Traité, et 6 pages à la fin pour la table des chapitres.

Ce livre a joui d'une belle réputation. Il est encore con-

nité. MM. Camus et Dupin font mention dans leur *Bibliothèque de Droit*, de quatre éditions du *Traité* de Joseph Ancillon. Metz, 1608, in-12. — Metz, 1678, in-24. — Metz, 1698, in-12. — Nancy, 1731, in-16. Mais leurs citations sont fautives.

II. *Commentaire complet sur la coutume de Metz*, 1 vol. in-fol. resté manuscrit. Il en existe nombre de copies. Notre illustre compatriote Gabriel faisait un grand cas de ce Commentaire. Il s'en trouvait une copie, avant la révolution, dans la Bibliothèque des avocats de cette ville et dans le cabinet de M. Emmery. La Bibliothèque publique en a une. Les descendans de l'auteur possèdent l'original.

III. *Recueil d'Arrêts du parlement de Metz*, conservé dans la famille Ancillon.

IV. *Chronique de la Province*, généralement exacte et souvent citée par les auteurs de l'Histoire de Metz. On l'avait égarée. M. Emmery a eu le bonheur de la retrouver. Elle est probablement aujourd'hui entre les mains de M. le comte Emmery, pair de France, qui a hérité des nombreuses richesses bibliographiques de son père.

V. Une quantité prodigieuse de *Dissertations littéraires* et de *Remarques critiques* sur les auteurs de son temps : ouvrages pour la plupart demeurés manuscrits et que la famille a laissé perdre. Cependant les journaux de Berlin ont été long-tems enrichi du produit des veilles de Joseph Ancillon. Il inséra dans ces feuilles périodiques un grand nombre de mémoires qui prouvent son érudition et sa critique judicieuse.

Discours sur la vie de feu M. Ancillon, etc., pag. 392, 393. — Ducatiana, 1.re partie, pag. 398. — Scaliger, pag. 952. — Calmet, Bibl. lorr., p. 46. — Hist. de Metz, t. III, pag. 210. — Temple des Messins, p. 131, note. — Affiches des Trois-Évêchés, 28 janvier 1779. — Essai philologique sur la Typographie à Metz, in-8.°, Metz, Dosquet, MDCCCXXVIII, p. 112, 113. — Papiers de famille.

ANTHOINE.

Anthoine (Nicolas) a présenté dans tout le cou de sa vie les funestes effets que produisent sur une té faible les discussions théologiques. Né sans doute à Bri et non à Brieu, comme l'ont répété plusieurs ouvrage: il eut pour parens des catholiques zélés qui prirent u soin particulier de son éducation. Après lui avoir fa passer cinq ans au collége de Luxembourg, ils l'envoy rent successivement à Pont-à-Mousson, à Trèves, à C logne, où il continua ses études dans le collége d Jésuites, jusqu'à l'âge de vingt ans. Son éloigneme pour l'église romaine était alors extrême; il revint ch son père, puis se rendit à Metz près de l'illustre Pa Ferry (Voyez son article), qui lui enseigna les dogme de la religion réformée. Anthoine la professa publique ment, et tâcha de faire partager à sa famille les nou velles idées dont il était pénétré. De Metz, il fut envoy à Sedan pour y étudier en théologie, comparut ensuit devant un synode qui se tenait à Paris, y éprouva u échec et fut tellement affligé de cette mésaventure qu'i ressentit dès lors des symptômes non équivoques d'alié nation mentale. Peu après, il alla à Genève, où ses opi nions religieuses se dénaturèrent une seconde fois S'étant attaché à la méditation de l'ancien et du nouvea Testament, il trouva dans le nouveau des difficultés qu lui parurent insolubles, et adopta la croyance de la re ligion juive, environ cinq ou six années avant le procès qui lui fut intenté. Son zèle en faveur du culte de Moïse devint tel qu'il sortit de Genève pour revenir à Metz, fit

a profession de foi aux juifs de cette ville, et demanda d'être admis dans leur synagogue. Mais ceux-ci, craignant les conséquences que pourrait avoir une telle affaire, renvoyèrent aux juifs de Venise leur nouveau prosélyte. Anthoine, désireux de recevoir le sceau de l'alliance judaïque, réclama avec instance sa circoncision, dès qu'il fut arrivé à Venise; on s'y refusa, parce que le sénat défendait de circoncire ceux qui n'étaient pas nés dans le judaïsme. Anthoine partit pour Padoue, espérant obtenir ce qu'il souhaitait avec tant d'ardeur; mais il éprouva les mêmes refus. Cependant, les docteurs de la loi le consolèrent en l'assurant qu'il serait sauvé sans faire profession ouverte de la religion mosaïque, pourvu qu'il demeurât fidèle à Dieu *in petto*. Cette décision rendit du calme à son âme, et il revint à Genève où il s'était acquis une réputation d'homme à talent. Le professeur Deodati lui ayant confié l'éducation de ses enfans, il continua, en apparence, ses études théologiques, fut, pendant un certain tems, régent de la première classe, et concourut ensuite, mais sans succès, pour la chaire de philosophie. Son culte extérieur était selon les rythmes de l'église réformée, quoiqu'il ne cessât de suivre, dans ses dévotions particulières, les dogmes du judaïsme. Enfin, il se rendit au synode de Bourgogne, assemblé à Gex, fut admis au saint ministère et nommé à l'église de Divonne, dans le pays de Gex. Mais, comme il ne parlait jamais de Jésus-Christ, ni dans ses prières, ni dans ses sermons, comme il ne puisait les textes de ces derniers que dans l'Ancien Testament, et qu'il appliquait à d'autres les passages que les chrétiens font rapporter à J.-C., le seigneur du village s'aperçut bientôt que les

idées d'Anthoine n'étaient pas orthodoxes ; on s'en pl
gnit, et ces murmures étant parvenus aux oreilles
notre ministre, l'alarmèrent au point que sa démence
déclara tout-à-fait. Au mois de février 1632, il eut
tel accès de folie qu'il marchait à quatre pattes dans
chambre, déclamant contre la religion chrétienne, so
tenant que le nouveau testament était une fable invent
à plaisir, et que J.-C. devait être considéré comme u
idole Il demanda un réchaud plein de charbons arden
et dit aux théologiens qui l'entouraient, qu'il mettrait
main dans le feu s'il le fallait pour soutenir sa doctrine
et qu'il les défiait de faire la même chose pour le
Christ. S'étant échappé la nuit des mains de ceux qui
gardaient, il courut aux portes de Genève où on
trouva le lendemain matin à demi-nu dans la boue
ôtant ses souliers au nom du *véritable Dieu d'Israël*
et se prosternant à terre pour l'adorer. Les magistrats
firent mettre à l'hôpital, où son esprit se calma peu à pe

On ne manqua pas de regarder cet événement comm
une punition de Dieu, parce qu'il arriva le jour apré
qu'Anthoine eut expliqué le pseaume deuxième, san
en faire l'application à Jésus-Christ.

Lorsqu'il eut recouvré quelque raison, les ministre
réformés l'entourèrent pour l'éclairer ; mais il continu
de soutenir le judaïsme et persista dans ses opinions
Dans une lettre, en date du 30 mars 1632, que Pau
Ferry écrivit en faveur de ce malheureux aux ministre
ainsi qu'aux professeurs de l'église et de l'académie de
Genève (elle est rapportée par Chaufepié, Diction. hist.,
t. I, p. 356, 357), il le peint comme un jeune homme
taciturne, d'une mélancolie noire, toujours agité de

sombres pensées, inquiet, ardent, et plus fou que méchant; mais, ni les sollicitations de Ferry, ni les démarches de Mestrezat, savant théologien de l'église réformée de Paris, qui écrivit aussi pour implorer la grâce d'Anthoine, n'eurent d'effet à Genève, dont les blasphêmes du malheureux aliéné avaient aigri beaucoup d'habitans. Cependant, la lettre de Paul Ferry avait fait une telle impression sur l'esprit des ministres genevois, qu'ils étaient allés en corps au conseil, pour supplier les magistrats de vouloir bien différer l'exécution de leur sentence. L'accusé présenta lui-même trois requêtes au conseil, et on ne les écouta pas davantage. Dans la première, en date du 11 mai 1632, il supplie les magistrats de lui rendre quelques écrits relatifs à sa doctrine, qu'ils lui avaient ordonné de soumettre au jugement d'un ministre de Genève : « Enquérez-vous de ma vie, dit-il en « finissant. J'ai toujours tâché de vivre en la crainte de « Dieu, et de m'enquérir et de suivre la droite voye du « salut. . . . . N'attirez point de sang innocent sur vos « têtes, ny sur vos familles, ny sur votre ville; et Dieu, « en la main de qui nous sommes tous, vous bénira si « vous aimez ses saintes voyes. Je le prie de toute mon « âme qu'il vous bénisse et vous touche le cœur, à ce « que vous soyez émus de quelque pitié et compassion « envers moy, le povre et affligé serviteur de l'Éter- « nel, etc. »

Nous ne parlerons ni des autres requêtes dont une, datée du lendemain, est rapportée par Chaufepié, ni de ses deux interrogatoires, dont le premier eut lieu le 11 avril 1632; et le second le 16 du même mois. Ces détails n'offrent pas assez d'intérêt. Ayant persisté dans

ses idées et avoué sa croyance, on le condamna, l

avril, *à estre lié, et mené en la Place de Plein-Pal*
pour là estre attaché à un Poteau sur un Buché
estranglé, façon accoustumée, et on a eu aprez
corps bruslé et réduit en cendres, etc. Cette sent
fut exécutée le même jour. Anthoine montra le cou
d'un vrai martyr.

On connaît plusieurs petits ouvrages écrits de
main. Un des auteurs de la *Bibliothèque anglai*
imprimée au 18.e siècle, M. de La Roche, assure
avoir vus :

I. Quelques *Passages de l'Ancien Testament,* avec
Prière.

II. Une *Prière* qu'il faisait le soir avant de se mettre
lit, et une autre *Prière* qu'il récitait après ses sermons.
prières sont remplies d'onction. Le style en est à peu p
le même que celui des théologiens réformés ; mais il n'y
pas question de J. C.

III. Onze *Objections philosophiques contre la doctr*
de la Trinité.

IV. Un écrit assez long, renfermant la *Profession de*
de l'auteur, en douze articles, avec les preuves à l'app
Cet écrit, qu'Anthoine signa le jour même de son exécuti
fut envoyé par lui aux magistrats, avec prière de le co
muniquer à leurs théologiens. A la fin de cet ouvrag
l'auteur cherchait à prouver que les passages de l'*Anci*
Testament où il est parlé d'une nouvelle alliance, n'o
rapport qu'à une confirmation de l'ancienne alliance fa
avec Abraham, Moïse et les Pères.

Enfin, Anthoine donnait une explication du chapitre

saïe, et l'appliquait aux israélites vertueux, punis à cause méchans et enveloppés dans les mêmes malheurs.

. Hist. de Genève, par Spon, 1730, in-4.°, t. I, p. 495. Suppl. de ..— Bibliothèque anglaise, t. II, pag. 238 et suiv. — Mémoirs of ature, 2.° édition, 6 vol., art. 20, pag. 132 et suiv. — Moréry, plément, t. I, pag. 375 et suiv. — Chaufepié, Nouveau Dictionnaire hisque et critique, t. I, pag. 356 et suiv. Cet article, fort détaillé, est extrait, grande partie, de la Bibliot. anglaise et des Mémoires de littérature nous venons de citer. — OEuvres de Voltaire, nouveaux mélanges V. imprimés pour la première fois en 1767, (quelques inexactitudes sont glissées dans cet article.) — Les Grands Hommes vengés ou Exa des jugemens portés par M. de V., et par quelques autres philoles, sur plusieurs hommes célèbres, par ordre alphabétique; par M. des ..., 2 vol. in-12, Amsterdam, 1769, t. II, pag. 13 et suiv.

ANTHOINE.

ANTHOINE (François-Paul-Nicolas), ancien lieutenant-général du bailliage de Boulay, fut nommé, à l'époque de la révolution, par celui de Sarreguemines, député Tiers-État à l'assemblée des États-Généraux. Dans ffaire de Danton, il parla contre le châtelet de Paris, demanda que ses membres fussent mis en accusation, comme prévaricateurs. L'abbé Syeyes ayant soumis à la chambre un projet d'organisation du jury, nthoine, dans la séance du 5 avril 1790, prononça n discours sur le même objet. Il développa la manière exister et d'agir des jurés, fit découler de chacune des nctions qui leur sont attribuées la preuve de l'utilité une semblable institution, établit la possibilité de xécuter, et posa un principe dont personne ne repoussera aujourd'hui l'exactitude, qu'il n'y a pas de constitution libre sans jurés.

Le 17 avril, il fit imprimer dans le journal de P
une lettre relative à des bruits qui couraient à M
et dont le but était, à ce qu'il parait, d'exciter le dé
. dre en faveur du clergé et contre le corps dont Anth
faisait partie.

Dans la séance du 4 mai, il fit ordonner, au n
du comité des rapports dont il était l'organe, la r
titution par la ville de Décize (Allier) d'un convoi
blé qui appartenait à celle de Nantes.

Le 14 juillet 1790, parut dans le Moniteur univer
sa lettre à M. Necker, sur l'opinion de ce dernier, relati
au décret concernant les titres, les noms et les armoiri

En voici l'épigraphe:

Eh quoi ! d'un philosophe est-ce là le langage ?

Cette lettre, pleine de force dans les pensées et d'énerg
dans l'expression, contient beaucoup de phrases *tell*
que les suivantes:

« Il y a partout, sans doute, des hommes abrut
ou lâches, qui comptent l'avilissement pour rien,
l'intérêt pour tout; mais, si les artisans, si les cult
vateurs, obligés de perdre, pour l'instruction, le te
qu'ils donnent à leurs précieux travaux, ne font
motions, ni mémoires, ils ont autant que vous
moi d'honneur et de sensibilité. Le sentiment de la n
blesse de leur être n'est pas étranger à ces âmes neuv
et la loi de l'égalité était gravée dans tous les cœu
avant la déclaration des droits. Pensez-vous que, *po*
être moins bien vêtu, on ne repousse pas avec un ég
dépit ces injustes et humiliantes distinctions, fondé
sur le hasard de la naissance, ou plutôt sur une ab

action métaphysique, et qu'on ne tressaille pas de joie en les voyant disparaître? Pensez-vous que l'ouvrier ne gagne pas dans son opinion, à se voir l'égal de celui qui l'emploie? Vous croyez aux jouissances d'imagination pour les nobles, et vous n'y croyez pas pour le peuple. En vain, au reste, crieriez-vous à la chimère contre cette égalité, chacun concourt selon ses moyens au bonheur de la société, nous recevons tous le salaire de nos travaux; et si je paie le tailleur qui me fait un habit, je suis payé par mes commettans pour opiner dans l'assemblée, et pour vous écrire ceci. Le prétendu reflet qui doit, selon vous, réjaillir des grands sur le peuple qui les sert, fait épigramme contre votre propre système; l'insolence du soudoyant ajoute à l'infériorité du soudoyé. » ....

....

« L'établissement des distinctions est la propriété de la nation; des prérogatives usurpées sur elle, dans des tems d'esclavage et de léthargie, ne forment point une propriété légale, on ne prescrit pas contre le droit des nations. »

« Si la nation avait joui de ses droits au moment où ces distinctions se sont établies, c'est elle qui les aurait données; et elle aurait donc pu les reprendre quand elle l'aurait jugé convenable. Elle peut donc les retirer, et à plus forte raison, lorsqu'elles ont été établies malgré elle et à son détriment. Et lorsqu'en se régénérant, elle a dû faire essuyer des pertes réelles à un grand nombre de citoyens, elle peut bien prescrire à quelques autres des sacrifices d'imagination. »

....

« Enfin, les tems sont arrivés où les préjugés de tout

genre doivent disparaître à la voix de la raison. Le p
jugé de vanité, tiré des belles actions de nos ancêtr
a une analogie parfaite dans ses principes, avec le p
jugé d'infamie qui flétrissait la postérité des coupabl
contre lequel l'opinion publique a déjà prononcé
de grands exemples. »

« Bonnes ou mauvaises, les actions des autres
doivent influer ni en bien, ni en mal sur l'opini
qu'on a de nous, et quand le fils ne trouve *plus*
déshonneur au pied de l'échafaud de son père, il
doit pas davantage s'honorer des lauriers de ses ayeux.

....

Le 25 octobre 1790, Anthoine présenta à l'assembl
nationale un projet de décret sur l'établissement
tribunal de cassation et dont on ordonna l'impressio
Le 28 du même mois, il fit un rapport relatif à d
troubles survenus à Montauban. Le 30, il engagea l'as
semblée, au nom de la commission dont il était l'organ
à rejeter comme étant inconstitutionnelle une pétition d
habitans de Noyon, tendante à faire changer le receve
des impositions. Le 10 novembre, il fit décréter la mis
en liberté de M. de Mélé, capitaine des chasseurs d'Au
vergne, porteur de libelles contre l'assemblée national

Le 9 avril 1791, il s'éleva contre les droits injus
tement confiés au ministre de la justice, et proposa d
laisser au roi la répartition des fonctions ministérielles
Le 31 mai, il appuia le projet du licenciement d
l'armée; il proposa, le 30 juillet: 1.° que tous les
ordres de chevalerie soient abolis; 2.° qu'il soit défendu
aux citoyens français d'être membres d'aucun ordre de
chevalerie étrangère; 3.° que le roi et la famille *soient*

tingués par un ruban aux trois couleurs; 4.° qu'il it créé une marque distinctive pour tous ceux qui ront rendu des services dans un état quelconque.

Lorsque l'assemblée constituante fut dissoute, Anthoine rendit à Metz, et y fut nommé maire. Il revint à ris après l'assassinat de l'abbé de Fiquelmont, et, mis à la barre de l'assemblée législative, le 26 dé- nbre 1791, il justifia la ville de Metz qu'on accusait ntretenir de secrètes intelligences avec les princes irés au delà du Rhin et avec le général Bouillé.

Le discours qu'il prononça en cette occasion se ter- ne ainsi : « Législateurs, la ville de Metz, jadis république, a connu la liberté avant vous. Sa posi- tion, il est vrai, l'expose aux premières attaques. Ses concitoyens veilleront d'autant plus pour la dé- fendre; ils s'enseveliront sous les débris de leurs murailles, plutôt que d'ouvrir leurs portes au des- potisme. » (On applaudit.)

L'assemblée accorda à M. Anthoine les honneurs de séance et ordonna l'insertion de l'adresse avec men- on honorable au procès-verbal. (On applaudit.)

Sans considération pour le service qu'il venait de ndre à sa patrie dans ces tems difficiles, l'adminis- ation départementale lui ôta ses fonctions; mais l'as- emblée plus juste le réinstala et suspendit les admi- istrateurs. Le mandat d'arrêt sous le poids duquel il trouva ensuite, fut annullé à la demande de Quinette, ans la séance du 10 août 1792, et l'on manda à la arre le président et le procureur syndic du dépar- ement pour rendre compte des motifs qui avaient déter- miné cette mesure.

Après avoir fait partie du rassemblement qui se porta les Tuileries, dans la nuit du jeudi au vendredi 10 a et contribué fortement à décider le conseil municipa faveur de ce mouvement populaire, il se rendit à M

« Jamais, dit une dépêche de cette ville en du 15, adressée à l'assemblée nationale, on n'a tant désiré M. Anthoine, depuis longtems suspe de ses fonctions de maire. Le 14, pendant que d administrateurs étaient allés rendre compte à l'ar de Luckner des scènes qui avaient eu lieu à Pa Anthoine se présente à la municipalité et dit aux ad nistrateurs dont chacun se plaignait alors : *Si vous voulez pas sauver le peuple de Metz, je le sauver moi*...... Aussitôt le tocsin sonne, les citoyens rassemblent. On annonce l'arrivée de Luckner; il pa et dit qu'il allait faire marcher son armée entre M et Pont-à-Mousson, pour s'opposer à l'ennemi. reprend la délibération pour savoir si les décrets l'assemblée nationale auront force de lois sans é revêtus de la sanction; Anthoine parle, et la publi tion des décrets passe à l'unanimité. Chacun co embrasser le magistrat qui vient d'être rendu au peu et s'écrie : la Patrie est sauvée ! »

La lecture de la lettre dont nous avons extrait qu'on vient de lire, excita une vive sensation dans l' semblée, et Chabot demanda que le nom d'Anthoi fût inscrit au procès-verbal de la séance. Cette pr position fut adoptée.

Nommé à la convention par le département de Moselle, il fut un de ceux qui, dans le procès Louis XVI, votèrent la mort sans appel et sans surs

Au mois de mars 1793, on l'envoya avec Levasseur en qualité de commissaire dans le département de la Meurthe, pour surveiller l'exécution de la loi de recrutement. Salles, de Véselise, ancien ami d'Anthoine, avait indisposé les esprits contre lui et Levasseur; ils s'en plaignirent à l'assemblée nationale, et envoyèrent un procès-verbal relatif à la trame ourdie contre eux; Anthoine fit même imprimer un mémoire adressé à la convention, dans lequel il signalait les reproches de vexations et de concussions dont il était l'objet.

Il était rentré à Metz par congé, lorsqu'il mourut le 19 août 1793, après une maladie lente et cruelle qui minait depuis longtems ses jours.

Levasseur, qui l'avait accompagné dans le département de la Meurthe, prononça son éloge funèbre devant la convention nationale dans sa séance du 26 août 1793. Il y fait le plus grand éloge de son républicanisme, le signale comme un des habitans les plus fidèles de la Montagne, un des plus fermes appuis de la révolution, et lui attribue l'honneur d'avoir sauvé Metz des mains de Lafayette, injustement accusé d'avoir cherché à la livrer aux étrangers.

La convention, après avoir entendu cet éloge, déclara la mémoire d'Anthoine chère à tous les français.

Anthoine avait donné par testament, et au préjudice de sa jeune veuve qui ne devait en conserver que l'usufruit, la possession de tous ses biens à la république. La convention prit ce legs en considération, et, dans sa séance du 14 avril 1794, sur le rapport de M. Pons de Verdun, elle le refusa comme étant contraire aux lois de l'état et aux principes de la république.

Il avait un cabinet de physique assez bien compo
dont il fit don au collége. Sa veuve épousa, en secon
noces, M. Barte, ancien commissaire des guerres.

V. Moniteur, 1791, N.° 205, pag. 831. -- Moniteur, 1791, N.° 3
pag. 1505. -- Moniteur, N.° 333, pag. 981. -- Tables du même ouvr
de 1789 à 1799. -- Biogr. des contemp., t. I, pag. 208.

ARMEINE.

Armeine ou Armine (Dom Geoffroy d'), bénédi
tin de la congrégation de Saint-Vanne, né à Metz, éta
fils de Nicolas d'Armine, médecin distingué, qui exe
çait son art à Metz vers le commencement du 17.e siècl
en même tems que François Foës et Samuël Duclos
dont nous aurons occasion de parler plus loin.

D. Geoffroy suivit le goût de son père pour le
sciences. Après avoir fait ses premières études à Metz
il entra dans l'abbaye de Saint-Mihiel où il prononça se
vœux, le 6 septembre 1625, et mourut à Auvillé, e
Champagne, le 22 février 1679.

Ce bénédictin était un laborieux amateur de l'anti
quité. Toutes les maisons auxquelles il fut attaché l
ont été redevables de renseignemens curieux sur leu
origine, leur fondation, etc. Il a composé l'histoire d
saint Airy de Verdun, et celle de saint Clément de Met
L'une et l'autre sont demeurées manuscrites, quoiqu
pleines d'érudition et remplies de bonnes choses.

La première existait au monastère de Saint-Airy, ave
le titre suivant :

*Recueils autentiques de la Fondation de l'Abbaye d
S. Airy de Verdun, ordre de S. Benoit, et des Abbés qu*

ont gouvernée, avec les divers succès et événemens arrivés en icelle; tirés très-fidèlement de ses archives et de plusieurs bons auteurs, par D. Geoffroy d'Armeine, Religieux de ladite Abbaye à Verdun, l'an de N. S. J. C. 1639.

V. Journal de Dom Floret. -- Bibliot. lorr., pag. 59. -- Hist. de Metz, par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, t. III, pag. 217.

ARROS (COMTE D')

ARROS (Jacques-Philippe-Charles, comte d'), né à Metz le 19 septembre 1779, est issu d'une très-ancienne et illustre famille du Béarn dont plusieurs membres se sont distingués dans la carrière des armes. Son aïeul, Armand, comte d'Arros, baron de Vivens, mort au château de la Grange, près Metz, le 7 août 1772, à l'âge de 82 ans, était lieutenant-général des armées du roi. Celui dont nous parlons eut aussi le dessein de suivre la profession militaire. Élève de l'école polytechnique en 1797, il en sortit sans avoir choisi de carrière. Maire de la commune de Longeville-lès-Metz, sous l'administration de M. de Vaublanc, il devint successivement capitaine adjoint à l'état-major de la garde nationale de Metz en 1813 et 1814; sous-préfet de Metz en 1814, après la restauration; sous-préfet de Thionville en octobre 1815, en remplacement de M. Rolly; chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse, en novembre 1818; préfet du Finistère, le 10 février 1819, de l'Aveyron, le 19 juillet 1820, et de la Meuse, le 3 mars 1828, en remplacement du baron Romain.

Quoique le comte d'Arros soit entré un peu tard da une carrière pour laquelle il n'a point été élevé, on accorde généralement de l'habileté, et l'on se loue son administration.

V. Affiches des Trois-Évêchés, 1772, N.° 34, pag. 149. — Tables Moniteur, de 1800 à 1825. — Biogr. des Préfets, in-8.°, Paris, 1826, p. — Histoire de Thionville, par M. Teissier, p. 338. — Notes manuscr du même.

AUBIN (de Saint-).

En avidus Santalbino dat jungere dextram, (Foem
Hos studium in musas, in cives fervidus ardor,
Mens eadem, constansque fides, dùm vita fluebat,
Et suppar stabili devinxit fœdere virtus.
Templ. Met. sacr.

« Avec quelle tendresse Foës tend la main à Sain Aubin ! Ils furent toujours étroitement unis. Une symp thie d'humeur et de caractère, un attachement inaltérab le même penchant pour l'étude, le même amour pour l citoyens distinguèrent ces deux amis. »

Aubin (Jean de Saint-), célèbre médecin de Metz était très-versé dans la connaissance des langues savante et des auteurs anciens. Anuce Foës, qui savait apprécie son mérite, pria les magistrats de la ville de le lui ad joindre pour collègue dans sa charge de médecin public parce que ses travaux sur Hippocrate ne lui permettaien pas de remplir ses fonctions avec autant d'exactitude qu'il l'eût désiré. On ne pouvait rien refuser à un si bon et si illustre citoyen ; il obtint sa demande. Saint-Aubin sentit tout ce qu'un semblable procédé avait de généreux, et demeura depuis lors constamment lié avec Foës. Ce dernier, pressé dans l'impression des œuvres d'Hippocrate, pria Saint-Aubin de traduire les scholies de Palladius sur le livre des fractures, et il lui rendit ce service.

Saint-Aubin travaillait à un Traité sur la peste; mais sa mort, arrivée en 1597, l'empêcha de le terminer. Il donna son manuscrit à Bucelot son confrère, qui le fit imprimer l'année suivante, sous ce titre :

« Nouveau Conseil et Avis pour la préservation et guéri-
« son de la peste, par M. J. de Saint-Aubin, médecin ordi-
« naire de la ville de Metz, dédié aux Seigneurs de ladite
« ville, par A. Fabert, imprimeur ordinaire et juré de ladite
« ville. 1598, in-octavo. »

Cette première partie fait regretter la suivante. Nourri de la lecture continuelle des Grecs, l'auteur y sut introduire une simplicité noble dans le style, une bonne méthode dans les descriptions et une heureuse sagacité dans les pronostics.

Biblioth. lorr., p. 859, 860. — Hist. de Metz, t. III, p. 21. — Temple des Messins, p. 149. — Biographie médicale, t. I, p. 409.

AUBRION.

Aubrion (Jean), notable bourgeois de Metz, eut beaucoup de part aux affaires de la cité. Il fut un des députés envoyés par cette ville, en 1471, vers le duc Charles de Bourgogne, à Luxembourg, et en 1477, vers le roi Louis XI qui se trouvait à Nogent près d'Auxerre. En 1492, les bourgeois le chargèrent de porter la parole au conseil de la ville, relativement à certaines prétentions du duc de Lorraine.

On a de lui un journal de ce qui s'est passé à Metz et dans les environs, depuis 1464 jusqu'en 1501 ou 1502. Son style est rude, barbare, fort éloigné de la pureté de

la langue française, telle qu'on la parlait alors dans beau monde ; mais l'ouvrage est digne d'être cité en qu'il renferme des particularités qu'on chercherait va nement ailleurs.

Aubrion mourut le 10 octobre 1501.

Bibl. lorr., p. 62. -- Hist. de Metz, t. I, p. xi ; t. II, p. 695. -- Temp des Messins, p. 196.

AUDENELLE.

AUDENELLE (Jean), né à Thionville le 10 févrie 1797, employé des douanes à Sierck, membre de la société royale de géographie, et l'un des collaborateurs du journal des sciences militaires publié par M. Corréard, est un jeune auteur aussi zélé que laborieux. Peu favorisé de la fortune, M. Audenelle se doit tout ce qu'il est. Employé dès l'âge de 17 ans en qualité d'adjoint à l'état-major du général Hugo, gouverneur de Thionville, puis lancé dans la carrière administrative, on l'a vu à des époques difficiles trouver des secours personnels bien précieux dans la culture des arts. On a de lui un ouvrage intéressant et curieux ayant pour titre :

Essai statistique sur les frontières nord-est de la France. Metz, imprimerie de Hadamard, 1827, 1 vol. in-8.° en deux tomes, pages XII, 419.

Cette Statistique embrasse dans son ensemble un vaste territoire composé des départemens de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, de la Meurthe et des Vosges ; et les limites naturelles qui lui sont données, forment une division physique particulière d'où naissent une foule d'observations variées.

L'ouvrage de M. Audenelle est divisé en huit livres. Le premier comprend la description la plus détaillée de la limite frontière de France, depuis les confins du département des Ardennes jusqu'à l'embouchure de la Lauter qui se jette dans le Rhin près de Lauterbourg. Cette limite, appuyée sur les zones nord-est des trois départemens de la Meuse, de la Moselle et du Bas-Rhin, touche au royaume des Pays-Bas, à la nouvelle Prusse, ainsi qu'à la Bavière Rhénane. C'est dans ses rapports avec ces trois états que M. Audenelle décrit la limite nord-est de France.

Une sous-division du premier livre est destinée à la peinture aussi fidèle qu'animée de l'aspect extérieur du sol, des lieux habités et des productions territoriales du pays. Le second livre a rapport à tout ce qui peut concerner la richesse du sol. Il est divisé en trois sections qui embrassent la minéralogie, le règne végétal et la zoologie. Le troisième livre devient le complément nécessaire du second; il fait voir à quel emploi l'habitant a soumis les richesses naturelles de la contrée, et quels genres d'industrie celles-ci ont dû faire éclore. Le livre quatrième donne une idée des puissances limitrophes de la Meuse, de la Moselle et du Bas-Rhin. Le but de l'auteur, en décrivant les ressources géologiques, agricoles et manufacturières d'une contrée étroitement unie à ces trois départemens limitrophes, a été d'établir un point de comparaison entre la France et l'étranger, et de signaler en même tems, d'une manière précise, la part plus ou moins avantageuse qu'ont eue les Pays-Bas, la Prusse et la Bavière, lorsqu'en 1814 ces trois royaumes s'enrichirent de nos dépouilles. Cette partie est la plus soignée de l'ouvrage et peut-être celle qui appartient le plus à son auteur. Le livre cinquième, entièrement historique, renferme l'exposé succinct des principaux événemens dont ce pays fut le théâtre, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours.

Le livre sixième contient les preuves matérielles du pré
dent. Une première section fournit des notions archéologiq
sur les premiers siècles, signale les antiquités de Metz,
restes de Scarpone, les tombeaux, les ruines, les statu
les voies militaires, les camps stationnaires des Romai
et le fameux monument d'Igel, situé à 4 lieues de Trèv
sur les bords de la Moselle; une seconde section présen
dans l'ordre alphabétique, la description topographique
statistique des établissemens féodaux, militaires et religie
auxquels se rattachent quelque fait, quelque souvenir r
marquable, et dont l'origine remonte au moyen âge.
livre septième est une esquisse fidèle et variée de l'état c
mœurs, des lettres, des arts et de la civilisation dans c
contrées, aux différentes phases de leur histoire. Enfin,
huitième livre parle de l'importance des frontières nord-est,
la condition sociale de l'habitant considérée dans ses rappo
avec l'attitude guerrière du pays, de l'esprit militaire qu'o
y remarque, de la position relative de la Prusse, des Pay
Bas et de la Bavière, de l'examen physique de la frontiè
et des moyens défensifs qu'elle peut offrir.

« Cet ouvrage, dit M. Sueur Merlin, (Rapport fait à
Société royale de Géographie. Revue encycloped., t. xxxvii
p. 745) divisé en deux parties bien distinctes, la topogra
phie et la statistique d'une part, l'histoire et les mœurs d
l'autre, offre des notions sommaires et positives sur la contré
La première partie est le fruit des investigations et des ex
plorations de l'auteur. Elle est riche de renseignemens posi
tifs et neufs, et se fait surtout remarquer par la descriptio
très-complète des établissemens d'industrie. La seconde est un
compilation des ouvrages historiques et statistiques publié
sur les Trois-Évêchés, sur la Lorraine, sur la Basse-Alsac
et sur les cinq départemens dont se compose la contrée. »

M. Audenelle a dressé, sur une échelle très-développée, un

arte topographique des lignes de la direction des douanes *e Thionville.* Ce travail immense, fruit de plusieurs an-ées de recherches et d'application, est particulièrement re-arquable par la rectification des erreurs trigonométriques e Cassini, et par l'exactitude des accidens naturels du sol : I. Colasson est possesseur de cette belle topographie, jus-u'à présent inédite.

On peut lire dans le Journal des Sciences militaires plu-eurs articles de M. Audenelle, écrits avec autant de précision ue d'élégance.

Il travaille en ce moment, 1.° à une *Histoire du siége de Thionville de* 1792, qui a pour but essentiel de combattre exagération ridicule avec laquelle cet épisode historique été traité par les écrivains de la révolution, puis répété ans examen par des historiens de notre époque; 2.° à un uvrage d'économie politique sur les *Transactions commer-ciales de la France, examinées dans leurs rapports avec les différens systèmes de douanes.*

BALTUS.

Romanæ numeros linguæ Baltusius omnes,
Hebrææque sonos stridentes, atque Pelasgæ
Nôrat opes blandosque sales. . . . .
. . . .
. . . *Stupuit celebres urbs Romula dotes,*
Laudibus et justis etiamnùm personat Illus.
Templ. Met. sacr.

« Baltus connaissait les beautés de la langue de Cicéron, les richesses et les délicatesses de celle de Démosthène, et les difficultes de l'idiome hébraïque. »
« Rome admira ses belles qualités, et les bords de l'Ill retentissent encore de ses louanges. »

Baltus (Jean-François), fils de Louis, avocat au parlement de Metz, et de C...... Formachon, naquit dans cette ville le 6 juin 1667, entra dans la so-

ciété de Jésus le 2 novembre 1682, et y fit profe
solennelle le 15 août 1700. Il résidait alors à S
bourg où il expliquait l'écriture sainte. Cet ho
illustre s'était déjà rendu célèbre en professant,
sa jeunesse, les belles-lettres à Dijon, et la rh
rique à Pont-à-Mousson. Mais le soin qu'exigè
ces emplois, joint aux études auxquelles il se livi
altérèrent sa santé sans rien diminuer de son
Il se perfectionna dans le grec et le latin, reche
les monumens de l'antiquité chrétienne et appri
langue hébraïque. Baltus était doué d'une mémoire p
digieuse et abusait de ses moyens par un travail t
assidu. Envoyé à Strasbourg et à Dijon pour réta
sa santé, la bibliothèque publique lui fut confi
appelé ensuite à Rome en 1717, on le chargea
corriger plusieurs ouvrages, et on le nomma bien
après censeur général des livres composés par les aute
de sa compagnie. Ce fut lorsqu'il exerçait cet emp
qu'il prit la défense du traité philosophique de l'illus
Huet, évêque d'Avranches.

Comme l'air de Rome ne convenait pas à Balt
il revint à Dijon où il fut préfet du collége; pla
qu'il géra ensuite à Pont-à-Mousson et ailleurs. Il mo
rut à Reims le 9 mars 1743 étant bibliothécaire du collé

OUVRAGES DU P. BALTUS.

1.° *Oraison funèbre de Messire Pierre Creagh, arch vêque de Dublin.* Strasbourg, Louis-François Rousselo 1705, in-4.°

2.° *Réponse à l'Histoire des Oracles de M. Fontenell de l'Académie françoise, dans laquelle on réfute le sy*

e de M. Van Dahle sur les Auteurs des Oracles du ganisme, sur la cause et le tems de leur silence ; et où i établit le sentiment des Pères de l'Église sur le même et. Strasbourg, Jean Renold Doulsecker, 1707, in-8.°, pages avec les indices et la préface. M. Quérard, en iquant 2 vol. in-8.°, 1707-1708, veut y comprendre s doute l'ouvrage suivant :

III. *Suite de la Réponse à l'Histoire des Oracles, dans uelle on réfute les objections insérées dans le treizième ne de la Bibliothèque choisie* (de Leclerc), *et dans l'article cond de la République des Lettres, du mois de juin* 1707, *où l'on établit sur de nouvelles preuves le sentiment des ints Pères, touchant les Oracles du Paganisme.* Strasurg, Doulsecker, 1708, in-8.°

Ces deux ouvrages ont été traduits en anglais et imprimés Londres : le premier, en 1708 ; le second, en 1709. Ils nt fondé la réputation de Baltus, tant à cause de la renommée littéraire du personnage qu'il attaquait, qu'en vertu u talent que le jésuite messin montra dans cette controverse. 'ontenelle, en renouvelant le système de Van Dahle, souenait avec raison, et contre l'opinion commune, 1.° que es anciens oracles du paganisme n'avaient rien de surnaturel, qu'ils étaient dus à l'artifice des prêtres ; 2.° qu'ils avaient subsisté jusqu'à la ruine du paganisme sous les empereurs chrétiens. Baltus prétendait prouver qu'ils étaient, au moins en partie, l'ouvrage des démons, et que l'avènement de J. C. les avait réduits au silence. On saurait aujourd'hui à quoi s'en tenir, et la matière serait bientôt jugée ; mais au commencement du 18.° siècle, l'une et l'autre opinion pouvaient s'étayer d'autorités respectables. Fontenelle, d'ailleurs, donna prise à ses adversaires par des assertions un peu trop hasardées : ce qui conduisit le P. Baltus à lui imputer des conséquences qu'il se serait gardé d'avouer. Ayant envoyé

son ouvrage à Fontenelle, celui-ci eut la prudence de n
point répondre. Il se contenta de dire plaisamment à Ba
nage qui l'en pressait : « Je consens que le diable pas
« pour prophète, puisque Baltus le veut, et qu'il trou
« cela plus orthodoxe. » Les théologiens modérés ont blâm
une querelle qui pouvait être désavantageuse à la religio
Baltus a eu un premier tort en y entrant, et un second
traitant Fontenelle avec trop peu d'égards.

IV. *Défense des Saints Pères, accusés du Platonism* Paris, Montalan, 1711, in-4.°

Ce savant ouvrage fut composé avec l'intention de prouv que les Saints Pères, en raisonnant d'après Platon, o voulu accommoder les doctrines nouvelles avec celles d paganisme.

V. *Jugement des Saints Pères sur la Morale de l Philosophie payenne.* Strasbourg, Jean-Renold Doulsecker 1719, in-4.°

Le même ouvrage a été publié sous le titre de *Parallèl de la Philosophie chrétienne et de celle des Payens.* 1733

VI. *Réflexions spirituelles et Sentimens de piété d R. P. Charles de Lorraine, de la Compagnie de Jésus* traduites de l'italien. Dijon, Jean Ressayre, 1720, in-12

VII. *La Vie de Sainte Febronie, vierge et martyre,* traduite du grec en français. Dijon, Jean Ressayre, 1720, in-12 Nouv éd. avec des remarques, Avignon, Gérard, 1730, in-12.

VIII. *Les Actes de S. Barlaam, Martyr,* tirés d'un manuscrit grec, et traduits en français; avec des remarques e des discours; l'un de S. Basile, l'autre de S. Jean Chrysostôme sur le même Martyr, traduits du grec. Dijon, Ressayre, 1720, in-12.

IX. *Sentiment du R. P. Baltus, Jésuite, sur le Trait de la Foiblesse de l'Esprit humain* (de Huet). Paris, Simart, 1726, in-12. (V. les Mémoires du P. Desmolets.)

I. *La Religion chrétienne prouvée par l'accomplissement Prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament, sui- t la méthode des Saints Pères.* Paris, Billiot, 1728, in-4.° e traité a été éclipsé par l'ouvrage que publia, sur la me matière, M. de Pompignan, archevêque de Vienne.

II. *Défense des Prophéties de la Religion chrétienne.* is. Didot, 1737, 3 vol. in-12. Les deux premiers sont tre Grotius ; le troisième contre Richard Simon.

III. *Lettre de l'Auteur de la Défense des Prophéties.* te lettre est imprimée dans les Mémoires de Trévoux, 18. art. 36, mois de mars.

Le P. Baltus est un des Messins illustres dont le decin Louis a fait faire le médaillon en marbre pour faire don à la ville.

Hist. de l'Acad. française par l'abbé 'd'Olivet, pag. 407 et 408. -- rnon. de Holl. -- Suppl. de Moréri, p. 605 -- Biblioth. choisie de Jean Clerc. Amsterdam, Heuri Schelte, 1707, t. XIII, p. 178 à 282. — Dom met, Bibliot. lorr., t. IV, p. 73, 74, 75. -- Hist. de Metz, t. III, p. 308. Temple des Messins, pag. 159 et suiv. -- Nouveau Dictionnaire his- ique, etc., par une société de gens de lettres (Chaudon et Delandine), édit., 13 vol. in-8.°, 1789, t 1, p. 442. -- Biogr. univ., t. III, 294, art. de M. Tabaraud. — L'article de M. Quérard est incomplet. nace littéraire, t. I, p. 166.)

BALTUS (J.)

Et pius est patriæ facta referre labor.
Ovid.

Baltus (Jacques), frère cadet du précédent, né à Metz le 31 janvier 1690, jeta moins d'éclat, eut une réputation moins étendue, mais se rendit fort utile par le soin qu'il apporta de tenir une note exacte des événemens propres à intéresser le Pays Messin. Il était

notaire et remplissait la charge d'échevin de l'Hôt de-ville lorsque la reine Marie Leczinska vint à Metz 21 août 1725.

Les ouvrages de Jacques Baltus ne sont pas nombre nous ne connaissons de lui que les deux suivans :

I. *Journal de ce qui s'est fait à Metz au passage de Reine, avec un Recueil de plusieurs pièces sur le mê sujet.*

Metz, Jean Collignon, imprimeur de l'Hôtel-de-ville du Collége, place Saint-Jacques, à la Science, 1755. Av permission.

II. *Annales de Metz, depuis l'an 1724 inclusivemen par feu M. Baltus, notaire, ancien conseiller-échevin l'Hôtel-de-ville, pour servir de supplément aux preuv de l'Histoire de Metz.*

Metz, Claude Lamort, 1789. — In-4.°, 359 pages.

Cet ouvrage utile, écrit sans prétentions, se termine 1759. Il était demeuré inédit. Dom Tabouillot l'ayant m en ordre le livra au public.

Essai philologique sur les commencemens de la Typographie à Metz, et par G.-F. Teissier, in-8.°, pag. 120, 170. — Baltus (Jacques) a é oublié par tous les biographes, même par M. Quérard.

BALTUS (B.-L.-M.-V.).

Baltus (Basile-Louis-Marie-Victor, baron de), ma réchal de camp d'artillerie, commandant de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, naquit à Met le 2 janvier 1776. Il est de la même famille que les pré cédens. Entré au service comme élève d'artillerie en 1780, il se trouvait capitaine en 1790. Il fit avec dis

fection les campagnes de la révolution aux armées du Nord, du Rhin, ainsi qu'à celles des Alpes et d'Italie. Devenu chef de bataillon en 1800, il donna sa démission en 1803; reprit du service en 1804 dans le 5.e régiment d'artillerie à cheval, et fut employé sur les côtes; puis à la grande-armée, en Allemagne, en Hollande, et enfin en Champagne dans les premiers mois de 1814. Il avait été décoré de l'étoile d'officier de la Légion-d'honneur par décret impérial du 7 janvier 1806; fait colonel du 1.er d'artillerie à cheval en 1807; commandant de la Légion-d'honneur le 11 juillet de la même année; général de brigade en 1811, il prêta serment entre les mains de l'empereur, le 24 mars de cette année. La Biographie des Hommes vivans s'est trompée en disant que M. Baltus fut mis à la retraite en 1814. Il commandait alors l'école régimentaire d'artillerie de Metz, et, au mois de mai 1815, l'artillerie du 4.e corps. Lorsque le roi fut rentré dans Paris, le général Baltus lui envoya dans une adresse l'expression de son dévoûment. Il reçut l'année suivante des lettres de Baron; fut mis à la retraite peu après. Il vit maintenant à Paris.

Le général Baltus avait eu la croix de Saint-Louis à la restauration.

Tables du Moniteur, de 1799 à 1814, p. 62; 1815, p. 502, 902; 1816, p. 910. — L'article Baltus de la Biographie des Hommes vivans renferme plusieurs inexactitudes.

BARBÉ-MARBOIS. *Voyez* MARBOIS.

BARTHEL.

Barthel (Nicolas de), dont le nom est écrit à t Bartels et Barthels dans le Moniteur, naquit à Thic ville le 26 novembre 1718, d'une famille estimée de bourgeoisie. De longs services militaires, une bravou éprouvée, des chances heureuses lui ouvrirent u belle carrière. Il commandait dans l'an VI la place Manheim, et se retira avec le grade éminent de géné de division.

Barthel mourut le 13 mai 1813, à Belesme (Orne à l'âge de 94 ans et demi, et non à Metz, comme l'i dique la table du Moniteur.

Ces détails sont les seuls que nous ayions pu no procurer sur un homme dont la vie glorieuse eut malheur de ressembler à tant d'autres.

Tables du Moniteur de 1787 à 1814. — Histoire de Thionville, p. 3o — Les Biographies modernes ont oublié le général Barthel.

BAUCHETZ.

Bauchetz ou **Bauchert** (Jean), greffier de Plapp ville, petit village à une demi-lieue de Metz, a laiss un in-folio manuscrit, divisé en deux parties : la pre mière est une chronique en vers, continuée jusqu'e 1535 ; la seconde, un journal en prose, depuis cett année jusqu'en 1650. Cet ouvrage, au jugement de auteurs de l'Histoire de Metz qui l'ont eu en main, e dont ils ont tiré grand parti, est aussi bien circonstanci que bien écrit. On peut y avoir confiance.

Hist. de Metz, t. I, préf., xiii, t. III, p. 256.

BAUDOCHE (Les).

Cette famille est une des plus illustres du Pays Messin, par les emplois qu'elle occupa, par son ancienneté et son immense fortune. En 1315, Nicolas Baudoche fut élevé à la dignité de maître-échevin. Depuis lors, les membres de cette famille occupèrent cette place honorable en 1340, 1346, 1353, 1354, 1370, 1388, 1399, 1402, 1420, 1441, 1449, 1469, 1489, 1501, 1513, 1523, 1544. Robert Baudoche fut le dernier maître-échevin de la famille ; il remplit les charges de cette dignité deux années de suite, en 1549 et 1550, ce qui était fort rare. François Baudoche, seigneur de Moulins, qui avait été maître-échevin en 1544, assista aux assises de Nancy en 1556. Je ne sais si c'était le même qui avait, en 1573, le titre de sénéchal de Lorraine. Un autre Baudoche (François), profondément instruit, était, à la même époque, abbé de Saint-Symphorien.

La famille Baudoche contracta des alliances avec les Hongre, les Roucel, etc., nobles familles de Metz. Elle était si riche qu'elle prêta souvent des sommes considérables aux ducs de Lorraine et de Bar.

Claude Baudoche, seigneur de Sainte-Barbe, dont il éleva l'église en 1526, fut le dernier gentilhomme de cette maison.

Table alphabétique des Noms de personnes, familles nobles et autres rapportés dans les Extraits des Archives de la Maison de Lorraine, p. 75 à 77. — Liste des Maîtres-Échevins de la ville de Metz. — Hist. de Metz, t. II, 698, 699, III, 16.

BEAUREGARD.

Beauregard (Jean-Nicolas, et non Pierre), jésuit prédicateur, ancien supérieur du Mont-Valérien, s'e rendu fort célèbre pendant le 18.e siècle. Tous les bio graphes s'accordent à le dire né à Pont-à-Mousson e 1731, mais c'est une erreur; fils d'un potier d'étain d Metz, il prit naissance dans cette ville le 16 juin 1731 Après y avoir fait ses premières études, il fut les conti nuer à Pont-à-Mousson dans le collége des jésuites. Ce derniers, habiles à gagner l'esprit de ceux auxquels il reconnaissaient des talens, s'attachèrent le jeune Beau regard qui fut loin de démentir la favorable opinio que l'on avait conçue de son mérite. Ses études étaient peine terminées qu'on le créa missionnaire. Après avoi long-tems parcouru les provinces, jeté un vif éclat, e s'être acquis un nom célèbre, autant par la pureté d ses mœurs que par son éloquence entrainante, il vint Paris, où il prêcha le carême en 1779, et mérita l nom de *sublime missionnaire* qui lui fut alors conféré On recueillit à cette époque, avec un intérêt mêlé d'ef froi, ces paroles prophétiques dont il fit retentir le voûtes de Notre-Dame dans un moment d'inspiration religieuse : « Oui, vos temples, Seigneurs, seront dé « pouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blas- « phémé, votre culte proscrit. Mais qu'entends-je? « grand Dieu! que vois-je?... aux saints cantiques qui « faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, « succèdent des chants lubriques et profanes! Et toi! « divinité infâme du paganisme, impudique Vénus! tu

« viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu « vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des Saints, et rece- « voir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs ! »

Des hommes puissans se croyant désignés par l'ora- teur, le dénoncèrent comme un séditieux, un détracteur des lumières et de la raison. Condorcet, philosophe passionné pour le bonheur public, ennemi de cette exaltation toujours extrême qui inspirait Beauregard, le traita de *fanatique*, *de ligueur* (Voy. *Pensées de Pascal* avec *Notes*. Londres, 1776, in-8.°) ; et pendant que le peuple en foule courait à ses sermons, les pre- miers écrivains du siècle s'élevaient contre lui. Un théâtre tel que Paris convenait à son zèle. Il y revint plusieurs fois ; prêcha dans les environs, fit grande sensation à Meaux en 1780 et 1781, prêcha le carême à la cour en 1789, et, nouveau Jérémie, annonça avec autant de franchise que de liberté les malheurs qui menaçaient alors la France. Les tems n'étaient pas favorables à l'exercice du ministère évangélique ; la révolution éclata ; Beauregard, justement effrayé, se hâte de quitter un pays volcanisé où la voix impérieuse de la philosophie réduisait enfin au silence les clameurs d'un fanatisme in- tolérant. Réfugié à Londres, ce missionnaire continua de prêcher dans le même esprit, et ne fit pas fortune. « Vous, disait-il aux émigrés, fugitifs mendians, déser- « teurs du trône, de quel droit réclamez-vous la pitié ? « Vous êtes punis, mais comme la race de Juda, d'un « châtiment juste. Couvrez-vous de cendres, errez à « travers le globe ; car vous étiez les appuis du sceptre, « et vous avez entraîné sa chute en vous retirant ; vous « n'avez su ni combattre ni fléchir. » De telles inculpa-

tions parurent aussi déplacées que peu généreuses. Be
regard essuya des reproches, fut obligé de renoncer à
chaire et même au séjour de Londres. Il se retira d'abo
à Cologne, puis à Maëstricht, fut accueilli avec intér
et termina paisiblement sa carrière, en 1804, à l'âge
73 ans. Il habitait depuis quelque tems le château
Groninck en Souabe, chez la princesse Sophie de H
henlohe qui lui avait offert un asile. On assure qu
dans les dernières années de sa vie, il avait revu s
sermons avec soin, et qu'il les a légués aux jésuites
Russie qu'un ukase impérial expulsa en 1817.

Ce missionnaire a été jugé bien différemment par l
biographes; on a trouvé son éloquence impétueus
mais peu soignée et fort inégale; son ton quelquefo
déclamatoire, ses traits de génie obscurcis par de ch
quantes trivialités. Au résumé, Beauregard avait une l
gique assez ordinairement serrée; ses discours étaie
savans, ornés de citations heureuses et d'à-propos bie
ménagés. Il possédait le grand art d'émouvoir vivement
et devenait sublime sans cesser d'être populaire. Se
défauts tenaient, à ce qu'il paraît, au goût de ses au
diteurs, et à ce genre de missionnaire qui s'éloigne de l
noblesse des grands maîtres.

Barbier, qu'on n'accusera pas de partialité, a dit
« L'abbé Beauregard joint à une simplicité populaire l
« vigueur, la fierté mâle, la véhémence, et surtout l'actio
« de Démosthène; il entraîne ses auditeurs, il les rempli
« du saint enthousiasme dont il est animé lui-même, e
« grave dans leur cœur en traits de flamme les précepte
« de la morale et les augustes vérités de la religion. »

Affiches de Meaux, 30 mai 1781. — Affich. de Metz, 1779, n.° 22, p. 170

...1, n.° 26, p. 204. — Barbier, Biblioth. de l'Homme de goût, t. II, p. 363. — Biogr. univ., ancienne et moderne, t. III, p. 652. — Biogr. des contemp., t. II, p. 277.

BECKER.

BECKER (Joseph), député de la Moselle à la convention nationale, fut nommé, en 1791, juge de paix de son canton et administrateur du département. Il se fit remarquer dans ces deux emplois par la sagesse et la modération de sa conduite. La reconnaissance de ses concitoyens le désigna, au mois de septembre 1792, pour les représenter à la convention. Il y vota la réclusion de Louis XVI et le sursis à l'exécution lorsque la peine de mort eut été prononcée. Les tribunes, qui applaudissaient avec fureur ceux qui votaient l'exécution du malheureux prince, s'efforçaient d'épouvanter, par les plus horribles menaces, les députés qui ne prononçaient que la réclusion ou l'exil. Becker n'en fut point ébranlé. « Ni les menaces dont cette tribune retentit, « s'écria-t-il, ni cette crainte puérile dont on a cher- « ché à nous environner, ne me feront trahir mon « sentiment. » Devenu membre du comité des décrets pendant l'orage révolutionnaire, il ne fut chargé d'aucun rapport, et ne parut à la tribune qu'après le 9 thermidor. En 1793, il fut dénoncé aux jacobins comme ayant sollicité auprès de Xavier Audouin un régiment pour son fils, âgé de dix-huit ans, et qui n'était que simple sous-lieutenant. Dans la séance du 25 fructidor an II (11 septembre 1794), il s'éleva contre les adresses des sociétés populaires, les signalant comme l'ouvrage de

l'intrigue, et, cinq jours après, monta à la tribune po
exposer les irrégularités qui avaient lieu dans la ver
des biens nationaux. Le 15 frimaire an 3, il dénon
courageusement à l'assemblée Saint-Just et Lebas, do
les cruautés avaient fait fuir plus de dix mille habita
du Haut et du Bas-Rhin, et demanda que le comité
législation secourût ces malheureux. Le 27 nivôse (
janvier), il rappela les dangers des commissions,
l'occasion de celle créée à Bordeaux par Bordas, po
rechercher les délapidateurs. Chargé d'une mission
Landau, il rendit compte à la convention de l'état mor
de cette ville par une lettre insérée dans le Monite
(an III, n.° 149), et entretint avec le comité de sal
public une correspondance active. Justement indign
des atrocités nombreuses et des exactions qui s'étaie
commises dans le Palatinat, etc., il fit, immédiateme
après son retour, le 25 prairial (13 juin), un rappo
virulent contre les agens et sous-agens employés dans l
commission d'évacuation de cette province, conquis
par le général Hoche, et annonça qu'ils avaient été ar
rêtés par ses ordres, ou dénoncés au comité de sûret
générale. Le 1.er messidor, il parla des dangers qu'o
avait courus, le 12 germinal, par les menées des acca
pareurs de grains, fit part des mesures qu'il avait prise
à cet égard aux armées du Rhin et de la Queisch,
demanda le renvoi des pièces qui étaient entre ses mains
au comité de sûreté générale.

Nommé membre du Conseil des anciens, en l'an V
il vota, dans la séance du 9 fructidor, en faveur de l
rentrée des fugitifs du Haut et du Bas-Rhin, et retourn
dans ses foyers au mois de mai 1798. En 1804, le pre

mier consul le nomma percepteur à vie des contributions directes à Saint-Avold sa patrie, où il mourut il y a quelques années.

Tab. du Monit., de 1787 à 1800, p. 31.—Galerie hist. des Contemp. ou Biog. nouv., 9 vol. in-8.°, t. I, p. 418.—Biog. des Hommes vivans, t. I, p. 261.

BECŒUR.

Summos nempè viros solitus configere telis,
Imperiit nostrum Becordem livor amarus.
At citò se scindet nubes, verique corusca
Lux abiget tandem tenebras erroris, et æqua
Asseret oppressum meritum ventura propago,
Orbatamque gemet se cive Lutetia tanto.
Templ. Met. sacr.

« L'envie qui poursuit toujours les grands hommes, ne manqua pas d'attaquer Becœur; mais le nuage sera bientôt dissipé : le flambeau de vérité écartera les ténèbres du mensonge; la postérité rendra justice au mérite de ce savant naturaliste, et Paris gémira, mais trop tard, de n'avoir pas possédé cet estimable citoyen. »

Becœur (Jean-Baptiste), célèbre pharmacien et savant naturaliste, fils de François Becœur, apothicaire de Metz, naquit dans cette ville en 1718, et montra, dès ses plus jeunes années, beaucoup de goût pour une science qu'il cultiva depuis avec tant de succès. Sa réputation ne se bornait point aux étroites limites de la province, et peu d'étrangers venaient à Metz sans visiter le cabinet de Becœur qui avait rassemblé, non-seulement les oiseaux de la contrée, mais encore une grande quantité d'autres animaux curieux. Buc'hoz en parle dans son *Aldrovandus Lotharingiæ*, p. 265.

On destinait à Becœur une place au Cabinet du Roi; mais l'envie l'en fit exclure, et il mourut à Metz le 16 décembre 1777. Bardou-Duhamel a lu son éloge historique dans une séance publique de l'académie de Metz,

société à laquelle Becœur avait été agrégé en qualité d
membre résidant.

Becœur laissa quelques notes manuscrites qui n'o
pas vu le jour. Les seuls écrits qu'il ait fait imprim
sont des réponses à M. Mauduit, concernant la maniè
de conserver les oiseaux, insérées d'abord dans le Journ
encyclopédique, puis réunies en forme de mémoires da
l'*Aldrovandus Lotharingiæ*, p. 289, sous le titre suivan

*Mémoire instructif sur la Manière d'arranger l
différens Animaux, pour les mettre en état d'êt
préparés et de servir à l'ornement des Cabinets d'Histoi
naturelle*, XVIII p.

Becœur forma un grand nombre de bons élèves. Ce fu
lui qui inspira le goût de l'histoire naturelle au célèbr
voyageur Le Vaillant. Il l'eut quelque tems chez lui
et l'initia dans les premiers secrets de cette science
Sa correspondance était fort étendue. Il fut en relation
avec Buffon et plusieurs princes allemands.

Becœur a laissé un fils qui lui succéda en qualité d
pharmacien, et qui soutint le nom et la réputation d
son père. Le fils de ce dernier, à qui nous avons vaine
ment écrit pour avoir quelques renseignemens, es
chirurgien-major, employé à l'école de Saumur.

Temple des Messins, p. 149 et suiv. — Aldrovandus Lotharingiæ
pag. IV, 265, 289 et suiv.

BERAULT-BERCASTEL.

Berault-Bercastel (Antoine-Henri de), historien
ecclésiastique, né à Briey le 2 novembre 1722, était
fils de François Berault, chevau-léger de S. A. R. et

le M.elle Gabrielle Masson. Il eut pour parrain et marraine François Florimont des Armoises, comte et seigneur d'Anderny, et M.me Ursule de Reifenberg, épouse de M. Duham, chambellan de S. A. R.

Le jeune Berault fut d'abord jésuite, puis curé d'Omerville, au diocèse de Rouen; enfin, chanoine de Noyon. Il est mort pendant la révolution. Son goût le portait à la littérature. Il débuta dans la carrière des lettres par un petit poëme sur le *Serin de Canarie*, 1755, in-12, ouvrage qui ne manque ni de grâce ni de facilité, et qui eut une seconde édition, in-18, en 1792, par les soins des Mercier de Compiègne. Il fit paraître, deux années après, la traduction d'un roman espagnol intitulé : *Voyages récréatifs du chevalier de Quévédo*, 1756, in-12; et, en 1761, un recueil d'*Idylles nouvelles*, en 1 vol. in-8.° Ces compositions littéraires furent suivies d'un poëme en douze chants, sur la *Conquête de la terre promise*, Paris, Delalain, 1766, deux parties, in-8.° Il eut peu de succès et essuya des critiques, surtout sous le rapport religieux, censures qui engagèrent apparemment l'abbé Berault à changer la nature de ses compositions littéraires.

Un mélange grotesque de la fable et de l'histoire sacrée; le merveilleux des livres saints trop souvent sacrifié aux conceptions de l'auteur profane, des descriptions galantes, peu convenables à l'état du poëte, un Dieu d'Israël présenté avec les attributs et les passions du Jupiter d'Homère, des anges ayant une physionomie semblable aux divinités payennes, un style inégal, peu soutenu, un plan qui montre l'auteur dominé par son ambitieux sujet, plutôt qu'il ne le

domine. Voilà quels ont été les principaux fondem
de la critique dirigée contre Berault.

Ses talens trouvèrent un sujet plus conforme à s
caractère, dans la composition d'une *Histoire ecc
siastique* digne d'être mise entre les mains de c
qui désirent acquérir des notions exactes et philo
phiques sur les faits de la religion :

Histoire de l'Eglise, Paris (Rusaud), 1778 et ann
suivantes, 24 vol. in-12, 60 fr.; Toulouse, 1811, 12 v
in-8.° — *Nouv. édition, continuée depuis* 1721 *jusqu*
1820 (par l'abbé A. Guillon). Besançon et Par
Gauthier frères, 1820 — 1821, 22 vol. in-8.°, 132

L'auteur embrasse toute la durée de l'église, dep
son origine jusqu'au commencement du dix-huitièr
siècle, et divise son sujet en quatre grandes période
la première comprend l'histoire de l'église primitiv
avec les tems qui s'en rapprochent, depuis l'instituti
jusqu'au sixième siècle inclusivement; la seconde re
ferme les cinq siècles suivans, appelés à bon droit siècl
d'ignorance; les douzième, treizième et quatorzièn
siècles composent la troisième; enfin, la quatrième
jusqu'à la mort de Clément XI, en 1721. Chacune d
divisions de cette nouvelle Histoire ecclésiastique e
suivie d'un discours, où l'auteur s'est attaché à pr
senter un tableau fidèle des quatre âges de l'Église.

L'opinion de M. Tabaraud, qui a rédigé l'artic
Berault-Bercastel dans la Biographie universelle, e
que l'histoire dont nous parlons n'a point la gravit
de celle de Fleuri, que l'auteur copie quelquefois sa
le citer. On n'y trouve pas ce développement des faits
ces extraits instructifs sur lesquels la philosophie chré

mne de Fleuri a su répandre tant d'intérêt. Berault moins de modération, moins d'impartialité; il s'écarte uelquefois des maximes de l'Église gallicane, et professe s opinions qui, étant plus conformes au 18.e siècle ue celles de son prédécesseur, n'ont pas peu contribué 1 succès de l'ouvrage.

En général, on ne peut refuser à Berault-Bercastel e la pureté et de la noblesse dans le style, du mouvement dans ses tableaux, de la précision et un esprit analyse qu'il emploie souvent avec succès. « On reonnait dans quelques-uns de ses portraits, dit notre élèbre biographe A.-A. Barbier, la touche mâle et erme de Salluste; en un mot, de toutes les histoires le l'Église je n'en connais point qui soit plus agréable t d'un usage aussi universel; elle est composée de 24 olumes in-12 : les quatre premiers ont paru en 1778, t les quatre derniers en 1791; ceux-ci embrassent le écit des événemens depuis 1630 jusqu'en 1721; ils ont d'autant plus intéressans que ces événemens se approchent de nous, et qu'on a beaucoup entendu parler de plusieurs personnages qui ont joué un grand rôle dans cet espace de temps. »

L'auteur devait conduire cette histoire jusqu'à nos jours; mais la mort ne lui a point permis de l'achever.

Berault-Bercastel avait laissé en manuscrit un abrégé de son histoire, en 5 volumes in-8.° On doit regretter qu'il n'ait pas vu le jour.

Nous ne connaissons pas d'autres ouvrages de cet auteur. Il inséra un assez grand nombre d'articles judicieux dans le journal étranger, publié depuis le mois d'avril 1754 jusqu'en septembre 1762, à deux interruptions près

(décembre 1754 et année 1759): dépôt précieux
littérature ancienne et moderne, à la composition duq
présida toujours un grand esprit d'équité et de mo
ration. L'abbé Berault en fut quelque tems le princi
rédacteur.

Affiches des Trois-Évêchés, 1779, p. 262. — La France littér. d'Heb et de la Porte, t. I, p. 183, t. III (supplém.), p. 161, et la France lit de Ersch, t. I, p. 109, t. IV, p. 41, ne présentent pas des indicati exactes. — Nouvelle Bibliothèque d'un homme de goût entièrement ref due, corrigée et augmentée, etc.; par A.-A. Barbier, etc., et N.-L. Desessarts, V vol. in-8.°, t. III, pag. 212 à 214. — Biographie univ selle, t. IV, pag. 227. — Biographie des Contemporains, t. II, pag. 3 — La France littéraire de Quérard, t. I, 1.re livraison, pag. 279.

BERNARD.

Bernard (Pierre), né à Metz, fut un des pl
grands prédicateurs de l'ordre des Minimes. Il méri
l'estime de MM. d'Aubusson et de Coislin, évêque
Metz, et prêcha avec beaucoup de succès, non-seul
ment à la cathédrale de cette ville; mais aussi dans cel
de Verdun, de Châlons et de Reims, où il mourut le
mai 1717. On ne sait ce que sont devenus ses sermon

Hist. de Metz, t. III, pag. 352.

BERRARD.

Berrard (Jacques-Joseph), né à Metz le 3 mars 178
était le fils d'un tailleur. Il fit ses études en cette vill
M. Schmitt, qui acquit d'ailleurs tant de droits à la re
connaissance publique, ayant remarqué chez le jeun
Berrard des dispositions heureuses, se chargea de lu
donner une instruction gratuite.

Admis ensuite au lycée, parmi les élèves pensionnés
u gouvernement, il se distingua dans ses classes, acquit
stime de ses maîtres et l'amitié de ses condisciples.
. Louis Hanin, dans son *Enumeratio plantarum Circà*
etas nascentium (*Metis*. 1806. 4.°) a consacré à Berrard,
ors son élève, une espèce crue nouvelle et qu'il a nom-
ee *Lychnis Berardi*. Cette désignation n'a pas été
loptée.

A peine sorti du collége, M. Weyer, ancien payeur
: la 3.e division militaire, lui confia la première édu-
tion de ses enfans et lui servit de père.

Nommé successivement maître d'étude, professeur
sous-censeur au lycée, il en prit occasion de con-
lider et d'étendre son instruction, et partit en 1811
our Moscow où il gagna bientôt, par son mérite per-
nnel joint à la généreuse sollicitude de son bienfaiteur,
confiance de plusieurs maisons puissantes.

En 1812, immédiatement après notre entrée dans
ncienne capitale de l'Empire russe, il fut nommé
crétaire en chef de l'état-major général de l'armée
ançaise, et s'acquitta des devoirs de cette place avec
n zèle éclairé dont le grade d'inspecteur aux revues,
intendant) devint la récompense. Berrard n'avait alors
ue 24 ans, mais la prudence, chez lui, avait dévancé
âge. Entraîné du sein de la Russie avec les débris de
otre malheureuse armée, sa retraite fut signalée par
n grand nombre de traits qui honorent son courage
: son humanité. Le mauvais état de sa santé l'ayant
rcé de demeurer dans Wilna, il fut accueilli de la
ortion la plus distinguée de la nation polonaise, et
érita, par ses talens, d'être adjoint à la chaire de

belles-lettres de la célèbre université de cette ville. M
les besoins impérieux de sa santé rappelèrent, en 181
Berrard dans sa patrie. Il employait avec ardeur le rep
que lui laissaient ses souffrances pour nous faire jo
du fruit de ses méditations, et notamment de ses obse
vations sur la campagne de Russie. La mort l'a su
pris au milieu de ses travaux le 5 mars 1822.

« Le monde a perdu, dans M. Berrard, un homm
non moins estimable pour les qualités du cœur que po
celles de l'esprit, et la république des lettres, un memb
qui, par ses connaissances aussi étendues que vari
et par une rare facilité, promettait d'accroître enco
ses richesses littéraires. »

Berrard était, depuis peu, membre de la Société d
lettres, des sciences et des arts de Metz. Il y a
quelques pièces de vers qui ne manquaient pas de n
turel. L'une d'elles, l'*Ami des lettres aux Enfers*, a é
insérée dans le recueil des travaux de la société penda
l'année 1821—1822, in-8.°, pag. 95.

M. Renault, l'un de ses collègues, a composé so
éloge funèbre, et M. Herpin, secrétaire, lui a consac
une courte notice. (Ouvr. cité, p. 70.)

BERTEAUX.

Berteaux (Nicolas-François), né à Metz le 10 octob
1743, fils de Pierre Berteaux, greffier de la maréchauss
des Trois-Évêchés, et de Marie-Anne Henri.

Contemporain et ami d'enfance de M. Emmery, M. Be
teaux fut présenté par lui, en 1767, à la Société littérai

ité des *Philathènes*, qui rivalisait alors à Metz avec l'Académie royale, et dont M. Emmery était le secrétaire perpétuel; il consacra à cette Société ses travaux littéraires: tout son tems était partagé entre ses goûts pour les lettres et l'exercice de divers emplois publics.

Receveur des domaines du roi le 20 juillet 1775, il fut élu, le 18 août 1787, secrétaire-général de l'assemblée provinciale, et, en juillet 1790, secrétaire-général du directoire du département : fonctions qui le forcèrent à sortir de France en 1793 pour éviter l'échafaud.

Ce fut en grande partie à ses lumières et à ses talens que l'on dut la rédaction suivante:

Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés et du Clermontois, tenue à Metz au mois d'Août 1787.

Précédée des différentes lois qui ont rapport à son établissement.

Veuve Antoine et fils, impr. du Roi et de l'assemblée provinciale. 1787.

In-4.° — 505 pages, etc.

M. Berteaux fut nommé, le 19 germinal an VIII, secrétaire-général de la préfecture, sous M. Colchen, alors préfet. Dans ces fonctions il a déployé des talens administratifs, une sagacité et une prudence qui le firent juger fort supérieur à cette position.

Appelé par le Sénat au Corps législatif le 9 thermidor an XI, il y siégea cinq ans, ayant pour collègues MM. Saget et Durbach qui, comme lui, avaient échappé à la proscription de 1794.

Le 21 juin 1810, M. Berteaux fut nommé membre du conseil général du département; et, en 1815, pendant

quelques mois, il a exercé les fonctions de conseiller à préfecture. Ce bon citoyen est mort à Metz, généralemen aimé et regretté, le 3 mai 1820.

Essai philologique sur les commencemens de la typographie à Met par M. Teissier, sous-préfet à Thionville, p. 183, et notes manuscrites d même.

BEUVELOT.

Beuvelot (Jean-Baptiste), ingénieur-géographe, fi de François Beuvelot, établi à Metz en 1771 comm maître de dessin, naquit dans cette ville le 3 mai 177

A l'époque de la révolution, lorsque l'assemblé nationale décréta la division de la France en 83 dé partemens, M. Beuvelot père se rendit à Paris dan l'intention d'y faire graver une carte générale de France dressée par lui, d'après le nouveau système d'orga nisation, fondé sur les bases combinées du territoire Durant son séjour dans la capitale, il se mit en rap port avec des personnes qui lui procurèrent un emplo assez important au Conservatoire des arts et métiers c'est alors qu'il rappela près de lui ses deux fils, commi aux soins de sa sœur, qui avait épousé M. Marlier fils d'un conseiller-auditeur de la chambre des compte au parlement de Metz, duquel elle eut une fille resté seule héritière des biens de sa famille.

Le jeune Beuvelot arrivé à Paris, étudia sous les yeu de son père, et acquit assez de connaissances dans le des sin topographique pour être placé, à l'âge de 20 ans dans les bureaux du ministère de la guerre. On n peut préciser l'époque à laquelle il fit paraître son

premier ouvrage; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a publié sous ce titre : *Environs de Paris, dressés par Beuvelot (J.-B.), d'après la carte des chasses, d'autres cartes particulières et des reconnaissances faites par lui sur différens points.* Carte d'une grande exactitude et d'une exécution achevée.

Nommé, en 1812, ingénieur-géographe de la grande armée, il partit pour la Russie. Au retour de cette expédition il se rendit à Paris où il exerça encore pendant quelques années ses talens, et vint s'établir à Metz, par suite de son mariage avec Joséphine Marlier, sa cousine.

Jean-Baptiste Beuvelot s'était déjà fait connaître à Metz par divers plans et de nombreux dessins. Lors de la réduction de la partie nord-est de la France, il fut appelé, sous l'administration de M. de Tocqueville, préfet de la Moselle, à dresser la carte limitrophe de ce département. Quelques années après, il fit le plan de la saline de Sarralbe, celui de la chapelle Saint-Charles à Metz, auxquels viennent se joindre une foule d'autres plans qu'il ne cessa de dresser jusqu'au moment où, se disposant à tracer celui de Metz avec ses anciennes fortifications, la mort vint le frapper, le 18 février 1829, à l'âge de 49 ans.

BIDING.

Biding (Moyse), hébraïsant distingué, né le 29 tamouz (fin de juillet 1775), a fait ses études à Francfort-sur-Mein, et s'est occupé depuis de l'instruction de la jeunesse.

OUVRAGES DE M. MOÏSE BIDING.

I. *Im Lemikra*, ou *Principes de lecture hébraïque*, *tenant les principes de prononciation, ponctuation tons, recueillis des plus anciennes grammaires, et dans ce traité.*

A la fin de l'ouvrage se trouve un abrégé sur l'ense ment élémentaire, sur les devoirs religieux indispensabl jeunesse israélite, et une critique sur la nouvelle mét reçue dans les écoles. In-8.°; imp. d'E. Hadamard, 1

II. Abrégé du même ouvrage pour les maîtres d'école maîtres de pension, sous le nom d'*Instruction de la nesse*, ou *Henoch Lenaur*. Imprimerie d'E. Hadam 1816, in-8.°

III. *Ighereth haphurim*, ou *Épîtres de Phurim*. ouvrage contient, 1.° l'histoire d'Esther, avec un comn taire pour les corrections des fautes qui se sont introdu dans cette histoire; 2.° un poème du rabbin Éliézer le lir, composé vers le 9.° siècle, en dix-huit chants, pour récité dans la prière de grâce (*Shemone Esra*), égalem composée de dix-huit parties. Ce poème est en vers caden Chaque chant est de six vers, dont les cinq premiers c mencent par la première lettre de l'alphabet, et le der vers par la seconde.

M. Moïse Biding a fait un commentaire pour servir d' plication à ce poème, in-8.° Imprimé à Metz chez E. Hadama

IV. *Machzor* ou *Cercle de Poésie sacrée pour les offi des solennités israélites*, en 9 volumes, avec un Comm taire de M. Moïse Biding pour servir à l'intelligence de poème, et des notes particulières sur la beauté de cet vrage. Le quatrième volume contient une note descript du jour propitiatoire, des fonctions du grand Pontife en jour sacré, du changement de ses divers costumes pour

:e de la fête; des sacrifices, purifications, cortéges, es au temple; des honneurs qu'il recevait du peuple, etc.; in-8.°, 1817. Imprim. d'E. Hadamard.

ptième volume. M. Moïse Biding a ajouté à ce volume etit ouvrage intitulé: *Schekel hakodesch* ou *Sicle du tuaire*, contenant la véritable prononciation de plus de mots hébreux, dont les imprimeurs anciens ignoraient ression exacte, et qui n'ont pas encore été rectifiés dans iouvelles éditions. 1817. Même imprimerie.

euvième volume. M. Moïse Biding a ajouté à ce volume une ertation sur les 613 préceptes. 1817. Même imprimerie.

. *Selihoth* ou *Contritions pour le jour de Pénitence.* Moïse Biding a ajouté à cet ouvrage une Dissertation sur nassacre des Israélites qui a eu lieu sous l'empereur Adrien, ur les dix rabbins martyrs enveloppés dans ce massacre. Biding démontre par de fortes preuves que ces dix rab-ns ont véritablement existé sous Adrien, et non pas, comme prétendent divers auteurs, sous différens princes; in-8.° 22.— Imprimerie d'E. Hadamard.

VI. *Menon-ath-Hamaor,* ou *Candélabre lumineux,* par rabbin Isaac Abuab.; *Traité de morale et de physique, ntenant la conduite pieuse et remarquable de plusieurs lustres rabbins.* Cet ouvrage est extrait du Talmud, et I. Moïse Biding l'a enrichi d'une préface, dans laquelle il prétendu démontrer que la ponctuation et les tons de la angue hébraïque ont été remis avec le Pentateuque à Moïse ur le mont Sinaï. 1829, imp. d'E. Hadamard, in-8.°

VII. *Poème sur le 5.° commandement du Décalogue,* composé à l'occasion de la Majorité Religieuse de M. Prosper Dalsace, élève de l'auteur. 1821, imprimerie d'Hadamard, in-8.°

BING.

Bing (Isaïe-Beer), directeur général des salir
de l'Est, naquit à Metz en 1759, d'une famille ju
distinguée. Sa malheureuse nation était encore ent
rée des ténèbres qui résultent d'un esclavage lor
tems continué, mais il eut la douce satisfaction
voir les progrès de son affranchissement et de cont
buer à l'éclairer. L'illustre Mendelsohn vivait à Berli
et autour de cet homme célèbre, véritable Messi
se formait un foyer de lumières qui faisaient brill
sur l'Allemagne l'aurore de la raison et de la phil
sophie. Le nom et les écrits de Mendelsohn, port
d'une extrémité de l'Europe à l'autre, enflammaient l'
mulation de ses coreligionnaires. En Allemagne, pl
sieurs disciples cherchaient à marcher sur ses trace
en France, le jeune Bing fut le premier qui, d
sein d'une éducation obscure et vulgaire, s'élança ve
les voies nouvelles. Il avait passé une grande partie d
sa jeunesse à étudier la langue hébraïque et la théo
logie juive. A vingt-cinq ans, il fit un premier pa
en traduisant, dans la langue hébraïque, l'ouvrage d
Mendelsohn, intitulé : *Phoedon*, ou *Traité sur l'im
mortalité de l'âme*. On lisait ainsi le philosophe alle
mand dans la langue même de l'écriture, et les juif
de toute l'Europe, jusqu'aux Caraïtes de la Pologne
s'instruisaient des vérités consolantes professées par l
Platon des Grecs et celui des Allemands, dans l'hébreu
pur et élégant d'un juif français. Ce même juif, se
pliant à un nouveau langage, qui, sans lui être auss

milier que le premier, se prêta néanmoins sous sa ime à toute l'élégance dont il est susceptible, écrit bientôt après dans notre langue; et il le fallait, r il avait à défendre la cause de sa nation devant tribunal de l'univers. Un homme d'esprit, M. Aubert-ubayet, qui depuis a été ministre de la guerre et amssadeur à Constantinople, entraîné par une impétuosité : caractère qui lui fit confondre la cause avec l'effet, nnocent avec le coupable, venait de publier *Le cri du toyen contre les juifs de Metz*, ouvrage injuste, fruit ntiques préjugés, et où se trouvent accumulés les reurs, les sophismes et la prévention.

Un peuple entier sur lequel planait depuis si longms d'odieux soupçons, demandait un interprète, un éfenseur; il s'agissait de venger l'humanité dans la ersonne des juifs et de faire triompher leur cause en renant pour guide l'histoire éclairée par la raison; ing se présente dans la lice et publie:

Lettre du S.r I. B. B., Juif de Metz, à l'auteur nonyme d'un écrit intitulé : LE CRI DU CITOYEN ONTRE LES JUIFS. A Metz, de l'imprimerie de J. B. ollignon, 1787, avec approbation et privilége, in-8.° e 57 pages.

Ce mémoire, dont il parut une seconde édition à la mort de Bing, avec une notice sur cet homme illustre in-8.° de 34 pages), produisit l'effet qu'on était en droit d'en attendre. Il acquit de la célébrité à une poque où il était si difficile de fixer l'attention; mais n touchait aux jours de liberté, et Bing plaidait une cause juste en face d'une nation disposée à l'entendre. Mirabeau parla de la *Lettre du Juif de Metz* dans sa

Monarchie prussienne; il en cita les principaux pa sages, et annonça M. Bing comme devant faire bient la gloire de sa nation. Il habitait alors loin de la cap tale où il n'était point encore venu, et Mirabeau ne vit jamais. Ce fut après ce glorieux triomphe que le jeun Bing se lia d'amitié avec un ecclésiastique savant et so litaire, couronné par l'académie de Metz pour avo exposé les moyens de régénérer le peuple juif, et qu'o a souvent vu depuis, apôtre de l'humanité, prêcher l tolérance et l'inspirer par son exemple: je veux parle de M. l'abbé Grégoire. Les notes de l'*Essai sur la Ré génération des Juifs*, contiennent une traduction d Bing, et on y lit ces paroles aussi honorables pour la plume qui les écrivit que pour celui à qui elles s'adressaient: « Pardon, mon cher Bing, comme Mendelsohn « c'est par des vertus que vous voudriez faire l'apologie « de votre nation, je sens que cette tirade agitera tous « les ressorts de votre âme; je l'écrivis en Alsace lors « des événemens dont il est question; elle est peut-être « trop véhémente; mais mon cœur était saignant, j'é« crivais sous sa dictée. »

A la même époque, le jeune Bing acquit l'amitié du général Lafayette qui se trouvait à Metz avec une armée, ainsi que l'estime de tout ce que cette ville possédait de plus distingué. Devenu conseiller municipal, il fut bientôt obligé de quitter un poste purement honorifique pour se rendre à Paris où il espérait pourvoir aux besoins de sa famille. Il se lia avec Dupont de Nemours, Adrien Duquesnoy, et d'autres personnages illustres dont l'attachement honore son caractère et prouve les charmes de son esprit.

La Décade philosophique contient plusieurs morceaux ttéraires de Bing, et entr'autres, la traduction d'un rand passage de la composition dramatique de Lessing, i connu sous le nom de *Nathan le sage*. Mais celui ui pouvait facilement prétendre aux douceurs de la enommée, se concentra presque toujours dans le sein le ses affections domestiques. Père d'une nombreuse amille, Bing songea à l'avenir de ses enfans plutôt u'à une vaine gloire, se voua aux affaires et fut homme le bien en même temps qu'administrateur habile.

« S'il n'éclaira plus ses co-religionnaires par des crits, dit un de ses biographes, son exemple fut une eçon vivante pour ceux qui voulaient jeter quelques regards sur le spectacle qu'il offrait au milieu des iens; il excitait l'émulation par sa considération et ses lumières; on aimait son cœur, sa charité et ses vertus. »

Bing était administrateur général des Salines de l'Est lorsqu'il mourut à Paris le 21 juillet 1805, à l'âge de 45 ans. D'illustres contemporains ont déploré sa perte prématurée, et tous les Juifs de la capitale ont accompagné son convoi funèbre; touchant et solennel hommage rendu à l'homme de bien.

Des événemens funestes ont arraché à la famille de Bing le modique héritage qu'il lui laissait, et elle ne conserva pour tout bien que le souvenir consolant des vertus de son chef. L'un de ses fils, I. Bing, est aujourd'hui capitaine d'artillerie attaché aux forges de la Moselle. Un autre, qui fera le sujet de l'article suivant, est avoué près le tribunal de première instance de Metz.

Essai sur la Régénération physique, morale et politiq. des Juifs, par M. Gré-

goire, etc. Metz, Cl. Lamort, 1789, in-8.°, pag. 217, 219, 249 à 257
Moniteur universel, — Lettres du S.r I. B. B., juif de Metz, 2.e éditi
p. 1 et suiv. — Revue philosophique, littéraire et politique, du 20 thermi
(8 août 1805). — Biographie nouvelle des Contemporains, t. III, p. 2
27. — La France littéraire de Quérard ne dit qu'un mot des deux Bing.

BING (C.)

Bing (Charles), licencié en droit, né le 1.er septemb 1793. Malgré que ses études aient été dirigées vers un aut but, il n'est point demeuré étranger à la littérature, à l quelle les funestes événemens arrivés dans sa famille r lui ont pas permis de se livrer entièrement. Il a publ la traduction d'un ouvrage allemand, fort estimé, s l'éducation, intitulé : *l'Ami des Jeunes Demoiselles* 2 vol. in-8.° Paris, Blanchard. Plusieurs Discours pr noncés par lui, tant comme membre du comité d écoles israélites que comme directeur du conseil d'ad ministration de la Société d'encouragement des art et métiers, ont été imprimés par ordre de ces associa tions philantropiques.

BITCHE.

Bitche (Les Sirs ou les Comtes de). Ces seigneurs, dont quelques-uns furent assez célèbres par leur bravoure, ont été long-tems vassaux et hommes liges de l'évêque de Metz. Cela ne les empêcha pas de se liguer souvent avec les princes voisins pour attaquer la république messine. Nous en parlons quelquefois dans

itre Histoire littéraire, et D. Calmet (Hist. de Lorr.) itre, à cet égard, dans des détails qui seraient ici placés. V. l'art. *Ferry de Bitche.*

BLAIR (De).

Blair (De), originaire de Metz, né, à ce que l'on ésume, aux Étangs ou à Courcelles-Chaussy, au commencement du 18.e siècle, mort à Paris vers 1779, a é l'un des administrateurs les plus éclairés que le Pays essin ait produits. Il fut pendant un certain nombre années intendant de la province d'Alsace, place éminente qu'on n'accordait qu'au mérite, et les services qu'il ndit lui méritèrent l'attachement de tous ses administrés. Le roi, pour témoigner sa satisfaction à M. de Blair, ppela à Paris en qualité de prevôt des marchands, de onseiller d'état en ses conseils. Il touchait au moment e voir couronner ses services par la possession du portefeuille le plus recherché alors, celui du contrôle général es finances, lorsque la mort l'enleva à sa famille et à s nombreux amis.

Un frère de cet homme illustre (Armand de Blair), été seigneur à Courcelles-Chaussy et à la Grange, ainsi que lieutenant général du bailliage de Metz; un de ses neveux est aujourd'hui sous-préfet à Saverne. Le baron e Blair, maréchal de camp en retraite, est de la même amille.

BLOUET.

Blouet (Jean-François-Nicolas), né à Metz le : mars 1745, était fils de Nicolas Blouet, procureur à Cour, et de Marguerite Duprez. Reçu avocat au parl ment de cette ville en 1764, titulaire de l'académie Metz en 1778, il consacra toute sa vie à l'étude de littérature. Il a laissé de nombreuses notes manuscrit mais on ne connaît de lui que l'ouvrage suivant :

Mémoire sur cette question : Quels sont les obstac politiques qui s'opposent aux progrès de la navigatio relativement au commerce sur les rivières des Tro Évêchés, principalement sur la Moselle ; et quels sont l moyens de détruire ou de diminuer ces obstacles ?

Par M. Blouet, avocat au parlement, membre d'une S ciété de gens de lettres à Metz (Société des Philathènes).

Ouvrage couronné par la Société royale des Sciences des Arts de Metz, et lu dans la séance publique de cet Société tenue le 18 novembre 1772.

Ce mémoire, imprimé dans le recueil in-4.° publié au frais de l'académie, va de la page 55 à la page 148, et port pour épigraphe :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.
(Le Mierre, poëme sur le commerce.)

Les quatre parties qui le composent, traitent :

1.° Du commerce présent et possible.

2.° Des péages et de leur influence sur le commerce.

3.° Des autres obstacles qui s'opposent, tant au com merce actif qu'à celui d'entrepôt, principalement par l voie de la Moselle.

4.° Des droits qu'on peut substituer à ceux qui existent

Pièces justificatives, p. 148 à 182.

M. Blouet était devenu, au moment de la révolution, ropriétaire du Journal de la Moselle. Enfermé à ncienne abbaye de Saint-Vincent, ainsi que nombre bons citoyens, dans le tems de la terreur (1793-94), il n'en sortit qu'après la chute du tyran Robes-erre. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, il continua rédaction de sa feuille périodique, qui tomba in-nsiblement dans un grand discrédit, et ne fut plus ur lui qu'une faible ressource. M. Verronnais père l'a primée plus de quinze ans.

Ce littérateur, qui passa la plus grande partie de sa e à faire sur l'utilité publique des projets restés sans écution, mourut d'une apoplexie foudroyante, le 3 oût 1809, à l'âge de 64 ans.

Un autre Blouet, parent du précédent, né à Thion-ille, était, en 1789, conseiller du roi, lieutenant-énéral au bailliage, et député pour le Tiers-État à ssemblée provinciale des Trois-Evêchés. Ce magistrat vait la réputation d'honnête homme et de bon juge.

BOCK.

Bock (Jean-Nicolas-Etienne, baron de), issu de l'une les plus illustres familles de notre province, naquit Thionville le 14 janvier 1747; c'est par erreur que e Dictionnaire de M. Viville lui donne le prénom le François, et indique le 24 mai 1744 comme l'époque le sa naissance. Sa mère se nommait Elisabeth Hennequin, et son père, Etienne de Bock, mort à Metz en décembre 1772, à l'âge de 87 ans, était ancien lieutenant des maréchaux de France au départe-

ment de Thionville, et membre de la noblesse immédia
de l'Empire, non par sa naissance, mais comme propri
taire du domaine de Lelling situé sur terre étrangère. I
fils embrassa dès sa tendre jeunesse la carrière des arm
Ayant obtenu, dans la suite, la survivance de la char
que son père avait exercée d'abord à Vic, puis à Thio
ville, il vint se fixer à Metz [1], et s'y fit bientôt remarqu
par toutes les vertus sociales, un esprit éclairé, un v
amour de l'étude, et surtout un goût décidé pour
littérature allemande, alors peu connue et mal appréci
en France.

A Metz, il faisait partie de l'assemblée des tro
ordres pour la noblesse; il émigra au commenceme
de 1792, parcourut plusieurs provinces de l'Allemagne
fit un long séjour à Anspach en Franconie, et e
recours à sa plume pour se procurer les moye
d'exister. Rentré en France à l'époque de l'amnistie
après dix années d'exil, il dut à la bienveillance d
M. Colchen, alors préfet de la Moselle, sa prompt
élimination de la liste fatale.

Il fut nommé conseiller de préfecture à Luxembourg
pendant la réunion, et mourut à Arlon en 1809
laissant partout un nom justement révéré.

Bock était en relation d'estime et d'amitié ave
plusieurs hommes célèbres : Buffon parle de lui p. 142
t. VI, supp. de l'édit. de Paris, in-4.°

L'article que lui a consacré le général Beauvais
est dépourvu d'exactitude. « Tous les ouvrages qu

[1] Son séjour à Metz ne l'empêchait pas d'être lieutenant des maréchau
de France pour Thionville, Boulay et Saint-Avold.

[2] Dictionn. hist. ou Biogr. univ. class., par le général Beauvais, p. 284

l'on a de lui, dit Pigoreau, soit comme auteur, soit comme traducteur, sont généralement recherchés. »
En voici le tableau :

I. *Recherches philosophiques sur l'origine de la Pitié* *divers autres sujets de morale.*

Londres (Metz), 1787, in-12, 1 vol., 303 pages (sans oms d'auteur ni d'imprimeur). L'imprimeur est Claude amort, de Metz, 1 liv. 16 s.

II. *La Vie de Frédéric, baron de Trenck, écrite par* *i-même ; traduite de l'allemand par M. le baron de* ***[1], 3 liv. 12 s.

Metz, Claude Lamort, 1787, in-12. 2 parties. La premiere, de XXII et 168 pag., a pour épigraphe :

> Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo.
> Æneid., VII, 312.

La seconde, de 167 pages :

> Tandem bona causa triomphat.

Cette traduction a joui d'une grande vogue ; il en parut Metz une seconde édition la même année ; puis une troisieme en 1788. Le Tourneur[2] traduisit également la vie du malheureux Trenck, et y laissa subsister plusieurs passages que M. de Bock avait cru devoir élaguer.

III. *Mémoire sur Zoroastre, Confucius, et Essai sur* *l'histoire du Sabéisme*, Halle, 1787, in-4.°

[1] Le privilége du roi, qui autorise l'impression de cet ouvrage, donne M. de Bock le titre de gouverneur de la ville de Sierck, c'est une rreur que la Biographie du général Beauvais a répétée. En 1787, Sierck avait pas de gouverneur, mais un commandant, M. de Kennedy ; avant lui-ci, c'était M. Desrobert, puis auparavant, M. de Geysen dont la nomination remonte à l'époque de la naissance de M. de Bock ; ainsi il est constaté qu'il n'a été ni gouverneur ni commandant de Sierck. Note extraite de l'Hist. de Thionv. de M. Teissier, pag. 310.

[2] Paris, 1788, 3 vol.

Ce mémoire avait d'abord été imprimé dans le t. xxi d journal publié par Büsching.

IV. *OEuvres diverses*. Tome I.er, contenant, 1.° un E sur l'histoire du Sabéisme, auquel on a joint le catéchis de la religion des Druses; 2.° un Mémoire historique le peuple Nomade appelé en France *Bohémiens* et en lemagne *Ziguener;* traduit de l'allemand, avec une plan de caractères inconnus, 1788. 2 liv. 10 s.

Tome II, contenant les Apparitions, le Voyageur, le T bunal secret, drame hist. en 5 actes, trad. de l'allem., e Metz, Claude Lamort. 2 liv. 10 s.

Tome III, contenant l'Histoire de la guerre de sept a commencée en 1756, et terminée en 1763; par M. d'A chenholtz, ancien capitaine au service de Prusse; traduit l'allemand par M. le baron de Bock.

Metz, Cl. Lamort, 1789, 2 vol. in-12, avec les pc traits du comte de Schwerin et de Jean-Joachim de Ziete Ces portraits sont gravés par Hegi. 3 liv. 12 s.

V. *Tableau de l'armée prussienne avant et pendant guerre de sept ans, d'après d'Archenholtz.* 1 vol.

VI. *Hermann d'Unna*[1], ou *Aventures arrivées au co mencement du 15.e siècle, dans le temps où le Tribu secret avait la plus grande influence;* traduit de l'allema (de M.me B. Naubert) par J.-N.-E. de Bock.

Metz, Cl. Lamort, 1791, 2 vol. in-12. Cet ouvra a eu plusieurs éditions.

VII. *Le Tribunal secret, drame historique en cinq act précédé d'une Notice sur cet étrange établissement;* tra de l'allemand, par J. N. E. de Bock.

Metz, Cl. Lamort, 1791, in-8.°

[1] Hermann von Unna, Eine geschichte aus den Zeiten der Vehmgerich 2 Theile, Leipsig, 1778, in-8.°

VIII. *Petite Chronique du royaume de Tatoïaba*, par ieland; traduite de l'allemand (sans nom d'auteur), vol. in-18, Metz, Behmer, an VI (1797), avec cette graphe :

Vous le savez, moi j'aime à rire ;
Des récits larmoyans je fais si peu de cas,
Que je ne sais jamais rien dire
Sur un sujet qui ne m'amuse pas. (Demoustier.)

IX. *Thékla de Thurn*[1], ou *Scènes de la guerre de nte ans*, traduit par madame de Polier. Paris, 1815, vol. in-12.

X. *Les Chevaliers des Sept-Montagnes, ou Aventures rivées dans le 13.e siècle, du temps où le Tribunal secret ut le plus d'influence; avec une Notice sur l'état ancien actuel de ce Tribunal;* traduit de l'allemand par.... etc. Metz, Behmer, 1800. 3 vol. avec fig.

XI *Histoire du Tribunal secret, d'après les lois et les nstitutions de l'empire germanique, pouvant faire suite ux Chevaliers des Sept-Montagnes, et à Hermann d'Unna*, r Jean-Nicolas-Etienne de Bock.

Metz, Behmer, an IX (1801). 1 vol. in-12, 143 pag., fig.

Cet écrit prouve invinciblement l'existence des Francs-ages (die Frey-Schoeppen), et justifie la mémoire de harlemagne, de la création de leur Tribunal secret (Fehm-richte), l'effroi de l'Allemagne durant plusieurs siècles.

XII. *La vie du Feld-Maréchal de Laudon;* traduit de allemand de Petzel, par ***

XIII. *Erminia dans les Ruines de Rome;* traduit de allemand par Jean-Nicolas-Etienne de Bock.

Metz, Behmer, 1801. 1 vol. in-12, 173 pag.

[1] Geschichte der Grafin Thekla von Thurn oder Scenen aus dem drey ssigen Kriege. Leipzig, 1788, 2 th., in-8.o Mit Kupf.

XIV. *De la Fièvre en général, de la Rage, de la Fièv jaune et de la Peste. Du traitement de ces maladies d'ap une méthode nouvellement découverte,* par M. Godefr Chrétien Reisch, Docteur et Professeur en médecine, l'Université d'Erlangen, membre de plusieurs Académies, et traduit de l'allemand, par Jean-Nicolas-Etienne de Bo in-12 de 86 pages.

Metz, Behmer, an IX (1800).

XV. *Traitement de différentes maladies guéries p M. le docteur Reisch, avec le remède qu'il a nouvellem découvert, pour faire suite à son Traité sur les Fièvr la Peste, la Rage, etc.;* traduit de l'allemand par Jea Nicolas-Étienne de Bock.

De l'imprimerie de Behmer, à Metz, an IX (1800), in-1 262 pages.

XVI. *Mémoire sur la Peste, pour faire suite au Tra sur les Fièvres, la Peste, la Rage, etc., du docte Reisch;* traduit de l'allemand par Jean-Nicolas-Étienne Bock.

De l'imprimerie de Behmer, à Metz, an IX (180 in-12, 106 pages.

XVII. *Le Mensonge généreux, drame,* traduit de l'all mand de Kotzebue.

XVIII. *Relation d'un voyage philosophique,* Leipsic Sommer, 1788, in-8.°, 1 fr.

M. Pigoreau[1] cite, comme étant de M. de Boc les quatre ouvrages suivans, tous publiés en allemand, traduits en français; mais c'est par erreur, car ils sont M.me Bénédicte Naubert, la romancière la plus féconde l'Allemagne.

[1] Pigoreau, petite Bibliographie, bibliographico-romancière. Pari oct. 1821, in-8.°, 334 pages.

1.° *Les Aveux d'un Prisonnier, ou Anecdotes de la cour de Philippe de Souabe.*

Paris, 1804, 4 vol in-12.

2.° *Walter de Montbary*[1], *grand maître des Templiers;* roman historique.

Paris, 1799, 4 vol. in-12.

Ces deux romans ont été traduits par Madame de Cérenville, (Biogr. des Hommes vivans, 11, 92). « Cette dame, dit M. Pigoreau, a montré autant de goût dans le choix des romans qu'elle a publiés que dans l'élégance et la fidélité avec lesquelles elle les a traduits. »

3.° *La belle Abélina, ou les Meurtriers du vieil André,* traduit de l'allemand par M.***

Paris, Le Normant, an X (1803), 3 vol. in-12.

4.° *Benno d'Elzemborg*[2], *ou la Succession de Toscane,* traduit par Duperche.

Paris, 1805, 4 vol. in-12.

Peut-être *Thékla de Thurn,* roman indiqué au n.° IX, appartient-il aussi à M.me Naubert. La Biographie universelle (t. XXX, p. 394) l'indique comme venant d'elle.

M. le baron Bock, fils du précédent, a été nommé, au mois d'avril 1816, chef de la première division de la grande chancellerie de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, par le R. P. D. Ambroise Pelletier, etc. Nancy, Thomas, 1758, 2 t. in-fol., réunis en 1 vol., t. I, pag. 60. — Affiches des Trois-Evêchés, 1772, n.° 1, p. 4. — Moniteur universel, 1816, p. 513. — La France littéraire de Quérard, t. I, p. 363. — Essai philologique sur la Typographie à Metz, pag. 167 et suiv., 180. Quelques erreurs se sont glissées dans l'art. Bock de l'Hist. de Thionville, p. 308.

[1] Walter von Montbarry, Grossmeister der Tempelherrnordens. Leipzig, 2 th. in-8.° mit Kupfern, 1796.

[2] Reisen und Abentheuer des Ritters Benno von Elsenburg, in jahre 1225. Leipzig, 1795, 1796, 3 th., in-8.°, mit Kupf.

BOMBELLES.

Bombelles (le marquis Marc-Marie de), né Bitche le 8 octobre 1744, servit plusieurs années da le régiment de hussards de Bercheny dont il ét colonel, déjà bien avant la révolution. S'étant ma avec mademoiselle de Mackan, fille de la sous-go vernante des enfans de France, et amie intime Madame Élisabeth, cette alliance devint une des pri cipales sources de sa fortune. En 1775, il fut nomm chevalier-commandeur de Saint-Lazare dont Monsie (depuis Louis XVIII) était grand-maître, et, quelq tems après, envoyé en ambassade à Lisbonne, pu à Venise. Il avait alors le grade de maréchal de cam Lorsque la révolution éclata, le marquis de Bombell fut l'un des plus intimes confidens contre-révolu tionnaires de la reine. Ils étaient en correspondanc suivie; quelques-unes de leurs lettres ont été saisie par les agens de la république. Bombelles ne voulu point souscrire au serment civique qu'on exigeait d tous les fonctionnaires du royaume, il donna sa dé mission, et la reine de Naples ayant appris qu'il étai sans fortune, écrivit à l'ex-ambassadeur pour le com plimenter sur son dévoûment aux principes monarchi ques, et lui assurer une pension de douze mille livres, reversible sur la tête de son épouse et sur celle de ses enfans. Il passa à l'armée du prince de Condé. Envoyé secrétement à Saint-Pétersbourg par les émigrés, pour intercéder des secours en leur faveur, il quitta la Russie en 1792, et se rendit à Stockholm où il arriva

11 juillet. Le but de sa mission à la cour de Suède, de
ême que celle de M. D'Escars, était de déjouer les
ntatives de Verninac Saint-Maur, qui, depuis le 16
ai, cherchait à tourner les esprits en faveur de la nou-
lle constitution française. Dans le cours de l'an III
-95) le marquis de Bombelles publia, en faveur de
royauté, un pamphlet qui se perdit comme tant
autres actes du même genre. Au licenciement de l'ar-
ée de Condé, Bombelles, retiré des affaires, espérait
oûter quelque repos; mais la perte de son épouse,
orte en 1800, empoisonna son existence. Loin de sa
mille, de ses amis d'enfance et de son pays natal, il
ut recours à la religion, et quitta la cuirasse pour se
evêtir de la soutane. Rentré en France, à la suite des
rmées étrangères, il fut nommé premier aumônier de
Madame la duchesse de Berri, le 15 mars 1816, et re-
ut les récompenses dues à son zèle pour la cause
oyale.

Officiant à Saint-Sulpice le 28 mai de la même
nnée, pour la bénédiction des drapeaux de cinq lé-
ions qui composaient alors la garnison de Paris, il
rononça un discours peu remarquable, qui n'a que le
érite de la circonstance. Il portait pour épigraphe:
Levabit signum, in nationes, et congregabit Israël.
Isaïe, chap. II, v. 12. Ce discours se termina ainsi:
« Qu'il me soit enfin permis d'y ajouter que bien en
» arrière d'un demi-siècle, moi-même je jurai fidélité
» aux drapeaux de Louis XV..... Comme ministre du
» Seigneur, je renouvelle aujourd'hui mon serment,
» et l'ancien général français, élevé aux fonctions du
» sacerdoce, après avoir béni les drapeaux qui brilleront

« toujours avec l'honneur de leur légion, pourra d
« comme Siméon :

« C'est maintenant, mon Dieu, que vous laisse
« mourir en paix votre serviteur, puisqu'en voyant
« Roi, en vous voyant, Monseigneur (Charles X), e
« vironné de princes si dignes de leur père, mes ye
« ont vu le salut de la France. »

Le 17 janvier 1817, jour d'installation de l'éc
polytechnique, l'abbé de Bombelles occupa de nouve
la chaire évangélique, et prit pour texte de ses parol
Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum labora
runt qui edificant eam. « Si Dieu ne bâtit lui-même
maison, l'architecte travaille en vain. » Ce fut lui q
fit la cérémonie d'inhumation de Mademoiselle, petit
fille de France, décédée le 14 juillet 1813. Le discou
qu'il composa en cette occasion est inséré dans le Mo
teur, ainsi que les deux précédens.

Nommé évêque d'Amiens en 1818, M. l'abbé
Bombelles officia plusieurs fois pontificalement, mais u
chute grave qu'il fit sur la tête le 6 octobre, interromp
pour quelque tems ses pieux travaux.

Son institution canonique, délivrée à Rome le 25 ao
1819, lui fut remise par ordonnance royale en date d
15 septembre. Il signa la déclaration des cardinau
archevêques et évêques de France, rédigée le 13 de c
mois; fut sacré le 3 octobre, à Paris, par M. de Coucy
archevêque de Bourges, prêta son serment entre les main
du roi, le 6, et prit possession de son diocèse le 14 d
même mois.

A peine fut-il installé, qu'il s'acquitta, avec le plu
grand zèle, des importantes fonctions qui lui étaient

confiées. Son grand âge ne diminuait en rien sa sollicitude pastorale. Il mourut à Amiens le 12 mars 1822. Ses obsèques ont eu lieu avec pompe. Il fut déposé dans un les caveaux de la cathédrale.

Indépendamment du pamphlet indiqué précédemment, le marquis de Bombelles a publié, en 1799, un ouvrage ayant pour titre :

La France avant et après la révolution.

Ce prélat avait été décoré de la croix de Saint-Louis avant l'émigration. Il a eu quatre enfans, trois fils et une fille. L'aîné, Louis, comte de Bombelles, né à Ratisbonne le 1.er juillet 1780, suivit avec distinction la carrière de la diplomatie. Jeune encore, il fut attaché à la légation autrichienne à Berlin, chargé d'affaires à Copenhague ; et, en 1814, devint résidant d'Autriche à la cour de France où il avait accompagné son empereur. Ce monarque le choisit le 6 avril pour porter la cocarde blanche au comte d'Artois (Charles X), qui se trouvait à Nancy. Nommé au mois de janvier 1816, en ambassade à Dresde, il remit, le 18 avril, ses lettres de créance au roi de Saxe; remplaça peu après M. de Spiegel, en qualité de commissaire médiateur de la cour de Vienne, pour assister à la régularisation et à la rectification des frontières entre la Prusse et la Saxe; fut accrédité près des cours grand' ducales, ducale de Saxe; accompagna, en 1817, l'empereur d'Autriche dans le voyage qu'il fit en Gallicie avec l'impératrice, et fut accrédité, la même année, comme ministre plénipotentiaire près la cour ducale de Saxe-Saalfeld.

Rappelé à la fin de décembre 1818, par un courrier extraordinaire, il fut chargé, au mois de septembre de l'année suivante, par l'empereur, de remettre l'ordre de

la Toison d'or au prince de Saxe, son gendre futur. 1820, on le fit revenir à Vienne pour l'envoyer à l'a bassade de Naples, dès que les circonstances le perm traient. Depuis lors, le comte de Bombelles a contin ses fonctions dans la diplomatie.

Les deux fils cadets du marquis de Bombelles sont service d'Autriche. Un comte de Bombelles a été nomm le 9 janvier 1824, gentilhomme honoraire de la chamb

M.lle de Bombelles épousa M. de Castejac. Le contrat de mariage fut signé par le Roi, le 3 juillet 181

Une sœur de l'abbé de Bombelles, M.me la marqui de Travanet, est auteur de la Romance du *Pauv Jacques*, dont les paroles un peu niaises passent en fa veur d'une musique qui présente la plus heureuse naïveté

Moniteur universel, Tabl. de 1787 à 1800, pag. 50; de 1800 à 1814 98; de 1818, pag. 14; de 1819, pag. 12, 13; de 1820, pag. 9; de 1822 pag. 11; de 1824, pag. 9. — Biographie nouvelle des Contemporains t. III, p. 133 et t. VI, p. 440. — Biogr. des Hommes vivans, t. I, p. 393 — Histoire de France, par l'abbé de Montgaillard, Paris, 1828, in-8.° t. II, pag. 196, 313.

BONAVENTURE.

Bonaventure (le baron Nicolas), et non Nicolas Melchiade, chevalier, comme l'indiquent la Biographie des Contemporains et celle des Hommes vivans, est né à Thionville le 7 octobre 1751. Il est fils de Georges Bonaventure, marchand, bourgeois de la même ville, et de Magdeleine Duvivier. Des dispositions heureuses, une imagination ardente, des réparties fines et spirituelles, engagèrent ses parens à soigner son éducation. Après avoir fait, jusqu'en rhétorique inclusivement, des études bril-

lotes au collége de Thionville, il en partit à l'âge de 16 ans pour se rendre à Louvain, chez un oncle maternel qui e mit à l'université de cette ville savante. Ses cours de hilosophie et de sciences exactes terminés, il étudia le roit, prit ses degrés de licence, et pendant quelques nnées, plaida avec un succès toujours croissant devant e tribunal de Louvain. La réputation qu'il s'était acquise le bonne heure fit jeter les yeux sur lui, dès qu'une place int à vaquer au conseil aulique de Tournay. Il exerçait es fonctions éminentes en 1784, de manière à mériter estime de ses concitoyens. A l'époque de la révolution lu Brabant (1787—1788), M. Bonaventure fut un des lénipotentiaires envoyés à Lahaye pour traiter de la paix vec le Stathouder. — Cette importante mission à laquelle notre compatriote prit une part toute particulière, fut couronnée de succès, puisque, peu après, la pacification devint générale. Elu député du département de la Dyle au conseil des Cinq-Cents, en l'an V (1797), il porta plusieurs fois la parole dans cette assemblée. Le 2 prairial an V (20 mai), il demanda que les départemens réunis fussent appelés à concourir à la formation de la cour de cassation, puisqu'ils s'étaient mis sous les lois de la république française. Les conclusions de son discours furent adoptées. Le 11 prairial, il se plaignit de ce que le directoire ordonnait, dans la Belgique, l'exécution de la loi qui exigeait des ecclésiastiques une déclaration de fidélité. « Des procédures, dit-il, ont été entamées; plusieurs ministres du culte catholique ont été arrêtés, certains même ont déjà subi des jugemens, cet état de choses trouble la tranquillité, inquiète et mécontente le peuple, et les juges, esclaves de la loi, ne remplissent qu'avec répugnance un ministère

sacré, dont les oracles ne devraient jamais être que mots de paix et d'ordre public. »

Ce discours fort remarquable par les pensées justes y sont exprimées et par la manière dont elles sont émis est terminé par le projet suivant qui fut adopté.

« Art. I. L'exécution des articles V, VI, VII et V de la loi du 7 vendémiaire an IV, sur la police extérieu des cultes, est provisoirement suspendue.

« II. Il ne sera donné, quant à présent, aucune su aux jugemens rendus, ni aux poursuites commencé pour contravention auxdits articles. »

Sur la proposition d'un membre qui fit l'éloge de Bonaventure, ses observations furent envoyées à la con mission, et on l'y attacha lui-même.

Le 26 prairial, ayant indiqué différens moyens de fair cesser la stagnation des affaires judiciaires, ses propo sitions furent renvoyées à une commission. Le 3 messido (21 juin), M. Bonaventure combattit le projet de lo relatif à la vente des biens nationaux de la Belgique et la liquidation de ses dettes; quinze jours après, il demand la parole sur le même sujet, mais elle ne lui fut pas ac cordée. Le 23 germinal, il combattit vainement avec Borel de l'Oise, une proposition de Gauran, concernant des réclamations faites par les créanciers des émigrés déclarés insolvables. Le 29 du même mois, il fit un long rapport pour déterminer l'époque à laquelle les lois envoyées dans les neuf départemens réunis, et non publiées, sont devenues obligatoires. « Chaque jour, dit-il en terminant, nous sommes inondés de pétitions ou de propositions qui tendent à dénaturer nos augustes fonctions, à nous charger de la besogne et de la responsabilité des

ges, à détourner par une loi nouvelle une condamnation ıillible d'après les lois existantes, à postuler enfin de ous des décisions non-seulement rétroactives, mais core relatives à des intérêts individuels, et à nous mener ainsi, au préjudice de la chose publique que nous ettrions en confusion, et de la majesté de nos fonctions, ui doivent embrasser en grand les intérêts du peuple tier, au rôle de jugeurs de procès ou d'avocats des ssions. » . . . .

Les fonctions législatives de M. Bonaventure ayant ssé, après la révolution du 18 brumaire (6 juillet 800), un arrêté du premier consul, en date du 17 messidor an VIII, le nomma juge au tribunal d'appel de la yle et président du tribunal criminel de Bruxelles; écoré de l'étoile de la Légion d'honneur en 1804, il evint, par décret du 25 avril 1806, membre du conseil le discipline et d'enseignement de l'école de droit de ruxelles. Le 10 février 1811, il fut présenté à l'empereur, omme député du collége électoral de la Dyle; et obtint, ans le cours de la même année, les titres de baron et l'officier de la Légion d'honneur. Ayant pris sa retraite eu de tems après, il se retira à Yette, près de Bruxelles, u centre d'immenses propriétés que lui avaient laissées oncle maternel dont nous avons parlé plus haut. C'est à que le baron Bonaventure, occupé des beaux-arts que es nombreuses occupations lui avaient fait négliger, onsacre à d'agréables travaux les derniers jours d'une xistence remplie par l'étude. Cent vingt-cinq mille livres de rente sont presqu'entièrement consacrées à des constructions de toute espèce; aussi les villages d'Yette et de Grandsor, dont il est bourguemestre, simples hameaux

autrefois, sont-ils devenus de grands et beaux villa
M. Bonaventure a voulu que son parc eût les dimensi
de sa ville natale. Il a réuni dans son château un gr
nombre de sculptures et de tableaux d'un grand prix
en forment un véritable musée; plusieurs d'entr'eux s
estimés plus de 60 mille francs.

M. Bonaventure n'a rien écrit, ou du moins rien pub
Il était, dans sa jeunesse, le premier violoncelliste
Pays-Bas, et plusieurs compositeurs habiles lui ont dé
quelques-unes de leurs œuvres.

Tables du Moniteur, de 1787 à 1799, p. 53; de 1799 à 1814, p. 1
— An V, N.os 246, 255, 271, 279, 288; VI, 211, 214; VIII, 1
1806, 551. — Biographie des Hommes vivans, t. I, p. 396. — Biogra
nouvelle des Contemporains, t. III, p. 240. — Galerie historique
Contemporains. Bruxelles, 1818. — Notes communiquées.

Un cousin germain du baron Bonaventure, Georg
Bonaventure, né à Thionville le 25 mai 1768, pharm
cien aussi probe qu'éclairé, membre de la Société d
sciences, des lettres et d'agriculture de Boulogne-s
Mer, a publié une brochure ayant pour titre :

*Observations sur la Pharmacie en général, sur so
exercice en France depuis la suppression des maîtrises
sur les abus qui s'y sont glissés, et sur les moyens d'
remédier, etc.*; par G. Bonaventure, ex-pharmacien-maj
des hôpitaux militaires et des armées, légalement établi
Thionville.

Lecteurs, ceci est un recueil de bonne foi.

Felix si prodest.

A Metz, de l'imprimerie de M.me Verronnais; octob
1818, in-8.o, 27 pages.

Le même est auteur de plusieurs mémoires sur l'his-
re naturelle, insérés en partie dans divers recueils
adémiques.

BOPPART.

Boppart (Conrad Bayer de), 77.e évêque de Metz, *mme grand, ménesger, aimable à ses amis, rigoureux es ennemis* [1], était de l'illustre maison des Bayer, surmmés de Boppart, ville sur le Rhin, entre Coblentz Obervesel. Thierri Bayer de Boppart ayant été appelé, 1365, au siége épiscopal de Metz, une partie de sa faille vint se fixer dans cette province, et acheta le Château-réhain dont le père de Conrad était seigneur. Cet évêque, ccesseur de Raoul de Coucy, transféré en 1415 au ege de Noyon, naquit à Château-Bréhain. Il exerçait s fonctions de princier à la cathédrale de Metz lorsqu'il t élu évêque. Ce prélat joua un grand rôle dans les faires du tems, et montra une capacité peu commune. En 1418, il se ligua avec Louis, cardinal, duc de ar, pour combattre les brigands qui infestaient le pays, t y maintenir la sûreté des relations commerciales. Il empara du château de Solgne, de la forteresse d'Awe-uc dans le duché de Luxembourg, délivra quantité de risonniers, et fit pendre une partie de la garnison.

Le 22 novembre 1422, il fit un traité d'alliance avec Charles II, duc de Lorraine, par lequel ils s'engageaient se porter mutuellement secours. Cette convention fut eligieusement observée : chose rare à une époque où on ne se faisait pas grand scrupule de demeurer au-dessous de la foi promise.

[1] Annales, p. 173.

Ce fut Conrad qui, avec le comte de Salm, parvir à terminer une guerre désastreuse qui durait depuis troi ans entre le duc de Lorraine et les Messins. La paix fi proclamée le premier janvier 1430; mais Charles I refusa de rendre ses prisonniers; et l'évêque de Metz qui était allé à Rome pour faire valoir l'élection d Jacques de Sierck, son neveu, à l'archevêché de Trèves fit d'inutiles démarches près du duc pour obtenir le clauses du traité. Les prisonniers furent détenus jusqu'au 25 janvier 1431, jour de la mort de Charles. Mais pendant que Conrad se donnait tant de peine pour pacifie sa province, il était lui-même menacé d'une guerre qu devait lui coûter la liberté. Ami intime de René d'Anjou, duc de Bar, il prit le parti de ce prince contr Antoine de Vaudémont son compétiteur au duché d Lorraine, et fut fait prisonnier avec René à l'affaire d Bulgnéville, donnée le 2 juillet 1431. Conduit à Dijon il n'en sortit que le 4 septembre, moyennant une rançon de dix mille salus d'or [1]. Ce prélat ne fut pas plutôt libr qu'il employa tous les moyens pour obtenir la délivrance de son compagnon d'infortune. Il partit pour Lyon au mois d'avril 1432, avec la duchesse Isabelle qui intercéda en faveur de son époux, et suivit également ce prince dans son voyage en Flandre, au mois de novembre 1436, pour aller trouver le duc de Bourgogne, et terminer l'affaire de sa rançon. Tout était alors dans la plus grande confusion en Lorraine et dans les provinces voisines; les guerres qui s'étaient succédé avaient ruiné le pays, une foule de brigands dévastaient les routes, et il y avait peu de sûreté même pour les princes

[1] Le salus valait environ quinze sols monnaie de Metz.

Ce fut afin de remédier autant que possible à un tel état de choses, que Conrad forma, le 8 août 1433, un traité d'alliance pour six ans avec les Messins, le duc de Lorraine, la duchesse de Luxembourg et plusieurs autres seigneurs ; traité renouvelé à Metz le 20 du même mois, ainsi que dans l'assemblée des États tenue à Nancy le 19 septembre 1435.

En 1438, Réné d'Anjou, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, obligé de partir pour l'Italie, pria l'évêque de Metz de se charger, conjointement avec l'évêque de Verdun et Erard du Châtelet, du gouvernement de ces deux duchés. Boppart prit aussitôt grand soin de faire renouveler les anciennes alliances entre la Lorraine, le Barrois et la ville de Metz ; mais ces précautions ne purent empêcher que le Pays Messin ne fût désolé pendant sa régence. Antoine, comte de Vaudémont, les écorcheurs, troupes de brigands armés, le Damoiseau de Commercy, le prevôt de Longuion, portèrent le ravage sur les terres de la Lorraine et sur les rives de la Moselle.

Boppart avait dépensé des sommes considérables pour soutenir la guerre contre le comte de Vaudémont, il avait même fait des emprunts à la cité de Metz pour subvenir aux pressans besoins des états de Lorraine et de Bar. Sa crise financière le détermina, après la trève conclue le 15 août 1439, à jeter quelques tailles sur la Lorraine pour satisfaire à ses créanciers et faire rentrer une partie de ses deniers. Il n'en fallut pas davantage pour que ses ennemis cherchassent à le perdre. Vautrin Hazard, curé de Condé-sur-Moselle, et ancien secrétaire de Réné, partit pour Naples, et indisposa tellement ce

prince contre son ami Boppart, qu'il donna ordre d l'arrêter. Le curé, de retour en Lorraine, attira Boppa à Amance où se rendirent les chefs du complot, et, ve minuit, fit enfoncer les portes de la maison dans laquell reposait l'évêque de Metz. On se jeta sur lui, on le fra pa jusqu'à effusion de sang, et on le fit monter, e chemise, sans chaussure, par un très-grand froid, s un mauvais cheval. Conduit à Condé-sur-Moselle, il fu logé dans *la plus malhonnête chambre, là où il y ava plus de fumier que de feu pour la réchauffer*. Thierri son frère et les autres seigneurs qui l'avaient accompa gné à Amance, arrêtés avec lui, n'obtinrent leur élar gissement qu'au moyen d'une rançon de deux mill francs.

Conrad demeura en prison deux mois et demi, et n recouvra sa liberté qu'aux plus dures et plus injuste conditions. Après sa sortie de prison, il se rendit à Nomeny, d'où il écrivit aux Sept de la guerre et au seigneurs de Metz pour leur demander une escorte qu l'accompagnât jusqu'à sa ville épiscopale. On lui envoya deux cents hommes d'armes, auxquels se joignirent le premiers de la ville. Il fut ramené comme en triomphe

Meurisse assure que Boppart ne tira pas vengeance des affronts qu'il avait reçus. Cependant, il fit la guerre aux Lorrains en 1439 et 1440; mais on en ignore les particularités. On sait seulement qu'il s'empara du château de Thuillières, le brûla et fit la paix en 1441.

Dès que Boppart se vit déchargé des affaires de Lorraine, il s'occupa exclusivement de son diocèse qu'il négligeait depuis quelque tems. Il avait entrepris, dans les premières années de sa gestion, les réformes or-

données par le concile de Constance contre les moines dont les déréglemens augmentaient chaque jour, et se trouvait, le 26 avril 1423, au concile provincial de Trèves, convoqué, à cet effet, par l'archevêque Othon. Il eut différens démêlés avec son chapitre, fut même assigné par lui au concile de Bâle; mais ces querelles religieuses nous intéressent fort peu aujourd'hui. Désireux d'éteindre les dettes de son évêché, ce fut en vain qu'il obtint du même concile un décret qui l'autorisait à demander aux ecclésiastiques de son diocèse *un courtois et charitable* subside; ils s'y refusèrent, et le concile révoqua son décret. Vers 1444, Boppart tournant ses vues vers les arts, attira près de lui Jean de Commercy, célèbre architecte, qui rétablit la chapelle des évêques, élevée par Adémare. Il fit travailler à l'embellissement de son château de Vic, fonda dans cette ville la maison des Cordeliers, commença le château de Baccarat, répara celui de Remberviller, meubla les maisons fortes de l'évêché pour faire éviter cette charge incommode aux habitans de la campagne, racheta une grande quantité de terres, plusieurs forteresses, et fit, pour le commerce, l'industrie et le bien-être des peuples, plus qu'à cette époque on ne pouvait attendre d'un évêque.

Il fit, en 1450, un voyage à Rome, avec Jacques de Sierck, pour gagner des indulgences et faire pénitence; choisit, en 1457, Georges de Bade pour coadjuteur; s'occupa de son salut, et mourut à Metz, universellement regretté, le 20 avril 1459. Il fut enterré dans la chapelle des évêques qu'il avait rétablie.

Bibliothèque de M. Noël, notaire à Nancy, Archives de Lorraine manusc., tables. -- Chronique du Doyen de Saint-Thiébault, année 1427 et suiv. —

Brouver., Hist. Trev., t. II, p. 269. — Meurisse, Hist. des Evesqres de l'église de Metz, p. 541 à 563. — Hist. de Metz, in-4.°, t. II, p. 617 à 65

BOUCHEPORN.

Lilia amant, et, Bertrando moderante, feroces Cyrnæi ponunt animos.

Templ. Met. sacr., p. 191.

« Bertrand fait chérir aux Corses la domination française ; il adoucit la férocité de leur caractère. »

BOUCHEPORN (Claude-François Bertrand de), intendant de justice, police et finance à l'île de Corse, membre titulaire, puis honoraire de l'Académie royale de Metz, conseiller d'honneur au parlement de cette ville, y naquit le 4 novembre 1741. Il était fils de Bertrand de Chailly, conseiller à la même cour.

Après des études brillantes au collége Saint-Symphorien de Metz, le jeune Boucheporn, destiné au barreau, où son élocution facile, son jugement droit, son à-plomb lui présageaient des succès, étudia la jurisprudence à Paris, et fut reçu, en 1761, avocat au parlement de Metz.

Élevé, en 1768, au titre d'avocat général près d'une cour dont son père faisait depuis longues années un des principaux ornemens, il se fit bientôt remarquer par cet ordre, cette clarté et cette éloquence noble et vraie qui caractérisent le travail du savoir et du génie. En arrivant aux fonctions délicates qui lui étaient confiées, Bertrand de Boucheporn comprit que si la profession d'avocat est favorable à un génie naissant, auquel l'intérêt de ses cliens inspire et permet l'enthousiasme, germe fécond, unique peut-être, des grands mouvemens de l'éloquence, ce n'est qu'avec réserve que le magistrat public doit suivre l'essor de son imagination. Une raison sévère lui

mpose l'obligation de tempérer ses discours et de suivre avec scrupule, sans se passionner pour ou contre, les traces de la vérité. Impassible comme la loi, M. de Boucheporn en adopta dès-lors le langage imposant; il parut sévir, protéger comme elle, sans amour et sans haine; on ne revit plus que fort rarement les grâces dont il embellissait ses discours; mais on ne les regretta point, parce qu'elles furent remplacées par une précision, une justesse, une sagacité qui inspiraient la confiance aux plaideurs dont il exposait la cause.

Cependant, Bertrand de Boucheporn crut devoir sortir des attributs de ses fonctions, dans l'affaire mémorable de M. le Bœuf de Valdahon contre le marquis de Monnier [1]; ou plutôt il pensa que le théâtre où il avait

[1] Voici le résumé historique de cette cause célèbre :

« Monsieur de Monnier, premier président de la Chambre des Comptes de Dole, et M. le Bœuf, président en la même Cour, ne s'aimoient point; la haine du premier étoit surtout très-grande, à en juger par sa conduite. Le président le Bœuf mourut et laissa M. de Valdahon son fils en minorité. M. de Monnier avoit une fille unique, aussi mineure : tous deux se virent et furent épris l'un pour l'autre de l'amour le plus tendre. Les obstacles invincibles que la haine opposoit à leur union et la nécessité de cacher leur penchant, augmentèrent leur amour à tel point qu'il devint un exemple à jamais mémorable de la véhémence et de la force de cette passion. Ces deux amans se jurèrent réciproquement de n'être jamais à d'autres, quelques efforts qu'on fasse pour les empêcher de s'unir. M. de Mounier, en connaissance de leur amour, s'en irrita; mais loin de mettre sa fille dans un couvent pour en prévenir les suites, il la garda chez lui; il crut que sous ses yeux l'amour ne pourroit le tromper; il connut bientôt son erreur par un événement funeste. Il alloit contracter une alliance pour sa fille qui combloit ses vœux; tout étoit prêt, et le jour de la célébration de son mariage étoit proche, lorsque pendant une nuit madame de Monnier ayant entendu du bruit dans sa chambre, demanda à sa fille, qui y couchoit toujours, ce que c'étoit de ce bruit; elle lui dit que c'étoit M. de Valdahon qui venoit de partager son lit, et qui s'étoit enfui. La mère désespérée

l'habitude de se produire ayant changé, devait entend des accens d'une nature nouvelle. Dans cette cause (l'honneur et l'amour, victimes des préjugés, avaient à lutt contre une intolérable tyrannie, où la nature se soul vait sous le poids des fers dont un préjugé barba l'accabla trop long-tems, l'auditoire, accoutumé à e tendre la vérité sans transports, la raison avec toute sévérité, fut vivement ému des traits saillans avec le quels le jeune orateur fit ressortir la plus injuste d erreurs, celle qui fait rejaillir sur une famille innocen l'opprobre d'un parent flétri.

« Qu'on cesse d'épouvanter l'innocence par le pré jugé, le crime ne trouve plus de protecteur ni d'appu Les ministres de la loi, usant d'une rigueur salutaire

trouve dans sa chambre des habits de M. de Valdahon qui confirment l'av de sa fille. M. de Monnier instruit et furieux de se voir si cruelleme trompé, fait éclater dans toute la province son malheur et sa honte. Il pou suit M. de Valdahon comme un séducteur. Il demande sa tête; mais que que soient ses efforts, M. de Valdahon n'est reconnu coupable que d'u commerce illicite, et condamné à vingt mille livres de dommages et intérêt et à vingt ans d'absence de la province. Mademoiselle de Monnier est mis au couvent. Au bout de huit ans devenue majeure, elle fait des somma tions respectueuses à son père, pour épouser M. de Valdahon. M. de Mon nier, plus furieux que jamais, s'oppose à ce mariage. L'affaire est évoqué au Parlement de Metz, et c'est là qu'elle réunit tout ce qui peut intéresse la société et les cœurs sensibles. M. de Monnier y déclare M. de Valdaho ravisseur, et prétend que s'il gagne sa cause, son succès va infecter le monde de séducteurs qui seront sûrs de l'impunité en imitant sa conduite. Il accompagna cette assertion du détail des maux affreux qu'elle causeroit si elle étoit réelle. Il prétend en outre que son adversaire est noté en ligne directe et collatérale; il produit, pour le prouver, une généalogie fausse. Il renouvelle un malheureux procès que le président le Bœuf a perdu. Il pré tend qu'il fut noté par le jugement. M. de Valdahon oppose à ces accusa tions la preuve de son innocence, quant au rapt de séduction, le jugement qui l'a puni de sa faute. Il prouve que la généalogie qu'on lui produit

sureront la tranquillité publique, et le nombre des iminels diminuera avec l'espoir de l'impunité.

« Il entre dans les vues d'une sage législation de ciliter la découverte et la punition des crimes; c'est nc contrarier cette sagesse que de tolérer une opinion qui fait obstacle à ses moyens. Aussi cette opinion a-t-elle pas autant de partisans qu'on s'imagine; chef de la nation, les premiers ordres de l'état bandonnent à l'ignorance du vulgaire qui croit sans aminer.

« Ouvrons les fastes de notre histoire, nous verrons ue les maisons les plus illustres ont produit les plus rands criminels; les échafauds sont teints du sang de plus haute noblesse, celui qui coule dans les veines

hesse, et donne des preuves incontestables que l'honneur de son père est tact. A ces puissans motifs d'intérêt il joint celui de sa situation. Si M. de Monnier parvenoit à le faire condamner comme ravisseur, il perdroit l'honneur et la vie. Il sert avec distinction dans un corps illustre. Il a mérité estime publique par sa conduite. Tout est perdu pour lui, s'il sort d'une ville flétrie. On voit par là combien son sort intéressoit. Celui de Mademoiselle de Monnier n'intéressoit pas moins. Elle ne veut et ne peut avoir rec honneur d'autre époux que M. de Valdahon; elle a partagé sa foiblesse et sa faute; elle est la cause de son malheur, elle doit le soutenir et le le soutient avec une constance héroïque. Rebutée constamment par un ère implacable, que huit ans de larmes et de repentir n'ont pu désarmer, lle invoque les lois, elle les croit favorables à sa cause. Son père lui oppose es mêmes lois. Un jeune magistrat, chargé du ministère public, discute cette grande affaire dans toutes ses parties, et fixe l'incertitude et les doutes, n développant invinciblement la vérité dans ce plaidoyer. »

Ce fut le jeudi 21 mars 1771 qu'on jugea cette affaire. M. de Monnier, débouté de son opposition au mariage de sa fille, fut condamné à soixante mille livres de dommages-intérêts envers M. de Valdahon, et à tous les dépens. Le parlement prit mademoiselle de Monnier sous sa protection jusqu'à la célébration de son mariage, et ordonna que trois avocats, MM. Harvier, Laroche et Pacquin, rédigeraient les articles du contrat.

de leur glorieuse postérité, n'a cependant rien perdu de son éclat ni de sa pureté.

« Faudra-t-il admettre une distinction entre les meux criminels et des scélérats plus obscurs? Oı sans doute, il en est une remarquable. Les crimes hommes élevés sont toujours plus dangereux, et conséquent plus atroces. Pourquoi donc l'énormité délit serait-elle une raison d'affranchir leurs descenda de la règle commune, si véritablement cette règle exista

« Osons interroger un prince qui marcha constam ment dans le chemin de l'honneur, qui ne s'écarta jama de ses lois sévères, et que ceux qui se targuent d'une o gueilleuse petitesse, écoutent la réponse du plus gran et du meilleur des rois. « Du côté de ma mère, disa « Henri IV, je descends du connétable de Saint-Pol, « j'ai hérité du duc de Nevers; leur crime m'a-t-il des « honoré? Le prince de Condé, mon oncle, aurait e « la tête tranchée, si François II avait vécu un jour d « plus. Toutes ces personnes cependant n'ont imprim « ni à moi, ni à mes ancêtres, aucune tache d'ignominie.

« Peuples, ainsi parlent vos maîtres; connaissez-vou mieux qu'eux les maximes de l'honneur et serez-vou plus délicats, plus sensibles que les souverains du mond qui peuvent tous faire la même réponse qu'Henri IV?

« Serez-vous plus délicats et plus sensibles que le princes du sang royal, et que les pairs du royaume presque tous unis entre eux par les liens de la parenté ou de l'alliance? Ils sont tous leurs propres juges; mais pourraient-ils l'être si l'arrêt qu'ils doivent rendre, couvrant d'opprobre les parens et les alliés du coupable, enveloppait à ce titre même ses juges dans la proscription.

« Serez-vous plus délicats et plus sensibles que l'ordre entier de la noblesse ? Quoi, les fils d'un gentilhomme condamné conserveront les prérogatives de leur naissance, et ceux qui peuvent encore figurer avec distinction dans le corps le plus illustre de l'état, ne pourraient entrer dans une famille particulière ? Voyez combien de monstrueuses inconséquences sortent d'un faux principe et d'une opinion erronée.

« Loin de punir les enfans des fautes de leur père, il faut, dit un ancien sage, les louer de ne pas leur ressembler. C'est à ce conseil judicieux que vous vous êtes conformés, Messieurs, quand vous avez rendu votre arrêt en faveur de M.me ***, et vous ne pouvez manquer aujourd'hui à votre propre sagesse.

« Vous avez vu la foule des abus qu'entraîne le préjugé, vous avez vu qu'il n'était propre qu'à tarir la source des vertus, et qu'en croyant opposer une digue au crime, il ne faisait réellement que lui ôter un frein.

« Pénétrons dans le sein de ces familles que les torts d'un seul homme réduiraient à l'infamie : dans plusieurs des individus qui les composent, l'on reconnaît des sentimens nobles, des qualités patriotiques, des dispositions heureuses, des talens précieux ; tous ces hommes pourraient être utiles ; ils auraient peut-être rendu d'importans services à leurs concitoyens et à l'état. Mais le préjugé cruel vient saisir ses victimes, il les livre à la honte qui flétrit l'âme et au désespoir qui la corrompt. La patrie n'a plus rien à attendre de ces infortunés, désormais ils vont végéter en rampant, uniquement occupés du soin de cacher leur vile existence ; ou si leur âme conserve encore quelque ressort, ils échapperont à nos mépris

par la fuite, et se vengeront de nos outrages en porta leurs vertus à nos ennemis.

« Heureux encore l'état, si les hommes ne se livre pas à de plus funestes extrémités; qui sait jusqu'où pe vent aller les emportemens du désespoir? Vous ôt l'honneur à des gens de bien, vous les rangez dans classe la plus abjecte; bientôt ils contracteront les vices d malheureux avec lesquels vous les confondez. Croyez-vo qu'ils aimeront encore la vertu qui n'a pu les défendr et qu'ils fuiront le vice, quand, peut-être, il sera deven leur unique ressource? Qui pourra les retenir alors a bord du précipice? Ce ne sera plus la voix de l'hon neur, vous leur avez ôté ce puissant modérateur. Vo fûtes injustes envers eux, ils seront cruels à votre égard ils mériteront un jour la peine dont vous les accablez tort, ils inonderont de crimes vos campagnes et vos cité

« Nous sommes effrayés de ce déluge de maux qu'en traine le préjugé, vous l'êtes comme nous, Messieurs vous concevez toute l'étendue du sacrifice barbare qu exige, et quelle perte ce serait pour l'état s'il s'accompli sait; vous ne le souffrirez pas: vous rallumerez plutôt l flambeau de l'émulation, vous encouragerez le fils hon nête homme, à compenser par des actes utiles le ma que son père a commis, et le tort qu'il a fait à la société vous serez justes en un mot, et vous récompenserez cha cun selon ses œuvres. »

Ce discours dura dix heures. M. de Bouchepom fu souvent interrompu par de nombreux applaudissemens et le soir, au spectacle, les acclamations redoublèren avec plus d'effervescence encore. « Une fois du moins « comme le dit M. de Luzancourt, écrivain de l'époque

Metz effaça le reproche trop mérité, peut-être, d'être insensible aux talens qu'il fait éclore. »

Peu après, les révolutions de la magistrature ayant …levé M. l'avocat-général à ses fonctions, il fut admis … conseil et se perfectionna dans la capitale. L'aménité … son caractère, sa constance au travail, ses progrès le …rent nommer à l'intendance de Corse, le 9 avril 1775 : …ace importante qui prouvait la haute confiance que le …uvernement avait en lui; mais qui, par le malheureux …at où cette île se trouvait réduite, devait être plutôt …nsidérée comme une charge que comme une faveur.

La Corse sortait à peine de trente années d'anar…ie et d'une guerre qui avaient dévasté son territoire. …es villes délâbrées, de misérables huttes en partie …inées par les flammes, répandues sur un sol inculte, …al sain, couvert de forêts et d'énormes débris cal…aires; des routes impraticables se perdant sous les …ruyères; les champs abandonnés; le commerce anéanti; …es habitans exaspérés, jaloux de leur liberté, et prêts … verser leur sang pour elle; haïssant la France qui …ur imposait des lois.... telle était la Corse, lorsque …I. de Boucheporn fut appelé à la régénérer. Il em…ena avec lui quelques hommes dont le zèle et l'ins…ruction pouvaient lui devenir d'un grand secours, …MM. Colchen, aujourd'hui pair de France, Cadet, …ont nous aurons occasion de parler plus loin, et …I. Chandelier, retiré à Meudon.

« Une sage dispensation des faveurs et des peines, …ne attention vigilante à se servir à propos de la sévérité …u de la douceur, et à les tempérer l'une par l'autre, …ans que celle-ci produise le relâchement, et sans que

celle-là effarouche un peuple susceptible, sont parvenu sous l'administration de M. de Boucheporn, à assoupl le caractère national des Corses, qu'il n'est donné à nul force humaine de changer subitement. » (De Luzancour

Echappée aux convulsions d'une fièvre dévorant cette île oublia ses malheurs, espéra un meilleur aven et se montra plus d'une fois reconnaissante envers s intendant. Il éprouva surtout, dans une maladie gra qu'il fit en 1779, l'attachement que lui portait peuple envers lequel tant d'historiens ont été injust Cette affection, effet du climat et d'un travail tr assidu, ayant mis en danger la vie de Bertrand Boucheporn, l'allarme universelle lui fit sentir le intérêt qu'on portait à la conservation de ses jours.

Mme de Boucheporn, qui partageait les soins de s époux, n'était pas moins chérie. Ses attraits lui avaie déjà gagné le cœur des Corses, avant que sa bienfaisan eût captivé leurs hommages. Ce fut cette dame qui, av M. le comte de Marbeuf, gouverneur de l'île, tint Lou Buonaparte sur les fonts de baptême.

Pour récompenser tant de vertus, le roi confér son intendant, par des lettres fort honorables, le tit de conseiller honoraire au parlement de cette ville[1].

Nommé, le 4 mai 1785, intendant de la générali de Pau et de Bayonne, qui comprenait les départeme

[1] « Louis, etc. Pour se conformer à nos intentions bienfaisantes pour n nouveaux sujets de l'Isle de Corse, il falloit y encourager l'agriculture, commerce, la population, achever de faire cesser l'arbitraire dans les i positions, nous proposer des secours vraiment nécessaires dans un Pa dévasté par des guerres et des troubles, dont plusieurs années de dise accroissoient encore les malheurs, et les y répandre avec discernem nous faire connoître le meilleur emploi de nos forêts, et les rendre ut

u Gers, des Hautes et Basses-Pyrénées, il administra arfaitement cette province, concourut à prévenir la dizette des grains, qui, en 1789, désola une grande partie u royaume, et emporta les regrets d'un pays, témoin e sa continuelle sollicitude pour opérer le bien.

Lors de la division de la France en départemens, il vait obtenu à l'assemblée électorale un grand nombre e suffrages pour la place de *procureur général syndic*, ce fut le dernier témoignage d'affection et de confiance n'aient pu lui donner ses administrés. Son attachement ux principes monarchiques le rendirent suspect, quoiu'il eût fait don de toute son argenterie à l'hôtel des monnaies pour subvenir, plus que ne le permettait sa aible fortune, aux exigeances du moment. Les fils de

rtout à notre port de Toulon, pour les constructions qu'exige la guerre résente. Le choix que nous avons fait de notre amé et féal C. F. BERTRAND e BOUCHEPORN, a parfaitement rempli nos vues à tous égards; nous les vons même étendues jusqu'à désirer que la famille de celui que nous onorerions de notre confiance en cette Isle, y donnât l'exemple de l'honnêteté, de l'union, des bonnes mœurs et de la religion. La sienne, en se onciliant tous les cœurs par des actes multipliés d'aménité et de bienfaisance, t surtout par une attention constante à prévenir ou faire cesser dès le rincipe, des mésintelligences dont les suites seroient plus dangereuses dans otre Isle de Corse que dans aucune de nos provinces, a fait chérir et ratiquer des vertus dont elle est le modèle. Voulant en conséquence donner es marques de notre satisfaction à notre amé et féal C. F. B. de B., nous ous proposons de lui accorder une place de conseiller d'honneur dans la compagnie même où ses ancêtres, et notamment le feu sieur *Louis-Pierre Bertrand de Chailly*, conseiller en notre cour de parlement, chambre des comptes..., son père, lui ont fourni des exemples, des connoissances, de l'intégrité et du zèle qu'il a fait tourner au bien et utilité de notre service dans les différens emplois qu'il a exercés. Nous nous y portons d'autant plus volontiers, que nous sommes déjà assurés du désir qu'a notre cour de conserver dans ses fastes un nom que nous savons lui être cher, et de resserrer de plus en plus les liens qui lui attachent un magistrat qu'elle a trouvé si digne de le porter. A ces causes, etc. »

Bertrand de Boucheporn ayant émigré, les agens d
terreur interceptèrent la correspondance qu'ils avai
avec leur père; et ce dernier, arrêté, gémit quel
tems dans les prisons de Toulouse où il fut décapité.

Bertrand de Boucheporn a eu cinq enfans: quatre
et une fille mariée à M. Chedeaux. (Voy. son articl
Un des fils est mort dans l'émigration. Les trois aut
ont occupé de grands emplois sous l'Empereur.

L'aîné, baron de Boucheporn, nommé maréchal d
cour de Westphalie, lorsque Jérôme Buonaparte p
possession de ce royaume, fut appelé, le 11 décemb
à la place de contrôleur général de la liste civile; et s
frère qui avait été attaché, en juillet 1806, à la cour
Hollande, en qualité de préfet du palais, dont la fi
avait été tenue sur les fonts de baptême par la reir
fut créé le même jour administrateur du garde-meul
de la couronne. En décembre 1812, ce dernier rempla
le baron de Boucheporn qui rentra dans ses ancienn
fonctions de préfet du palais. Le baron de Bouchepor
qui avait épousé M.lle Desportes, fille du préfet de
Moselle, était chevalier de Saint-Louis et directeur
la poste aux lettres de Metz, lorsqu'il mourut.

Le plus jeune des Boucheporn, marié à M.lle de Poute
est chevalier de Saint-Louis, et sous-inspecteur de
loterie.

Journal de Metz, impr. de J. P. Collignon, 1767, p. 106, et 1771, p. 10
— Affiches des Evêchés et Lorraine, 1771, n.° 12, p. 48; 1781, n.°
p. 132 et suiv.; n.° 18, p. 141. — Recueil des Lois, Édit., etc.,
parlement de Metz. — Extrait du Plaidoyer de M. l'Avocat-général
Parlement de Metz, dans le fameux procès de M. de Valdahon. Nanc
Pierre Barbier, in-12, 131 pages. — Almanach des Trois-Évêchés. -
Tables du Moniteur de 1800 à 1814, p. 109. — Papiers de famille.

BOUCHOTTE.

Bouchotte (Jean-Baptiste-Noël), ancien ministre
la guerre, né à Metz le 25 décembre 1754, est
s de Jean-Didier Bouchotte, caissier de l'extraordi-
ire des guerres, et de Marie-Lucie Georgi son épouse.
Destiné à la carrière des armes, il entra, à l'âge
16 ans, dans un régiment allemand au service
France, sous-lieutenant à la suite de Nassau, le
janvier 1775, et en pied dans Royal-Nassau, hus-
rds, le 3 juillet 1775; il fut réformé le 12 juillet
76, redevint la même année sous-lieutenant dans
oyal-Cravattes, et en pied au second régiment des
hevau-légers, le 23 avril 1778; capitaine en 1785, dans
s hussards d'Esterhazy, il fut quartier-maître du même
orps en 1787. Nommé lieutenant-colonel et comman-
ant temporaire de Cambrai, après la campagne de
92, il reçut l'année suivante le brevet de colonel,
ontinua de commander à Cambrai, prit des mesures
alutaires pour empêcher cette place de tomber entre
s mains de Dumouriez ou plutôt des Autrichiens, et
cquit une réputation d'ordre, de probité, de désin-
éressement et de patriotisme, qui fit jeter les yeux sur
ui pour occuper le poste le plus éminent dont la
épublique pût alors disposer.

Dans une séance de la convention, du 14 mars 1793,
l fut concurrent de Beurnonville pour le ministère
le la guerre, et, lorsque ce ministre fut pris par les
Autrichiens, la convention jeta de nouveau les yeux
ur M. Bouchotte, qui fut élu le 4 avril 1793, à la

presque unanimité des suffrages. Il était à Valenciενn
lorqu'une lettre de Lebrun lui annonça le choix
l'on venait de faire, et il répondit le 7 :

« J'ai reçu, citoyen, le décret de la convent
nationale qui me nomme au ministère de la guer
et la lettre que vous avez pris la peine de m'éc
pour m'annoncer cette nomination. Dans les tems
révolution, l'on doit plus consulter son dévoûment
sa capacité, lorsqu'on est appelé aux fonctions publiqu
Je vais me rendre aux ordres de la convention. »

Le 19 avril, il annonça à cette assemblée avoir cho
pour adjoints Ronsin, Figeac, François Delisle
Xavier Audouin. Le 14, il prit six nouveaux adjoin
au nombre desquels un de ses frères, commissaire d
guerres.

La responsabilité d'un ministre de la guerre ét
grande à une époque où l'Europe en feu se ligu
contre la France, et où le pouvoir avait à lutter
même tems contre les ennemis du dehors et cont
les factieux du dedans; aussi ne faut-il pas s'étonn
si, dès le 20, Bouchotte vit censurer son administr
tion. Lidon l'accusa de changer le régime prescrit po
l'armement des volontaires, d'adopter une fausse mesu
pour la réparation des armes, et lui reprocha de
s'être pas entendu, en arrivant au ministère, avec l
membres du comité de salut public, afin de connait
les agens de ses bureaux qu'il fallait conserver ou ren
voyer. Il mit le mérite de M. Bouchotte bien au
dessous de celui de Pache, et assura qu'on l'appela
au comité le ministre d'Egypte, ou statue de Pierr
Bellegarde et Robespierre jeune défendirent M. Bou

chotte. Ce dernier proposa même de rappeler Lidon à l'ordre. Accusé de nouveau le 25 mai, par Cambon, Lidon, Bréard et autres, Sergent et Marat prirent la parole en sa faveur. M. Bouchotte donna sa démission; l'on proposa de changer l'organisation du département de la guerre, et d'y faire figurer l'ancien ministre comme adjoint. Camboulas fit décréter, le 30, que le comité de salut public présenterait un autre ministre à sa place; mais ces propositions furent écartées par des raisons qu'on ignore. Le 8 juin, Haussmann prétendit que les fautes de M. Bouchotte compromettant le sort de la république, il fallait le destituer sans retard. Trois jours après, Bouchotte renouvela sa démission, et le surlendemain on proposa le ministère à Beauharnais; mais, ce dernier l'ayant refusé, M. Bouchotte conserva le porte-feuille. Le 26 juillet, la société des Cordeliers et celle des Républicains du 10 août firent une démarche auprès de la convention pour son maintien au ministère; Robespierre les appuya avec énergie, et fit rapporter le décret qui destituait implicitement M. Bouchotte. Toutes les tribunes applaudirent à plusieurs reprises. Le 27 juillet, le comité de salut public ayant proposé de mettre 20 millions à la disposition du ministère de la guerre, pour approvisionner les armées de la république, la convention y souscrivit. Quelques jours après, on lui confia, en outre, la fonte des cloches.

Le 12 août, Gossuin dit que le ministre de la guerre n'était qu'un mannequin, qui ne faisait rien par lui-même, qui ne prenait conseil que des clubs et trompait les patriotes. Il proposa de l'appeler à la barre pour rendre

compte de sa conduite. Lacroix, en soutenant la proposition de Gassuin, réclama un rapport général de la part du comité de salut public, sur Bouchotte, et sur l'état de la république. Barrère, qui en fut chargé, le lut le jour même, dans la séance du soir.

« Si vous voulez savoir l'opinion particulière du comité sur Bouchotte, il vous dira qu'il reconnait en lui un républicanisme assuré, une exacte probité, un homme considérablement laborieux; mais il vous dira aussi que jamais l'administration de la guerre n'a présenté des travaux si immenses. Vous avez cinq cent mille hommes à faire mouvoir; le siècle fameux de Louis XIV n'a pas présenté un tel état de choses. »

A la même époque, le ministre Bouchotte ayant suspendu de ses fonctions le général de brigade Tunck qui commandait en Vendée, les représentans du peuple, loin d'adopter cette mesure qu'ils croyaient injuste, le nommèrent provisoirement général divisionnaire; mais M. Bouchotte justifia sa conduite par une lettre du conventionnel Bréard, insérée dans le Moniteur du 21 août 1793.

Accusé quelque tems après à la société des Jacobins, par Laveaux, chef du bureau de l'inspection générale des troupes, qu'il avait destitué le 26 septembre, Sijas prit la parole et le défendit des inculpations d'incivisme dirigées contre lui.

Le 13 décembre, un commissaire des guerres gagné par les ennemis de M. Bouchotte, porta devant la convention une plainte concertée à l'avance, portant sur l'inexécution d'un décret qui ordonnait le remboursement des sommes pour lesquelles mille français étaient

ı otage à Mayence, entre les mains de l'ennemi. On contentait de demander le renvoi de cette pétition x comités des finances et du salut public; mais ›urdon de l'Oise se levant avec précipitation, s'écria : Il est bien singulier qu'après les faits qui viennent être dénoncés, on garde le silence; et que quand y a un décret qui ordonne au ministre de la guerre envoyer des fonds pour racheter mille républicains, 1 se taise sur une exécution de quatre mois. (On pplaudit.) Qu'est-ce donc que cette infâme bureaucratie ı ministre de la guerre? Qu'est-ce donc que Bouchotte? uel est donc son pouvoir? est-il au-dessus de la onvention? On n'ose pas dire qu'il laisse les lois sans récution! Quoi! nous tremblerions devant Bouchotte? On applaudit).

« Je demande que le ministre de la guerre soit ppelé, séance tenante, pour rendre compte du retard pporté à l'exécution d'un décret qui eût rendu mille le nos frères à la république. »

Cette proposition fut décrétée au milieu des plus vifs pplaudissemens. Bouchotte expliqua qu'il avait donné à la trésorerie, le 30 août, des ordres pour faire tenir à Mayence les fonds en question; que le surplus n'était pas de son ressort, puisque l'ouverture des passages jusqu'à cette ville ne dépendait pas de lui; que cependant il avait écrit plusieurs lettres aux représentans du peuple Saint-Just et Lebas, pour accélérer l'exécution de ses ordres; mais que les fonds étaient arrêtés à la frontière, d'après une décision des commissaires de la convention à l'armée du Rhin, qui avaient interdit toute communication avec l'ennemi. Après quelques

accusations de la part de Bourdon de l'Oise, auxquelles Bouchotte répondit sans s'ébranler, on décréta le renvoi de l'affaire au comité de salut public.

Le 27 décembre, Merlin de Thionville reprochant au ministre de la guerre de ne pas ratifier les nominations faites par les représentans du peuple aux armées, demanda que la convention lui ôtat le privilége de nommer les officiers. La proposition fut envoyée au comité de salut public.

Le 5 janvier 1794, Camille Desmoulins communiqua à l'assemblée un extrait des registres de la trésorerie nationale, qui portait en dépense une somme de 183,000 francs pour le journal d'Hébert (le Père Duchesne). Le ministre, en cette occasion, obéissait à l'impulsion secrète des comités.

Le 8, Bouchotte, en rendant compte à la convention des secours distribués aux défenseurs de la patrie, proposa quelques vues nouvelles sur l'administration de ces secours. Accusé de nouveau, le 28 janvier, au sujet des détenus de Mayence, la convention décréta qu'il rendrait compte de sa conduite dans les 24 heures.

Le 19 mars, Bourdon de l'Oise, toujours irrité d'un premier insuccès et avide à saisir une occasion d'accuser Bouchotte, tâcha de faire peser sur sa tête les plaintes portées par la section des Lombards.

« Dans ces tems malheureux, dit-il, en s'élançant à la tribune, où les crimes les plus atroces ont failli perdre la liberté, il faut que les représentans du peuple disent franchement leur opinion sur les individus qu'ils peuvent croire coupables et qui ne sont pas encore arrêtés; je veux parler de Bouchotte; je veux savoir

ourquoi il a fait venir à Paris et aux environs un rand nombre de prisonniers et de déserteurs autrichiens. e comité de salut public a déjà dit qu'il savait qu'on ait distribué des armes. Etait-ce pour consommer avec andale les subsistances que les citoyens de Paris ont nt de peine à se procurer? Etaient-ils là pour proéger la contre-révolution?

« Je demande que Bouchotte, ministre de la guerre, oit tenu, dans les 24 heures, de rendre compte au omité de salut public et de sûreté générale, des mofs qui l'ont engagé à faire venir à Paris, à Saintiermain-en-Laye et aux environs de Paris, un si rand nombre de prisonniers et déserteurs Autrichiens. »

Taillefer appuyant cette proposition, ajouta que pluieurs d'entr'eux avaient été revêtus de l'uniforme naional; Perrin, Delmas parlèrent également contre le ninistère. Merlin demanda que la convention, à la hauteur des circonstances, ne mît pas dans la balance m homme et la patrie; Daudon proposa que le comité de salut public s'entendît avec celui de sûreté générale pour examiner la conduite de tous les fonctionnaires, et qu'on renvoyât à ce tribunal les inculpations dirigées contre Bouchotte. Son avis fut adopté; mais les comités n'ayant rien vu de fondé dans une série d'absurdes dénonciations, ne firent pas de rapport et chargèrent le ministre de répondre lui-même à la convention. Voici sa lettre, lue dans la séance du 22 mars: « J'ai fait exécuter les arrêts du comité de salut public, qui ordonnaient l'éloignemeut des prisonniers de guerre et des déserteurs. Il n'y en a eu, dans aucun temps, à Paris, plus de 400. Il n'a

été délivré d'habit national à aucun d'eux. Quant au cri de *Vive le Roi*, qui se serait fait entendre à la Courtille, je n'ai là-dessus aucun renseignement, etc. »

Le 1.er avril 1794, la convention, voulant concentrer le pouvoir dans le sein de ses comités, supprima le conseil exécutif, et les six ministres qui le composaient furent remplacés par des commissions auxquelles devaient être confiés les détails de l'administration, sous les ordres des comités. Alors, seulement, Bouchotte se trouva rendu à une condition privée d'autant plus heureuse pour lui que l'orage dont il avait été menacé durant sa gestion avait été grand. Mais il ne jouit pas long-tems du repos dont un changement imprévu venait de le gratifier, ses ennemis parvinrent sans peine à le rendre suspect aux comités qui le firent arrêter, par mesure générale, quelque temps avant le 9 thermidor.

Le 20 frimaire an III (1794), sur la proposition d'un membre, la convention arrêta que le comité de sûreté générale prendrait des mesures pour la mise en jugement de Pache et de Bouchotte faussement accusés d'avoir fait périr un grand nombre de patriotes; et Clauzel provoqua leur traduction devant le tribunal révolutionnaire, « comme reliquataires de plusieurs centaines de millions, etc. »

Le 9 mars 1795, des conventionnels les ayant inculpés d'avoir été les provocateurs des désordres du 31 mai, Bourdon de l'Oise renouvela ses déclamations et l'assemblée ordonna que la conduite de ces deux ministres serait jugée par le comité de sûreté générale. Mais, aucune mesure n'ayant été prise, ce fut

ncore ce même Bourdon, toujours avide d'une proie
fficile à saisir, qui, dans une séance du 5 mai, dit
la convention « qu'elle devait enfin débarrasser le
l de l'indépendance d'un monstre tel que Bou-
otte, qu'il devait subir la peine due à ses forfaits,
que la mort seule pouvait l'empêcher d'ébranler
nouveau les colonnes de la liberté. » Il demanda
e les comités fissent un rapport général; proposi-
n adoptée par la convention qui arrêta que Bou-
otte et ses prétendus complices seraient traduits au
ibunal criminel du département d'Eure-et-Loir, pour
être incessamment jugés. Le 24 juillet, on ordonna
comité de sûreté générale de rendre compte dans
s vingt-quatre heures, de l'exécution du décret; le
rlendemain, on l'interpella de nouveau à ce sujet,
ais sans succès, car le 18 septembre, Boissy et Tallien
urent à provoquer un nouveau décret qui exigeait
u'en trois jours on aurait une réponse définitive sur
s opérations de ce comité. Le 20, la section Pelletier
int elle-même à la barre presser la condamnation de
ex-ministre et de ses co-accusés. Le 25, André
Dumont, appuyé par Chénier, parla dans le même sens,
demandant que l'on rendit compte de son procès. Le
ribunal criminel d'Eure-et-Loir, érigé en tribunal
d'exception, jugeant d'après les lois révolutionnaires,
avec un jury spécial, et sans recours au tribunal de
cassation, présentait toutes les conditions favorables
aux menées d'un injuste arbitraire. Cependant, le pro-
cès ne put être commencé, faute de pièces et de docu-
mens, pour établir un acte d'accusation. Il y avait quatre
mois que le décret était rendu pour la traduction de

Bouchotte, plus de quinze mois qu'il se trouvait inc
céré, lorsque l'accusateur public près le tribunal c
minel en question, écrivit à la convention une let
qui fut lue dans la séance du 4 vendémiaire an I
Elle contenait, entre autres choses : « J'observe q
« nulle pièce à charge ne m'est parvenue, et que
« ne puis mettre en jugement un citoyen contre leq
« il est impossible de baser un acte d'accusation. »

La convention, sur le point d'abandonner le pouv
et de terminer sa turbulente session, n'avait plus q
faire de cette politique qui l'engageait à reporter,
dehors d'elle-même, les fautes dont elle se sentait co
pable, ou tout au moins complice ; ses comités envoy
rent leur main-levée au tribunal criminel d'Eure-et-Loi
et Bouchotte recouvra une liberté achetée par six mo
de détention. Il s'est retiré à Metz où il fut nomn
officier municipal au mois d'avril 1796, et électeur
1799.

Il épousa, en 1795, la veuve de M. d'Aubigny, so
adjoint, et vécut loin des affaires, entouré de l'estim
de ses concitoyens, et consacrant à l'étude les dernie
jours de son honorable carrière. On assure qu'il s'occup
de *Mémoires sur la Révolution française.* Il paraît qu
ce n'est point à lui, mais à Bouchotte, ancien procureu
du roi à Bar-sur-Seine, qu'il faut attribuer un ouvrag
qui parut sous le titre suivant :

*Observations sur l'accord de la raison et de la religio
pour le rétablissement du divorce, l'anéantissement de
séparations entre époux, et la réformation des lois rela
tives à l'adultère.* 1791, in-8.° Par J. B. N. Bouchotte.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés su

ouchotte étaient indispensables, parce qu'il a été sou-
nt peint sous des couleurs défavorables par des bio-
aphes mal informés où dont certaines passions con-
uisaient la plume. La contradiction des inculpations
rigées contre ce ministre suffirait seule pour en dé-
ontrer la fausseté. Les uns l'ont donné pour un
mme dont l'incapacité et l'ineptie étaient extrêmes;
s autres l'ont signalé comme un chef de parti cher-
ant à asseoir sa puissance au-dessus de celle de la
nvention nationale; d'après ceux-ci, c'était un ministre
ui, dans l'impossibilité de prendre conseil de lui-même,
ivait l'impulsion que lui donnaient les clubs; d'après
ux-là, ce n'était rien moins qu'un Séide, ami des
écemvirs, abattant la tête des patriotes; enfin, d'autres
regardaient comme le détenteur des deniers publics.
e que nous avons dit précédemment a déjà dû détruire
a fausse opinion qu'on s'est formée sur Bouchotte;
uelques mots encore sur la position critique où devait
tre cet agent suprême d'un gouvernement assis sur des
uines, du sang et des tombeaux, feront, je pense,
essortir entièrement son caractère.

Lorsque Bouchotte prit le porte-feuille de la guerre,
a frontière du Nord était envahie; l'armée qui s'affai-
blissait chaque jour davantage, manquait de munition,
l'artillerie, de magasins; le Rhin avait été franchi; des
roupes nombreuses menaçaient l'Alsace et la Lorraine,
et l'on n'avait à leur opposer que des hommes sans
armes, sans canons, sans chaussure, sans idée de la
guerre; l'armée des Pyrénées ne présentait pas un état
plus satisfaisant, et la guerre civile, fomentée au sein
de la Vendée, donnait les plus vives inquiétudes. Il

fallait donc que le ministre de la guerre pourvût à tou
il fallait que 300 mille hommes fussent spontaném
levés, armés, habillés, enrégimentés et nourris; pl
sieurs mois étaient nécessaires pour arriver à ce résult
et les exigeances de toute nature devaient se mul
plier à mesure que la révolution marchait. On ne laiss
point à Bouchotte le tems de pourvoir à tout; l
dangers de la patrie répandaient l'inquiétude dans l
esprits; les dénonciations pullulaient contre le ministè
et ses agens; il avait à résister à la fois aux ennemis
la France et à la France elle-même. Le fâcheux état
la Vendée, l'invasion du territoire vers le Nord, le Rhi
les Pyrénées et les Alpes; les guerres civiles provoqué
par l'or de la Grande-Bretagne, la perte de Mayence
Condé, Valenciennes, le Quesnoi, Toulon, etc.....
Tant de désastres à côté de tant d'efforts pour les évite
irritaient les esprits au point de ne voir que trahiso
de la part des hommes qui dirigeaient le timon de l'ét
ou commandaient les armées.

Et, cependant, n'est-ce point à Bouchotte qu'on e
redevable d'une partie des succès qui signalèrent l
derniers mois de 93? ne l'a-t-on pas vu veiller à la fo
à la fabrique des canons, des armes, des poudres
des munitions, à la défense des places, à l'approvision
nement des armées? N'est-ce pas sous son ministère qu
700,000 hommes furent rassemblés et équipés dan
l'espace de quatre mois; qu'une nombreuse cavaleri
apparut tout-à-coup dans les plaines de la France,
que onze armées volèrent à la défense du territoire sacré
Le choix d'un ministre éclairé, capable de juger l
hommes et les choses, fut-il pour rien dans la formatio

cette galerie militaire de l'époque où l'on voit en
ême tems Kléber, Masséna, Moreau, Dugommier,
ugereau, Lefebvre, Marceau, Éblé, Legrand, Serru-
r, Cervoni, Abatucci, Férino et Napoléon lui-même?
fut sous Bouchotte qu'ils commencèrent à se distin-
er dans une carrière où ils ont depuis acquis tant de
ire, et ce fut aussi sous lui que les triomphes de
ondtschoot et de Watignies, la délivrance de Mau-
uge, les succès de l'armée du Rhin, le *déblocus* de
ndau, la reprise de Toulon signalèrent les beaux
ars de la république.

Bouchotte était entré au ministère avec le rang de
lonel; il en sortit avec le même grade, et s'oublia
lontairement dans les nombreuses promotions de gé-
raux qu'il fit pendant sa gestion; exemple unique d'un
sintéressement digne d'être cité pour modèle aux
ommes d'état.

Tel fut Bouchotte. Nous nous sommes étendu d'au-
nt plus volontiers sur son article, que, ne connais-
nt ni lui, ni aucun des siens, nous avons pu le
ger par ses actes sans aucune espèce de considération
dividuelle.

Bouchotte (Jean-Baptiste-Simon), ancien ordon-
ateur, frère du précédent, est né à Metz le 4 novembre
753. On l'employa, avant la révolution, dans la
artie administrative des armées. Adjoint à son frère,
orsqu'il parvint au ministère, il partagea sa disgrâce.
emis en activité de service en l'an VIII, il fut ordon-

nateur dans la 26.e division militaire à Mayence, retraité en cette qualité.

Tables du Moniteur, de 1787 à 1799, p. 57; de 1799 à 1814, p. 1 — Biographie des Hommes vivans, t. I, pag. 428. — Biographie Contemporains, t. III, pag. 327 et suiv.

BOUCHOTTE (É.-J.-D.)

Bouchotte (Émile-Jean-Didier), fils du précéden né à Metz le 25 novembre 1796, membre de l'Académ royale de Metz, président de la Société agricole Conflans, dont il est fondateur, s'occupe d'agricultu d'une manière satisfaisante. Reçu membre de l'Acad mie de Metz en 1824, il a été le vice-président cette Société en 1828-29, et y a lu plusieurs discou et rapports intéressans. On lui doit :

I. *Notice sur la ferme de Moncel, décembre* 182 (Trav. de l'Acad., 1824 — 25, p. 40 à 53).

M. Bouchotte en est le propriétaire gérant depuis 182 et en a fait une ferme-modèle.

II. *Considérations sur les causes qui s'opposent au progrès de l'agriculture dans notre pays.* Mémoire manus crit lu à l'académie de Metz, en 1826.

III. *Discours sur l'instruction du premier âge*, lu à l'aca démie en 1827 — 28.

IV. *Rapport sur un projet de M. Ternaux, pour la propagation et l'amélioration des moutons à laine fine* (Trav. de la Société, 1827 — 28, pag. 268 et suiv.)

V. *Rapport fait à l'Académie royale de Metz*, et com

uniqué au Jury de l'Exposition, sur les Travaux agricoles M. Leroy, fermier à Château-Bas.

Voy. le Rapport sur l'Exposition des Produits du Département de la Moselle, en 1828, rédigé par M. Bergery, in-8.°, 129 à 141.

VI. *Notice sur les Assolemens.* Mémoires de l'Académie Metz, 1828-29, in-8.° p. 211 à 237.

VII. *Réponse à une Lettre de M. le Préfet, relative au rix des laines.* Même Recueil, 1828-29, p. 296 à 304.

VIII. *Discours prononcé à l'Hôtel-de-ville, le 27 octobre* 1828, pour la séance d'ouverture des cours industriels de année 1828 — 1829. Metz, E. Hadamard, in-8.° de 24 ages.

IX. *Discours prononcé dans la séance publique de l'Académie royale de Metz, le 17 mai* 1829. Recueil précité, 3 à 18.

M. Bouchotte s'est en outre fait connaître par beaucoup d'essais tendant à perfectionner l'agriculture.

Bouchotte (Jean-Baptiste-Charles), colonel d'artillerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie royale de Metz depuis 1825, s'occupe aussi d'agriculture, et a fait quelques expériences sur l'incision annulaire.

Recueil des trav. de l'Académie royale de Metz, 1824 — 25, p. 27, 8, 39, 40 ; 1825 — 25, p. 28 ; 1827 - 28, p. 104, 111, 117 et suiv. ; 1828 - 29, p. 3, 32, 39, 47, 211, 296.

BOULAY (Les Sires de).

Les Sires de Boulay furent de puissans seigneurs q jouèrent, en plusieurs circonstances, un rôle importa dans cette province. La République messine fut pour l seigneurs de Boulay un sujet perpétuel de jalousie. So vent ils se liguèrent contre elle avec les Comtes de Nassa de Luxembourg, de Bar, etc. En 1139, ils battirent l Messins au pied des murailles de Boulay. Quinze anné après, ces derniers se disposaient encore à assiéger leu ennemis, lorsque la paix fut proclamée par le roi Charles I En 1386, le Seigneur de Boulay prit les intérêts Thielleman de Bousse (Voy. ce nom), et fut assié trois fois dans son château par les Messins.

Le domaine des Sires de Boulay passa, en 1503, da la Maison de Lorraine.

Hist. de Metz, t. II, p. 549, 598, t. III, table, p. xi. — Dom Calm Hist. de Lorraine.

BOULET.

Boulet (Jean-Baptiste-Étienne), avocat à la cou royale de Paris, né à Metz le 4 février 1804, termi ses études classiques à l'âge de quinze ans, se perfe tionna dans la littérature, suivit ensuite l'école de dro de la capitale, et y fut reçu avocat le 8 novemb 1826.

Il publia, (en société avec M. R. S. Tolliure):

1.° *Le Ferrière moderne*, ou *nouveau Dictionnaire d*

rmes de droit et de pratique, Paris, Mansut fils, 1826, vol. in-8.°, pages 362 — 376.

Cet ouvrage est un vrai Manuel de jurisprudence qui prénte, avec l'intelligence du mot, le sommaire des dispoions qui y ont rapport.

II. En 1828, M. Boulet fit imprimer :

Institutes de Gaïus, récemment découvertes dans un limpseste de la bibliothèque du chapitre de Vérone; et aduites pour la première fois en français.

Par J.-B.-E. Boulet, avocat à la cour royale de Paris, ec des Notes destinées à faciliter l'intelligence du texte.

Paris, chez Mansut fils, éditeur, 1827, in-8.°, pages VIII, 31.

Ces quatre Institutes ont paru en quatre livraisons, avec texte en regard.

M. Boulet a travaillé sur une édition de 1824, due aux oins de M. Gœschen. Les journaux ont rendu un compte vorable de sa traduction; et voici le résumé de l'opinion u'ils ont émise :

« Le traducteur s'est attaché à reproduire, mot pour mot, a pensée du jurisconsulte romain, sans chercher à la développer par une périphrase. On trouvera peut-être qu'il a acrifié un peu trop le soin de l'élégance au désir de l'exactiude; mais ce reproche est beaucoup moins grave que le eproche contraire, dans un ouvrage de ce genre. En généal, sa traduction est exacte; plusieurs passages difficiles sont heureusement rendus. Mais, d'un autre côté, il en est quelques-uns où M. Boulet paraît s'être mépris sur le sens de l'original. Ces passages, au reste, sont en très-petit nombre et n'infirment en rien la bonne opinion qu'on doit avoir du livre et de son auteur. »

Ce jeune avocat a aussi publié, dans différens journaux, des articles de droit et de littérature.

BOURNON.

Bournon (Jacques-Louis, comte de), ancien dir
teur du cabinet minéralogique du roi, naquit à M
le 21 janvier 1751. Il était fils de M. Jacques de Bou
non, écuyer, seigneur de Gras, seigneur en partie
Retonféy, et de dame Marianne Martinet de Nibouvil
Après avoir servi en qualité d'officier dans le régime
de Toul, artillerie, il devint lieutenant des maréchau
de France; et, lorsque la révolution éclata, il passa
Rhin avec toute sa famille pour se ranger sous les dr
peaux des princes à Coblentz. Après la campagne d
1792, M. de Bournon, déjà connu d'une manière fo
avantageuse dans le monde savant, par des recherch
et d'heureuses découvertes dans les Alpes dauphinoises
ainsi que dans les montagnes du Forez, se rendit e
Angleterre, où ses connaissances profondes le firen
accueillir par tous les hommes distingués de ce royaume
On le chargea de mettre en ordre les deux cabinets d
minéralogie les plus complets de la Grande-Bretagne
l'un appartenant à M. de Grenvil, frère de lord War
wick, et qui fut acheté depuis par le gouvernemen
anglais; l'autre, rassemblé par sir Abraham Hume
baronet. Lui-même en forma bientôt un troisième, très
curieux et très-complet, qui appartient à sir John Saint-Aubyn.

Nommé successivement membre de la Société royale de Londres et de la Société géologique, il contribua beaucoup, par son zèle éclairé, à la formation de cette dernière compagnie savante, aujourd'hui composée des

érudits les plus estimables d'Angleterre. Sous le règne de l'empereur, on engagea plusieurs fois M. de Bournon à rentrer en France, on lui proposa même divers avantages auxquels son attachement au roi ne lui permit pas d'accéder. Rentré avec les Bourbons en 1814, il se hâta, en 1815, de repasser en Angleterre avec sa famille, où ses nombreux amis cherchèrent à le fixer, mais il y séjourna bien peu, et le désastre de Waterloo le ramena à la suite de la famille royale. Dès qu'il fut de retour à Paris, Louis XVIII le nomma directeur général de son cabinet de minéralogie, et l'autorisa, pour alléger le poids de ses travaux, à s'adjoindre un sous-directeur. Il conserva cet emploi jusqu'à l'époque de sa mort arrivée à Versailles, le 24 août 1825.

OUVRAGES DU COMTE DE BOURNON.

La vie de ce savant n'a cessé d'être occupée par d'utiles travaux, et ses écrits sont nombreux.

I. *Essai sur la lithologie des environs de Saint-Etienne, en Forez, et sur l'origine de ses charbons de pierre, etc.* Paris, 1785, in-12 de 104 pages.

Ouvrage fort remarquable pour l'époque, et qui a été réimprimé dans le troisième volume du *Journal des Mines.*

II. *Traité complet de la chaux carbonatée.* Londres, Philipps, 1808, 3 vol. in-4.°, dont un de pl. (63 schell.)

Cet ouvrage est particulièrement consacré à la description des formes cristallines qu'affecte la chaux carbonatée. Elles s'élevaient, il y a vingt ans, à plus de quatre fois ce qu'on connaissait en France. L'auteur en préparait une nouvelle édition, dans laquelle le nombre des formes, vraiment distinctes, montait à plus de douze cents; mais la mort a empêché l'exécution de ce grand travail qui se trouve manuscrit entre

les mains de M. Beudant. C'est dans ce traité que l'auteur décrit quelques-unes des structures que présentent les co quilles, et a fait voir que ces corps étaient produits par un cristallisation que modifiait la présence de la matière animal

III. *Catalogue de la collection minéralogique particulièr du roi.* Paris, Lanoe, 1817, in-8.°

Volume imprimé à Londres antérieurement à 1817; l'au teur a fait faire un nouveau titre.

IV. *Observations sur quelques-uns des minéraux, soit d l'île de Ceylan, soit de la côte de Coromandel, rapporté par M. Leschenault de Latour.* Paris, Tillard, 1823, in-4

V. *Quelques Observations et Réflexions sur le caloriqu de l'eau et le fluide de la lumière.* Paris, Tillard, 1824, in-8.

Cet ouvrage n'ayant été tiré qu'à un très-petit nombr d'exemplaires, n'est pas entré dans le commerce de la librai rie. On y trouve des réflexions assez judicieuses, qui ap puient le système des ondulations pour la théorie de la lumière malheureusement, l'auteur ne se tient pas toujours au niveau de l'état actuel de la science.

VI. *Description du goniomètre perfectionné, de M. Adel mann, aide-minéralogiste de la collection minéralogiqu particulière du roi.* Paris, imp. de Tillard, 1824, in-8.° de 16 pages, avec une planche.

Indépendamment des ouvrages précités, on doit encore au comte de Bournon les Mémoires suivans, insérés dans le Journal des Mines (de 1796 à 1815): *Observations géolo giques dans une partie du département de la Loire* (t. III, 1796). — *Mémoire sur les arséniates de cuivre et de fer du comté de Cornouailles* (tom. XI, 1801). — Dans le même volume, on trouve une *Discussion de l'opinion du comte de Bournon, sur la structure des cristaux de cuivre arséniaté, par M. Haüy;* et une *Réponse du comte de Bournon à ces observations.* — *Observations sur la phos-*

phorescence de la trémolite et de la dolomie (id., id.) — Avec M. Howard : *Mémoire sur plusieurs substances pierreuses et métalliques que l'on dit être tombées du ciel, et sur différentes espèces de fer natif* (id., id.) — *Faits nouveaux relatifs aux pierres météoriques, communiqués par le comte de Bournon* (id., id.) — *Description des formes cristallines de la sahlite* (id., id.) — *Mémoire sur les formes cristallines du tungstate de chaux, avec quelques observations cristallographiques sur les pyrites martiales et sur les substances qui prennent le cube et l'octaèdre régulier pour forme primitive* (id., id.) — *Description des formes du sulfate de chaux anhydre, avec quelques observations sur cette substance* (id., id.) — *Extrait d'un mémoire sur l'identité spécifique du corindon et de la télésie* (tom. XIV, 1803). — *Observations sur une nouvelle espèce de carbonate de chaux dur* (tom. XVIII, 1805.) — *Observations sur une nouvelle espèce d'oxyde de fer* (id., id.) — *Extrait d'une lettre du comte de Bournon à M. Gillet-Laumont, sur la cryolithe, la sodalite et l'allanite* (tom. XXIX, 1811). — *Espèce de minerai d'antimoine de Braunsdorf, en Saxe, décrite par le comte de Bournon* (id., id.)

Biographie des Hommes vivans, t. I, 5 vol. in-8.°, Paris, L.-G. Michaud, 1816, t. 1, pag. 455, 456. — Galerie historique des Contemporains, ou Nouvelle Biographie. Bruxelles, 1818, t. I, — La France littéraire, &c.; par J. M. Quérard, t. I, 2.° livraison, t. I, pag. 474. — La Biographie nouvelle des Contemporains a omis le comte de Bournon.

BOURNON (M.me De).

Bournon (Charlotte De), membre de l'Académie des Arcades de Rome, sœur du précédent, épouse de Jean-Étienne Mallarme, née à Metz le 14 février 1753 et non

en 1755 comme l'indique la *Biographie des Conten porains.*

Cette femme célèbre entra de bonne heure dans carrière des lettres, et fut, dit-on, enfermée à Bastille en 1780, pour un écrit politique fait en sc ciété avec Cahaisse, intitulé : *Le Fripon parvenu, o l'Histoire du sieur Delzenne, 1 vol. in-12.* Un aus fâcheux début lui ayant fait sentir la nécessité de choi sir d'autres sujets plus convenables à son sexe et pro bablement à la tournure de son esprit, elle consacr ses veilles à des travaux littéraires agréables, et choisi le genre romanesque où elle fit preuve d'une grand fécondité. Madame Bournon avait déjà beaucoup écri lorsque la révolution éclata; mais la force impérieus des choses, les tristes événemens dont elle devint té moin oculaire, interrompirent ses occupations en substituant d'affreuses réalités aux rians tableaux d'un imagination jeune et vive. Une des plus terribles cir constances de l'époque lui devint même personnelle, e ce fait ne saurait être passé sous silence, car il influa sur l'esprit de cette auteur, et lui donna peut-être le cachet mélancolique qui distingue ses productions. Lors des sanglantes journées de septembre 1792, madame de Bournon écrivait dans un appartement du premier étage de la maison qu'elle habitait, lorsqu'une grande rumeur qui se fit entendre dans la rue l'appela à sa fenêtre. Qu'on juge de son émotion quand elle vit sa tête presque en contact avec celle de l'infortunée princesse de Lamballe, plantée au bout d'une pique et promenée en triomphe dans Paris. A cet horrible aspect, madame de Bournon tomba dans des convulsions suivies

l'une hémorragie effrayante qui se fit jour par les mamelles. Cet accident, qui ne pouvait que contribuer beaucoup à l'affaiblissement précoce de sa santé, se renouvela pendant long-tems à chaque émotion violente qu'elle éprouvait. Mais le délabrement de sa constitution, la perte de sa fortune, devinrent chez elle une nouvelle source d'activité littéraire, d'autant plus que ce genre de travail qui, d'abord, n'avait été pour elle qu'un délassement, était devenu un moyen d'existence.

Les ouvrages de cette dame sont fort nombreux et nous ne promettons pas d'en donner la nomenclature complète.

I. *Lettres de milady Lindsey ou l'Epouse pacifique,* Londres et Paris, 1780, 2 vol. in-12; ouvrage traduit en allemand, Francfort, 1780, in-8.°

II. *Mémoires de Clarice Weldonc, ou le Pouvoir de la vertu, histoire anglaise.* Londres et Paris, 1780; 2 vol. in-12, 2 liv.

Trad. en allemand, Berlin, 1781, in-8.°

III. *Anna Rose-Tree, histoire anglaise,* 2 vol. in-12; 1783 ou 85, 5 liv.

Trad. en all., Berlin, 1786, in-8.°

IV. *Histoire d'Eugénie Bedfort, ou le Mariage cru impossible.* Londres et Paris, 1784, 2 vol. in-12, 4 liv.

Trad. en allemand par W. Ch. Sgm. Mylius, Berlin, 1788, in-8.°

V. *Richard Bodley, ou la Prévoyance malheureuse.* Londres et Paris, 1785; 2 vol. in-12, 3 liv.

Trad. en allemand, Berlin, 1786, in-8.°

VI. *Tout est possible à l'amitié, ou Histoire de Love-*

Rose et de Sophie Mostain, Londres. 1787, 2 vol. in-1: 48 l.

VII. *Lettres de Milord Walton à sir Hugh Battle, s ami*. Bruxelles et Paris, 1788, 2 vol. in-12, 3 liv.

VIII. *Les Trois Sœurs*, 1795, 4 vol. in-12.

IX. *Les Trois Frères, ou Lydia Churchill*, 1798, 2 vo in-12, 5 liv.

X. *Théobald Leymour, ou la Maison murée*, 179 3 vol. in-12, 6 fr.

XI. *Miralba chef de Brigands*, 1800, 2 vol. in-12, 3 f

XII. *Les Tems passés, ou les Malheurs de M.le Mo** émigrée*, 1800, 2 vol. in-12, 3 fr.

XIII. *Plus vrai que vraisemblable, ou le Château d Missery*, 1801, 3 vol. in-12, 3 fr.

XIV. *Peut-on s'en douter? ou Histoire véritable de deu familles de Norwich*, 1802, 2 vol. in-12, 3 fr.

XV. *Les deux Borgnes, ou Lady Justina Dunbar* 1803, 3 vol. in-12, 5 fr.

XVI. *Les trois Générations, ou Drusilla, Wilhelmin et Georgia*, 1804, 3 vol. in-12, 6 fr.

XVII. *Alicia, ou le Cultivateur de Schaffhouse*, 1805 2 vol. in-12.

XVIII. *Thécle, ou le Legs*, 3 vol. in-12, deux éditions

XIX. *Edouard et Henry*, 3 vol. in-12, deux éditions.

XX. *Hannibal*, 2 vol. in-12, deux éditions.

XXI. *Les Orphelins de Holy Island*, 3 vol. in-12.

XXII. *Héléna Aldemar*, 4 vol. in-12.

XXIII. *Mylord Clyde, ou l'Établissement* en saisie, 2 vol. in-12.

XXIV. *Qui ne s'y serait trompé, ou Lady Armina*, 3 vol. in-12, 1810.

XXV. *Les trois Familles*, 4 vol. in-12.

XXVI. *Stanislas*, 1812, 2 vol. in-12.

XXVII. *Le Naufrage, ou les deux Richard*, 1812, vol. in-12.
XXVIII. *Constance Dauvalière*, 1813, 3 vol. in-12.
XXIX. *Charles et Arthur*, 1813, 3 vol. in-12.
XXX. *Egbert Nevil*, 1815, 3 vol. in-12.

« Il ne faut point chercher dans la plupart de ces écrits, t la Galerie historique des Contemporains, cette peinture s mœurs et des caractères, cette description fidèle et pinnte de la société, à laquelle quelques romanciers ont à de si brillans succès; des événemens invraisemblables ou cohérens, des scènes bizarres et quelquefois révoltantes, primées dans un style qui, sans être précisément incorrect, est trop habituellement négligé, voilà ce que l'on marque dans presque tous ces ouvrages qui ne décèlent ue trop la précipitation avec laquelle ils ont été composés. en est un, cependant, parmi ceux que nous avons cités, ui mérite, au moins par sa singularité, une mention parculière. C'est celui qui a pour titre: *Peut-on s'en douter?* t qui justifie ce titre par l'art assez remarquable avec lequel l'auteur a dérobé à ses lecteurs, jusqu'aux dernières ages, l'explication de l'étrange mystère sur lequel repose oute la charpente de ce roman. Au surplus, la position de nadame de Bournon excuse la méthode par trop expéditive qu'elle a adoptée pour ses productions littéraires, et l'on ne peut que la plaindre d'être, comme beaucoup d'autres, soumise à une nécessité qui transforme souvent le plus noble amusement de l'esprit en une branche de commerce fort secondaire. »

Ersch (Jean Samuel), la France littéraire, t. II, pag. 313; t. IV, p. 304, 305; t. V, p. 342. — Biographie des Hommes vivans, t. I, p. 455. — Biographie nouvelle des Contemporains, t. III, pag. 403. — Galerie historique des Contemporains, ou nouvelle Biographie, etc., t. I. — Pigoreau, petite Bibliographie, bibliographico-romancière, Paris, oct. 1821, in-8.

BOUSMARD.

Bousmard (Nicolas) ou **Boussemart**, 85.e évêq de Verdun, naquit à Xivry-le-Franc, canton de *Ville la-Montagne*, arrondissement de Briey, dans le cou de l'année 1512. Fils de Jean Bousmard, mayeur Circourt, ensuite avocat au bailliage de Saint-Mihi et de Alix Collinet de la Malmaison, descendue sixième degré de François de la Malmaison, gent homme d'Anjou, il avait des parens qui possédaie d'honorables emplois à la cour de Lorraine. Son m rite personnel l'y faisait estimer, et, long-tems ava d'être évêque, il possédait une réputation bien a quise. En 1550, on l'avait pourvu du doyenné d l'église collégiale de Sainte-Madelaine, de Saint-Mihie fonctions qu'il remplit 22 années avec zèle, et penda lesquelles le cardinal de Lorraine le chargea de pl sieurs légations religieuses d'une grande importance. I duc Charles III le fit élire, en 1571, pour l'un d neuf réformateurs de la coutume de Saint-Mihiel: élev ensuite à la dignité de grand-prevôt de Montfaucon d'archidiacre d'Argonne, il en remplissait avec honneu les devoirs lorsque Nicolas Pseaume, son prédécesseu à la chaire épiscopale de Verdun, étant mort, on le mi au rang des candidats destinés à occuper ce siége. L'as semblée générale du chapitre eut lieu le 16 août 157 sept jours après la mort de Pseaume; mais Bousmar n'ayant obtenu que trois voix, un chanoine nomm Cumin fut élu. La cour de France et le duc de Lorrain qui avaient d'autres vues, s'élevèrent contre cette nomination précipitée. Le duc Charles III, dont l'influence

Rome était grande, fit pencher la balance en faveur Bousmard et lui procura des bulles en janvier 1576. umin et le chapitre de la cathédrale intriguaient de ur côté. L'empereur, déclaré en faveur du compétiteur Bousmard, interposait son pouvoir, et les princiles cours de l'Europe s'entrechoquaient pour la nomiltion d'un évêque! Cependant Bousmard, muni de s bulles, accompagné du sieur de Liendieu, commandant de Verdun, du bailli, et de plusieurs autres ficiers de l'évêché, s'y présenta le 21 mai 1576, ur en prendre possession; le chapitre irrité fit opsition, jura que si le pourvu se présentait au chœur ns le siége épiscopal, tous les chanoines en sortiraient, que chapelains, vicaires, chantres, continueraient ffice sans orgue ni musique, sans offrir l'encens à évêque, et sans lui présenter le texte évangélique à aiser. Cela n'empêcha point Bousmard de se faire crer le 15 juillet suivant, et de remplir les fonctions piscopales. L'influence de l'empereur et de la diète npériale, les plaintes du chapitre de Verdun qui voyait ans cette affaire une subversion de ses droits, furent bligés de céder à l'autorité papale, et l'on força umin de souscrire, le 17 octobre, à un acte notarié ar lequel il renonçait à son élection.

Soutenu par la cour de France et par celle de orraine, Bousmard résista efficacement aux troubles ui suivirent son élection, entreprit de continuer édifice épiscopal commencé par Nicolas Pseaume, confirma, en 1580, les traités que ses prédécesseurs avaient aits avec le duc de Lorraine, et en conclut de nouveaux.

Le nonce du pape étant venu à Verdun en 1582,

il parvint à réconcilier l'évêque avec ses chanoines, e
bientôt après, il le fut avec l'empereur.

Nommé en 1578 administrateur de l'évêché de Met
à cause de la minorité de Charles de Lorraine, il y exer
sans doute son zèle pastoral éclairé. On ne conna
point d'actes remarquables de cette importante gestio

Ce prélat, dont la science n'était point inférieu
à la piété, suivit les traces de son prédécesseur da
le gouvernement du diocèse, et se concilia, autant q
possible, les esprits qui lui étaient opposés. Le miss
de Verdun fut imprimé de son tems. Il ordonna de con
tinuer l'impression des livres du chant de l'office divin
pour le rendre uniforme dans toutes les églises. L
mandement qu'il fit à cette occasion est un monument d
piété bien entendue. Il donna aussi plusieurs constitution
synodales confirmées par celle relative à la réform
des mœurs, qui fut imprimée à Verdun en 1581.

On trouve dans Ruyr, *Antiquité des Vosges*, à l
liste des auteurs auquel il a eu recours pour compose
son ouvrage: *Nicolai Bousmard Episcopi Virdunensi
Collectanea.*

Dom Calmet a eu en main un manuscrit très-
remarquable sur les principales maisons de Lorraine
qu'il cite souvent dans l'histoire de cette province
ainsi que dans celle de la maison du Châtelet, tan-
tôt sous le titre de *Manuscrit de Bousmard*, tantôt
sous celui de *Manuscrit de M. Lancelot*, qui en était
possesseur. L'auteur de cet ouvrage a visité, pour le
composer, les monastères et les églises du pays, et
en a tiré tout ce qui pouvait servir à l'histoire généa-
logique des anciennes familles.

D. Calmet le croit d'un neveu de Bousmard, plutôt e de Bousmard lui-même, mais ceci n'est qu'une somption.

Bousmard s'était occupé à compiler les anciens titres son évêché. D. Calmet le cite plusieurs fois dans Histoire de la maison du Châtelet et dans son stoire de Lorraine.

Après avoir gouverné sagement son église, fait de mbreuses donations aux couvens, surtout aux Mines, il légua le reste de sa fortune à sa famille, livres à Jean Bousmard, fils de Jean son neveu, nseiller à la Cour souveraine des Grands Jours de int-Mihiel, et mourut le 10 avril 1584, à l'âge de ans.

Voici l'épitaphe dont fut décoré son tombeau :

Reverendissimo D. Nicolao Bousmard Siverio le Franc iendo, ex Canonico et Archidiacono de Argond in clesid Virdunen. Præposito Montisfalconis, Decano Canonico Collegiatæ divæ Mariæ Magdalenæ, ad oatum Virdunen. assumpto, et cum signo fidei 10 *Apri-* 1584 *defuncto, hic sepulturæ per Venerabilis D. D. anonicos et Capitulum Decanæ Ecclesiæ Virdunen. ma-imo comitante cleri et civium numero sequenti die dato, ratres hujus Monasterii et pauperes civitatis nec non ssius defuncti agnati et consanguinei hæredes scripti mœs-ssimi posuerunt.*

Par les soins de Henri Bousmard, fils de l'arrière-etit-neveu de cet évêque, sa tombe, en marbre noir, ut transportée avec ses ossemens, le 16 mai 1716, le l'ancienne église des Minimes dans le chœur de la nouvelle que ces religieux avaient fait bâtir.

Il y a eu dans l'espace de deux siècles, à Verdu
quatre archidiacres et six chanoines du nom de Bou
mard. Plusieurs autres personnes de la même famille o
occupé de grands emplois en Lorraine et à Metz.

Nicolas Bousmard, neveu de l'évêque, archidiac
d'Argonne, son grand-vicaire, homme d'un grand s
voir, avait été proposé par le duc de Lorraine po
le remplacer, mais ses ennemis l'accusèrent auprès
Grégoire XIII d'embrasser des doctrines erronées.

Dom Calmet possédait une médaille d'argent
Bousmard. Un des côtés était à son effigie. Il avait s
la tête une calotte en réseaux, et par derrière un c
puchon attaché au camail, avec cette inscriptio
Nicolas Bousmard, évêque et comte de Verdun; à cô
du buste, N. B., et, sur le revers, ses armes avec c
mots : *Jetz des Comptes de l'évêché de Verdun*, 158
D'autres médailles du même prélat ont été frappées e
1580. Sa tête est d'un côté, et sur le revers, ses arm
qui consistent en un pélican avec ses petits en cham
d'azur. Au-dessus, se trouve la double tête de l'aig
impériale déployée, avec cette légende : *Sub umbr*
alarum tuarum protege nos.

Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, avec le pouillé, la Carte d
diocèse, et le Plan de la ville. Par un Chanoine de la même ville. Pari
Pierre-Guillaume Simon, 1745, in-4.°, XXIV, 540, CLXVIII pages; 100 p
de preuves, 4 de supplément, 38 de table; plus un errata. Voyez p. 46
à 473, CLXVII et suiv., et preuves, pag. 65 et suiv. — Nobiliaire o
Armorial général de la Lorraine, etc., in-fol., p. 78, 79. — Bibliothèqu
lorraine, p. 163 et suiv. — Histoire de Metz, t. III, p. 119.

L'article qui se trouve au Supplément de Moréri, année 1735, p. 181
est fautif.

BOUSSE.

Bousse (Thielleman de), que nos historiens appellent Voize, Woize, Woiffe, était probablement Thionvillois. Ce fut lui que l'empereur Venceslas, déclaré en faveur d'Urbain VI, nomma évêque de Metz, au préjudice de Pierre de Luxembourg choisi par Clément VII. Venceslas étant venu à Metz en 1384, amena même son protégé pour le faire agréer par le peuple de cette ville. Mais ce fut en vain. Pierre de Luxembourg ayant été appelé à Avignon avec le titre de cardinal, en 1386, Bousse, toujours avide de monter sur le siége épiscopal de Metz, et toujours rejeté, prit le parti de contraindre les Messins, par la voie des armes, à le recevoir pour évêque. Il mit dans ses intérêts le duc de Juliers, le comte de Nassau-Sarrebrück, le sire de Boulay, et quelques autres seigneurs puissans, qui réunirent leurs forces pour ravager le Pays Messin. Mais on résista à cette attaque imprévue : le sire de Boulay fut resserré et assailli trois fois dans son château ; les Messins portèrent le ravage et la mort sur les domaines de leurs agresseurs ; brûlèrent le *neuf Châtel de Terville*, appartenant à dame *Ingrand* ou *Annegrand*, *femme* du seigneur Thielleman (sans doute mère de l'évêque), et réduisirent en cendres Hettange-la-Grande et Luttange. Ces insuccès n'empêchèrent pas Thielleman de conserver son titre d'évêque de Metz que l'on retrouve dans les actes de 1391 et de 1403. On possède un acte du 16 novembre 1393, portant trève entre la ville de Metz et *Thielleman Voiffe et ses frères*. Le prevôt de Thion-

ville, en 1359, se nommait *Thielemans*, *dit Vois*
Bettemberch, chevalier. Il devait être proche paren
l'évêque Thielleman.

Observ. sécul. de Paul Ferry, XIV.e siècle, f.o 49, n.o 350. — Meu
Hist. des Evesqves, etc., p. 536 et suiv. — Hist. de Metz, t. II, p.
suiv.; IV, 328. — Hist. de Thionville, 57 à 59.

BOUVIER-DUMOLARD. *Voyez* DUMOLARD.

BROCQ.

BROCQ (Dom Théodore), religieux de l'abbaye ro
de Saint-Arnould de Metz, né probablement d
cette province où il passa une grande partie de sa
y est mort en 1762, dans la 58.e année de sa p
fession. Il a laissé manuscrit un ouvrage auquel
travailla plus de quinze ans. Cet ouvrage est intitulé :

Recueil historique de ce qui est arriué de plus rem
quable dans la Uille de Metz, depuis le tems de Ju
César jusqu'à présent (1756).

Avec les Histoires abbregées des Vies de Saint Arno
29.e *Eveque de Metz, Grand Ayeul des Rois de Fran*
et de Louis. I. du nom, surnommé le Debonnaire, Em
reur d'Allemagne, et Roi de France. Enfin, une Diss
tation pour prouver évidemment contre le sentiment
quelques celebres Historiens, que le corps de ce gra
Prince, et celui de la Reine Hildegarde sa Mère,
toujours reposes jusqu'à present dans l'Eglise de l'Abba
Roïale de Saint Arnoul de Metz.

Cette histoire, en deux tomes in-4.o, a 1120 page

lus, en tête du premier vol. trois pages de faux titres, ne page d'avertissement, *une Liste des Histoires contenues ans le premier Tome de ce Recueil,* 8 pages; une note uivie d'approbations et de témoignages favorables à D. rocq, de la part de M. Lançon (13 avril 1746), depuis rs maître-échevin, des conseillers au parlement Bertrand Descartes, du R. P. dom Sébastien Guillemin, président e la congrégation de Saint-Vanne et prieur de Saint-lansuy de Toul (10 avril 1747); de D. Calmet (3 mai 747), et de M. Maunoir. Paris, 25 septembre 1748. Le ut formant 8 pages.

Le second tome, dont le titre diffère un peu du premier, est précédé d'une *Liste des histoires contenues dans second tome du Recueil Historique, pages VIII,* et terminé par une table alphabétique des matières, XXVIII pages.

D. Broq ayant eu fort longtems en main son ouvrage, a ajouté beaucoup de notes et même des cahiers qui ne omptent pas dans la pagination générale. Ainsi, de la age 84 à la page 85, un mémoire de 20 pages sur la constitution républicaine de Metz; de 160 à 161, un *Poëme ur la mort de M. le comte de Gisors* (74 vers), *composé ar D. Joseph Cajot, jeune, religieux de Saint-Arnould.* Cette élégie fut imprimée par Antoine). Après la page 78, des détails sur la milice de Metz, les juifs, les casernes, etc., x pag.; après 144, une copie du testament le M. de Coislin, év., VI pag., etc...; après 780, une description de l'hôtel des spectacles donnée à l'auteur par Oger, qui l'avait construit; un tableau des revenus de la ville, un mémoire sur l'usage de brûler des chats la veille le la Saint-Jean, etc. ., XVI pag.; après 894, dans la biographie qui termine l'ouvrage, plusieurs additions formant XL pages.

A la page 996, commencent l'histoire de Saint-Arnould,

annoncée en tête du volume, et, à la page 1037, celle
Louis-le-Débonnaire. L'ouvrage se termine par une diss
tation de 35 pages, destinée à prouver que le corps
Louis et de sa mère Hildegarde ont toujours reposé da
l'église de Saint-Arnould de Metz.

Les deux histoires précitées ont été offertes le 20 se
tembre 1744 au dauphin.

Sur la demande de D. Brocq, le duc de Bellisle av
accepté la dédicace de son ouvrage, et le lui témoigna p
une lettre datée de Nice, le 2 décembre 1748. Ce mode
religieux profita, depuis lors, des conseils qui lui ont
donnés, ajouta plus de 600 pages à son ouvrage et suppri
l'épître dédicatoire, trouvant son livre trop peu digne
auspices du maréchal. Tombé malade peu après, aya
d'ailleurs appris que plusieurs religieux de la même co
grégation que la sienne s'occupaient d'une Histoire de Met
sous un plan plus large et plus complet, il hésita de publi
le fruit de ses veilles et en fit don, en 1549, à son cous
Brocq, grand-prevôt de la maréchaussée de Champagn
D. Brocq avait, au reste, l'intention de garder l'anonym
car on lit à la suite du second titre du 1.er vol., p. III:

« Si on juge cet ouvrage digne d'être imprimé après qu
« aura été corrigé, je supplie l'imprimeur de n'y point mett
« mon nom, qui ne mérite que d'être oublié pour to
« jours, mais seulement ces mots:

« Par un ancien religieux de Metz, ou seulement
« figure de trois petites étoiles. »

La même recommandation se retrouve à la fin du
volume.

Cette Histoire, divisée par chapitres, est généraleme
assez bien écrite; on y trouve beaucoup de détails curieu
qu'on chercherait vainement ailleurs; mais l'auteur ne marc
pas d'après un plan bien conçu, manque souvent de cr

tique, et ne fait pas ressortir certains événemens comme il le faudrait ; ce dernier reproche, au reste, est applicable à presque tous les historiens de l'époque.

La partie biographique est une copie presque littérale de la Bibliothèque lorraine, avec quelques additions.

Quoiqu'il en soit, on doit savoir grand gré à D. Brocq d'avoir eu la patience de déchiffrer et de coordonner nos vieilles chroniques. Son travail a été fort utile à D. Tabouillot et D. J. François. D. Calmet en a tiré lui-même bon parti dans la composition de sa Notice de Lorraine, et ces écrivains faisaient cas d'un ouvrage écrit avec autant de conscience que de vérité.

Manuscrit de D. Brocq, faisant partie de la bibliothèque de M. Teissier, et qu'il a eu l'obligeance de nous prêter. — Notice de la Lorraine, etc., par D. A. Calmet, abbé de Senones, 2 vol. in-fol., Nancy, 1756, Louis Beaurain, art. Metz, 789, en partie puisé dans D. Brocq. — Hist. de Metz, t. 1, préf. p. XV.

BRONDEX.

Brondex (Albert), homme de lettres, peut être considéré comme un des esprits les plus originaux que le Pays Messin ait produits. Né à Sainte-Barbe vers 1750, d'une famille d'honnêtes laboureurs, il dut au maître d'école de son village et à lui-même presque tout ce qu'il fut un jour. Ses talens pour la poésie se signalèrent de bonne heure, et les Bénédictins de Sainte-Barbe l'ayant apprécié, mirent tous leurs soins à perfectionner une éducation qu'il n'avait fait qu'ébaucher. Cependant, il n'apprit ni le grec ni le latin.

M. Gentil, ancien administrateur des hôpitaux, s'étant retiré à Cheuby avec son épouse, sœur de Brondex, aida ce dernier de tous ses moyens jusqu'à ce qu'il eût traité du privilège des *Petites Affiches des Trois-Évêchés* avec un M. Cordier de Clermont, qui fut le créateur de ce journal. Ce fut alors qu'il s'occupa de temps à autre à faire des vers, soit en français, soit en patois messin. Ces derniers surtout avaient à Metz une grande vogue. On les lisait dans les bonnes sociétés, et la verve satyrique du poète lui donna de la réputation bien avant qu'il eût publié quelque chose. Ses succès ne se bornaient pas à des succès de salon, ordinairement éphémères; il recueillit plusieurs suffrages académiques et une couronne lui fut même décernée dans une société de province pour une Élégie.

Cependant, les bénéfices que retirait Brondex et de son journal et de ses travaux littéraires, n'auraient pu suffire à son goût pour la bonne chère, à sa passion pour le jeu et à l'habitude de dépenses qu'il avait contractée. Il se fit allouer une grande quantité de domaines dont il prit la direction; mais on jugea, d'après le caractère du gérant, qu'il était très-facile de trouver un meilleur économiste. Toujours en arrière de ses comptes, harcelé, poursuivi, il abusait de la confiance publique, plutôt par négligence que par mauvaise foi, pour se livrer à ses prodigalités. En 1782, M. de Flavigny, dont Brondex était l'administrateur, lassé d'attendre après des canons qui n'arrivaient jamais, avait obtenu l'autorisation de s'emparer de sa personne. Saisi par deux gendarmes, en sortant de table, il fut conduit en prison, et l'on se préparait à

struire son affaire, lorsque sa muse lui sauva les ennuis du guichet. Il avait profité de sa retraite obli-e pour composer un poëme en vers français, qu'il idia à madame de Caraman, épouse du gouverneur Metz. Elle fut si satisfaite de cetouvrage et sur-ut de l'épître dont Brondex l'avait accompagnée, i'elle sollicita sa grâce et l'obtint. Des arrangemens écuniaires adoucirent les récriminations de M. de lavigny.

Brondex quitta Metz, cédant à M. Blouet la propriété e son journal, et fut à Paris où il suivait des procès ar procuration, plutôt encore dans l'intention de atisfaire ses goûts pour le plaisir que dans celle de ultiver les lettres, qu'il n'abandonna cependant pas. l fit, en société avec d'autres écrivains, plusieurs uvrages dont on n'a pu nous procurer les titres, rit ensuite une part très-active à la rédaction du *Journal du Peuple*; mais comme les bénéfices qu'il etirait de cette dernière entreprise étaient loin de le atisfaire, il l'abandonna pour se jeter dans les spé-ulations commerciales.

Constamment livré aux plaisirs de tout genre, menant a vie de Figaro, *aujourd'hui dans le ciel, demain dans la boue*, jouissant du présent, s'inquiétant peu du lendemain, nourri par ses nombreux amis aux-quels il n'était jamais à charge, parce que sa gaité, ses saillies et ses vers payaient son écot; Brondex, avec une existence aussi dissipée, ne pouvait avoir une longue carrière. Un jour qu'il avait joué avec un grand succès, et que, le chapeau et les poches pleins d'argent, il se créait, dans son ivresse, les plus belles

illusions, la mort le surprit dans ses projets de sagesse, les seuls peut-être qu'il eût jamais faits. Un anévrisme dont il était sans doute atteint depuis quelque tems s'ouvrit par suite de l'émotion vive qu'il avait éprouvée, et il périt subitement, laissant une femme et sept ou huit enfans. L'un d'eux, compositeur d'imprimerie à Paris, possède les nombreux manuscrits de son père.

Ce dernier avait entrepris, en 1785, un poëme patois qu'il conduisit jusque vers la fin du cinquième chant. Quoique non-achevé, il est tombé dans des mains plus qu'indiscrètes, qui l'ont mis au jour en 1787 et en ont fait des contre-façons. M. Mory, qui s'était essayé dans cet idiome, ayant été invité par un parent de Brondex à terminer ce poëme, y mit la dernière main en 1825, substitua quelques tableaux aux personnalités qui occupaient une partie du 5.e chant, et en ajouta un 6.e et un 7.e L'ouvrage a paru sous le titre ci-après:

*Chan Heurlin, ou les Fiançailles de Fanchon, Poëme patois messin, en sept chants, par B.*** et M.***, de Metz, publié par M. G.****, Metz, C. Lamort, 1787 (on a conservé l'ancien millésime), in-8.°, p. vj., 70.

Le titre porte cette épigraphe, faite par le continuateur:

Un récit un peu gai n'est point une satyre;
Ne le censurez pas si Heurlin vous fait rire;
Mais s'il vous fait pleurer, brûlez-le sans pitié,
Chan préfère ce sort à votre inimitié.

Après avoir exposé son sujet d'une manière aussi simple

: spirituelle, le poète fait une peinture gracieuse de [Fa]nchon, fille de Chan Heurlin, et de Marice, jeune [ser]gent, dont les amours vont occuper le lecteur. La scène [se] passe à Vrémy, village du Pays Messin, où Marice est [v]enu en congé limité.

. . . . son ébit d'ourdonnance,
Son ar mâle et guerrier, set fière contenance
Ont fâ, su cette bèle (Fanchon) ein effet sourprenant.
« V'ateus, dit-i, voisine, in jerdinier chermant.
« Que ne su-je chèrget de fâre vat ovreige :
« Je n'm'en hadreu jéma ; ni béteille ni siege
« Ne pourrin m'érêté, quand j'overreu por vos ;
« Ve veurins mot coraige augmentet tos les jos ;
« Chaique instant de m'n anmor v'érins des ergairades,
« Que j'écompaignereux de cent mille embressades. »
Fanchon tot interdite, et les œuils ébéchiet,
Li répond doucement : — Voisin, ve v'macqueus d'met.
« — Mo m'acquet d' vos, dit-i, non, ve lo poleus creure ;
« Po v'édoret, Fanchon, en n'on bsan que de v'veure.
« Dans Metz, dans Besançon, dans Péris, de mes jos,
« J'nâ point treuvet d'bacelle aussi bèle que vos ;
« Ausset mot quieur a prins, et je sens que je v'aime
« D'in anmor que deurret tot austant que met-même ;
« Mâ, po payet, voisine, ein anmor se constant,
« Era-je de vat'quieur in pérail sentiment ?
« Pourra-je sans v'fôchet, demandet que v'm'aiminse ?
« Et l'entraïe cheu vos me sret-elle perminse ?
« Vatte meire, dit-on...... — N'écouteur met les gens,
« Dit Fanchon ; dans lo vleige i sont bien médisans. »
Çà vrâ qu'en v'nant cheu nos, veu fôcherins met meire ;
Mâ mot peire aim'reut bien d'ouï pâlet d'let gueire.
Ces doux mats, com in baum, ont pourtet dans sot quieur
Let jouïe que produt l'anloute don bonheur.
— « Je li en palrâ, dit-i ; mâ d'vant que d'l'allet veure,
« Je vâ fare in boquet que j'vos prirâ de r'cieure. »
I' corre, au même instant, depoilliet doux rousis,
Que présentent aux œuils l'imaige des pliagis :
I mâlle et zous botons jeuilliennes et blians molnes ;
L'érive évâ ces flieurs..... — « Ve peurneus bien des poines,

« Dit Fanchon, mà voisin, je r'cieurà vat boquet
« Sans conséquence, au moins, ve n'ereus rien po c'let. »
Elle éprache en riant, lo prend petd'su let hâye :
Petd'su let hâye ausstoñ let vlét qu'à rembréciâye ;
L'en â tote hontouse ; et, com s'on l'évin vu,
Elle corre cheu zous rewatier dans l'melu
Si n'eme, en l'embréciant, déranget set cornette.

Le reste du premier chant est rempli par l'entrée de Marice chez son futur beau-père, par la réception qu'on lui fait et les progrès de son inclination. Marice a bientôt captivé l'amitié de Heurlin en parlant avec feu de ses actions d'éclat ; mais il n'était pas aussi facile de se faire bien venir de madame Heurlin, femme maussade qui, depuis son mariage,

.... S'eveut tant d'grolet qu'i n'évint qu'ein affant :

Marice use d'adresse et de flatterie, puissans attraits auxquels succombent si souvent les femmes !

« Lo bon soir, dit Marice, et medème Heurlin.
« Mo r'conn'cheuve icà bien ? Je sus lo p'tiat Marice,
« Qu'il y'et dige ou doze ans ve houins let malice
« Et cause que j'hinsceu nas chins éprès vatt rau,
« Et que je ch'teu sovant des pierres et vatt jau.
« Eh ! ç'à met qu'et servi let masse et vatt mériege :
« Mon Dieu, que v'atius bêle en tortot vatt courseige,
« Je creus qu'vatt inocence y d'jeû s'*Confiteor* ;
« Là je v'à vu bien brare au *Veni*, *Creator* ;
« Les larmes, com des rupts, corins su vatt veseige ;
« Et chéquin d'jeu tot haut : ç'à preuve que l'â seige.
« Ma foi depeu ç'tems-lèt, ve v'éveus bien sotnin ;
« Po let feille, en entrant, su mon Dieu que n'v'â prin. »
Et ces mats herdiment lot gueillard let rembresse,
Miraique ! i n'let fôche met, maugré set herdiesse ;
Au contrare elle en rit : en zon don bien rajon
De houiet let louange in dangeroux poijon,
D'abord qu'elle édoucit let fome let pu rache.

« Coment ! ç'à té, dit-elle ? Eh ! mon affant, éprache,
« Que j'teu voyeuse in pou : wateus com l'à v'nin grand !
« T'ateus dans tet janesse in méchant guernimeut ;
« Mà quand let rajou vient, on chainge de condute.
« L'i'et bien chis ans q't'à fieu ? — L'i'en et ma foy beune ute,
« Dit-il, et maugré ç'let, je m'à tojo sovnin
« De m'peire, de met meire, et d' médème Heurlin. »

Le *second chant* est entièrement consacré à la suite des ours de Marice, à l'entrevue du lendemain, à l'aveu de nchon et au récit de sa défaite.

O nut, chermante nut ! depeus les chis mille ans
Que t'coiches dans tot sein les pliagis des galans !
Non, jémà te n'é vu de tes œuils de chawattes
Des émoroux que sint pu contens que les nattes.

Troisième chant. Cette joie, comme toutes celles de nour, fut éphémère, et la peine suivit de près le plaisir ; e lettre du capitaine de Marice lui ordonna de rejoindre compagnie ; qu'on juge les regrets des amans, l'extrême ibarras de Fanchon, mais,

Il y'et dous boins méd'cins po guérit let sociance,
Lo promin ç'à lo tems, l'aute ç'à l'espérance.
Cit-cet vient d'lé Fanchon cailmet pet set douceur,
Ses larmes, ses regrets, et set vive doleur.
Console-to, li dit l'espérance flicttouse ;
Se t'às.... eh bien ! ç'à l'sour d'eine fome émorouse ;
Pet cet eccident-lèt, se l'oneur à d'ranget,
Lo mériège, in jo, pieut tortot répéret.

Marice part ; Fanchon vient à Metz pensant l'y trouver icore, mais il était déjà bien loin. Elle rencontre Colas remin, ami de Marice, qui devient le dépositaire de son cret et son consolateur.

En érivant et Caën, Marice éveut écrit
Eine latte, et let fois, désalante et sensible.
« Vàce, po mes émours, lo coû lo pu terrible,

« Dejeu-t-il et Freumin: torto lo régiment
« Et l'ordre de pertit dans ein embarquement.
« J'allans, que sais-je! au Diâle, en in pays sauveige,
« Où n'y et ni vin, ni pain, ni bacon, ni fromeige;
« Jémà te n'lo sérés, si je n'to dis d'où qu'ç'at,
« On woit, en y'érivant, l'aute coté don slat;
« Et quand je pessrans d'zo, dijent mes caimérades,
« Je srans, ma foy, tortus reûtis com des grillades.
« Mà ce n'ame çolet que cause mot chegrin,
« Ç'â de leyet si lon med'moinzelle Heurlin.
« Mon émin, couëche-li met cruelle évanture,
« L'en penreut in chégrin que poureu let détrure;
« Et s'elle et, dans nieu mois, ein affant d'met féçon,
« Prends-lo, mon boin emin, sous tet protection;
« Et po r'péret met faute et consolet let meire,
« Te devreux l'épouset, en d'jant qu'çâ té qu'à l'peire. »

Fremin ne sait trop que penser d'une telle proposition; mais, en bon ami, il cache tout à Fanchon, et lui fait espérer le retour prochain de Marice. Après six mois d'attente, Chan Heurlin étant venu à Metz faire la Saint-Martin, chez son cousin François, factotum d'un chanoine, apprend que Marice a été blessé dans un combat sur mer. Il retourne ensuite à Vrémy et raconte à sa famille cette fâcheuse aventure. Fanchon ne pouvant plus cacher sa faute, en fait l'aveu à son père qui la console et lui propose de l'unir à quelque nigaud de Vany.

Quatrième chant. Chant Heurlin se rend à cet effet à Vany; descend dans un cabaret où il trouve son cousin Pierrat Lécornaye qui déjeûne avec le père et le fils Pouaré.

Eprès bien des santés et des passes rajons,
I pâlent des anmors de tortôt les guéchons.

L'éloge de Fanchon par Lécornaye vient ensuite, et il la propose en badinant à Chalat Pouaré, sorte d'imbécille, fort-laid mais riche. Chan Heurlin ne perd pas une aussi

belle occasion ; on se donne rendez-vous à ce sujet pour le lendemain à Vrémy, où il retourne le soir même pour obtenir le consentement de Fanchon et de *la Grand Ginon* sa femme. Les conventions, les accords, la signature du contrat, etc., sont peints avec autant d'esprit que de vérité.

Cinquième chant. Chan Heurlin, sa femme et sa fille vont à Metz faire les emplettes nécessaires au mariage ; ils rencontrent en chemin les deux Pouarés et Lécornaye qui s'y rendent pour le même motif, et descendent chez le cousin François dont il a déjà été question. Madame Saindru, gouvernante du chanoine, conduit Ginon et Fanchon chez les marchands, pendant que les hommes parcourent la ville, et en visitent les curiosités. Ils entrent au palais où la cour souveraine jugeait une assez plaisante affaire :

. . . . i s'agisseut d'in mare
Que v'leut forcet lo prete et fornir in woiré ;
Lo préte, en convenant que l'ateut lo queuré,
Dejeut, qu'i n'en éveut causiment que lo tite,
Que les dèmes atint les treus quarts au chaipite,
Et que perconséquent lo chaipite lo d'vent.
Let Cornaye treuvant que lo prête éveu dreut.
« Je sus beune étonné, dit-i, que des chaloûnes,
« Po fornir in galant et des beites et counes,
« Se font bèchet lo nère, et veuillent contestet :
« Lo parlement let d'sus ne les deume écoutet ;
« I sait qu'en cent endreus i fornigent des mâles. »
Let cause et étu r'minse, et l'aivocat de Prales
Et débétu let couse d'in seigneur impourtant
Que v'leut chessiet set fome, et r'nayet in affant
Que let dème éveut fâ pendant que l'ateut en gueire.

Ce second épisode, d'un bon comique, est trop long pour que je le rapporte ; mais je ne m'en abstiens qu'à regret. Il occupe le milieu du cinquième chant dans la nouvelle édition du poëme, continué par M. Mory. Nos quatre

villageois assistent ensuite à la grand'-messe de la cathédral[e], puis se rendent chez la belle Louise, cabaretière vis-à-[vis] Saint-Arnould.

Ç'ateut in caibéret, où les borgeus friants,
Po de bonnes rajons, allint de temps en temps,
Lo mate at in boin diale et set cave excellente;
Mà let fome sur-tout at fourt interessante;
Cujenire perfate, et d'in esprit pliageant,
Vive com in salpête, et farme com in gliand,
Joignant au pu bé sein let teille let pu riche,
Eine crope de cerf, eine jambe de biche;
Ausset quand l'so beicheut po quésamiet so t'pint,
Evà tant de pliagis les guechons let r'watint,
Que sans les gens ressus l'érint brouilliet les sauces.
Evà çlet héissant les fomes que sont fausses,
N'émant que les chépés, riant et chéque mat,
Et tirant joliment l'ergent fieu don gossat.

Une querelle survenue entre un ivrogne et un sergent d[e] ville, fournit à l'auteur l'occasion de critiquer la police Chalat, dans sa frayeur, s'était caché sous un lit. Louis[e] va le chercher et revient.

Tenant l'paouroux Chalat pé lo pan de s'n'hébit
Qu'ateut plien d'let ouetenne échépaye dou lit.
Tot goteut autot d'lu, l'éreut fat paoue au diale,
Y n'poleut respiret et n'rendeut pu qu'in râle.
L'éveut bra, l'éveut fat c'qu'on fat pé tos les bouts,
S'let senteut pis qu'les r'nads ne sentent dans zous trous,
L'ateut tèl'ment d'gotant qu'on n'séveut per où l'panre;
Si Ginon l'éveut vu, l'éreut chessié so genre.
Gliaudat qu'ateut hontoux de l'veur aussé fliarant,
Dans let cochelle austout lo condut tot trembliant,
Et tolet d'zos let pompe, éva des tourchons d'peille,
De let tignesse aux pieds il lo chaoue et l'étreille;
Po l'sachet comme y faut, il l'et fat mat' au slat,
Et peus l'moment d'éprès y rente eva Chalat;
On n'éveut jéma vu pu peute portrature,
In guéchon pu pénau, ni pu satte figure;

So r'chat senteut iqua, mas c'nateume lo jasmin,
Ç'n'ateum non pu l'ulliet, let rouse ou l'romarin;
On li fat boire in coup évan d'playèt bégaige,
On quitte lo sargent et chéquin déméueige.

.e départ pour Vrémy termine le cinquième chant auquel pourrait reprocher quelques longueurs et peut-être trop pisodes. L'auteur, dont le but était de faire une critique abus qui existaient à Metz, ainsi que des principales orités civiles, en avait composé bien davantage. Mais Mory, qui prit soin de rassembler ces débris épars, crut oir supprimer un grand nombre de passages auxquels man- iit aujourd'hui le mérite de l'à-propos. Nous regrettons, endant, qu'il ne les ait pas fait imprimer à la fin du ème, comme variantes.

Sixième chant. Incidens. Culbute du char sur lequel on iit placé Chalat, malade. Après bien des peines on arrive ez Heurlin où se trouvaient déjà Fanchon qui était partie première sur une charette, et Chalat déposé sur le pavé r le voiturier qui l'avait mis sur son char. Après s'être tendus relativement au festin et avoir fixé l'époque du riage, Lécornaye et les deux Pouarés retournent à Vany. nchon, toute désolée, se livrait aux tristes pensées qu'a- naient les préparatifs de sa prochaine union, lorsqu'une ttre de Marice annonce son arrivée et l'assure de sa fidé- é. Mais, comment oser espérer? la noce doit se faire le ndemain, et déjà les parens et le futur sont arrivés.

Septième chant. Fanchon emploie toute la nuit à dissi- uler son embarras; dès le matin le reste des conviés arrive, l'on se met en marche pour l'église. Tout-à-coup, un ri se fait entendre: c'est Marice. Fanchon tombe en fai- lesse; on la porte dans son lit où elle accouche d'un gros

garçon. Marice propose un cartel à Chalat. Ce dernier l
refuse. Ils se rendent chez Chan Heurlin où tout s'arrang
Marice implore le pardon de sa faute, jure d'épouser Fa
chon, et de vivre au village où cent écus de pension l
promettent un heureux avenir. La joie des parens se com
munique à toute l'assemblée; le festin est des plus gais :
danse et l'on se sépare pour recommencer le lendemai
Une nouvelle aventure, bien autrement critique que l
autres, survient à Chalat pendant la nuit. Le lendem
de la noce on déjeûne, on fixe le baptême de l'enfa
pour le jour même du mariage des deux amans, et Ch
Heurlin engage ses parens à prendre part au nouveau fest
qui doit avoir lieu à ce sujet.

Ce petit poëme, rempli de sel, d'enjoûment, d'une cr
tique quelquefois très-fine, est le meilleur ouvrage qui a
été fait jusqu'à présent en patois messin. Il exista long-tem
manuscrit. L'auteur en lisait souvent des fragmens dans l
sociétés de la province; mais étant venu à quitter Metz,
dérangement de ses affaires, les troubles politiques de l'é
poque l'empêchèrent de l'achever et de le corriger, ma
gré les pressantes sollicitations de ses amis. Cela expliq
les négligences qu'on y rencontre, surtout sous le rappo
de la rime. Les trois derniers chants, présentés avec a
tant de naturel que d'agrément, ont peut-être moins de sai
lies spirituelles que les premiers.

BRONDEX (Albert), fils du précédent, né à Metz
hérita de la facilité de son père. Il apprit l'art de l'im
primerie dans les ateliers de M. Verronnais, et habit
aujourd'hui Paris où il exerce son état. Ce jeun

omme, possesseur des manuscrits de son père, a ublié :

I. *Opuscules*, Paris, Parisot, impr.-lib., 1801, in-8.°, o c.

II. *Le Banquet de l'Olympe, ou la naissance de Céliène*. Paris, de l'impr. de Levrault, 1810, petit in-8.° de 5 pages.

Ces opuscules, dit M. Quérard, t. I, p. 523, consistent n deux poëmes; l'un est un *Ode à l'amour*, et l'autre a our titre : l'*Amour dupe de son stratagéme.*

BROQUARD.

Broquard (Jacques), né à Thionville vers 1588, entra dans la société de Jésus en 1608, demeura long-tems à Luxembourg, et mourut hors de sa patrie en 1660.

Le P. Bertholet (histoire de Luxembourg, t. VIII, p. 63), cite Jacques Broquard comme étant le fondateur de la chapelle de Notre-Dame, consolatrice des affligés.

On ne sait rien de plus sur sa vie.

Le nom de cette famille est écrit de plusieurs manières dans les registres publics de Thionville ; *Bronquardt*, *Broncquart*, *Broquardt*, etc.

Broquard a traduit en latin :

I. *Le Pédagogue chrétien*, du jésuite Philippe d'Oultreman, de Valenciennes, ouvrage souvent réimprimé et dont l'édition originale a paru à Mons en 1641, in-8.°, 3 vol. Le 4.° volume, annoncé par d'Oultreman, n'a pas été publié.

II. Un petit ouvrage intitulé : *Pensez-y bien*, ou mo
assuré de se sauver. Rouen, 1648, in-8.°, etc. Ce li
a été réimprimé depuis en français.

III Il a traduit en allemand *le Testament de l'hom
chrétien*, d'Antoine Sucquet, ainsi que

IV. *La vraie Philosophie du chrétien, qui cons
dans la méditation de la mort; par Charles Mussart*

Dom Calmet, Bibliothèque lorraine, p. 169; hist. de Thionville, p. :

BROUSSE.

Brousse (Mathias-Pierre), fils d'un conseiller
bailliage de Thionville, naquit dans cette ville le
septembre 1742.

Il était jésuite non profès, à l'époque où la soci
fut dissoute en France, en 1764. Devenu simple prêt
il fut pourvu, dès qu'il eut l'âge canonique, de
cure de Volckrange, dont les jésuites de Trèves étaie
collateurs.

En 1787, il fut chargé, avec trois autres ecclésia
tiques, de représenter le clergé du district de Thionvi
à l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés et
Clermontois, qui se tenait à Metz, sous la présiden
de M. de Montmorency-Laval, évêque.

Il prêta le serment civique et religieux; intrig
pour être appelé aux états-généraux, réussit dans so
projet et aspira à l'évêché de Metz en mars 1791
mais son absence, le petit nombre de ses partisans
entravèrent ses vues ambitieuses, et Nicolas Francin
curé de Kœnigsmacher, élu par ses propres confrères

çut l'*onction* épiscopale. Cette préférence troubla toute vie de Brousse, qui mourut ignoré loin de Thionville.

Tables du Moniteur, 1787 à 1789; — Hist. de Thionville, p. 322.

BUCHOZ [1].

BUCHOZ (Jean-Pierre), docteur en médecine, médecin ordinaire du roi de Pologne, agrégé et démonstrateur de botanique au collége royal des médecins de Nancy, membre des académies de Lyon, Bordeaux, Rouen, Metz, Nancy, Angers, Bézier, Châlons-sur-Marne, Mayence, etc., est né à Metz le 27 janvier 1731. Il était fils de Pierre Buchoz, receveur de la commanderie de Malte, et de Jeanne Guerlange. Après des études classiques faites à Metz avec un certain succès, Buchoz, d'après le vœu de ses parens, étudia le droit et fut reçu avocat à Pont-à-Mousson en 1750. Il exerçait depuis quelque tems cette profession, lorsqu'il l'abandonna pour étudier la médecine, science qui, en vertu de ses rapports avec l'histoire naturelle, entrait beaucoup plus dans ses goûts. Reçu docteur en médecine à Nancy, en 1759, il obtint, peu après, le titre de médecin ordinaire de Stanislas, roi de Pologne, et parut s'occuper avec zèle de son nouvel état; mais il le quitta bientôt pour se livrer entièrement à la botanique et à la matière médicale. Ayant été gratifié d'une chaire au collége royal des médecins de Nancy, il professa pendant quelques années ces deux branches de l'art de guérir, et contribua

[1] On écrivait jadis Bughaut; un jugement du bailliage a changé ce nom en Buchoz; le naturaliste dont nous allons parler y ajouta une apostrophe : Buc'hoz.

à répandre en Lorraine le goût de la botanique, par les nombreuses herborisations qu'il y faisait avec ses élèves.

Le désir d'accroître sa réputation, joint à la nécessité de vendre les ouvrages multipliés qu'il composait conduisirent Buchoz à Paris, et il s'y fixa définitivement lorsque la mort de Stanislas eut détruit l'éclat que ce grand prince imprimait aux sciences, aux lettres et aux arts. De ce moment, la vie du naturaliste messin ne présenta qu'une longue suite de travaux sans gloire. Ses ouvrages se succédèrent avec une telle rapidité et son nom offrait si peu de garantie, que pour sortir de la dépendance où le tenaient les libraires, il se créa un atelier typographique et imprima lui-même une partie des volumes qui sortaient de sa plume inépuisable. Tant d'écrits, cependant, n'avaient pas augmenté la fortune de Buchoz; le public ne les achetait plus quoiqu'il eût renoncé à y mettre son nom, et les troubles de la révolution détruisaient chaque jour le peu de ressources qui lui restaient. Ce fut dans cette position critique qu'il publia :

1.° *Dissertation en forme de compte rendu de Buchoz à la république française, dans la personne de ses directeurs et de ses représentans*, in-fol.

2.° *Dissertation en forme d'appel, du tribunal de la grande nation à l'univers entier,* in-fol.

Dans ces deux mémoires dont le titre seul ferait soupçonner un désordre dans les facultés morales de Buchoz, il donne l'histoire de ses travaux depuis 1758 et prétend qu'ils lui ont coûté 220,000 liv. Il cite au nombre des services qu'il a rendus, celui d'avoir enseigné la manière de connaître le pouls par la musique

après la méthode trouvée dans les papiers du docteur Marquet, son beau-père; appelle sa patrie *infâme* parce qu'elle lui préfère Aldrovande; demande une place, ou la déportation, ou la mort, et finit par copier l'imprécation de Camille contre Rome.

Les réclamations de Buchoz furent accueillies. La convention nationale décréta, le 14 pluviôse 1789, qu'il jouirait d'une pension viagère de 1,537 liv. 10 s., à compter du 1.er janvier de l'année suivante. L'infortuné respire, il se croit au terme de ses souffrances; mais, peu instruit des formalités à remplir, il ne dépose point au bureau de liquidation un certificat de résidence, et la suppression du secours est prononcée. Dans la séance du 3 prairial an 11 (23 mai 1794), Peyssard, au nom du comité des finances et des secours publics, vint réclamer en faveur de l'infortuné Buchoz. « Vous ne souffrirez pas, dit cet orateur, en terminant son allocution, qu'un vieillard indigent, infirme, laborieux, n'ait effleuré la coupe de la bienfaisance nationale, que pour retomber aussitôt dans les angoisses de l'indigence; vous ne souffrirez pas qu'une vie, sacrifiée toute entière au bien de l'humanité, soit terminée par le désespoir et la faim. »

La proposition de Peyssard fut écoutée, et la convention décréta une pension viagère de 1000 fr. en faveur de Buchoz. Mais ce secours ne l'empêcha pas de tomber dans le malheur; pressé par d'avides créanciers, il eût été dans la plus pénible position si l'amitié n'était venue à son secours. Une demoiselle, amie de son épouse morte depuis quelques années, et qui, depuis vingt-cinq ans, dessinait et coloriait

ses planches, le reçut dans sa maison, et, pour mett plus de délicatesse dans les dons qu'elle lui faisai elle l'épousa, malgré sa caducité. Buchoz recommen dès lors à jouir d'une heureuse existence, et les soi de sa nouvelle compagne ne contribuèrent pas peu prolonger sa vie. Il mourut à Paris le 30 janvier 180

OUVRAGES PUBLIÉS PAR BUCHOZ.

I. *Discours sur la Botanique*, Paris, 1760, in-8.°

II. *Traité historique des Plantes qui croissent dans l Lorraine et les Trois-Évêchés, contenant leur description leur figure, l'endroit de leur naissance, leur culture, leu analyse chimique et leurs propriétés, tant pour la médecin que pour les arts.* Nancy, 1762, ou Paris, 1770, 10 vol in-12, avec les planches in-4.° — Le même, Paris, 1770 10 t. en 11 vol. in-12, avec les planches dans les volume

Les huit premiers volumes de cet ouvrage ont été imprim à Nancy, chez Lamort et la veuve Leclerc, et les deux der niers à Paris, chez Fétil et Durand. Le premier en 1762 le second en 1763, le troisième en 1764, les quatrième cinquième en 1765, le sixième en 1766, le septième e 1767, le huitième en 1768, le neuvième en 1769, et l dixième en 1770. Le premier volume ne contient que de préliminaires et une espèce d'introduction : il est composé d six dissertations qui traitent, 1.° des plantes en général e spécialement de celles de Lorraine; 2.° de l'anatomie de plantes en abrégé; 3.° de leur végétation; 4.° de leur géné ration; 5.° des méthodes de Tournefort et de Linnée don l'auteur fait une exposition succincte; 6.° de celle de l'auteu lui-même dont le système est de distribuer les plantes e égard à leurs vertus, c'est-à-dire, en plantes émollientes purgatives, béchiques, sternutatoires, etc.

Buchoz donne d'abord la description de la plante ; il in-
ique ensuite ses différens noms, les lieux de la Lorraine
des Trois-Évêchés où on la trouve, les cas où elle con-
ent, les parties dont on fait usage, la dose à laquelle on
prescrit, les formules sous lesquelles on peut l'ordonner,
fin, l'usage qu'on en fait dans les arts.

Cet ouvrage a été publié de nouveau, avec quelques chan-
mens, à Paris, chez Costard, sous ce titre : *Histoire natu-
lle des végétaux considérés relativement aux différens
ages qu'on en peut tirer pour la médecine et l'économie.*
ris, 1772, in-12, 10 vol.

Dans les premiers volumes, imprimés à Paris en 1770, on
fait plusieurs suppressions auxquelles on a substitué les cri-
ques faites sur l'ouvrage et les réponses à ces critiques.

III. *Tournefortius lotharingiæ,* ou *Catalogue des plantes
ui croissent dans la Lorraine et les Trois-Évêchés ;* ran-
es, suivant le système de Tournefort, avec les endroits
ù on les trouve le plus communément. 1766, in-12,
ages VIII, 294, Nancy, Lamort.

Cet ouvrage, que Buchoz a dédié à ses Mécènes, est un
ommaire du précédent ; il contient, après le nom et la des-
ription des 1211 plantes, des observations sur ce qui se trou-
ait dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, concernant l'His-
oire des végétaux, tels que jardins de botanique, herbiers ;
iste des fondateurs, professeurs et amateurs de la bota-
ique, etc. On y voit aussi l'éloge de Marquet, par Buchoz.
L'approbation du Censeur est du 8 février 1764.

IV. *Médecine rurale et pratique tirée des plantes usuelles
de la France.* Paris, Lacombe, 1768, in-12, 426 p., 29.
Yverdun, 1770, in-8.°

V. *Lettres périodiques sur la méthode de s'enrichir
promptement et de conserver sa santé par la culture des
végétaux exotiques.* Paris, Cavalier et Durand neveu, 1768-

70, 5 vol. in-8.°; commencées en août 1768 (traduites e allem. Nuremb., 1772-74). Buchoz y ajouta ensuite d *lettres sur les avantages que la société économique p ut ret rer de la connaissance des végétaux* (1769-70), *et d lettres hebdomadaires sur l'utilité des minéraux dans l société civile*. Paris, Durand, 1770, 2 vol. in-8.° Le tout réuni eu un corps d'ouvrage, parut sous ce titre : *La N ture considérée sous ses différens aspects*, ou *Lettres s les animaux, les végétaux et les minéraux, contenant d observations intéressantes sur l'histoire naturelle, les mœu et les caractères des animaux ; sur la Minéralogie, l Botanique, etc.* Paris, 1771-83, in-8.°

Dans le principe, il paraissait régulièrement vingt-si cahiers par an.

Les volumes de la collection qui font suite aux *Lettr périodiques, etc.*, et aux *Lettres hebdomadaires, etc.*, d même auteur, se composent, pour l'année 1771, de 8 vol. pour 1772, de 5 vol., du même nombre pour 1773, e de 3 vol. pour les années 1774 - 1779. Un supplémen parut en 1779. Sous le nouveau titre de *première époque* 1780 - 1783, 5 volumes ; *seconde époque*, 1780 - 1781 5 volumes.

Les huit premiers volumes de la *Nature considérée sou ses différens aspects* ont été réimprimés de nouveau en 17 avec un avertissement du libraire Costard, sous le titre d *Correspondance d'histoire naturelle sur les animaux, le végétaux et les minéraux*. Une personne de Paris a extrai de ce journal une petite brochure intitulée : *Pharmaci végétale*, ou *Catalogue raisonné des plantes usuelles de montagnes des Alpes, des Pyrénées, des Vosges, de l Suisse, d'Auvergne et des pays étrangers*. Paris, in-12.

Les deux derniers volumes de l'ouvrage précité, pou 1772, étaient, à proprement parler, un traité de Botanique.

ls ont été séparés et publiés sous le titre de *Veni mecum de botanique, ouvrage utile aux étudians en médecine, en chirurgie, etc.* Paris, Boudet, 2 vol. in-12.

Les cinq volumes du même journal, pour l'année 1773, ont été réunis et donnés en 3 vol., avec une nouvelle préface, sous l'intitulé : *Lettres curieuses et utiles sur les animaux, végétaux et minéraux, et leurs propriétés en médecine.* Paris, Boudet. On a également extrait de ces cinq volumes une petite brochure publiée dans le tems chez Lacombe, sous ce titre : *Histoire naturelle du thé, avec des observations médicales sur les effets qui résultent de son usage;* par Jean Coakley. Cette brochure était dédiée à M. le chevalier Janssen, par M. Trochareau de la Berliure, traducteur.

VI. *Valerius lotharingiæ*, ou *Catalogue des mines, terres, fossiles, sables et cailloux qu'on trouve dans la Lorraine et les Trois-Évêchés, ensemble leurs propriétés dans la médecine et dans les arts et métiers.*

In-12, pages VII, 388, Nancy, Lamort, 1769. Le livre est précédé d'une dédicace à la ville de Metz :

Urbi metensi inexpugnabili, suis regibus devotissimæ, hostium terrori, Austrasiæ olim principi, tuto nunc franciæ munimento; honoratissimo prœtori, præstantissimis ædilibus perennis erga patriam amoris, gratique animi monumentum dedicat, vovet, consecrat P. J. Buchoz, doctor medicus mediomatricus.

Cet ouvrage contient, après une énumération des produits du sol, 1.° une description de dix-sept cabinets d'histoire naturelle, établis alors dans la Lorraine et les Trois-Évêchés; 2.° une liste des amateurs en chimie et en histoire naturelle; 3.° l'extrait d'une lettre de M. Lottinger, médecin de Sarrebourg, sur les eaux minérales des environs de cette ville; 4.° une dissertation de MM. Rougemaître et Gourmaud, médecins, sur l'ancienne fontaine de Pétrole,

du comté de Bitche (mémoire couronné par l'académie d
Nancy); 5.° une dissertation sur les eaux de Bussang, tirée d
mémoires de M. Bagard, sur l'hydrologie de Lorraine; 6.° u
analyse des eaux savonneuses de Plombières, par M. Malou
tirée des mémoires de l'académie, 1746; 7.° un mémoire s
les eaux minérales de Nancy, par M. Bagard; 8.° une disse
tation de F.-N. Marquet, relative à la vertu de l'eau d
Saint-Thibaut; 9.° un mémoire du P. Bonnetier, sur l
fossiles des environs de Scarpone; 10.° un mémoire du
Lejeune, pour servir à l'histoire naturelle des environs d
Pont-à-Mousson; 11.° un long extrait du traité d'oryctolog
de M. d'Argenville; 12.° un autre extrait d'un mémoire l
en 1763, par M. Guettard, à l'académie des sciences
13.° une dissertation sur les eaux minérales de Walsbronn
par M. Bagard; 14.° un essai analytique sur les mêmes eaux
par Willemet; 15.° mémoires concernant les eaux de Plom
bières, par M. Moraud, médecin; 16.° un extrait du
voyage de Sibérie, de l'abbé Chappe d'Auteroche, de l'a-
cadémie des sciences; 17.° Thesis medica. De temperatur
diversorum Lotharingiæ tractuum, etc.

VII. *Méthode pour apprendre par les notes de la musique à connaître le pouls de l'homme,* par M. Marquet, nouv. éd., augmentée de l'éloge de l'auteur. Amsterdam, 1769, in-12.

VIII. *Les Secrets de la nature et de l'art, développés pour les alimens, la médecine, l'art vétérinaire et les arts et métiers, auxquels on a joint un Traité sur les plantes qui peuvent servir à la teinture et à la peinture.* Paris, Durand, 1769, 4 vol. in-12.

IX. *Traité pratique de l'hydropisie et de la jaunisse,* par M. Marquet, revu en 1769, in-8.°

X. *Traité de la phthisie pulmonaire.* Paris, Humblot, 1769, in-8.° (traduit en allemand, Francfort et Leipzick, 1770, in-8.°)

XI. *Lettres périodiques curieuses, utiles et intéressantes, les avantages que la société économique peut retirer de connaissance des animaux*. Paris, 1769-70, 4 vol. in-8.°

XII. *Manuel médical et usuel des plantes, tant exotiques indigènes, auquel on a joint un catalogue raisonné des ntes rangées par familles, des observations pratiques l'usage qu'on en peut faire dans la plupart des maladies, lifférens discours sur la Botanique*. Paris, 1770, 2 vol. 8.°

XIII. *Traité de l'apoplexie, paralysie et autres affections oreuses, etc.* Paris, 1770, in-12.

XIV. *Dictionnaire raisonné et universel des plantes, ar- s et arbustes de la France, contenant la description de s les végétaux du royaume, considérés relativement à l'a- culture, au jardinage, aux arts et aux métiers, à l'écono- domestique et champêtre, et à la médecine des hommes des animaux*. Paris, Costard, 1770-71, 4 vol. in-8.°

L'auteur dit avoir été près de vingt années pour rédiger ce tionnaire, et qu'en moins de six mois l'édition en a été nplétement épuisée. On l'a contrefaite à Liége. (Liste des rages publiés par Buchoz.)

XV. *Dictionnaire vétérinaire des animaux domesti- es, contenant leurs mœurs, leurs caractères, leurs des- ptions anatomiques, la manière de les nourrir et de les uverner, les alimens qui leur sont propres, les maladies uxquelles ils sont sujets, et leurs propriétés, etc., auquel a joint un Fauna gallicus*. Paris, Costard, 1770-76, vol. in-8.°, avec 60 planches. Cet ouvrage est indiqué sous nom du libraire Brunet, 6 vol. in-12, dans le catalogue nuscrit de la bibliothèque du naturaliste Willemet.

Le *Dictionnaire vétérinaire* est une compilation des écrits Bourgelat, Vitet, Lafosse, Buffon, Bomare, etc.

XVI. *Aldrovandus Lotharingiæ*, ou *Catalogue des ani-*

maux, quadrupèdes, reptiles, oiseaux, poissons, insec vermisseaux et coquillages qui habitent la Lorraine et Trois-Évêchés. 1771, in-12, imprimerie de C.-S. Lamc pag. iv, 330.

Buchoz adopte, dans cet ouvrage, un ordre différent p chaque classe d'animaux. Il suit Buffon pour les quadrupè Buisson pour les oiseaux, et Geoffroy pour les insectes; poissons sont distribués selon l'ordre alphabétique.

L'auteur a inséré à la fin du volume des observations le règne animal de la Lorraine et des Trois-Évêchés; une l des fondateurs, des professeurs, amateurs et curieux d'a tomie dans cette province; un mémoire du comte de Tress concernant la famille des Fleuriots ou Val-d'Ajol; une d cription des cabinets d'animaux de la Lorraine; une lettre M. Charvet, sur les cornes de limaçon; un mémoire de l cœur dont nous avons parlé à l'article de ce naturaliste, e

Le Tournefortius, le Valerius et *l'Aldrovandus* form *l'Histoire naturelle de la Lorraine.* M. Quérard (*la Fra littér.*) les indique comme ayant été imprimés à Paris; c' une erreur.

XVII. *Supplément aux lettres sur l'électuaire de Marqu* Paris, 1771, 1.er vol.; ensemble, 5 vol. in-8.°

XVIII. *Manuel alimentaire des plantes, tant indigè qu'exotiques.* Paris, Costard, 1771, in-12 de 663 pages.

Si l'on en croit l'auteur, cet ouvrage est de la plus gran utilité; on y a rassemblé près de cinq cents plantes propr à servir d'alimens, et on y a exposé leurs diverses préparatio chez les peuples qui habitent les deux hémisphères.

XIX. *Manuel de médecine pratique royale et bourgeois ou Pharmacopée tirée des trois règnes, appliquée aux m ladies des habitans des villes, etc.* Paris, Costard, 1771 in-8.°, 496 pag.

XX. *Histoire générale des insectes de l'Europe, dess*

és d'après nature par Marie-Sybile de Mérian, traduite u hollandais par J. Marret, et augmentée par Buchoz. .ᵉ édition, 1771, 2 vol. in-4.°

XXI. *Toilette de Flore, ou Essai sur les plantes et les leurs qui peuvent servir d'ornement aux dames, contenant diverses manières de préparer les essences, pommades, rouges, etc.;* par M. B.*** D. et M. Paris, Valade, 771, in-8.°, 237 p.

Dans la première partie de ce livre, on trouve, par ordre alphabétique, les noms des plantes et des fleurs qui peuvent convenir à la toilette des dames; et, dans la seconde, les différentes méthodes de préparer les bains, essences, pommades, poudres et eaux de senteur.

XXII. *Laboratoire de Flore, ou Chymie champêtre végétale, contenant la manière de faire avec les plantes les liqueurs, les ratafias, les essences, les huiles, les eaux cosmétiques et officinales.* Paris, 1772, in-8.°, deux parties. Réimprimé à Paris, en 1784, in-8.°, deux parties, avec la toilette de Flore.

XXIII. *Histoire universelle du règne végétal, ou Nouveau Dictionnaire physique et économique de toutes les plantes qui croissent sur la surface du globe.* Paris, 1772, 13 vol. in-fol., renfermant 1,200 planches et 13 parties de discours. Il y a une édition du texte seul. Paris, 1774-80. en 26 vol. in-8.° — Ersch n'en parle pas. Brunet et M. Quérard l'indiquent.

Le 1.ᵉʳ volume de cette seconde édition a paru chez Brunet, en 1774; le 2.ᵉ en 1775; le 3.ᵉ en 1776; les 4.ᵉ, 5.ᵉ, 6.ᵉ et 7.ᵉ en 1777. Les volumes de planches, au nombre de 12, ont été publiés successivement depuis 1772 jusqu'à 1776, chez les libraires Fetil, Costard et Brunet.

Cet ouvrage, vaste entreprise, est resté incomplet. Il ne va qu'au mot *Penn.* C'est une énorme compilation distribuée

dans l'ordre alphabétique, suivant les noms latins, d'apr Linnée. A chaque article, l'auteur rapporte sans choix to ce qu'il a trouvé dans les livres. Il a joint à son dictionnai douze centuries de planches, au nombre desquelles se tro vent celles de l'*Herbier d'Amboise*, par Rumphius, qu avait achetées. Ces planches se montent à 699. D'autres so copiées de Schmidel. Quelques-unes seulement ont été de sinées sur le vivant, à Trianon ou dans d'autres jardin Pour donner une certaine valeur à son livre, l'auteur n'a p oublié de mettre en tête l'approbation des commissair nommés par l'académie des sciences pour son examen.

XXIV. *Dictionnaire des eaux minérales*. 2 vol. in-8.°

XXV. *Dictionnaire minéralogique et hydrologique de France*. Paris, Costard, 1772, 3 vol. in-8.°, anonyme. Pari Brunet, 1776, in-12 de 710 pag. Nouvelle édition, 1785 4 vol. in-8.°, avec nom d'auteur.

Dans une note de ses ouvrages, Buchoz dit que le librai Costard a dénaturé son livre et en a fait paraître les deu premiers volumes sous l'énoncé de: *Dictionnaire des eau minérales, contenant l'histoire naturelle, etc.*

XXVI. *Histoire naturelle et raisonnée des différens oi seaux qui habitent le globe, etc.* Paris, 1773, in-fol., 2 vo

Cet ouvrage est divisé en deux parties; la première trai des oiseaux de la ménagerie du roi; elle est de Buchoz: l seconde n'est, à proprement parler, qu'une traduction d Jonston faite par Gauché. Ces deux volumes contiennen 85 planches qui donnent la représentation d'environ 90 espèces différentes.

XXVII. *Histoire générale des insectes des environs de Su rinam et de toute l'Europe, avec la description des plante dont ils se nourrissent;* par mademoiselle Marie-Sybile de Mérian. Paris, Desnos, 1773, 3 vol. in-fol. Ce livre, tradui du hollandais, et publié en 1771 par Marret, est une nou-

lle édition, revue et augmentée par Buchoz. Ce dernier, ns une liste de ses œuvres donnée par lui en 1777, dit que libraire Denos ayant fait l'acquisition des planches du rre de Merian, se détermina de livrer une seconde fois l'ouage au public, et de le charger de la révision et des ditions qu'il jugerait nécessaires. Le 1.er tome traite des sectes de Surinam, et le second des insectes de l'Europe; troisième contient quelques détails sur les plantes bulbeu-s, liliacées, caryophyllées. Les planches de cette dernière rtie avaient paru sous le titre de *Theatrum floræ*, et non us celui de *Florilegium Swentianum*, comme on l'avait dit. On fait peu de cas de l'édition de Buchoz, dit Brunet, algré les nombreuses augmentations qu'elle contient.

XXVIII. *Les Amusemens innocens, contenant le traité des iseaux de volière, ou le parfait Oiseleur, ouvrage dans le-uel on trouve la description de 40 oiseaux de chant, la cons-uction de leurs nids, la couleur de leurs œufs, la durée et temps de leurs portées, leurs caractères, leurs mœurs, a manière de les élever, la nourriture qui leur convient, es différentes ruses que l'on emploie pour les prendre, la açon de faire les filets, la pipée; la manière de les appri-oiser et la cure de leurs différentes maladies, traduit en artie de l'ouvrage italien d'Olina.* Paris, Didot le jeune, 774, in-12, 432 pages.

Ce livre est divisé en deux parties, dans la première desquelles il est question de 42 espèces d'oiseaux décrits en autant de chapitres différens. Plusieurs d'entre eux ne sauraient être classés parmi les oiseaux de volière. Les vingt-quatre chapitres de la seconde partie ont rapport à la chasse de ces oiseaux et à tout ce qui y est relatif.

L'ouvrage a été reproduit ou réimprimé en 1782, sous ce titre: *Amusemens des dames dans les oiseaux de volière.*

XXIX. *Dictionnaire portatif des herboristes, ou Ma-*

nuel de botanique, à l'usage des étudians en médecine, chirurgie, etc. Paris, Didot l'aîné, 1773, 2 vol in-8.°

Buchoz, dans une Notice de ses ouvrages publiée en 17 avertit que ce livre n'est pas le même que le *Dictionna des plantes de la Lorraine*, rédigé par Marquet, son bea père, et composé de 3 volumes in-folio. Il ajoute que Gauché, son parent, après en avoir pris copie, l'a cédé à libraire.

XXX. *Traité économique et physique des oiseaux basse-cour.* Paris, 1775, in-12 (traduit en allemand p J.-W. Consbruch. Munster, 1777, grand in-8.°) Le mê ouvrage, sous le titre de *Trésor des laboureurs dans l autres oiseaux de basse-cour.* Paris, 1782 ou 1783, in-1

L'auteur avertit, dans un catalogue de ses œuvres, qu'c en a publié une contrefaçon à Liége.

XXXI. *Centuries de planches enluminées et non enlum nées, représentant ce qui se trouve de plus intéressant de plus curieux parmi les animaux, les végétaux et l minéraux.* Paris, Lacombe (1775-79), 2 vol. grand in-fo de 200 planches en noir, ou avec les fig. color.

Cette collection, dit Brunet, n'est ordinairement com posée que de 200 planches sans texte; cependant, il a par de plus les 20 premières planches d'une 3.° centurie.

Les gravures de ces deux volumes se trouvent encore dan d'autres ouvrages du même auteur.

XXXII. *Collection précieuse et enluminée des fleurs le plus rares et les plus curieuses, qui se cultivent dans le jardins de la Chine, et dans ceux de l'Europe, dirigé par les soins et sous la conduite de M. Buchoz.* Paris Lacombe, 1776, 2 vol. in-fol., 200 pl. (Cailleau), 60 72 fr. — Des exemplaires ont été tirés sur vélin.

Ces deux vol. n'ont d'autre texte que la table gravée.

XXXIII. *Histoire naturelle de la France, représentée en*

avures, et rangée suivant le système de Linnée.* Paris, -6 et années suiv., 14 vol. in-8.°

XXXIV. *Médecine moderne, ou Remèdes nouveaux et emment usités pour le traitement des maladies les plus sespérées et les plus funestes à l'humanité.* (En société ec Marquet.) Paris, Lacombe, 1777, in-8.° de 481 pag., ad. en allemand. Nuremberg, 1777, in-8.°

XXXV. *Histoire générale et économique des trois règnes la nature.* Paris, Didot le jeune, 1777, in-8.°

L'ouvrage est composé d'une introduction génerale à l'hisire des trois règnes, LXIX pages; d'une liste chronologie des ouvrages publiés par Buchoz, p. LXX à XCVII; d'un talogue de ses livres, p. CXIII à CLXXXII; d'un éloge de Maret et d'anecdotes sur lui-même, p. CLXXXIII à CCXIX; de ux introductions, l'une au règne animal, p. CCXXVII à CXL, utre à l'histoire naturelle et médicinale de l'homme, CCXLV à CCLXI; enfin l'histoire naturelle, physique et mécinale de l'homme, p. 1 - 58.

XXXVI. *Aviceptologie française, ou Traité général toutes les ruses dont on peut se servir pour prendre les iseaux, etc.* Paris, 1778, in-12, fig., 5.° édition, augentée par J. P. Buchoz, 1808, in-12, fig. Ersch indique, ar erreur, la 1.re édit. de cet ouvrage comme étant de 1788.

XXXVII. *Traité économique et physique du gros et menu étail, etc.* Paris, Bastien, 1778, 2 vol. in-12. — Seconde dition. Paris, Laurens aîné. La première est anonyme.

XXXVIII. *Histoire générale des animaux, des végétaux et des minéraux qui se trouvent dans le royaume, représentée en gravures avec l'explication.* Paris, 1778, in-fol.

XXXIX. *Histoire générale des animaux, des végétaux et des minéraux qui se trouvent hors du royaume, représentée en gravures avec l'explication.* Paris, 1778, in-fol.

XL. *Dons merveilleux et diversement coloriés de*

la nature dans le règne végétal, etc. Paris, 1779 2 vol. in-fol., pap. de Hollande. C'est un recueil de pl. color., sans texte. On y ajoute : *Nouveau traité sique, etc., des plantes*, par le même.

XLI. *Traité de l'éducation des animaux qui se d'amusement à l'homme ; savoir : le singe, le chien chat, l'écureuil, le perroquet, le merle, etc.*, par M Paris, Lamy, 1780.

Cet ouvrage paraît avoir eu une seconde édition : *Éd tion des animaux qui habitent les grandes villes, et se d'amusement à l'homme.*

XLII. *Dissertation sur le sparrmann de la Chine, pl nouvellement découverte et recommandable par sa rac un des meilleurs stomachiques.* Paris, l'auteur, 1780, in- avec fig. color.

XLIII. *Etrennes du printemps aux habitans de la c pagne et aux herboristes*... 1781, in-12. En 1785, 5.e édition du même ouvrage parut sous ce titre : *Étrenne printemps*, ou *Pharmacie champêtre, végétale et indig à l'usage des pauvres et des habitans de la campagne.* édit., corrigée et augmentée. Londres et Paris, l'aut 1785, in-8.o

XLIV. *Collection des jacinthes.* Paris, l'auteur, 17 in-fol., 40 pl. color.

XLV. *Collection des plus belles variétés de Tul qu'on cultive dans les jardins des fleuristes.* Paris, l'aute 1781-97, in-fol., 60 pl. en papier de Hollande, fig. col

Il y a des exemplaires qui n'ont que 50 pl. (Brunet

XLVI. *Présens de Flore à la nation française, po les alimens, les médicamens, l'art vétérinaire et les a et métiers.* In-4.o, 1.er vol. en 1781, 2.e vol. en 178 2.e édit. en 1787, in-4.o

XLVII. *Histoire des insectes utiles et nuisibles à l'homm*

bestiaux, à l'agriculture et au jardinage, avec les *'ens de les détruire, etc.* Paris, 1781, 1 vol. in-12; édit., 1782; *ibid.*, 2 vol. in-12, an VII (1799); 5.e ı. entièrement refondue, corrigée et considérablement nentée, 2 vol. in-12, 5 fr.

ILVIII. *Dons merveilleux et diversement coloriés de la* *ıre dans le règne animal.* Paris, 1782-97, 2 vol. in-fol., , de Hollande. Recueil de 160 planches coloriées, sans e. Il convient d'y ajouter : *Traité physique, etc., du* *ne animal.* 1790, 2 vol. in-fol.

XLIX. *Dons merveilleux et diversement coloriés de* *nature dans le règne minéral.* Paris, 2 vol. in-fol., 82-97.

Recueil de 120 pl. coloriées sans autre texte qu'une table. aut y joindre : *Traité physique et économique par forme* *' dissertations sur les minéraux, etc.* 1791, in-fol. runet et Fournier.) Ersch ne cite pas les *Dons mer-* *lleux de la nature* pour les *trois règnes.* Comme les lumes du texte sont composés de dissertations imprimées parément, il est assez rare de les trouver complets.

L. *Amusemens des dames dans les oiseaux de vo-* *re.* Paris, 1782, in-12 de 326 pages; 2.e édition, 85, in-12.

On peut regarder cet ouvrage comme une répétition, à uelques exceptions près, *des Amusemens innocens* du ême auteur. Buchoz n'a fait qu'y ajouter quelques articles, ntre autres, les *Observations de M. Hartmann*, sur l'é-ectricité des plumes du perroquet, et ce que M. Lottinger ait publié peu auparavant sur le coucou. Ce volume e comprend que vingt-huit chapitres dont vingt-cinq ont apport à autant d'espèces d'oiseaux.

LI. *Médecine pratique et moderne, appuyée sur l'obser-* *vation recueillie d'après les ouvrages de feu Marquet,*

mis en ordre par Buchoz, et augmentée de plusieu de ses observations. Paris, Buchoz, 3 vol. in-8.° ; t. I 1782 ; t. II, 1783 ; t. III, 1785.

LII. *Trésor des laboureurs dans les oiseaux de bass cour, contenant la description de ces oiseaux, la maniè de les élever, de les multiplier, etc.* Paris, 1782, in-8 ou in-12.

LIII. *Recueil de secrets choisis et expérimentés, à l'u sage des jeunes artistes.* Paris, l'auteur, 1782, 2 vol. in-12 nouvelle édition considérablement augmentée, 1783 - 86 3 vol. in-12.

LIV. *Extrait de l'histoire générale et économique de trois règnes, partie des annonces,* ou *la Nature considéré sous ses différens aspects.* Paris, Lamy, 1783, in-8.°

LV. *L'Art alimentaire,* ou *Méthode pour prépare les alimens les plus sains pour l'homme.* 1783, in-12.

Une seconde édition parut avec ce titre : *L'Art de pré parer les alimens suivant les différens peuples de la terre auquel on a joint une notice succincte sur leur salubrit ou insalubrité.* Sec. édit., Paris, l'auteur, 1787, 2 vol. in-8.

LVI. *Choix des meilleurs médicamens pour les maladie désespérées.* Paris, l'auteur, 1783-85, 2 part. in-12, 37 et 360 pag.

LVII. *Le Jardin d'Eden,* ou *le Paradis terrestre, renou velé dans le jardin de la reine à Trianon,* ou *Collection des plantes les plus rares qui se trouvent dans les deux hémisphères.* Paris, 1783-85, 2 vol. in-fol., pap. de Holl. 200 pl. color. (Brunet).

LVIII. *Herbier colorié de l'Amérique.* Paris, 1783, in-folio.

LIX. *Les Agrémens des campagnards dans la chasse des oiseaux, et le Plaisir des grands seigneurs dans les oiseaux de fauconnerie.* Paris, 1784, in-12, 272 pages.

Il y a aussi des exemplaires de cet ouvrage sous le titre 'Amusemens des campagnards. 1784.

LX. *Histoire générale des insectes qui habitent la* *rance*. Paris, 1784, in-4.°

LXI. *Traité historique de tous les animaux qui habitent* *France*. In-4.°, t. I, 1784.

LXII. *Méthodes sûres et faciles pour détruire les ani-* *aux nuisibles, tels que les ours, etc.* III.° édit. Paris, uteur, 1784, ou (titre renouvelé) 1786, in-12.

La première édit. (1782) est anonyme.

LXIII. *Médecine végétale tirée uniquement des plantes* *uelles, appliquée aux différentes maladies qui règnent* *ans les campagnes*. Sec. édit. Paris, l'auteur, 1784, in-8.°

LXIV. *Plantes nouvellement découvertes, récemment* *énommées, représentées en figures avec leurs descrip-* *ions*. 1784-85, 5 cahiers in-fol.

LXV. *Toilette et laboratoire de Flore, réunis en faveur* *u beau sexe*, ou *Essai sur les plantes, etc.* Paris, l'auteur, 784, in-12.

LXVI. *Histoire naturelle, physique et médicinale de* *'homme, etc.* Paris, l'auteur, 1785, 2 vol. in-8.°

LXVII. *Médecine des animaux domestiques, etc.* Paris, 'auteur, 1785-87, 2 vol. in-12.

LXVIII. *Catalogue latin et français des arbres et ar-* *ustes que l'on peut cultiver en France, et qui peuvent* *résister en pleine terre pendant l'hiver*. Londres (Paris, l'auteur), 1785, in-18, 101 pages.

LXIX. *Dissertation sur l'ipo, espèce de poison subtil* *dont se servent les sauvages pour empoisonner leurs flèches*. Paris, l'auteur, 1785, in-fol. avec fig. color.

LXX. *Dissertation sur le cacao, sur sa culture, et sur* *les différentes préparations du chocolat*. Paris, l'auteur, 1785, in-fol., avec des fig. col.

LXXI. *Traité de la culture des arbres et arbustes qu'* *peut élever dans le royaume, et qui peuvent passer l'hiv* *en plein air, etc.* Paris, l'auteur; Fuchs, Debray, 178 1801, 3 vol. in-12.

LXXII. *Traité des plantes qui servent à la teinture* *à la peinture.* Paris, l'auteur, 1785, in-12.

LXXIII. *Dissertation sur le tabac et sur ses bons ou ma* *vais effets.* Paris, l'auteur, 1785, in-fol. avec fig.

LXXIV. *Dissertation sur le café, sa culture, ses diff* *rentes préparations et ses propriétés, tant alimentaires q* *médicinales.* Paris, l'auteur, 1785-87-88, in-fol. fig. colo Nouv. édit. avec celle des autres dissertations, 1796.

LXXV. *Le grand Jardin de l'univers, où se trouve* *représentées les plantes les plus belles, les plus rares et l* *plus curieuses des quatre parties du monde.* Paris, 1785-9 2 vol. in-fol., pap. de Holl., 200 pl. color. (Brunet).

LXXVI. *Liste chronologique des ouvrages publiés* *M. Buchoz.* 1786, in-8.°

LXXVII. *Catalogue latin et français des arbustes* *plantes qu'on conserve en hiver dans l'orangerie et* *serre chaude, faisant suite au Catalogue latin et franca* *des arbustes et plantes vivaces, etc.* Paris, l'auteur, 1786 in-12.

LXXVIII. *Dissertation sur le thé, sur sa récolte et su* *les bons ou mauvais effets de son infusion.* Paris, l'auteu 1786, in-fol., avec fig. color.

LXXIX. *Dissertation en forme de supplément sur l* *plantes qui peuvent remplacer le thé.* Paris, le même, 1786 in-fol.

LXXX. *Dissertation sur le barrington, nouveau genr* *de plantes, découvert par MM. Forster.* Paris, l'auteu 1786, in-fol., avec des fig. color.

LXXXI. *Dissertation sur le cachou, sur l'arbre d'o*

n *le tire, et sur ses propriétés pour la médecine et pour* *teinture.* Paris, l'auteur, 1786, in-fol., avec fig. color.

LXXXII. *Dissertation sur le caoutchouc, plus connu* *us le nom de gomme élastique, sur la nature de sa subs-* *nce, sur ses propriétés, spécialement pour faire les sondes,* *ssoires et seringues élastiques, pour conduire les ballons* *mplis d'air inflammable, et pour faire le taffetas imper-* *éable à la pluie.* Paris, l'auteur, 1786-1787, in-fol., ec fig. color.

LXXXIII. *Dissertation sur les roses, leurs propriétés* *édicinales et économiques, et sur les anecdotes concernant* *genre de plantes.* Paris, l'auteur, 1786, in-fol., avec g. color.

LXXXIV. *Traité de la pêche*, ou *l'Art de soumettre les* *oissons à l'empire des hommes, précédé de l'Histoire natu-* *elle de ces animaux.* Paris, Guillot, 1786, in-12.

LXXXV. *Dissertation sur le noisetier de Saint-Domingue,* *n des plus grands arbres de l'Amérique.* Paris, l'auteur, 1786, in-fol.

LXXXVI. *Dissertation sur le Gustave-Auguste, un des* *lus beaux arbres du globe.* Paris, l'auteur, 1786, in-fol.

LXXXVII. *Dissertation sur un nouveau genre de plante* *qui a fleuri dans les jardins de la reine à Trianon, et qui* *pproche beaucoup du Rudbeck.* Paris, l'auteur, 1786, in-fol.

LXXXVIII. *Dissertation sur l'abricotier, ses différentes* *espèces, sa culture et ses propriétés pour les alimens, la* *médecine et les arts.* Paris, l'auteur, 1786-1787, in-fol., avec fig. col.

LXXXIX. *Dissertation sur la bandure, plante des plus* *rares et des plus curieuses, un des miracles de la nature, qui* *distille continuellement de l'eau dans un réservoir placé* *à l'extrémité de ses feuilles pour appaiser la soif des voya-*

geurs. Paris, l'auteur, 1786, in-fol., avec fig. coloriées.

XC. *Dissertation sur le fraisier, ses différentes races, sa culture, ses propriétés et préparations alimentaires et médicinales*. Paris, l'auteur, 1786, in-fol., avec fig. color.

XCI. *Dissertation sur le lagerstroëm, une des plus belles plantes qu'on puisse cultiver dans nos serres chaudes.* Paris, l'auteur, 1786, in-fol., avec fig. color.

XCII. *Dissertation sur le putiet, et ses propriétés fébrifuges récemment découvertes; sur le laurier-amandier et ses qualités délétères, et sur le bois de Sainte-Lucie et ses propriétés économiques, faisant tous partie du même genre.* Paris, l'auteur, 1786, in-fol., avec fig. color.

XCIII. *Dissertation sur la betterave et la poirée, leurs différentes variétés, leur culture, leurs propriétés comme aliment pour l'homme et les bestiaux, et la méthode pour en tirer du sucre propre à remplacer le vrai sucre*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

XCIV. *Dissertation sur le pécher et l'amandier, leurs différentes espèces et variétés, et principalement sur le pécher à fruit aplati de la Chine, sur leur culture, et sur leurs propriétés alimentaires, médicinales et économiques*. Paris, 1787, l'auteur, in-fol., avec fig. color.

XCV. *Dissertation sur le quinquina, ses anecdotes, ses différentes espèces, son analyse chimique, ses propriétés médicinales, les différentes plantes propres à le remplacer, et spécialement sur la nouvelle espèce qu'on trouve dans les îles Antilles*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec des fig. color.

XCVI. *Dissertation sur un nouveau genre de plante propre à décorer nos parterres d'été et d'automne, par la beauté de ses fleurs*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

XCVII. *Dissertation sur une nouvelle espèce de sainfoin,*

ont les folioles sont merveilleusement toujours en mou-ment. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

XCVIII *Dissertation sur la brucée, genre nouveau, dé-couvert par M. le chev. de Bruce, dont on lui a donné le nom, et reconnu dans l'Abyssinie comme spécifique contre la dyssenterie*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

XCIX. *Dissertation sur l'arbre au pain, de première nécessité pour la nourriture d'un grand nombre d'habi-tans, et qui mérite d'être cultivé dans nos colonies*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol.

C. *Dissertation sur le blé de Turquie, sur sa culture et sur ses propriétés alimentaires pour l'homme, et comme fourrage pour les bestiaux*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

CI. *Dissertation sur la chausse-trappe, reconnue comme spécifique dans les fièvres intermittentes, propre à rem-placer le quinquina*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

CII. *Dissertation sur l'illecebra ou petite joubarbe, découverte par le docteur Marquet, comme spécifique contre le cancer, le charbon et la gangrène*. 1787, in-fol., avec fig color.

CIII. *Dissertation sur un nouveau genre de plante qu'on a créé et auquel M. Guettard a donné le nom de Villars*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol.

CIV *Dissertation sur le mangostan, un des arbres les plus utiles de l'Inde, tant comme aliment que comme médicament, digne d'être transporté dans nos colonies de l'Amérique*. Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

CV. *Dissertation sur le cèdre du Liban, sur la ma-nière de le cultiver en France, et sur l'utilité qu'on en*

pourrait tirer, etc. Paris, l'auteur, 1787, in-folio.

CVI. *Dissertation sur une espèce de sophore qui nous vient de la Chine, qui résiste en pleine terre pendant l'hiver, et qui a fleuri pour la première fois en France en 1779.* Paris, l'auteur, 1787, in-fol., avec fig. color.

CVII. *Dissertation sur l'attrape-mouche, un des miracles de la nature, qui tient renfermés dans les lobes de ses feuilles les insectes qui sont ass z hardis d'en approcher.* Paris, l'auteur, 1787, in-folio.

Ces dissertations sont aussi recueillies sous le titre suivant: *Nouveau traité physique et économique par forme de dissertations, de toutes les plantes qui croissent sur la surface du globe.* 1786, 1787, 3 vol. in-fol., 180 fr.

CVIII. *Dissertation sur le tabac, le café, le cacao et le thé.* 1787, in-8.°, nouv. édit., 1788, 185 pages.

CIX. *Présens de Flore à la nation française, pour les alimens, les médicamens, l'art vétérinaire et les arts et métiers.* Seconde édit. Paris, 1787, 2 vol. in-4.°

CX. *Dissertation sur le cresson de roche, la panacée des Alsaciens dans différentes maladies, etc.* 1788, in-fol.

CXI. *Dissertation sur la violette, sur ses propriétés pour la médecine et pour les arts, spécialement pour remplacer l'ipécacuanha, et pour l'ornement des jardins; et sur la pensée, espèce de violette, reconnue depuis peu comme spécifique contre les croûtes de lait, les açores.* Paris, l'auteur, 1788, in-fol., avec fig. color.

CXII. *Dissertation sur l'anis étoilé, sur sa culture en Europe et en Amérique, sur la récolte de son fruit; et sur l'utilité qu'on en tire pour la teinture et pour d'autres usages économiques.* Paris, l'auteur, 1788, in-fol., avec fig. color.

CXIII. *Dissertation sur le niota, plante très-curieuse*

de l'Inde, remarquable principalement dans une de ses espèces, par la disposition de ses fleurs, qui imitent réellement un lustre, et sur ses propriétés médicinales. Paris, l'auteur, 1788, in-fol., avec fig. color.

CXIV. *Dissertation sur le dillex de l'Inde, remarquable par sa grandeur, par la beauté de ses feuillages et par la grosseur de son fruit, qui entre dans les préparations alimentaires du pays, et sur ses propriétés médicinales et économiques.* Paris, l'auteur, 1788, in-fol., avec fig. color.

CXV. *Dissertation sur le durion, arbre des Indes orientales, qui donne un fruit bon à manger, et qui mérite d'être cultivé dans nos colonies.* Paris, l'auteur, 1788, in-fol., avec fig. color.

CXVI. *Dissertation sur le peon des Hottentots, espèce nouvellement découverte par Thunberg, etc., faisant partie d'un nouveau genre créé par Linnée fils, etc.* Paris, l'auteur, 1788, in-fol., avec fig. color.

CXVII. *Dissertation en forme de catalogue des arbres et arbustes qu'on peut cultiver en France, et qui peuvent résister en pleine terre pendant l'hiver.* Paris, l'auteur, 1788, in-fol.

Ces dissertations complètent les deux premiers volumes du *Nouveau traité physique et économique par forme de dissertations de toutes les plantes, etc.* Deuxième édition. Le premier volume contient 21 dissertations, le deuxième en renferme 22.

CXVIII. *Traité de la chasse des principaux animaux qui habitent les forêts et les campagnes, etc.* Paris, l'auteur, 1788, in-12.

CXIX. *Herbier colorié des plantes médicinales de la Chine.* Paris, 1788-91, in-fol., papier de Hollande, avec 100 pl. color. (Brunet), de 30 à 36 fr.

Il n'y a dans cet ouvrage, de même que dans la *Collection*

coloriée des fleurs les plus rares de la Chine et de l'Europe, d'autre texte qu'une table gravée.

CXX. *Dissertation en forme de prospectus sur liaison qui se trouve entre les trois règnes de la nature et sur l'utilité de l'histoire naturelle.* Paris, 1789, in-fo

CXXI. *Dissertation en forme de préface sur l'eau général, etc.* 1789, in-fol.

CXXII. *Dissertation en forme de préface sur le règne animal et les six principales divisions de ce règne.* 1789 in-fol.

CXXIII. *Dissertation en forme de préface sur les fossiles.* 1789, in-fol.

CXXIV. *Dissertation en forme de préface sur l'histoire naturelle et médicinale de l'homme.* Paris, 1789, in-fol.

CXXV. *Dissertation sur la vigne, sur sa culture ses maladies, sur les propriétés alimentaires et médicinales des raisins, etc.* Paris, l'auteur, 1789, in-folio, avec fig color.

CXXVI. *Dissertation sur le chien domestique.* Paris l'auteur, 1789, in-fol.

CXXVII. *Dissertation sur le cochon.* Paris, l'auteur 1789, in-fol.

CXXVIII. *Dissertation sur un petit nain né en Lorraine, et sur les quadrupèdes qui se trouvent dans cette province.* Paris, l'auteur, 1789, in-fol.

CXXIX. *Dissertation sur le lin de Sibérie, infiniment préférable au lin commun, tant par sa culture, qui est très-facile, que parce qu'il est vivace.* 1789, in-fol.

CXXX. *Dissertation sur le lézard d'Amboise.* 1790 in-fol.

CXXXI. *Dissertation sur la latourette, genre nouveau découvert au Pérou.* 1789, in-fol. *Supplément pour servir de réponse à une critique.* 1790.

CXXXII. *Traité physique et économique du règne ani-al.* Paris, 1790, 2 vol. in-fol.

CXXXIII. *Dissertation sur l'histoire naturelle de la upe, la manière de l'attraper, les dégâts qu'elle occa-nne, et l'utilité qu'on en peut tirer.* 1790, in-folio.

CXXXIV. *Dissertation sur les usages que la médecine re de l'homme même pour la guérison de ses semblables.* 90, in-folio.

CXXXV. *Dissertation sur une plante nouvelle, à la-elle on a donné le nom de la Calonne.* 1790, in-fol.

CXXXVI. *Dissertation sur l'origine des fontaines et des vières.* 1790, in-folio.

CXXXVII. *Dissertation sur l'histoire naturelle des en-rons de Pont-à-Mousson en Lorraine.* 1790, in-folio.

CXXXVIII. *Dissertation sur les amusemens des Français puis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours.* 90, in-8.°

CXXXIX. *Dissertation sur les animaux à mamelles ou adrupèdes, et sur leurs sept grandes divisions.* 1790, -folio.

CXL. *Dissertation sur le mercure, etc.* 1790, in-folio.

CXLI. *Dissertation sur les madrépores, etc.* 1790, -fol.

CXLII. *Traité physique et économique sur les miné-aux, etc.* Paris, 1791, in-fol.

CXLIII. *Dissertation sur les différentes observations que ous avons faites dans l'histoire naturelle, et sur les pro-rès de cette science auxquels nous avons tâché de con-ribuer* 1791.

CXLIV. *Dissertation sur l'aristocratie botanique et sur elle des différentes corporations, principalement des sa-ans, des médecins et des gens de lettres, etc.* 1791.

CXLV. *Dissertation sur la fontaine de Saint-Allyre et*

sur le pont de pierre qu'elle a formé par le dépôt ses eaux. 1791, in-12.

CXLVI. *Dissertation sur le tirage de la soie et sur nouveau tour pour la dévider, inventé ou pour mie dire perfectionné par la Rouvière.* 1792, grand in-fol

CXLVII. *Dissertation en forme d'extrait sur le Tra historique des plantes de la Lorraine, et sur les avantag que cette province peut retirer du règne végétal po son commerce.* 1792, in-12.

CXLVIII. *Dissertation en forme de consultation sur u nouvelle machine pour les fumigations végétales dans l maladies de matrice, même dans les passions hystér ques.* 179..

CXLIX. *Dissertation sur les quadrupèdes qui se trouve en Auvergne....*

CL. *Herbier du Japon.* Paris, 1792, in-fol., 38 planch coloriées.

Les dissertations suivantes ont encore été publiées o seulement annoncées en 1792 et 1793 :

CLI. *Sur les eaux chaudes de Mirbalois dans l'î de Saint-Domingue, et sur leur analyse chimique.*

CLII. *Sur le ver solitaire, sur les remèdes qu'on peu employer pour le détruire, et spécialement sur le ve solitaire rendu par Buchoz, avec les moyens qu'il employés pour y parvenir.*

CLIII. *Supplément sur une plante appelée, en 1785 Calonne.*

CLIV. *Sur le dictionnaire des plantes, arbres et ar bustes de la France, et sur le présent de la Flore à l nation française.* 1792, in-fol.

CLV. *Sur l'histoire générale du règne végétal et sur le catastrophes malheureuses de cet ouvrage.*

CLVI. *Sur la méthode de guérir la pulmonie par la* *nigation humide des végétaux.*

CLVII. *Sur le dictionnaire vétérinaire des animaux* *mestiques, sur le faune français et sur les autres ou-* *ages qui ont rapport à l'économie domestique et animale.* 98.

CLVIII. *Sur un nouveau genre d'arbre, auquel on a* *nné, en* 1783, *le nom de* Besenval.

CLIX. *Sur le Cantal, montagne fameuse de la Haute-* *uvergne.*

CLX. *Sur les quadrupèdes qui se trouvent en Au-* *rgne.*

CLXI. *Supplément sur une plante nommée, en* 1784, Breteuil.

CLXII. *Sur l'acacia de Constantinople.*

CLXIII. *Sur la tarentisme.*

CLXIV. *Sur l'analyse de l'*Aldrovandus *Lotharingiæ et* ur les *branches de commerce qui peuvent résulter pour* *a Lorraine du règne animal.*

CLXV. *Supplément à toutes les dissertations analytiques* ubliées *par Buchoz, sur les différens ouvrages qu'il a* nis *au jour, etc.*

CLXVI. *Sur l'analyse du Valerius Lotharingiæ et sur* es *branches de commerce qui peuvent résulter pour la* *Lorraine du règne minéral.*

CLXVII. *Sur le dictionnaire minéralogique et hydro-* logique *de la France.*

CLXVIII. *Sur l'histoire générale et économique des trois* règnes *de la nature, principalement sur l'histoire natu-* relle *de l'homme et sur les différens ouvrages de mé-* decine*, etc.*

CLXIX. *Catalogue latin et français des différentes* substances *qui composent le règne minéral de Lorraine, etc.*

CLXX. *Sur une nouvelle eau vulnéraire.*

CLXXI. *Dissertation en forme de catalogue des ouvrages de Buchoz, pour l'année 1793.*

CLXXII. *Dissertation en forme de lettre sur la propriété du vinaigre distillé pour guérir la manie.* Paris 1798, in-8.°

CLXXIII. *Dissertation sur l'ortie grièche.* Paris, 1798 in-fol., 4 pages.

CLXXIV. *Dissertation sur les Vosges, de même que sur leurs productions naturelles et économiques.* Paris 1798, in-folio de 4 pages.

CLXXV. *Catalogue latin et français de tous les arbres arbustes et plantes vivaces que l'on peut cultiver dans la France, en pleine terre, dans les orangeries et les serres chaudes.* Nouvelle édition, revue et augmentée. Paris Artaud, 1801, in-12, 1 fr. 80 c. Selon le catalogue de Willemet, Paris, Perrier, an VII, in-12 de 212 pages

CLXXVI. *Histoire des insectes nuisibles à l'homme aux bestiaux, à l'agriculture et au jardinage.* Cinquième édition entièrement refondue, corrigée et considérablement augmentée. Paris, Courcier, an VII (1799), 2 vol. in-12 5 fr.

La première édition, qui parut en 1781, est en un vol.

CLXXVII. *Flore naturelle et économique des plantes qui croissent aux environs de Paris, par une société de naturalistes.* Paris, an VII (1799), in-8.°, 659 pages.

Cet ouvrage est une compilation sur les vertus et les propriétés économiques des plantes, au nombre de 1400 : on n'y trouve point de description, mais seulement les noms de Linnée rangés par ordre alphabétique.

Le même ouvrage parut de nouveau en 1803, en 2 vol. in-8.°, avec figures. Il est divisé en deux parties : la première, de 318 pages, plus mauvaise encore que la seconde, ren-

rme une description fort inexacte des plantes qui sont aux nirons de Paris, présentées d'après la méthode naturelle. traité précédent, copié page pour page, ligne pour ligne, rmine le premier volume et forme le second.

Les planches réparties dans les deux volumes sont au mbre de 24. Elles n'ont pas de valeur, et ne représentent ie des plantes communes.

CLXXVIII. *Manuel vétérinaire des plantes.* Paris, rrier, 1799, in-8.°, 388 pages, 3 fr.

CLXXIX. *Manuel co métique et odoriférant des plantes,* c., *auquel on a joint la 4.e édition de la Toilette de Flore.* ris, an VIII (1800), in-8.°, 286 pages.

CLXXX. *Manuel teintorial des plantes,* ou *Traité de utes les plantes qui peuvent servir à la teinture et à la einture: on y a joint des observations sur les animaux et s minéraux pareillement propres à la teinture et à la einture, et deux dissertations de Linnée sur le même sujet,* tc. *cinquième édition, revue et augmentée.* Paris, Fuchs, n VIII (1800), in-8.°, 285 pages.

CLXXXI. *Manuel économique des plantes,* ou *Traité de outes les plantes qui peuvent être utiles aux arts, et dont se ervent journellement les charpentiers, les charrons, les nenuisiers, etc.* Paris, an VIII (1800), in-8.°, 356 pages.

CLXXXII. *Manuel floréal des plantes,* ou *Traité de toutes es plantes qui peuvent servir d'ornement dans les jardins, les rangeries, les serres chaudes, etc., une dissertation sur les plantes des environs de Paris qui peuvent servir pareil-ement d'ornement dans les jardins, etc.* Paris, an VIII (1800), n-8.°, 287 pages.

CLXXXIII. *Manuel teintorial des plantes.* Paris, Fuchs, 1799, in-8.°

CLXXXIV. *Nouvelle médecine domestique tirée principalement des végétaux de la France.* Parier, Cordier et

Legras, an XI (1800), 2 vol. in-12, 5 fr. Selon le cat. de Willemet. Paris, Fuchs.

CLXXXV. *Manuel tabacal et sternutatoire des plantes, ou Traité du tabac et des différentes plantes qui sont propres à faire éternuer, etc.* Paris, l'auteur, Fuchs. Crouillebois, 1800, in-8.°, 102 pages, 1 fr. 50 c.

CLXXXVI. *De la culture du tabac et des différentes plantes qui sont propres à faire éternuer, suivie d'une nouvelle méthode pour le cultiver, la manière de le préparer ses bons et mauvais effets dans la société civile, etc.* Nouv. édition, augmentée. Par J. P...., Paris, Artaud, 1800, in-8.°, 1 fr. 80 cent.

CLXXXVII. *Moyens de rendre fécondes les femmes stériles par le suc et les beignets de la claudestine; de réparer les forces épuisées dans les maladies de langueur par le sagou et le salep; de guérir les mouvemens spasmodiques, les convulsions, l'épilepsie, même le tétanos par les fleurs de narcisse et du cresson des prés; la pleurésie et la phthisie par le polygala; le marasme et la fièvre mésentérique par le capillaire; le rhumatisme et la goutte par le moxa des Chinois et le remède des Caraïbes; la jaunisse par le petit bouillon blanc; la dyssenterie par la brucée; les hémorrhagies par l'agaric de chêne; les écrouelles et toutes sortes d'ulcères putrides, de même que la brûlure par les feuilles et les fleurs de troëne; auxquels on a joint un remède de famille pour guérir l'épilepsie, et des observations sur l'arnica.* Paris, 1801, in-8.°, 2 fr.

CLXXXVIII. *Traité de la culture des arbres et arbustes qu'on peut élever dans la république, et qui peuvent passer l'hiver en plein air, etc.* Paris, l'auteur, Fuchs, Debray, 1785 ou 1801, 3 vol. in-12, 6 fr.

CLXXXIX. *Le Médecin herboriste.* Paris, Servière, 1802, in-8.° de 432 pages.

CXC. *Histoire des végétaux*, in-8.°, 4 vol.

CXCI. *Flore naturelle et économique des plantes qui roissent aux environs de Paris.* Seconde édition, augmene par une société de naturalistes. Paris, 1803, 2 vol. -8.°, figures.

CXCII. *Réflexions sur le genre du robinier, etc.* 1804, -8.°, et 1805, deuxième édition, revue, corrigée et augentée, in-8.°, 1 fr. 80 c.

CXCIII. *Dissertations sur les sorbiers et les viornes, uxquelles on a joint un supplément aux réflexions sur robinier.* Paris, 1804, in-8.°

CXCIV. *Observations sur quatre genres d'arbustes : azalée, le cétra, le calnia et le rhododendron, qui éritent d'être cultivés dans les jardins, etc.* Seconde dition, corrigée et augmentée. Paris, 1804, in-8.°, 0 c.

CXCV. *Mémoire sur le blé de Smyrne, autrement lé d'abondance, sur le blé de Turquie, le millet d'Afrie et la poherbe d'Abyssinie, etc., plantes alimentaires our l'homme, et dont on ne saurait assez étendre la ulture par l'abondance qu'elles répandent partout.* Paris, 804, in-8.°, 1 fr. 20 c.

CXCVI. *Dissertation sur le cèdre du Liban, le plaane et le cytise, arbres très-intéressans, etc.* 1804, in-8.°

CXCVII. *Mémoire sur l'hortensia et le cestran, etc.* 3.° édition, revue et augmentée de *deux Mémoires sur deux autres genres d'arbustes très-curieux, connus sous les noms de Lagerstroen et de Fothergill.* 1804, in-8.°, V.° édition, revue et corrigée. Paris, 1805, in-8.°, fr. 80 c.

CXCVIII. *Notice sur le stramoine en arbre*, ou *datura arborea, pour faire suite à l'hortensia.* Paris, 1804, in-8.°, 50 c.

CXCIX. *Méthode pour traiter différentes maladies même les plus rebelles, etc.* 1804, in-8.°, 2.ᵉ édition revue et augmentée d'une liste des plantes indigènes qui peuvent remplacer les étrangères. Paris, 1805, in-8.° 1 fr. 20 c.

CC. *Traitement efficace des convulsions et affections vaporeuses, du scorbut et autres maladies de pareille nature, des maladies vénériennes, de la rage et de la manie, des hémorrhagies et des chutes, de l'hydropisie et de la gale, par le seul usage des végétaux.* Paris, 1805, 1 fr. 50 c.

CCI. *Guérison expérimentée des Vers, même du solitaire, par le spigélia, surnommé anthelmia, l'œillet d'Inde, le semencontra, la cévadille, la coralline lemitocherton, et autres plantes; de la gravelle et de la colique néphrétique, par l'acmelle, la doradille, la busserole, le cresson de roche, et autres plantes; des dartres et maladies de la peau par la douce-amère, l'orne pyramidal; du cancer, du charbon et de la gangrène par l'Illecebra; des ulcères par les carottes, et de l'épanchement du lait par la bruyère. On y a joint une liste d'espèces théiformes propres à guérir plusieurs maladies.* 1805, in-8.°, 2 fr.

CCII. *Mémoire sur la manière de former des prairies naturelles, etc.* Paris, 1805, in-8.°, 1 fr. 25 c.

CCIII. *Mémoire sur la melaleuque, etc.* Paris, 1805, in-8.°

CCIV. *Monographie de la rose et de la violette.* Paris, 1805, in-8.°, 3 fr.

CCV. *Histoire naturelle du thé de la Chine, à laquelle on a joint un Mémoire sur le thé du Paraguay, etc.* Paris, 1805, in-8.°, 2 fr. 25 c.

CCVI. *L'Art de connaître et de désigner le pouls par les notes de la musique, de guérir par son moyen la mé-*

lancolie et le tarentisme qui est une espèce de mélancolie ; accompagné de 198 Observations, tirées tant de l'histoire que des annales de la médecine qui constatent l'efficacité de la musique, non-seulement sur le corps, mais sur l'âme, dans celui de l'état de santé, ainsi que dans celui de maladie. Ouvrage curieux, utile et intéressant, propre à inspirer le goût de cet art, qui est pour nous un vrai présent des cieux. Paris, Mesnard, 1806, in-8.°, 1 fr.

Cet ouvrage a eu une seconde édition sous le titre de *Méthode pour connaître le pouls par la musique ;* in-12, avec fig.

CCVII. *Avantage qu'on peut tirer des plantes même les plus suspectes, pourvu qu'on les emploie avec précaution, pour guérir les maladies les plus incurables ; telles que de la belladone et du phytolaca, pour guérir les cancers ; de la digitale purpurine pour l'hydropisie et les squirrhes, de l'ellébore pour guérir pareillement l'hydropisie et la manie ; du toxicodendron pour les dartres et la paralysie des parties inférieures ; de l'agaric délicieux et poivré pour la phthisie tuberculeuse et la vomique ; de l'agaric à mouche pour les convulsions et tremblement de jointures ; de la clématite vulgaire pour les affections rhumatismales opiniâtres ; de l'if pour la fièvre et l'épilepsie ; de l'oénanthe commun pour les éruptions cutanées ; du lobel des marais pour la fièvre, et de l'huile de Palma-Christi pour purger.* Paris, Mesnard, 1806, in-8.°, 1 fr.

CCVIII. *Traité usuel du chocolat ;* édit. rédigée par l'éditeur. Paris, Chambon, 1812, in-8.°, 2 fr. 25 c.

Buchoz et l'anglais Hill sont les deux plus infatigables auteurs que l'on puisse citer parmi les écrivains naturalistes. Une liste chronologique des ouvrages du premier a été imprimée en 1777, dans son *Histoire générale et économique*

des trois règnes ; il en a mis au jour une seconde qui va de 1758 à 1786 et qui porte à 260 volumes ce qu'il a fait imprimer dans le cours de ces 28 années. M. Peignot cite dans son *Répertoire bibliographique universel*, p. 221, un catalogue des ouvrages de Buchoz depuis 1758 jusqu'en 1802, imprimé à Paris, 1802, in-fol. de 10 pages. La récapitulation de ce catalogue se porte à 99 vol. in-fol.; 7 in-4.°, 71 in-8.°, 138 in-12, 15 in-18; en tout 330 volumes. Si l'on y ajoute ceux publiés depuis, on aura tout près de 400 vol. à citer; sans compter un grand nombre d'*Analyses* de minéraux insérées dans le Journal de Nîmes, de 1805 à 1810. Ce recueil présente de Buchoz : *Essais sur le molybdène* (tom. XVIII, 1805); *Mémoire sur l'action chimique des chaînes galvanico-électriques simples, formées de dissolutions métalliques, d'eau ou d'acide et d'un métal, et sur la désoxidation des oxides métalliques opérée par ce moyen* (tom. XXIV, 1808); *Mémoire sur la manière de séparer l'oxide de fer de l'oxide de manganèse, imprimé par extrait, par M. Tassaert* (tom. XXX, 1811).

Buchoz donnait à tous ses ouvrages des titres pompeux pour attirer l'attention et exciter la curiosité du public. Dès qu'il paraissait une plante nouvellement découverte, il en ébauchait aussitôt l'histoire et la publiait sous le titre de dissertation. Sa malheureuse fécondité lui devint fatale; il fut obligé, à la fin de sa carrière, pour aider au débit de ses œuvres, de ne plus accoler son nom aux ouvrages qui sortaient de sa plume. Les naturalistes ne citent ni ses descriptions, ni ses figures, et aucun des genres nouveaux qu'il avait essayé d'établir n'a été adopté; celui même que L'Héritier lui avait dédié sous le nom de Buchozia, formé sur le *Lycium fœtidum* de Linnée fils, n'a pas reçu la sanction des botanistes. Enfin, notre compatriote

a aidé à plus d'une réputation, dit M. Calvel, un de ses biographes, sans pouvoir conserver la sienne.

Durival l'aîné, Description de la Lorraine et du Barrois, 4 vol. in-4.°, Nancy, veuve Leclerc, 1778, t. I, pag. 286. — Affiches de Metz, 1779, pag. 341, 354, 406; (1782), 289. — La France littéraire (par les abbés d'Hébrail et de Laporte), 4 vol. in-8.°, Paris, 1769; 1.er Supplément, 1 vol., 1778; 2.e Supplément, 1 vol., 1784, t. I, pag. 201; t. III, pag. 29; t. IV, pag. 196. — Dictionnaire bibliographique, hist. et crit. des livres rares, etc., sans nom d'auteur (par Cailleau), Paris, 1791, 3 vol. grand in-8.°; plus un Supplém., par Brunet, en 1 vol., an x, t. I, pag. 208; t. IV, ou Supplém., pag. 69 et suiv. — Ersch (Jean-Samuel), la France littéraire contenant les auteurs français de 1771 à 1796, Hambourg, 1797, 5 vol. avec les 2 suppl., 1802, 1806; t. I, p. 214 à 222; t. IV, pag. 84; t. V, pag. 92 à 94. — Brunet fils (Jacq.-Ch.), Manuel du libraire et de l'amateur de livres, Paris, 1814, 4 vol. in-8.°, t. I, pag. 226, 227; t. IV, Table des auteurs, pag. 9. — Nouveau Dictionnaire portatif de bibliographie, par Fr.-Ign. Fournier, 2.e édition, Paris, 1809, 1 vol in-fol.°, pag. 99. — Quérard, France littéraire, t I, 2.e livraison, pag. 548 à 554. Article soigné, mais où il était presque impossible de ne pas laisser échapper quelques erreurs que nous avons tâché de rectifier. — Tables du Moniteur de 1787 à 1800, pag. 71, 125. — Notice de Deleuze, Revue et Magasin encyclopédique. — Biographie universelle, t. VI, p. 205, 206, art. de M. Du Petit-Thouars, avec une Note de M. Villenave. — La Biogr. nouv. des Contemporains de MM. Arnault, Jouy, etc., a refusé un art. à Buchoz.

BUGNON.

Bugnon (Didier) l'aîné, né à Metz, et mort à Nancy en 1735, s'appliqua de bonne heure à l'étude de la géographie. Léopold I.er, duc de Lorraine, au commencement de son règne glorieux, voulant débrouiller celle de ses états (car la description de Thierri Alix ne pouvait plus servir par les changemens successifs qui s'étaient opérés), fit un appel aux hommes instruits de la province.

Bugnon se présenta, fut fait géographe de Léopold le 21 juillet 1700, et le 2 mars 1713 premier géographe-ingénieur.

Le premier volume de l'*Histoire de Lorraine* par Dom Calmet, contient :

I. La Carte generalle des Duchez de Lorraine et de Bar, des trois Eveschez de Metz, Toul et Verdun et de l'Archevêché et Electorat de Treves, auec partie des Estats Adjacens. *Dressé et Assujettie aux Obseruations Astronomiques de l'académie Royale des Sciences et sur les mémoires de M.r Bugnon l'aisné Premier Ingn.r et premier Geographe de S. A. R.* 1724 et 1725.

II. La Carte de l'Archevesché et Électorat de Treves avec Partie des Pays Adiacents, etc., 1724 — 1725.

III. Le Diocese de Metz dans la Partie Septentrionalle du Duché de Lorraine, auec Parties des Dioceses et Districts Adiacents, etc., 1724 — 1725.

IV. Le Diocese de Toul dans les Parties Meridionalles des Duchez de Lorraine et de Bar, auec Parties des Dioceses et des Districts Adiacents, etc., 1725.

V. Le Diocese de Verdun, dans la Partie Septentrionnalle du Duché de Bar le Duc auec Parties des Dioceses adiacents, etc., 1724 — 1725.

Toutes ces cartes, dressées sur les mémoires de Didier Bugnon dont il reste plusieurs copies, sont loin de manquer de mérite, surtout relativement à l'époque où elles furent composées.

Le même géographe est auteur de deux pouillés; l'un sur les duchés de Lorraine et de Bar, l'autre sur les Trois-Évêchés. Ils n'ont pas été imprimés, malgré la promesse qu'on avait faite en 1706 de les livrer au public, lorsqu'ils

étaient terminés. Les mémoires de Trévoux en contiennent un extrait. Le premier de ces pouillés est divisé en trois parties, savoir :

1.° Un dénombrement général des principales juridictions des duchés de Lorraine et de Bar, où se trouve inséré tout ce que le duc Charles IV céda à la France.

2.° Une table alphabétique des chefs-lieux de l'État contenant leur situation, leur distance respective, les bornes des prevôtés.

3.° Une table alphabétique de tous les lieux avec le nom de la prevôté dont dépend chacun d'eux.

Le second pouillé, composé dans un ordre semblable au précédent, n'est divisé qu'en deux parties; dans la première, les prevôtés dépendantes d'un même évêché ou département suivent immédiatement le siége de leur juridiction, de sorte qu'un coup d'œil suffit pour juger l'état successif des Trois-Évêchés. La seconde partie est une table alphabétique des lieux, suivis du nom de leur prevôté. Ces deux ouvrages, dont le célèbre abbé de Senones avait une copie exacte qu'il annota, ont été faits avec un grand soin. Bugnon avait été sur les lieux et avait tout examiné par lui-même, mais il s'était borné à la Lorraine et au Barrois, et avait passé sous silence ce qui entrait tout-à-fait dans le domaine de la couronne de France.

Bugnon ayant habité quelque tems ce royaume, fit hommage à Louis XV de plusieurs cartes manuscrites dont on admira l'exactitude et la beauté du dessin.

Le duc Léopold avait conçu le projet de faire exécuter une géographie générale de ses États; Bugnon, chargé de recueillir les matériaux nécessaires à cet important ouvrage, en présenta le plan à Léopold, le 1.er mars 1704, plan qui a été imprimé, mais dont l'exécution ne paraît pas avoir eu lieu. Ce n'est pas faute de sollicitations de

la part de Bugnon, car D. Calmet avait en main des obs
vations de ce géographe, en date du 16 juillet 1704,
lesquelles il sollicitait son prince à faire enfin dresser
cartes qu'exigeait le polium de Lorraine.

Bugnon, dont le zèle n'était ralenti par aucun des obsta
qu'il rencontrait, travailla plus de trente ans à ce poliu
et le recommença cinq fois à différentes époques, lorsqu'il
faisait un changement notable dans la Lorraine, le Barr
ou la généralité de Metz. L'original de son ouvrage d
être encore dans la bibliothèque impériale de Vienne, av
une foule de cartes particulières et générales. Il a lai
dans la province ses brouillons, des abrégés, des cartes
des tables; ses cartes manuscrites auxquelles ses fils trava
laient avec lui sont assez nettes. Il a fait en outre un
infinité de plans topographiques pour des seigneurs.

D. Calmet parle d'un *Dictionnaire géographique d*
noms de villes, bourgs, etc., *situés dans la Lorrain*
le Barrois et les Trois-Évêchés du domaine de S. A. R
composé par Bugnon. Cet ouvrage lui a beaucoup ser
pour composer la Notice de Lorraine.

Enfin, le même auteur a publié une *Relation exac*
concernant les caravanes ou cortége des marchands d'Asi
Nancy, Charlot, 1707, petit in-8.°

Notice de la Lorraine, t. I, préface, p. IV et V. — Biblioth. lorr
p. 172 et suiv. — Durival, ouvr. cité, t. I, p. 96. — Hist. des villes vieil
et neuve de Nancy, depuis leur fondation jusqu'en 1788, etc., par le sieu
J. J. Lionnois. 3 vol. in-8.°, Nancy, Hœner père : 1.er vol., 1805; 2.e
3.e vol., 1811; voy. t. II, p. 594 et suiv. — Biographie univers., t. VI
p. 243. L'article est de M. Villenave.

BURTHE.

BURTHE (le baron André), maréchal de camp, mmandant de la Légion d'honneur, né à Metz 8 décembre 1772, est issu d'une famille irlandaise ugiée. Son père, Nicolas Burthe, était marchand cier. André Burthe entra au service en 1791, mme simple soldat dans la cavalerie; sa valeur et talens lui ouvrirent une carrière brillante. Cité avec stinction à la bataille de Nerwinden, le 18 mars 93, il passa capitaine d'état-major à l'armée d'Italie l'an IV, aide-de-camp de Masséna l'année suinte, se signala à l'affaire de Zurich, et fut fait chef escadron sur le champ de bataille. Peu après, il fit entrer dans l'ordre les cantons insurgés de la vallée de isentis, devint premier aide-de-camp de Masséna au siége e Gênes, et reçut, le 20 germinal, deux blessures trèsraves. Dès qu'il fut guéri, Masséna, qui l'honorait d'une mitié toute particulière, le chargea, avec le chef de ataillon Graziani, de porter au premier consul les lrapeaux conquis par l'armée d'Italie, dans les difféentes affaires qui avaient eu lieu avant et pendant le iége. Ce fut le 14 juillet, au Champ de Mars, que Burthe fut appelé à remplir son glorieux message. Il prononça le discours suivant :

« Chargé par le général Masséna de vous présenter les drapeaux pris sur l'ennemi par l'armée d'Italie, il m'est doux de remplir cette mission à une époque aussi mémorable.

« Je te salue, Quatorze-Juillet, jour immortel qui

éclairas nos premiers succès sur la tyrannie, et q
vis luire les premiers rayons de la liberté. Depuis
tems nous te célébrons, et chaque année nous ajouto
de nouveaux prodiges à ceux que tu enfantas.

« Des quatorze drapeaux que voici, six ont été p
par l'aile gauche de l'armée aux ordres du géné
Suchet, et huit par la garnison de Gênes. Les uns
les autres sont le fruit de la valeur. Je n'entreprend
point d'émouvoir vos âmes sensibles par le table
déchirant des souffrances de cette garnison malheureu
il me serait plus doux de vous parler des actions h
roïques qui ont illustré ce siége; mais vous les retrace
c'est les affaiblir, et le sentiment est trop au-dess
des couleurs qu'on lui prête, et de l'art qui veut
peindre, pour que je me flatte de remplir digneme
cet emploi.

« Je vous dirai seulement que nos soldats, penda
un long siége et au milieu des privations et des fatigue
se souvinrent qu'ils étaient français, et qu'ils soutinre
la dignité d'un si beau titre.

« Je ne dois pas oublier que le peuple génois
montra l'allié fidèle de la république; les soins généreu
qu'il donna à nos blessés, et l'enthousiasme avec leque
il applaudissait à nos succès et aux travaux du che
qui les préparait, nous disent assez combien il mérite d
gouvernement français.

« Avant que ces portes, qui ne devaient s'ouvrir qu
pour les vainqueurs de Marengo, tombassent devan
l'ennemi, l'Europe avait vu jusqu'où peuvent aller la
valeur, le dévoûment et la résignation des soldats
républicains.

« Témoin de leur courage, compagnon de leurs fatigues et de leurs privations, je m'honore d'appartenir à cette armée et d'entourer, en son nom, l'autel de la patrie des trophées de ses victoires... »

Nommé adjudant commandant, Burthe fut créé colonel du 4.ᵉ régiment de hussards, par décret du 12 pluviôse an XIII (1804), et envoyé peu après en Louisiane pour faire la reconnaissance de ce pays. De retour sous les drapeaux, il se fit remarquer à la bataille d'Austerlitz, où il avait une brigade sous ses ordres. Son régiment s'est également distingué dans les campagnes suivantes. En 1808, le colonel Burthe, envoyé en Espagne avec le corps dont il était chef, mérita des éloges au siége de Sarragosse, par plusieurs charges brillantes, culbuta, le 30 octobre 1809, la ligne espagnole stationnée aux rives de la Sègre, prit le général ennemi, s'empara d'une grande quantité de vivres et fit 400 prisonniers. En 1810 il coopéra, en Aragon et dans le royaume de Valence, aux opérations du troisième corps, sous les ordres du maréchal Suchet, poursuivit avec vigueur, au mois de mars de la même année, les ennemis au-delà du Minjarès, enleva quatre pièces de canon, des munitions et des équipages. Le 23 avril, il résista au général O'donnel, qui descendait des montagnes pour débloquer Lérida, et malgré la violence de l'attaque de l'avant-garde ennemie plus nombreuse que son corps, il la repoussa et contribua puissamment au succès d'une journée qui nous donna 5,000 prisonniers, et fit tomber Lérida en notre pouvoir. Le colonel Burthe reçut, en cette occasion, de la part du général en chef, les témoignages les plus honorables et les

mieux mérités. Nommé général de brigade le 30 décembre 1810, il prêta serment entre les mains de l'Empereur, le 17 mars suivant. Blessé et fait prisonnier dans la campagne de Russie, le baron Burthe ne reparut sur le théâtre de la guerre qu'en 1815. Il commandait à Ligny, sous les ordres du général Excelmans, une brigade de dragons qui contribua à accélérer la retraite de l'ennemi sur Fleurus, et fut mentionné honorablement par le même lieutenant général pour avoir aidé à la défaite et à la prise de deux régimens de hussards de l'avant-garde de Blucher, culbutés dans Versailles le 1.er juillet 1815. Ce fut le dernier trait de bravoure du baron Burthe.

Ce brave militaire a été nommé commandant de la Légion d'honneur en janvier 1806, et baron en 1810. Il est en non-activité depuis le licenciement de l'armée, et habite Paris.

Dictionnaire historique des Batailles, etc. Paris, Ménard et Desenne, 1818, 4 vol. in-8.°, t. II, 503, t. III, 454. — Victoires, conquêtes, etc., t. 10, 12, 16, 18, 19, 20, 24, 25, p. 74. — Biographie nouvelle des Contemporains, t. III, p. 585. — Tables du Moniteur, de 1799 à 1814, p. 126. — Moniteur, 1815, p. 761.

CADET.

Cadet (Jean-Marcel), littérateur et minéralogiste, membre de l'ancienne Société royale de Metz, ex-secrétaire perpétuel de la Société des sciences, lettres et arts du Bas-Rhin; membre des académies de Lyon, Vaucluse, Nancy, de l'athénée des arts de Paris; archiviste de la Société philotechnique, membre du co-

mité central de la Société de géographie, etc., etc., est né à Metz le 4 septembre 1751. Cet homme distingué n'appartient guère au Pays Messin que par sa naissance. Fils de Florentin Cadet, marguillier de la paroisse Saint-Maximin, et de Françoise Pereau, il quitta de bonne heure la ville qui l'a vu naître, partit pour la Corse avec M. de Boucheporn, et résida pendant vingt-cinq années dans cette île où il a été secrétaire général de l'Intendance, puis subdélégué général et inspecteur des mines. Après l'avoir parcourue plusieurs fois, et dans tous les sens, afin d'apprécier la nature du sol, le genre, l'abondance de ses produits comparés à ceux de France, M. Cadet se servit des rouleaux du cadastre pour figurer la Corse, en relief, avec les matières mêmes du sol. Cet ouvrage curieux, mais qui a demandé à son auteur une grande patience et un tems considérable, facilite beaucoup l'intelligence de ses mémoires *sur les jaspes* et *sur les stations de la mer*. Il est peu de parties de l'administration sur lesquelles M. Cadet n'ait fixé ses regards. Sa pensée se dirigea toujours vers le bien public, et, soit qu'il cherchât à signaler l'importance des forêts de la Corse ainsi que leur coupe intempestive, soit qu'il mît ses soins à faire répartir exactement les cotes personnelles ou la contribution foncière, on reconnut dans ses travaux un amour bien entendu de la chose publique.

M. Cadet avait été appelé, il y a vingt ans, à la place de directeur des contributions du département du Bas-Rhin. Il gérait cet emploi lorsqu'il fut admis à la retraite.

Résolu de consacrer aux sciences et aux lettres les

momens de loisir qui lui resteraient, M. Cadet all se fixer à Paris où il devint bientôt archiviste de l Société philomatique dont il était membre depuis quel que tems.

Lorsque l'Académie de Metz se réorganisa sous l titre de *Société des lettres, des sciences et des arts* elle offrit à M. Cadet le titre de membre honoraire en sa qualité de membre de l'ancienne Société.

OUVRAGES DE M. CADET.

I. *Sur les stations de la mer à différentes distances d centre de la terre.* Bastia, 1785, in-8.°, avec une cart géologique coloriée.

II. *Mémoire sur les Jaspes et autres pierres précieus de l'île de Corse; suivi de Notes sur l'Histoire naturelle de la traduction de Critias, et de divers morceaux d Timée de Platon.* Bastia; 1785, in-8.°

L'auteur ayant indiqué dans cet ouvrage les pierres d Corse qui pouvaient le mieux convenir à l'érection d'un mo nument proposé en l'honneur de Louis XVI, le gouvernemen révolutionnaire lui en fit un crime. L'édition de son mémoir fut saisie à Marseille et brûlée : peu d'exemplaires ont échapp aux flammes.

III. *Mémoire sur les bois de Corse, et Observation générales sur l'époque de la coupe des arbres.* Paris, 1792, in-12.

IV. *État de la Corse pendant la Révolution française.* Paris, Valade (l'auteur), sans date (vers 1798), in-8.° de 56 pages.

V. *Système politique de l'Angleterre, dévoilé aux yeux des nations.* Paris, Valade, 1798, in-8.°

I. *Observations sur la nécessité de régler l'abattage arbres d'après la latitude et l'élévation du sol.* Paris, ade (l'auteur), 1798, in-8.°, avec un Tableau compa- f de la température selon les diverses élévations au-dessus niveau de la mer, ou latitude de chaque localité.

II. *Essai sur la mine de plomb de Modane, en Mau- ine.* (Extr. du Journ. des Mines), Paris, Bossange et son, 1799, in-8.°

e tome XXVIII du Journal des Mines renferme encore même auteur une *Analyse du fer phosphaté bleu* (1810).

III. *Tarif des centimes au franc, ou Table de multi- ations et comptes-faits pour la répartition des contri- ions.* Paris, Valade, an X (1802), 10 livraisons formant ol. in-fol.

X. *Copie figurée d'un rouleau de Papyrus trouvé à èbes dans un tombeau des rois.* Paris (l'auteur), 1805, fol., 72 fr.

X. *Cadastre de la France: Observations de M. Cadet.* is, impr. de Leblanc, 1816, in-4.° de 60 pages.

XI. *Précis des Voyages entrepris pour se rendre par le rd dans les Indes*, et *les Lois physiques à consulter pour uccès des navigations ultérieures.* Paris, Beaucé-Rusand, 18, in-8.° avec carte, 2 fr. 50 cent.

Le même écrit a été reproduit en 1824 sous ce titre: *rection des glaces, déduite des Relations de Ross et de rry.* Paris, (sans date), Dondey-Dupré, Beaucé-Rusand, 8.° de XVI et 125 pages, avec carte, 1 fr. 25 c.

XII. *De l'Air insalubre et de la Fièvre d'Espagne.* ris, l'auteur, 1822, in-8.° 2 fr.

Cet ouvrage, qui a le mérite de la brièveté, de l'à-propos de l'utilité, a été reproduit l'année suivante sous ce titre: *u Sol, de l'Air et des Eaux d'Espagne; Précautions u'ils exigent.* In-8.° de 4 feuilles, 1 fr. 50 c.

XIII. *Corse : Restauration de cette île.* Paris, impr. Beaucé-Rusand, (chez l'auteur), 1824, broch. in-4.°

XIV. *Observations sur l'Expédition de 1827 pour Pôle Nord.* Paris, l'auteur, 1827, in-8.° de 27 pages, 1

Ce dernier ouvrage a été oublié par M. Quérard.

M. Cadet, dont l'âge avancé n'a ralenti ni le zèle ni l'ex cice heureux des facultés intellectuelles, a fourni beauco de mémoires et de dissertations aux nombreuses socié savantes dont il est membre; entr'autres, un *Mémoire e plicatif de l'analogie des étincelles des métaux en défl gration, avec les corps célestes,* imprimé dans le Recu de la Société philotechnique; un *Traité de la lenteur q mettent les substances aériformes, liquides et solides, suivre les mouvemens de la terre, et des effets de cet lenteur sur la salubrité, les débordemens et les alluvion*

M. Cadet s'occupe maintenant d'un ouvrage sur l'impo tance de la Corse, et d'un autre qui donnera l'explicati des noms personnels symboliques. Il donne aussi quelquef des articles à la Revue encyclopédique.

Biogr. nouv. des Contemp., par Arnault, Jouy, Jay, Norvins, t. IV, p. La France litt de Quérard, t. II, p. 7, 8. Ce dernier a fait mal à prop deux hommes de Cadet, ancien subdélégué général de l'intendant de Cor et de J. Marc Cadet. C'est le même. -- Revue encyclopédique, 18: p. 142; 1823, p. 414; 1824, p. 430; 1827, 733.

CAEMMERER.

Caemmerer (Frédéric), directeur des postes à Long wy, né dans cette ville le 27 juillet 1785, est fils d'u ancien chef de bataillon d'infanterie, chevalier de Saint Louis, qui se maria à Longwy où son régiment étai en garnison.

M. Frédéric Caemmerer fit ses études à Nancy, entra ans le corps des mineurs en 1804, et se trouvait employé à Hambourg, lorsqu'il fit connaissance avec la imille du célèbre Klopstock. Le frère de ce grand crivain, homme de lettres lui-même, distingua M. aemmerer et lui donna sa fille.

Nommé à la direction des postes de Longwy, M. aemmerer trouva dans la culture des lettres et des auses un moyen d'employer utilement ses loisirs.

En 1822, il adressa à la Société littéraire de Metz, ujourd'hui Académie royale, un mémoire fort bien fait, ur un autel antique découvert à Havange, village situé ur la route de Metz à Longwy.

Des dissertations judicieuses et des rapprochemens urieux conduisent l'auteur aux conclusions suivantes :

« Le monument décrit est un autel gallo-romain; son « emplacement est celui d'un bois consacré à la religion « des Druides, et peut-être ensuite à un temple auquel « a succédé la chapelle chrétienne, que l'on peut ob- « server aujourd'hui, bien qu'elle tombe en ruines, et « le même autel a servi successivement à différens « cultes. »

Cet ouvrage, aussi bien écrit que savant, a valu à M. Caemmerer le titre de membre correspondant.

La Société académique de Metz avait mis au concours de la même année, la question suivante :

Quelle a été, dans ces derniers tems, l'influence de l'étude des sciences exactes sur les productions purement littéraires?

M. Caemmerer envoya un Mémoire portant pour épigraphe : *Ante omnia musæ*. Cet écrit, quoique ne

traitant pas le point principal de la question, au senti ment de la commission chargée de l'examiner, a par digne d'être honorablement mentionné, à cause de pensées ingénieuses, des images gracieuses et vives qu y sont exprimées en un style pur, élégant, animé, e qui décèle dans l'auteur un adorateur zélé des lettres un amant exclusif des muses.

En 1826, M. Caemmerer adressa à la Société de Met quatre petites pièces de poésie intitulées : *Le Jeun Poète*, *l'Étoile du Berger*, *le Papillon*, *la Barqu égarée*; et, en 1828, quatre autres morceaux; l'un su la *Solitude*; l'autre sur *le Premier Amour*; le troisièm sur *la Marguerite*, et le quatrième sur *l'Orage*.

Le *Chansonnier des Grâces* contient plusieurs morceaux du même auteur, qui ne manquent ni d'élégance ni de naturel.

CAHEN.

Cahen (Samuel), hébraïsant distingué, né à Metz le 4 août 1796, est fils d'un marchand colporteur.

Il a publié :

I. *Cours de Lecture hébraïque, suivi de plusieurs prières, avec traduction interlinéaire, et d'un petit vocabulaire hébreu-français*; par Samuel Cahen, de Metz, professeur de l'école consistoriale israélite de Paris; ouvrage adopté par le consistoire central, à l'usage des écoles primaires israélites de France. Paris, 1824, 1 vol. in-8.°

Cet ouvrage, destiné à initier les jeunes élèves israélites aux simples règles de la lecture hébraïque, mérite d'être cité avec éloge.

M. Cahen a traduit de Salzmann, dont le nom est aussi

élèbre en Allemagne que peut l'être celui de Campe, plusieurs uvrages d'éducation publiés par Pierre Blanchard, tels sont :

II. *L'Ange protecteur de la Jeunesse*, ou *Histoires amu-ntes et in tructives destinées à faire connaître aux jeunes ens les dangers que l'étourderie et l'inexpérience leur font urir chaque jour*, par J. G. Salzmann ; traduites de l'alle-nand par S. Cahen. 1 vol. in-12, fig., 2 fr.

III. *Joseph le Manteau-Noir*, ou *ce que Dieu fait est ien fait ; ouvrage destiné à l'instruction morale de la unesse*, par Salzmann, et traduit par Cahen, 1 vol. in-12, fr.

IV. *Bonne Famille*, ou *la Morale mise en action*, tra-uction de l'allemand de Salzmann ; 2 vol. in-12, fig, 5 fr. Je ne suis pas certain que cet ouvrage soit traduit par le ême.

Revue encyclopédique, 1825, p. 192. — Catalogues de la Librairie Blan-ard. — La France littéraire de M. Quérard, t. II, p. 13.

CAMUS.

Camus (Charles-Nicolas), né à Metz le 30 juin 1731, ort le 12 du même mois 1793, à la suite d'une longue aladie, a été avocat au parlement, juge-garde à la lonnaie, administrateur des hospices, et lieutenant-énéral de police. Le zèle, la probité et le talent que iontra M. Camus dans ces différens emplois lui ont iérité l'estime générale. On conserve aux archives de i ville beaucoup d'ordonnances et réglemens de police bservés encore aujourd'hui, et qui, rédigés par cet dministrateur, attestent à la fois sa philantropie, sa agesse et son jugement éclairé.

CANDALE.

Candale (Louis-Charles-Gaston de Nogaret de Foix
duc de), fils de Bernard de Nogaret, duc d'Epernon
et de Gabrielle-Angélique, légitimée de France, fill
naturelle de Henri IV, petit-fils du célèbre duc d'Eper
non, passait pour le personnage le plus galant de so
siècle. Il naquit à Metz en 1627, et, selon l'habitude d
la noblesse d'alors, eut une éducation martiale cultivé
au sein d'une cour amie des plaisirs. Ayant obtenu
en 1649, un régiment d'infanterie qui portait so
nom, il commanda en Guyenne les troupes du roi
sous le duc d'Épernon son père, qui consentit, e
1652, à lui céder la charge de colonel général d
l'infanterie française. La même année, il fut pourv
du gouvernement d'Auvergne, sur la démission d
cardinal Mazarin, et commanda l'armée de Guyenn
après le comte d'Harcourt, en 1632. Lieutenant géné
ral de l'armée de Catalogne sous le prince de Con
et le maréchal d'Hocquincourt, en 1654, il concour
à la prise de différentes villes, se signala par sa bra
voure dans plusieurs combats, et fut jugé digne, mal
gré sa jeunesse, du commandement en chef que
départ du comte avait laissé vacant. Malheureusemen
pour la gloire du duc de Candale, des pluies conti
nuelles et le peu de troupes qu'il avait à sa dispos
tion ne lui permirent pas de tenir campagne. Il revi
en France avec le regret de n'avoir rien entrepris
tomba malade à Lyon, et y mourut le 28 janvie
1658.

L'oraison funèbre de ce brillant chevalier a été prononcée par le Père Jacques d'Autun (de Chevanes), capucin, (Dijon, 1658, in-4.°), et par plusieurs autres dont les biographes modernes ne nous ont pas conservé les noms. Les Œuvres de Saint Evremont contiennent un portrait fort intéressant du duc de Candale.

Biographie univ., t. VII, p. 7. L'art. est de M. Lacombe.

CANDALE (M.me De).

Anne Goullet de Moliber ou Montlibert [1], épouse de feu Jacques-François-Foix de Candale, ancien capitaine au service de France, et chevalier de Saint-Louis, née à Metz le 26 novembre 1736, était fille de messire Alexandre-Pierre Goullet de Moliber, conseiller au parlement, et de Marianne Dilange. Les vertus de madame de Candale lui assignent une place honorable dans notre Biographie. Douée d'une immense fortune, elle l'employa en partie à des charités, à des donations pieuses, et à des objets d'utilité publique. Elle est décédée le 10 mars 1814; sa mort a causé un deuil général, et son convoi a été l'un des plus beaux que l'on ait vu à Metz depuis long-tems. On a déposé ses restes à la cathédrale de Metz, et gravé cette épitaphe dans l'enceinte de la chapelle à droite de la croix romaine:

[1] L'acte de naissance porte Moliber. Madame de Candale est le dernier rejeton de cette grande famille.

D. O. M.
In medio hujus sacelli
jacet
nobilis Anna de Montlibert,
uxor superstes
dom. de Foix de Candale ord. s. lud. equit.
mulier fortis,
quæ
Christo in pauperibus
vitam consecravit,
facultates sapienti largitione adauctas
sacris ædibus, seminariis, nosocomiis,
ministravit,
urbe obsessâ, milites, hostes que captos
pavit.

Obdormivit in Domino
die x. mart. ann. M. DCCCXIV. ætat. LXXVII,
hostibus, sed christianis
virtutes externas colentibus,
cives illi,
in benefactorum memoriam,
monumentum decreverunt,
quod
familia lugens ponendum curavit.
R. I. P.

Les ennemis de la France, qui entouraient alors Metz, et dont notre généreuse compatriote avait secouru les prisonniers, lui firent faire un service au bourg d'Ars où M. le curé Thomas prononça son éloge.

CHANGEUR.

CHANGEUR (Joseph le), noble du pays messin, était licencié en droit, et vivait au commencement du 17.e siècle. Il a composé plusieurs poésies latines, italiennes, espagnoles et françaises. Elles ne forment

pas un corps d'ouvrage, mais on les trouve citées en différens recueils. Les ouvrages d'Alphonse de Remberviller contiennent quelques-unes de ces pièces qui ne manquent pas de mérite, mais auxquelles D. Bernardin Pierron a eu tort d'adresser cet éloge :

Istius attentâ si mente poemata volvas,
Inspirata Tagi dices vel Tibris in actâ.

« Si vous lisez avec quelqu'attention les ouvrages « de ce poète, vous vous persuaderez qu'ils ont été « écrits sur les bords du Tage et du Tibre. »

D. Calmet, Bibl. lorr., p. 263. — Le Temple des Messins, p. 166, 167.

CHANSONNETTE [1].

Quid fas, quidve nefas (Juris secreta patebant
Ipsi cuncta) suam docuit Cantiuncula gentem.
Justos Pontificum regumque sacrata potestas
Quos habeat fines, et quæ sint munia pandit
Judicibus cumulanda bonis. Ænigmata legum
Solvit quas magnæ quondam edidit Æmula Romæ.
Non solis insigne jubar Metensibus ardet;
Emittit passim radiantis spicula lucis;
Doctas Belgarum Rauracorumque palæstras,
Insolitoque avidos lustrat fulgore Tribocos.

Templ. Met. sacr.

« Le droit n'avait rien de caché pour Cantiuncula. Le peuple messin apprit de lui les lois de l'équité. Il assigna les bornes de la puissance sacrée des pontifes et des rois ; il détailla les devoirs que les juges ont à remplir ; il éclairait les difficultés qui se rencontrent dans les lois données par les empereurs de Constantinople. Une si grande lumière ne pouvait être renfermée dans l'enceinte de cette ville : ses rayons se répandirent de tous côtés ; ils éclairèrent par leur vive splendeur les Pays-Bas, la Suisse et l'Alsace. »

CHANSONNETTE (Claude), qui, d'après un usage généralement adopté à l'époque où il vivait, crut devoir latiniser son nom et se faire appeler Cantiuncula, eut le sort qu'ont ordinairement ceux qui abandonnent leur terre natale pour aller s'établir sous un ciel éloigné.

[1] Cette Notice est imprimée telle que nous l'avons envoyée à l'Académie

Oubliés par des compatriotes qu'ils oublient, leur n
se perd bientôt avec les années, ils meurent sans av
donné matière à la reconnaissance de la cité qui
vit naître, et l'étranger, peu jaloux de consacrer à
mémoire de la postérité un génie qui ne lui app
tient point en propre, néglige les détails de sa
privée et n'élève aucun monument à sa gloire.

Notre savant partagea avec une foule d'autres ce
espèce d'ingratitude, et, jusqu'en 1661 que Paul Fer
dont les recherches immenses embrassent toutes
branches de notre histoire, écrivit à un homme illus
de Bâle pour se procurer des renseignemens sur Ca
tiuncula, on ignorait même l'époque de sa naissan

Les nombreuses contradictions que j'ai rencontr
dans les ouvrages qui le regardent sont une preuve
l'incertitude où se trouvaient les auteurs : Paul Ferr
plus qu'aucun autre, doit servir de guide.

Cantiuncula naquit, selon cet écrivain et l'opini
commune, à la fin du 15.e siècle. Son père Didi
Chansonnette était notaire apostolique et impérial d
cours de Metz et de Toul. Chansonnette ne lui succ
da point dans cette charge, comme l'ont prétend
quelques-uns. Il quitta Metz encore très-jeune, se re
dit à Leipsick pour y faire ses premières études,
obtint en peu de tems, par sa rare intelligence et
rapide développement de son esprit, l'estime et la co
sidération de ses maîtres. Erasme, à qui l'on ne pe
refuser la gloire d'avoir été le plus bel ornement

de Metz en 1822. Dans le compte rendu des travaux de cette Société, 182
23, p. 45, M. Herpin, secrétaire, en relatant le jugement porté sur notr
production, donne Cantiuncula pour un médecin du 10.e siècle.

savant le plus universel de son siècle, commençait
ter un vif éclat dans la république littéraire. L'un
professeurs de Cantiuncula le lui annonça comme
génie naissant, déjà digne, à son âge, d'être admis
a familiarité du grand homme, et bientôt Érasme
forma la même idée.

Cantiuncula ne termina cependant pas ses études à
psick: il vint à Bâle en 1517 et s'y fit recevoir doc-
r en droit. Comme il ne se pressait pas de retourner
letz, on crut que la ville de Bâle se l'attachait en qua-
de secrétaire. Des amis voulurent en effet lui pro-
er cet emploi, mais n'ayant témoigné nulle envie
n être pourvu, ce projet n'avait point eu de suite.

La jalousie, compagne ordinaire du vrai mérite, n'en
pas moins pour lui nuire à Metz. Les Sept de la
erre firent une enquête à cet égard. Le conseil de la
é s'assembla pour l'examiner, le dernier jour de février
18, et il fut arrêté que le père de Claude Chansonnette
cevrait l'ordre de rappeler près de lui son fils sous un
lai très-court. Nos magistrats craignaient avec raison
perdre un sujet dont le talent et les connaissances
écoces pouvaient jeter un grand éclat sur sa patrie.
e son côté la ville de Bâle, qui souhaitait également
fixer Cantiuncula dans ses murs, employa, pour y
rvenir, un moyen plus noble et plus digne de celui
l'elle avait si fort à cœur de conserver. Elle savait que
ute idée de contrainte effraie l'homme de lettres, qu'il
arche fier d'une indépendance acquise par ses lumières,
que le génie s'éteint en cessant d'être libre. Elle
ncouragea ses efforts et ses succès, bien assurée qu'il ne
éderait qu'à l'attrait des récompenses et des honneurs

publics. Une chaire de droit, établie en sa faveur, en 151
lui fournit l'occasion d'exercer sa faconde, et le titre
recteur de cette université célèbre qui lui fut en mê
tems conféré, est le plus digne hommage qu'il ait
possible de rendre à la supériorité de son savoir.

Élevé sur un grand théâtre, Cantiuncula y parut
s'y soutint avec dignité; le monde littéraire se remp
de sa réputation; une foule de personnes illustres r
cherchèrent son amitié. De ce nombre fut Érasme, q
habitait Bâle depuis 1521, afin d'être plus à portée
surveiller l'impression de ses œuvres; et lorsque l'inn
vateur Æcolampade publia, pour la première fois, s
sentimens sur l'eucharistie, les magistrats de cette vil
vinrent consulter Érasme et Cantiuncula : preuve infaillib
de la haute opinion que l'on avait conçue de la pruden
éclairée de ce dernier ! Divers auteurs rapportent qu'É
rasme, plein de confiance en Cantiuncula, le pria
lorsqu'il était encore recteur de l'université, de tent
l'utile réunion des deux églises, mais que celui-ci refus
de s'en mêler par la difficulté qu'il entrevit alors dan
son exécution.

Sans affirmer un fait dont l'authenticité n'est poin
reconnue, j'observerai qu'il se peut qu'Érasme, sollicit
par Paul III [1], de défendre la religion attaquée par d
nombreux et redoutables ennemis, ne crut pouvoi
mieux remplir les intentions du pontife qu'en s'adjoi
gnant un collaborateur aussi distingué.

Impatient d'ajouter d'autres lumières à celles qu'i

[1] Consultez dans le recueil des lettres familières d'Erasme, celle qu
lui écrivit Paul III en réponse d'une qu'il lui avait adressée lors de s
promotion à la thiare. (Année 1535.)

possédait déjà, Cantiuncula quitta sa chaire peu de tems après, et voulut, à l'exemple des anciens philosophes, observer de ses propres yeux les mœurs et les coutumes des nations étrangères. On ne lui laissa point le loisir de suivre ses desseins. Successivement chargé de plusieurs négociations importantes et délicates dans différentes cours d'Allemagne, il se vit obligé de sacrifier au bien commun ses avantages particuliers. Ce fut probablement pour lui marquer sa satisfaction des services éclatans qu'il rendit dans de grandes conjonctures, que Ferdinand I.er, roi des Romains, le nomma son chancelier pour l'Alsace et les autres états d'Autriche situés sur les rives du Rhin. Les devoirs de cette dignité nouvelle arrêtèrent Cantiunçula à Ensisheim. On voit encore dans un ancien compte de la ville de Metz, que, le 31 décembre 1542, *partit de cette ville un Messager envoyé par les Seigneurs commis ès affaires de l'Empire, porter lettres à M. Claude Chansonnette, étant à Ensisheim, par lesquelles on lui priait vouloir servir Messieurs de la Cité, à la journée impériale de Spire.*

Nous devons présumer, avec raison, qu'il défendit de sentiment et de cœur les intérêts de sa patrie, qui, certes, ne pouvaient être en des mains plus habiles.

Le nom de Cantiuncula était aussi fameux dans la politique et le barreau qu'il le fut en éloquence et en philosophie. Nourri, pénétré de la lecture des anciens sur lesquels il s'était formé, la diction de l'orateur romain fut toujours son point de mire; il se le proposa sans cesse pour modèle, et, suivant Érasme, connaisseur en ce genre, il en approchait de très-près. Son style est en général pur, facile, grave et majesteux; il a une manière qui lui est

propre et qui ne le cède en rien aux écrivains de son siècl

Cantiuncula correspondit avec ce qu'il y eut de plu brillant en ces tems-là; mais ce que nous ne devon point oublier pour sa louange, c'est que les princes e les grands, en lui prodiguant leurs grâces et le faisan asseoir jusques dans leurs conseils, ne le firent jamai départir des principes de justice et de modération q semblaient être innés chez lui. Entouré de piéges e d'écueils, sa délicatesse, chose rare aujourd'hui, n reçut aucune atteinte. De combien d'hommes d'état e dirait-on autant?

On ignore l'époque de sa mort, on sait seulem qu'il parvint à un âge très-avancé. Foës et Paul Ferr attestent qu'après avoir exercé long-tems les fonction de chancelier à Ensisheim, il rentra dans sa ville natal où il mourut comblé d'honneurs.

Le jugement qu'ils en portent, notamment le premier (*In præf. Æconomiæ*), mérite place ici:

Cl. Cantiunculam doctiss. et prudentiss. hominem e Jo. Felicem fœlicissimâ facundiâ, nostrâ ætate vidimus. Quæ sanè ornamenta celeberrima huic civitati autoritatem summam conciliârunt, et Remp. optimis institutis fundatissimam tantis honoribus cumularunt, ut immortalitatis gloriam consequatur et omni laude dignetur.

Henri-Corneille Agrippa lui-même révoqua, en faveur de notre jurisconsulte, la sentence outrageante que le dépit et l'ingratitude lui arrachèrent contre la ville de Metz. Il en parle très-avantageusement dans ses lettres.

Le célèbre médecin Louis, dont la générosité dota notre ville de huit médaillons en marbre représentant autant d'illustres Messins, n'hésita pas de ranger parmi eux

Cantiuncula. C'est encore de la part d'un homme tel que Louis, l'éloge tacite le plus parlant et le moins suspect.

Nous avons de Cantiuncula beaucoup d'ouvrages : 1.° *Un Discours apologétique en latin, contre ceux qui prétendaient que les principes du droit civil ne pouvaient se concilier avec les maximes de l'Évangile;* 2.° *un Traité de la Puissance du Pape, de l'Empereur et du Concile;* 3.° *deux Livres sur les devoirs des Juges;* 4.° *une Paraphrase sur les trois premiers livres des Instituts de Justinien;* 5.° *un Recueil de Consultations qui n'a été imprimé qu'après sa mort;* 6.° *Topica exemplis legum illustrata.*

Henrici Pantaleonis de viris illustribus Germaniæ, in-4.° pars. III, p. 148, anno salutes 1530. — Lettres d'Erasme et de Henri Corneille Agrippa. — Bibliothèque de Gesner. — Vie des illustres jurisconsultes par Melchior Adamus. — Foës, OEconomia hippocratis, préf. — Biblioth. lorr. de D. Calmet. — Hist. de Metz, t. III, p. 14. — Affiches des Trois-Évêchés, du 12 juillet 1779. — Temple des Messins, p. 132 et suiv. — Les Biographies modernes ne parlent pas de cet homme illustre.

CHASSEL.

Chasselii scalpro non intractabile marmor,
Eximiis Cæsar quas Manibus extruit, aras
Exornat; tumulis meritos superaddit honores;
Et rudibus novit proceres effingere saxis.
Alter Praxiteles, et vivos ducere vultus.
Artis opus, possine videas spirantia signa.

Temp. Met. sacr.

« La dureté du marbre céda au ciseau de Chassel. Il décora cet autel que François éleva aux mânes de ses aïeux. Il orna de superbes mausolées les tombeaux des grands hommes. Les pierres brutes devinrent, sous la main de ce nouveau Praxitèle, des figures ressemblantes et presque animées. Vous pouvez voir en différens endroits des chefs-d'œuvre de Chassel, auxquels il ne manque que la parole. »

CHASSEL (Remy-François), petit-fils de Charles, sculpteur de Louis XIV, et dont les crucifix sont fort

estimés, suivit avec distinction la profession de so ancêtre. Il est né en 1666, à Metz, où son père, sculpteu du roi, s'était retiré à cause du malheureux état où s trouvait alors la Lorraine. Dès l'âge de dix ou onze ans le jeune Chassel partit pour Paris. Son père le confi à Lecomte, sculpteur du roi, qui en prit un soin par ticulier. Il travailla aux ouvrages de Versailles che Boulogne, Courton et Desjardins, et revint en Lorrain après avoir séjourné plusieurs années dans la capitale Le duc Léopold I se l'attacha en lui donnant un place de professeur à l'académie de peinture de Nancy qui rivalisait alors avec les plus célèbres de l'Europe

Chassel composa un grand nombre d'ouvrages qui ont presque tous disparu dans les excès du vandalisme révolutionnaire.

I. Aux Minimes, *le Monument funèbre du président Cueillet*. C'était un vaste tombeau placé sur un piédestal dont la partie du milieu, plus saillante, présentait l'épitaphe inscrite sur une table de marbre qui descendait plus bas que le tombeau. La Justice, tenant une balance d'une main et de l'autre une épée, reposait sur un socle et sur de gros volumes posés au milieu du tombeau. D'un côté, deux lévriers servaient de supports et l'on voyait une cotte d'armes et des timbales; de l'autre côté, un Génie foulant aux pieds de gros volumes et des rouleaux de parchemins, avait dans une main un miroir et dans l'autre un serpent. Entre le Génie et la Justice, un globe était placé sur un bloc de pierre, et derrière, un casque.

II. Aux Minimes, *le Monument du procureur général Mathieu de Moulon*.

Ce tombeau, attaché au mur, présentait à sa partie la plus saillante une table de marbre avec une inscription. Sur le

ombeau s'élevait une pyramide tronquée par la tribune
lacée au-dessus et sur laquelle étaient représentées les ar-
es du défunt ornées d'une couronne de baron, et d'azur
la sirène d'argent tenant à la main droite une lampe an-
ique d'or, allumée de gueules. Du côté droit, la Justice,
ise sur de gros volumes, avait sa balance d'une main, et
e l'autre un glaive; près d'elle se voyait une sphère, et,
arrière, un faisceau d'armes. La Sagesse, sous la figure
Minerve, le casque en tête, assise sur de gros volumes,
tenant l'un d'eux à la main, occupait le côté gauche.

III. Aux Minimes, *le Monument de Jean-Léonard,
aron de Bourcier et de Montureux*, ouvrage regardé
mme le plus beau de tous ceux qui étaient alors à Nancy.
Un grand portique ceintré, pratiqué dans le mur, orné
e deux grands pilastres d'ordre corinthien, s'élevait jusqu'à
voûte d'une des chapelles de l'église. L'intérieur conte-
ait un piédestal supportant un vaste sarcophage de pierre
anche, dont une partie était couverte par une table de
arbre noir présentant l'épitaphe du défunt. Au-dessus du
rcophage et sur un socle s'élevait avec majesté la statue
u baron de Bourcier, de grandeur naturelle, à genoux sur
n coussin très-bien orné, et revêtue des habits de magistrat.
evant elle, le mortier; derrière, une pyramide de marbre
run veiné, qui s'élevait jusqu'au ceintre du portique, or-
ée de l'écu des armes du baron, et surmontée d'une urne
épulcrale. A droite et à gauche du tombeau, des génies en
leurs foulaient des livres épars.

IV. Église des Carmes, chapelles de la nef. *Deux belles
figures représentant la Piété et la Charité* tenant des tables
e marbre sur lesquelles étaient inscrites des épitaphes de la
amille de MM. Antoine.

V. Dames du Saint-Sacrement (Église des). *Le Mau-
solée de François-Josias Bousmard*, conseiller à la cour

souveraine de Lorraine, mort en 1708. C'était un des me
leurs ouvrages de Chassel.

VI. *Le Génie des beaux-arts.* Groupe destiné à orner u fontaine que l'Hôtel-de-ville avait résolu de faire constru devant l'ancien collége. Ce projet n'eut point lieu alor mais, quelque tems après, la municipalité fit élever u fontaine sur la place de Grève, dans l'emplacement de l' niversité, et la décora de l'œuvre de Chassel. Plus tar la fontaine ayant été changée, M. Hanus, lieutenant-géné de police, acheta ce superbe groupe pour en décorer s jardin d'Amance.

VII. *Un Monument pyramidal* que le prince de Gui fit élever dans son château en l'honneur du duc Léopol Ce bel ouvrage représentait le Tems appuyé sur un troph d'armes, sur des livres, etc...., et, dans une position pl élevée, l'Histoire, tenant de la main gauche un livre ouver et, de la droite, montrant la vie du souverain. Le somm de la pyramide était chargé du médaillon du prince su monté d'un soleil, symbole de la vérité.

Les plâtres modèles de ces deux ouvrages se voyaie encore, à la fin du siècle dernier, chez un neveu de l'a teur, M. Jean-Gabriel-François Chassel, substitut à chambre des comptes, avocat au parlement de Nancy, censeu royal et inspecteur de la librairie.

VIII. *Le portique de l'Hôtel de Gerbéviller*, à Nanc

IX. *Une Vénus*, autrefois chez madame la comtesse Bégue, à la Neuve-ville.

X. *Le Mausolée de M. le Bégue*, à Saint-Dié.

XI. *Le Mausolée de M. Dufort*, dans le même lieu

XII. *Le Tombeau de M. de Ludres*, à Ludres.

XIII. *Les bustes de Charles V, de Léopold, et d S. A. R. Madame*, autrefois chez un M. André, d Nancy.

XIV. *Quelques Figures sculptées* sur la montée qui nait à l'église des chanoines de Saint-Dié.

XV. *Les Figures qui décorent l'autel de la chapelle ale des Cordeliers de Nancy*, ainsi que *le Christ* qui ne le devant de l'autel (1750).

Le Christ est un des plus beaux ouvrages de Chassel.

XVI. C'est sur les dessins de Remy-François Chassel, par ordre du duc Léopold, que Le Clerc a gravé les ailles de Charles V, père de ce prince, et destinés à er sa glorieuse vie, que le P. Hugo devait écrire. Mais raisons de politique ayant empêché la publication de vrage, Le Clerc garda les planches dont Chassel corrigit les épreuves. Le journal de Luxembourg, du mois vril 1753, en annonçant la mort de cet illustre sculpr, lui attribue les dessins des batailles de Charles V vées par Le Clerc.

Ce fut sur la fin de ses jours que Chassel composa l'esisse d'un monument dont Léopold voulait honorer la moire de son père. Ce héros était représenté avec les nemens, les attributs et les figures qui pouvaient être latifs à ses victoires. Les massifs étaient en bois et les nemens en cire. On ne sait ce qu'est devenu cet ouage.

A la mort de Chassel, arrivée le 5 octobre 1752, cabinet et les porte-feuilles de cet artiste furent ndus, et une infinité d'esquisses de son invention vinrent la propriété des différens curieux de Nancy a du dehors. Le neveu de Chassel en possédait un rtain nombre. Il avait aussi le portrait de son oncle présenté dans un médaillon sur lequel son épouse ppuyait la main. La révolution, si fatale aux beaux rts, a fait disparaître tous ces précieux restes de l'un

des plus célèbres sculpteurs que le Nord-Est de France ait vu naître.

Biblioth. lorr., p. 271. — Temple des Messins, p. 144 et suiv. Durival, ouvr. cité, t. II, p. 49. — Histoire des villes vieille et ne de Nancy, depuis leur fondation jusqu'en 1788. Par le sieur J. J. Lionno prêtre, etc., 3 vol. in-8.°, Nancy, Hœner père, t. II, p. 301, 3 312 à 316, 388, t. III, p. 164.

CHATELAIN.

Chatelain, (Jean) et plutôt Jean, car c'était s vrai nom de famille, vivait à Metz, sa patrie, au 1 siècle. On l'a appelé le Châtellain ou Châtelain cause des fonctions qu'il remplissait à la porte Sai Thiébault, espèce de forteresse dont il était capitai Calmet, Goujet et d'autres écrivains ont eu tort le confondre avec Jean Châtelain, religieux Augusti né à Tournay, et qui a péri à Metz, le 12 janvi 1525, par le supplice du feu.

Notre Jean Châtelain n'a d'autre titre à l'illustratio qu'un abrégé en mauvais vers de la grande Chroniq de Philippe de Vigneules; abrégé qui paraît avoir jo d'une grande vogue, car on en trouve partout des c pies et même des continuations. Il fut imprimé so ce titre:

La Chronique de la noble Ville et Cité de Metz. Metz veuve Bouchard, 1698. — In-12.

Cette édition, la seule que je sache avoir été faite quoiqu'en dise D. Calmet, est devenue fort rare. Elle n contient que l'ouvrage de Jean Châtelain, car les dernie

quatrains appartiennent à l'année 1471. L'abbé de Senones en donna de longs extraits dans les preuves de son Histoire de Lorraine, imprimés sur un manuscrit augmenté jusqu'en 1550. Les auteurs de l'Histoire de Metz citent assez souvent, sous le nom de Chronique de S.t-Clément, un exemplaire aussi manuscrit qui s'arrêtait en 1620. Enfin, l'ouvrage le plus complet que j'aye encore vu se trouve dans la bibliothèque de M. Noël, notaire. En voici le titre et la description succincte :

Les croniques de la Ville de Metz concernant ce qui s'y est passé depuis le tems le plus reculé jusqu'à présent. Ex manuscriptis Caroli Faure de Fayole, in-folio de 318 pages, non-compris un avant-propos de 18 pages sur la ville de Metz, et, à la fin du volume, un exposé de la fondation des églises de Metz, 16 pages, suivi d'une table des matières, 18 pages.

Ce manuscrit, copié et en partie composé dans le siècle dernier, est fort net. Il comprend toutes les continuations de la Chronique du doyen de S.t-Thiébault, plus, des détails curieux écrits en prose et servant d'exposé aux quatrains de la chronique. Le manuscrit s'arrête en 1732, époque de la mort de M. de Coislin, dont il contient un éloge, suivi d'une copie de son testament.

D. Calmet, Hist. de lorr., t. I, xciij, t. III, cclxxxj à cccxxxvj, — Biblioth. lorr., p. 273. Hist. de Metz, t. I, Préface, XII. — III, 13. — Goujet, Biblioth. française, t. XV, p. 2 à 6. — Biblioth. hist. de la France. n.os 38768, 38872, 38878. — Essai philologique sur les commencemens de la typographie à Metz, p. 106.

CHAUMAS.

Chaumas (Jean-Baptiste-François-Octave), médecin, membre de l'Académie royale de Metz, secrétaire

de la Société des sciences médicales du départem de la Moselle, de la Société d'instruction médicale Paris, chirurgien des hôpitaux civils, médecin du l reau de charité et de la maison des orphelines, el naquit à Metz le 24 juin 1790. Après avoir fait études classiques à l'école centrale et chez M. Schm de Metz, il fut employé comme élève à l'hôpital r litaire de la même ville. Dans le temps où chac devait payer de sa personne, on l'envoya aux armé il alla en Flandre avec la cohorte de la Moselle, p à la grande-armée et se trouva au siége de Dantzi où il fit le service de la première demi-brigade de la 3 division. Après avoir passé plusieurs mois en Russi avec la garnison de Dantzick prisonnière, M. Chaum revint en France, se fit recevoir docteur en médecine la faculté de Paris, en 1815, et se fixa dans sa ville n tale. On doit à M. Chaumas :

I. *Considérations sur la Faim*. Paris, de l'imprimerie Didot jeune, 1815, in-4.°

II. *Compte rendu des travaux de la Société des Scien médicales du département de la Moselle, pendant l'a née 1822, par M. Chaumas, secrétaire adjoint.* (Séan du 28 novembre.) Metz, chez Verronnais, brochure in-8.° d 48 pages, y compris un discours d'ouverture, le programm des prix et le tableau des membres de la Société.

III. *Compte rendu des travaux de la Société.* Année 182 in-8.° de 68 pages avec la liste des membres. — Séance du mai 1824. Metz, de l'imprimerie de Collignon.

IV. *Compte rendu des travaux de la Société des scienc médicales du département de la Moselle, par M. Chauma secrétaire.* (Séance du 11 septembre.) Metz, de l'imprimeri

de Collignon, 1827, brochure in-8.°, 46 pages, non compris deux discours dont l'un par M. Chaumas, est l'éloge de M. de Gorcy, médecin. 16 pages.

V. *Considérations sur le danger des inhumations précipitées;* mémoire resté manuscrit et envoyé à la Société des lettres, sciences et arts de Metz, en 1821. Il valut à M. Chaumas le titre de membre titulaire.

Ce médecin est en outre auteur de plusieurs Observations et Rapports judicieux mentionnés dans les Recueils des Travaux de l'Académie et de la Société médicale de Metz. Il a fait quelques additions au bistouri dont on se sert pour débrider l'anneau dans l'étranglement de la hernie, et consacre à l'étude les loisirs que lui laissent sa clientelle. C'est à lui que l'Académie royale doit la première idée de l'exposition des produits de l'industrie du département.

CHAZELLES.

Tschudius arboribus quantas insumpsit alendis
Plantis indigenis tantas Asiisque colendis
Chaselius curas impendit. Ditius hortis
Lorriacis quidquam vix magna Lutetia cernit.
Templ. Met. sacr.

« Autant Tschudy s'est donné de peine pour la culture des arbres; autant Chazelles prend de soin pour élever toutes sortes de plantes indigènes et exotiques. Paris n'offre rien de plus beau en ce genre que les raretés rassemblées dans les jardins de Lorry. »

CHAZELLES (Laurent-Marie de), né à Metz le 28 juillet 1724, y est mort le 28 mai 1808, après avoir mené une vie laborieuse dont la patrie reconnaissante doit apprécier les bienfaits. D'avocat au parlement de Metz, il passa conseiller au même siége; puis, en 1754, président à la grande chambre; fonctions éminentes

dont le jeune de Chazelles soutint dignement l'écl
Élu membre de l'Académie de Metz, lors de sa fo
dation, il présida cette Société savante avec le ti
de directeur en 1764, 1765 et 1768. De Chazell
alliait le goût de l'histoire naturelle à celui des étud
parlementaires et législatives. Ce fut afin de satisfaire s
penchant pour les plantes qu'il fit bâtir le château
Lorry-devant-le-Pont : les jardins et les serres de ce
belle résidence ont attiré, pendant quarante ans, l
étrangers qui visitaient avec un égal intérêt le domai
de Colombey, planté par le baron de Tschudy, aut
Messin distingué qui trouvera place dans cette Biographi

De Chazelles avait fixé dans son château M. Couti
habile botaniste-cultivateur, aux soins duquel est co
fié encore aujourd'hui le Jardin des plantes de la vil
de Metz, et jouissait des charmes du repos au mili
des orages qui agitèrent la fin du dernier siècle. Il
porta point ombrage aux méchans, « parce que, d
M. Teissier (Essai philologique), la passion des scienc
naturelles semble exclure tout ce qui appartient à
politique; les naturalistes ne conspirent pas; c'est
peuple inoffensif. »

En 1800, le président de Chazelles étant sorti
sa retraite, le comte Colchen, alors préfet, le fit nomm
membre du conseil général du département, et il pr
sida cette assemblée pendant les cinq premières session

M. de Chazelles avait épousé, en premières noces
M.lle Anne-Gabrielle France, et, en secondes noce
M.lle Barbe-Luce Besser. Il eut plusieurs enfans. Un
demoiselle de Chazelles est mariée avec M. le comte d
Fouquet, propriétaire à Metz.

On lui doit:

I. *Dictionnaire des Jardiniers, etc., ouvrage traduit de l'anglais, de Phil. Miller, par une société de gens de lettres* (de Chazelles), avec des notes relatives à la physique et à la matière médicale (par Holandre). Paris, Guillot, 1785 et suiv., 8 vol. in-4.° d'environ 600 pages avec planches.

Cet ouvrage n'est pas seulement, comme on le pourrait croire, une simple nomenclature des connaissances que le jardinage exige, il donne des préceptes pour multiplier et faire prospérer tous les objets soumis à l'agriculture, etc.

M. de Chazelles y a ajouté un grand nombre de plantes inconnues à Miller, et a substitué des noms français à toutes les dénominations anglaises.

L'ouvrage fut dédié à Monsieur, frère du roi.

Le supplément est de Chazelles seul. Il a paru avec le titre suivant :

II. *Supplément au Dictionnaire des Jardiniers, qui comprend tous les genres et les espèces de plantes non-détaillées dans le Dictionnaire de Miller, etc.* Metz, 1789 et 1790, 2 vol. in-4.° de plus de 700 pages, avec planches à la fin de chaque volume; à la tête du 2.e se trouve une gravure représentant le château de Lorry-devant-le-Pont.

Il en existe à Metz quelques exemplaires tirés sur beau papier et dont les gravures ont été enluminées par M. de Chazelles lui-même.

L'auteur a puisé ses descriptions dans les meilleurs ouvrages ou les a prises sur les plantes elles-mêmes, dont il possédait une des plus riches collections qui fussent alors en France. Il indique aussi avec soin la manière de les cultiver et leurs usages économiques, industriels, médicinaux, etc.

Du reste, M. de Chazelles a cru devoir suivre le plan de Miller.

Son ouvrage, présenté à l'Académie de Metz, a eu p
censeurs MM. du Tennetar et Cheuvreuse, qui en ont
un rapport très-honorable.

Temple des Messins, p. 182 et suiv.—Petites Affiches de Metz, 1781, p.
-- J. S. Ersch, la France litt., etc. t. I, p. 285, V. 124.—Barbier (Alex.-A
Dict. des ouvrages anonymes et pseudonymes, etc., t. I, p. 155,
— Essai philol. sur les commencemens de la typographie à Metz, p.
172. — Dans la Biographie universelle, (t. VIII, p. 316, — XXIX, p.
M. du Petit-Thouars a confondu le président Chazelles, traducteur
Dictionnaire des jardiniers (The gardener Dictionnary), avec Chaz
de Prisy, membre du bureau de comptabilité nationale, et l'une des
times du 10 août. Cet article est à refaire complétement.

CHEDEAUX.

CHEDEAUX (Pierre-Joseph), chevalier du Lio
Belgique, conseiller du roi au conseil général de com
merce, membre de la Société d'encouragement po
l'industrie nationale, président du tribunal de commer
de Metz, et membre titulaire de l'Académie royale d
cette ville, a pris naissance dans nos murs le 31 ao
1767. Il est fils de Georges Chedeaux, marchand,
de Jeanne Laurette.

Destiné de bonne heure au commerce, le jeun
Chedeaux l'apprit à Lyon où il était en 1790, ch
d'une fabrique de soieries. Revenu cinq années aprè
dans sa patrie, il jeta les premières bases du gran
établissement de broderies qu'il possède aujourd'hui
composa plusieurs mémoires pour améliorer l'état d
commerce et en signaler les entraves; fut nommé, en
1806, juge de ce tribunal; en 1810, membre de la

iété d'agriculture, des arts et du commerce, chargé
née suivante de transmettre au ministre des ren-
nemens sur le mouvement du commerce dans les
ndes foires d'Allemagne. Appelé, en 1813, au conseil
éral du commerce de France, M. Chedeaux profita
cette faveur pour adresser au ministre de l'intérieur
travail sur les moyens d'occuper la classe indigente
s les grandes villes. Il reçut, en 1814, la croix de
Réunion, envoya au ministre un nouveau travail sur
moyens d'affermir le crédit et d'établir une grande
ulation, fit partie de la députation de Metz chargée
présenter au roi, en 1814, les hommages du com-
rce de cette ville, et exposa, dès lors, au gouver-
ment, les avantages qu'un transit général procurerait
a France.

Maire de Metz en 1815, M. Chedeaux se conduisit
ec modération, de manière à gagner l'estime de ses
ncitoyens. Une chambre de commerce ayant été
stituée peu de tems après, des suffrages unanimes
portèrent à sa présidence. En 1816, sur l'invitation
MM. Ducherrey, Ernouf, Dehausen et De Gartempe,
demeura à Paris pour plaider la demande d'un
trepôt à Metz. Ce fut d'après sa proposition et sur
plan qu'il présenta que le conseil municipal de cette
lle, dont il faisait partie, forma la Société de bien-
isance, si utile pendant la disette de 1817. Un
émoire de M. Chedeaux, envoyé à M. Decaze, porta
dernier à encourager une semblable association dans
acun de leur département respectif.

En 1818, dans un conseil des ministres auquel
ssistaient toutes les députations de l'Est, ainsi que celles

des ports, M. Chedeaux plaida avec chaleur la cau des entrepôts et transits, et reçut, la même anné le brevet de conseiller du roi au conseil général d commerce. Peu après, il parla dans ce même consei présidé par le ministre de l'intérieur, en faveur d entrepôts de Metz et de Paris. Le gouvernement o donna l'impression de son opinion. Il fit, en 182 un voyage sur les frontières de Prusse et des Pays-Ba pour chercher les moyens d'ouvrir un débouché au produits surabondans de nos vignobles, et transmit u grand nombre de documens au président du bureau d commerce. Tels sont les actes publics de M. Chedeaux différemment jugé par ses concitoyens, qui ne lui on pas tous trouvé des droits à la candidature législati qu'il sollicita vainement plusieurs fois. Ses grande entreprises commerciales mettent entre ses mains l'exis tence d'une grande quantité de familles; glorieus position pour celui dont l'âme élevée ne spécule pa sur le pain du pauvre. Les produits manufacturier de M. Chedeaux ont obtenu des distinctions et de médailles de première classe décernées aux exposition départementales de 1823, 1826, à celle du Louvre de 1827, et à l'exposition départementale de 1828, une médaille d'or.

Indépendamment des ouvrages que nous avons rapportés, il en est quelques autres qui ont fait honneur au commerçant dont nous parlons :

I. *Mémoire sur le colportage*. 1805. Manuscrit.

II. *Mémoire pour servir à la rédaction du Code de commerce*. 1806. Manuscrit.

III. *Des ressources du commerce pour le rétablissement du crédit et l'encouragement de l'industrie.* — 1811. Imprimé.

IV. *Mémoire sur les ressources que présente le commerce pour affermir son crédit, établir une grande circulation, et seconder les vues du gouvernement.*

Avec des additions importantes commandées par les circonstances actuelles.

Communiqué au conseil général de commerce de France, en juin 1814.

Par P.-J. Ch***, l'un de ses membres. Metz, Collignon, 1814, in-8.°, 48 pages.

V. *Réflexions sur la nécessité d'établir des entrepôts sur tous les points principaux de la France, et particulièrement à Metz.*

Paris, Ant. Bailleul, avril 1819, in-8.°, 23 pages.

VI. *Opinion de M. Chedeaux, de Metz, Conseiller du Roi au Conseil général de Commerce, sur la Question des Entrepôts intérieurs, prononcée le 27 décembre 1819 à la séance du Grand Ordre du Jour, présidée par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, et imprimée par ses ordres.*

Paris, de l'imprimerie royale, décembre 1819, in-4.° de 48 pages.

VII. *Projet d'établissement d'une Foire européenne à Metz.*

Metz, Collignon, août 1822, in-8.°, 66 pages.

« Ce projet, médité pendant vingt années, fut pris en considération par le conseil général de commerce; les Anglais le mirent en pratique, et la prochaine franchise du port d'Amsterdam dira si nos voisins savent profiter de nos conceptions et de notre impéritie. »

L'ouvrage de M. Chedeaux lui valut le titre de membre de l'Académie de Metz.

VIII. *Notice sur M. Chedeaux, adressée le 20 novembre 1827 aux électeurs de la Moselle, et, le 3 février 1818, à ceux du 4.e collége électoral de la Seine.*

In-8.°, 8 pages. Imprimerie de Selligue.

IX. *Lettre sur le transit et l'entrepôt, adressée à Son Excellence le Ministre du commerce et des colonies, et distribuée aux chambres.*

Le commerce n'est que le transport de marchandises d'un lieu à un autre.
J.-B. Say.

Paris, Selligue, 26 avril 1828, in-8.° de 14 pages.

On a eu tort d'attribuer à M. Chedeaux un *Mémoire sur le transit général adressé par MM. les délégués des principales chambres de commerce de France, à Son Excellence le Ministre du commerce et des manufactures.*

Paris, Selligue, 1829, in-4.° de 15 pages. Il ne lui appartient pas plus qu'aux autres signataires.

CHEMINOT.

Cheminot ou Cheminet, est sans doute le Jean de Cheminot ou Cheminet, carme, dont parle Trithème dans son ouvrage sur les écrivains de l'ordre des Carmes, sous le nom de *Johannes Cimineto.* On ignore le lieu de sa naissance, mais il appartient à notre province plus qu'à toute autre, parce qu'il habita Metz une grande partie de sa vie, et qu'il est naturel de le croire originaire d'une contrée où son nom est encore

assez répandu. Professeur au couvent de Metz, il se distingua par son profond savoir, ses sermons et son éloquence, et composa plusieurs ouvrages :

I. *Speculum Institutionis Ordinis sui*, lib. 1.

II. *Sermones de tempore*, lib. 1.

III. *Sermones de Sanctis*, lib. 1.

IV. *Sermones per Quadragesimam*, lib. 1.

Trithème attribue encore d'autres écrits au même auteur, mais sans les nommer.

D. Calmet (Biblioth. lorr., p. 276), n'a fait que répéter ce que dit Trithème ; et les autres Biographies ont omis Jean Cheminot.

CHENU.

Chenu (Louis), ancien conseiller-échevin et avocat au parlement de Metz ; reçu en 1750 censeur royal et inspecteur de la librairie, fonctions qu'il exerça jusqu'à la révolution ; procureur du roi au siége de la monnaie, en 1765, était fils de Claude Chenu, marchand, et de Marie Grandjean. Né à Metz le 20 février 1730, il mourut dans un âge avancé, après avoir consacré une partie de ses veilles aux intérêts de la province qui lui donna le jour. C'est à lui qu'on est redevable des premières dispositions d'ordre, suivies encore aujourd'hui dans les incendies.

M. Chenu a publié :

I. *Catalogue de la Bibliothèque de l'ordre des avocats du Parlement de Metz, établie en vertu de la délibération*

du 22 avril 1761, homologuée par arrêt de la Cour, d 1.er juin suivant.

Metz, Joseph Antoine, 1776. — In-4.°, 157 pages.

L'auteur était alors bibliothécaire du barreau de Metz.

II. *Suite de la Table chronologique des édits, déclara tions, lettres-patentes sur arrêts, registrés au Parlemen de Metz; ensemble des arrêts de réglemens rendus pa ladite Cour, et autres arrêts du Conseil.*

Metz, Joseph Collignon. — 1769. Petit in-4.°, 110 page sans nom d'auteur.

Le frontispice porte l'année 1769; mais l'ouvrage com prend jusqu'à l'édit d'octobre 1771, portant suppression d Parlement de Metz. Chenu a continué un travail dont s'éta longtems occupé M. Lançon (Nicolas-François), conseille d'honneur au Parlement de Metz. *Voy.* Lançon, tom. II

III. *Tableau de la Monnoie de Metz, de ses officiers de son ressort et de ses justiciables; précédé d'un préci historique.* (Sans nom d'auteur).

Metz, J.-B. Collignon, imprimeur de la Monnoie. 1785 Petit in-4.°, 81 pages, avec quelques gravures de monnaie et les armoiries de toutes les villes citées dans l'ouvrage.

Cet ouvrage paraît avoir joui d'une assez grande réputa tion, car il eut plusieurs éditions qui furent promptemen épuisées. Une première édition parut en 1773, in-4.°, 1: pages; une seconde en 1781, 45 pages, sans gravures, n précis historique, mais avec des notes.

Les Biographes n'ont pas été favorables à Louis Chenu; ils l'ont oubli dans leurs nomenclatures; et M. Quérard, dont les articles sont généralemen aussi exacts que complets, ne cite que le *Catalogue de la Bibliothèque de Avocats.* Une partie de nos renseignemens a été puisée dans les Annuaire de l'époque, dans l'*Essai philologique sur la Typographie à Metz*, p. 129 135, 142, 156, et dans les *Petites Affiches de Metz*, 1781, p. 295, 399; 1782, p. 321.

FAMILLE DE CHÉRISEY [1].

Cette illustre et ancienne Maison, l'une des principales de la Lorraine, est originaire de Champagne. Elle se trouve comprise avec les seigneurs de Choiseul, de Roucy, de Stainville, etc., dans un dénombrement des grands vassaux de Champagne qui avaient le droit de porter bannière, dénombrement fait sous le règne de Philippe-Auguste, depuis l'année 1180 jusqu'au 14 juillet 1223. Les terres de la seigneurie de Chérisey ayant été comprises dans les États de Lorraine, devinrent une des clefs du duché dont elles faisaient partie; et leurs possesseurs, que les princes de Lorraine avaient grand intérêt à ménager, furent maintenus dans tous leurs droits et privilèges, afin de les porter à mieux défendre les frontières contre les ennemis du dehors. Ils conservèrent leur titre de *souveraineté*, et furent assimilés à l'ancienne chevalerie lorraine. La Maison de Chérisey coopéra à une foule de guerres qui, plusieurs fois, ont ruiné et diminué son domaine. En 1367, par exemple, dans la guerre qui eut lieu entre les Messins et Pierre de Bar, Chérisey fut détruit en même tems que le château de Marsal et Mousson.

La famille en question s'allia avec les Du Châtelet, les Bassompierre, les Ragecourt, les Nettancourt, les Gournay, les Chamissot, et une foule d'autres Maisons fort illustres. Elle avait pour armes coupe d'or et d'azur,

[1] Le nom de Chérisey s'est écrit *Cherisey*, *Charisy*, *Chérésy*, et de plusieurs autres manières.

le chef chargé d'un lion issant de gueules, armé, couronné et lampassé de même.

CHÉRISEY (Louis Comte de).

Chérisey (Louis Comte de), seigneur de ce lieu, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant des gardes-du-corps, grand-croix de Saint-Louis, gouverneur du fort Saint-Jean de Marseille, et commandant de la Maison du Roi pendant les campagnes de 174 et de 1744, a été l'un des plus grands généraux de son tems. Fils de messire Charles de Chérisey, chevalier, seigneur de Chérisey, du Vieux-Dampierre, d'Antes, de Senencourt et de Lalleuf, capitaine au régiment de Touraine, puis commandant de l'ancienne compagnie des gardes-du-corps du duc de Lorraine, et de dame Françoise d'Ernecourt, le comte de Chérisey naquit et fut baptisé à Metz le 3 juin 1667. Louis de Beauveau, seigneur d'Espense, maréchal des camps et armées du roi et M.lle Olimpe de Chérisey, tante de l'enfant, veuve de Jean de Heppe, chevalier, seigneur de Germiny ex-ambassadeur à la cour de France pour la couronne de Suède, le tinrent sur les fonts de baptême.

Louis de Chérisey porta, dans ses premières années, le titre de baron et entra dans le service militaire en 1685. Louis XIV, par ordonnance du 22 janvier 1688, *voulant pour bonnes considerations entretenir le sieur Baron de Chérisey en qualité de lieutenant réformé de cavalerie,* lui ordonna de se rendre à la suite de la compagnie d'Esclinvilliers, dans le régiment

Tilladet, cavalerie. Nommé capitaine d'une com-
;nie de chevau-légers de nouvelle création, le 20
it de la même année, en considération des services
il avoit rendus à sa Majesté en toutes les occasions
s'étoient presentées, et où il avoit donné des preuves
valeur, courage et expérience en la guerre, diligence
bonne conduite, il entra avec le même grade au
iment de Boufflers, le 12 novembre 1691, puis,
21 mai 1697, au régiment d'Ourches, cavalerie.
12 mars 1705, il passa Mestre de camp et capitaine
la première compagnie de ce corps; le 18 mai
11, enseigne des gardes du corps, compagnie de
leroy, et chevalier de Saint-Louis le lendemain de
arrivée à Versailles; le 1.er juin 1717, il fut nommé
utenant de la même compagnie, et le 1.er janvier
19, brigadier de cavalerie des armées.

Le 18 avril 1725, le baron de Chérisey ayant reçu de
cour l'ordre d'accompagner l'Infante d'Espagne, avec
détachement des gardes du corps qu'il comman-
it, il ne quitta cette princesse qu'après l'avoir remise
tre les mains des Espagnols, et s'acquitta de sa mission
manière à se concilier l'estime de l'Infante et la re-
nnaissance de la cour de France. Promu au titre de
aréchal des camps et armées du roi, par brevet du 20
rier 1734, le roi lui écrivit de Versailles, le 1.er avril
ivant, pour lui donner ordre de se rendre sur les fron-
res de la Moselle, de la Sarre et du Rhin, afin d'y
rvir sous le maréchal duc de Berwick, commandant
chef des armées. Le 15 juin de la même année, d'a-
ès une nouvelle lettre du roi, il alla en Allemagne com-
ttre sous les ordres du maréchal marquis d'Asfeld, ou,

en l'absence de ce dernier, sous le maréchal duc
Noailles.

Le maréchal de Villars, gouverneur du fort Saint-Je de Marseille, étant mort, Chérisey fut appelé à lui sı céder le 15 août 1734, et prêta serment, à cet effet, 8 juin 1736. Le roi lui avait écrit le 1.er novembre 173 pour qu'il se rendit près des troupes qui devaient pass l'hiver sur les frontières des Trois-Évêchés, sous l ordres du maréchal de Bourg, gouverneur d'Alsa Le 1.er mai de l'année suivante, on l'envoya r joindre en Allemagne l'armée du maréchal comte Coigny, et fut rappelé, le 1.er novembre de la même a née, au poste qu'il avait occupé sous le maréchal Bourg. Nommé lieutenant-général le 1.er mars 173 en récompense de ses vertus, de sa valeur, de son in truction, *et de tous les talens que Sa Majesté pouv désirer dans un officier destiné à commander ses troup* il reçut ordre, le 21 juillet 1742, de partir pour servi dans son nouveau grade, à l'armée que le maréchal Noailles commandait en chef, et, le 1.er décembre, f placé à la tête des troupes stationnées sur la Meuse. l 16 mars 1743, le roi lui décerna la croix de comma deur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et gratifia, en même tems, de la pension de 3000 livr qui accompagnait ordinairement cette décoration. L 16 avril, le comte d'Argenson, ministre de la guerr le prévint que l'intention du roi était de lui donner l commandement de sa maison dès que M. de la Billarderi aurait quitté ce poste. Il se mit à la tête de cette cavaleri célèbre, le 20 mai 1743, et se rendit avec elle à Franc kendal. Après plusieurs actes de bravoure en différente

ırconstances, M. de Chérisey mit le comble à sa répu-
ıtion, le 27 juin, dans la journée d'Ethingen, action
ès-vive qui eut lieu entre les troupes françaises et celles
es alliés de la reine de Hongrie. Ce vaillant capitaine,
ors âgé de 76 ans, fit voir ce jour là le même zèle et la
ıême activité que s'il n'en eût eu que 25; blessé de deux
›ups de sabre à la tête, sans chapeau, sans perruque,
ıondé de son sang, il voulait retourner à la charge;
ıais quatre gardes du corps s'emparèrent de lui pour
conduire à Séligenstat, et faire panser ses blessures:
prince de Tingry le voyant passer, le fit entrer
ans sa tente, et s'empressa de lui prodiguer tous les
ecours que pouvait exiger sa position.

Un tel acte d'intrépidité ne demeura pas sans récom-
ense: le roi envoya, le 24 juillet, la grand-croix de
aint-Louis au marquis de Chérisey, et ordonna qu'on
ıi rendît un compte exact de la santé de ce courageux
t respectable officier. Déjà la reine avait chargé le mar-
ıuis de Tressan, chef de brigade de service auprès d'elle,
'écrire au comte de Chérisey, exempt des gardes du
orps, et aide-de-camp de son père, qu'elle voulait être
ıstruite chaque courrier, de son état, qu'elle y prenait
n si vif intérêt que si elle avait été témoin de ses
lessures, elle en aurait elle-même étanché le sang [1].

[1] Voici une copie littérale de la lettre du marquis de Tressan, chef de
rigade des gardes du corps du roi, compagnie de Noailles, et, depuis,
eutenant-général :

Versailles le 6 juillet 1743.

« Vous connoissés Monsieur et cher camarade mon ancien attachement
our Monsieur votre pere, je vous suplie de L'assurer de mes respects et
le vif intérêt que je prends à sa santé; Donnez m'en promptement des
ouvelles; On ne parle icy que de la gloire qu'il s'est acquise, Et tout

Le comte de Chérisey étant rétabli de ses blessures, le Roi lui donna ordre, le 1.er novembre 1743, de se rendre sur la Sarre où commandait le maréchal de Coigny; et le 1.er avril suivant, il fut destiné pour l'armée de Flandre sous les ordres du maréchal de Noailles.

Dans ces dernières campagnes, Chérisey commanda la maison du roi, et, malgré son grand âge, se montra toujours digne, par son zèle et son dévoûment, d'avoir sous ses ordres la première troupe de l'Europe.

le monde loue également et sa prudence et sa valeur, On dit hautement à la cour et à la ville, qu'il eut été bien à souhaiter qu'il n'eut pas commandé, seulement, la Maison du Roy, mais L'aille Droite de L'armée, La Reine m'a dit ce soir que si Elle avoit vû Mr. de Chérisey revenir couvert de sang, qu'elle L'auroit essuyé avec son mouchoir et pansé de ses propres mains; je lui ai dis que je vous écrirois Et Elle m'a chargé de vous mander combien Elle s'intéresse à la Santé de notre général, je vous prie de luy en rendre compte; je n'ay point l'honeur de lui écrire à lui-même, pour ne pas L'engager à me faire réponses Assurez le, je vous prie, de mon attachement et de mon respect, Et recevéz Les assurances des mêmes Sentiments que je vous ay Voüez Et avec lesquels J'ai L'honeur d'être, Monsieur et cher camarade, Votre très humble et très obeissant serviteur. »

De Tressan.

La lettre du comte d'Argenson est ainsi conçue :

Versailles, le 18 juillet 1743.

« J'ai receu, Monsieur, La lettre que vous m'avés fait L'honeur de m'écrire le 11 de ce mois Et j'en ai fait la Lecture au Roy, qui a été très aise d'aprendre que vous vous rétablissiez de votre blèssure; Sa Majesté étoit informée par les diferentes rélations qui Luy sont venues, de la justice que toute l'armée rendoit à la maniere distinguée Dont vous avez chargé les Ennemis à la tête de sa Maison, Et Elle en a témoigné sa satisfaction avec les Elôges les plus flateurs, Recevez en, je vous prie mon compliment Et Soiez persuadé du parfait attachement avec lequel j'ay L'honeur d'être, etc. »

D'Argenson.

Ce capitaine, aussi juste que sévère, eut la satisfaction, tant qu'il fut à sa tête, de n'avoir personne à punir. On l'estimait, on l'aimait, et la crainte de le désobliger suffisait au maintien de la discipline. Il se retira en 1745 et mourut à Metz le 8 février 1750, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Le roi, par brevet daté de Versailles le 1.er janvier 1745, lui avait accordé une pension de 6,000 livres et 1,000 livres à sa fille.

Louis, comte de Chérisey, avait épousé, le 25 mai 1719, Anne Paget fille de Henri Paget, écuyer du roi. Elle survécut à son époux. Ils ont eu trois enfans; 1.° Louis-Jean-Francois, marquis de Chérisey; 2.° Charles-Paul-Emile, comte de Chérisey, auxquels nous consacrerons un article; 3.° Jeanne-Louise de Chérisey, mariée en 1746 à Jean du Lau, comte d'Allemans, brigadier des armées du roi, commandant de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Doulens, de Cognac, lieutenant-colonel du régiment du Roi, infanterie, et, en secondes noces, en 1764, à Jean-Louis-Antoine du Lau, marquis d'Allemans, baron de Chamniers, et seigneurs de plusieurs autres lieux.

CHÉRISEY (le Marquis L. J. F. de)

Chérisey (Louis-Jean-François), marquis de Chérisey, seigneur de ce village, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant des gardes du corps, com-

pagnie de Villeroy, gouverneur du fort Saint-Jea
de Marseille, est né à Metz le 29 avril 1722.

Entré dans la carrière des armes le 1.er janvier 1736
en qualité de cadet des gardes du corps du roi,
fut nommé, le 4 octobre, exempt dans la compagni
de Villeroy, et le 1.er janvier 1737, capitaine de ca
valerie, par erreur commise dans les bureaux de l
guerre, car le titre d'exempt était supérieur à celui d
capitaine. Ce fut en qualité d'exempt des gardes d
corps et d'aide-de-camp du comte de Chérisey so
père, qu'il prit part à l'affaire d'Ethingen, aux siége
de Menin, d'Ypres, de Furnes, d'Oudenarde, à l
bataille de Laufeld et à plusieurs affaires d'une moindr
importance. Il a fait toutes les campagnes de Flandre
excepté deux, s'étant trouvé pendant l'une d'elle
au service de la personne du roi. Nommé le 31 ma
1745, mestre-de-camp de cavalerie, il fut décoré peu
après de la croix de Saint-Louis et la reçut des main
du roi au camp d'Hamal, le 11 août 1747. A la
mort du comte de Chérisey, son fils fut établi, le 2
février 1750, gouverneur du fort Saint-Jean de Mar
seille, et prêta serment de remplir les obligations d
ce nouveau poste, le 24 mars suivant, entre les main
du chancelier de France.

Aide-major des gardes du corps, compagnie d
Villeroy, le 22 juin 1755, brigadier de cavalerie de
armées, le 10 février 1759, il eut rang d'enseign
des gardes par brevet du 30 septembre, fit en Al
sace la campagne de 1761 sous le prince de Soubise
fut confirmé le 1.er janvier 1766, dans le titre d'en
seigne, passa au grade de maréchal des camps

rmées du roi le 16 mai de l'année suivante, et obtint, le 15 septembre 1771, une lieutenance de la compagnie des gardes où il servait depuis le commencement de sa carrière.

Le marquis de Chérisey habita longtems notre province, commanda en chef la garde nationale de Metz, et présida, en 1789, le corps de la noblesse lors de l'élection des députés aux États généraux. Il avait épousé le 4 avril 1750, à Paris, Louise-Adélaïde Charron, fille de Louis-Charles Charron, chevalier seigneur de Grandval et autres lieux, gentilhomme ordinaire du Roi, et de Anne-Charlotte de Rouais. Plusieurs enfans sont sortis de ce lit. Nous en connaissons trois: 1.° Louis, baron de Chérisey dont nous allons parler; 2.° Louise-Joseph de Chérisey, née à Paris, le 14 mai 1758, nommée le 18 août 1771, chanoinesse au chapitre noble et séculier de Saint-Louis de Metz, mariée au marquis de Hautois, et, en secondes noces, à Charles Cardon, comte de Vidampierre; 3.° Plaicar-Gabrièle-Victoire de Chérisey, appelée Mademoiselle de Norroy, née le 21 novembre 1759, chanoinesse au même chapitre que sa sœur, mariée à François-Éléonore baron d'Hunolstein, lieutenant-général, cordon rouge. *Voyez* l'article Hunolstein (d') tome II.

CHÉRISEY (Louis de).

Chérisey (le baron Louis de), officier supérieur des gardes-du-corps, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né le 9 août 1751. Entré dans les gardes-

du-corps, compagnie de Villeroy, le 13 octobre 176 il fut nommé capitaine de cavalerie au mois de septembre 1771 et s'éleva de grade en grade jusqu'au titre éminent dont il jouissait à sa mort arrivée à Chérisey le 16 septembre 1827. Il avait épousé Mademoiselle Marie-Aglaé le Séneschal dont il eut plusieurs enfans.

Le baron Louis de Chérisey était connu; ainsi que son père, par son caractère franc, loyal et généreux. Il était regardé comme étant un excellent militaire et un bon citoyen.

CHÉRISEY (C. P. É. COMTE DE).

CHÉRISEY (Charles-Paul-Émile comte de), frère du précédent, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 25 janvier 1725, a porté, dans ses premières années, le titre de chevalier de Chérisey, et entra au service en 1742. Nommé enseigne de vaisseau en 1746, lieutenant en 1756, capitaine de frégate en 1764, capitaine de vaisseau en 1771, il a fait, dans cet espace de tems, dix-sept campagnes, tant sur terre que sur mer, s'est trouvé à quatre siéges, à une descente, et à cinq combats sur mer dans deux desquels il commanda en chef, et d'une manière fort honorable. J'ignore ses services ultérieurs ainsi que le lieu et l'époque de son décès. Il avait épousé, le 19 février 1754, Louise-Madelaine Caqueray de Valmenier, agée de 19 ans.

CHÉRISEY (Charles-Louis-Prosper marquis de), colonel du 2.e régiment d'infanterie de la garde royale, cheva-

ier de l'ordre du Mérite militaire de Prusse, chevalier le Saint-Louis, commandant de la Légion d'honneur, naquit le 5 décembre 1786. Entré au service de Prusse, en 1800, il s'y montra digne du nom qu'il portait et renonça, en 1809, aux bannières étrangères pour venir combattre sous l'aigle impérial de France. Devenu officier supérieur des gardes du corps du roi en 1814, colonel du 38.e régiment d'infanterie de ligne, puis, en 1828, colonel de la garde, il reçut successivement aussi les décorations précitées. Il a épousé en 1818 Mademoiselle Louise-Caroline Leroy de Leja dont il eut une fille. Son frère, François-Victor comte de Chérisey, né à Luxembourg le 5 septembre 1793, garde du corps en 1814, officier d'état-major en 1818, a fait la campagne d'Espagne avec le titre de capitaine et a reçu, en 1824, en récompense des services qu'il rendit dans cette occasion, la croix d'or de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand et l'étoile d'officier de la Légion d'honneur.

Chronique en vers an. 1367. — Hist. de Lorraine, preuves, t. II, col. cxxix. — Histoire généalogique de la maison de Chérisey, par le chevalier Blondeau de Charnage, pensionnaire du Roy, associé étranger de l'académie royale d'Angers, ancien lieutenant d'infanterie, manuscrit in-folio de 115 pages avec une approbation et le sceau des armes de l'auteur, Paris, 2 janvier 1772. — Histoire de Maurice comte de Saxe, par M. le baron d'Espagnac, gouverneur de l'Hôtel-royal des invalides, 1775, in-4.° I vol., p. 488, 489. — Almanachs des Trois-Évêchés. — Note manuscrite de M. D. Bronn, propriétaire à Chérisey. — Notes de famille. — Moniteur, 1814, p. 1001; 1815, 834; 1823, 1018; 1824, 142. — D. Calmet, dans sa Bibliothèque lorraine, les auteurs de l'Histoire de Metz et les différens biographes n'ont point parlé de cette famille.

CHERRIER.

Cherrier (Sébastien), chanoine régulier, curé de Neuville et de Pierrefitte, au diocèse de Toul, est né à Metz le 11 mai 1699, mort près de Paris en 178. Cet ecclésiastique a beaucoup travaillé pour l'instruction de la jeunesse.

On a de lui :

I. *Méthode familière pour les petites écoles, contenant les devoirs des maîtres et des maîtresses d'école, avec la manière de bien instruire.* On y a joint un Traité de la prononciation et de l'orthographe françaises. Toul, Rolin, 1749, in-12.

II. *Méthodes nouvelles pour apprendre à lire aisément et en peu de temps, même par manière de jeu et d'amusement, aussi instructives pour les maîtres que commodes aux pères et mères, et faciles aux enfans, avec les moyens de remédier à plusieurs équivoques et bizarreries de l'ortographe françoise; par S. Ch. Ch R.* Paris, Auguste Martin; Lottin, 1755, in-12.

Cet ouvrage, le meilleur de l'auteur, présente un examen critique des différentes méthodes mécaniques inventées pour faciliter aux enfans l'art de lire et d'écrire. La même année, Cherrier fit imprimer séparément les alphabets sous le titre suivant :

III. *Alphabets latins et françois, extraits des méthodes nouvelles.* 1755. in-fol.

L'ouvrage a été réimprimé complètement, et intitulé :

IV. *Manuel des Maîtres et Maîtresses d'École, et Grammaire françoise, tirée des meilleurs auteurs.* 175., in-12.

IV. *Histoire et pratique de la clôture des religieuses,*

selon l'esprit de l'église et la jurisprudence de France. Paris, Desprez, 1764, in-12.

V. *Équivoques et bizarreries de l'orthographe françoise.* Paris, Gueffier fils, 1766, in-12. Ouvrage utile, mais qui aurait pu être plus approfondi.

Biographie universelle, t. VIII, p. 341. L'art. est de M. Bourgeat. — La France littéraire de M. Quérard, t. II, p. 179.

CLERC.

Suæ quantum decus addidit urbi
Clericus, et quanta per sæcula laude fruetur
Cælaturæ inter celebres graphidisque magistros!
Ingenium subtile, sagax inventio, dives
Delectus thematis, thematisque expressio viva,
Et ritus habitusque loci, charitumque venustas,
Ordo conspicuus pannorum, lucis et umbræ
Discrimen, cælum quo non audacius ullum,
Quo non lene magis, graphidisque peritia summa,
Et vera in cunctis fulget natura tabellis.
Templ. Met. sacr.

« Quel honneur Le Clerc n'a-t-il pas fait à sa patrie? Quel rang ne mérite-t-il pas parmi les plus grands maîtres de gravure et de dessin? On aperçoit dans tous ses ouvrages une imagination vive et brillante, mais réglée; une admirable fécondité, des expressions nobles. Les lois de la scène et du site y sont scrupuleusement observées. On voit partout les grâces, la noblesse des draperies, la belle intelligence du clair obscur, un burin hardi et délicat, un dessin correct et fini; partout brille la belle nature. »

Clerc (Sébastien Le), graveur et géomètre célèbre, chevalier romain et de S.t-Michel, membre de l'Académie royale de peinture, naquit à Metz le 26 septembre 1637. Il était le fils et l'élève de Laurent Le Clerc, orfévre et dessinateur habile, mort en 1695, âgé de cent cinq ans. Sébastien, dont le génie précoce se développa au sortir du berceau, employait ses momens de loisir à former avec une plume divers petits portraits sur des chiffons de papier. Il était alors à l'abbaye de S.t-Arnould, aide de cuisine, selon les auteurs de l'ancienne Histoire de Metz,

et selon l'abbé Lionnais. Dom Pierre des Crochets, prieur de la maison, homme instruit et bienfaisant, le trouvant un jour occupé de ses dessins, fut surpris de leur exactitude, de leur vérité, et présagea le brillant avenir de Le Clerc. Il le confia dès lors à un religieux qui l'instruisit dans les lettres en même tems qu'il perfectionna sa main. Ayant bientôt quitté la plume pour le burin, il gravait déjà à l'âge de sept ans, et donnait à douze des leçons sur son art. On a conservé un dessin fait par lui à la plume, représentant un enfant nu et endormi, les deux mains appuyées sur la poitrine; il est vu un peu de côté, en raccourci des pieds à la tête. Une note écrite au bas par Laurent Le Clerc, porte que son fils n'avait que huit ans lorsqu'il exécuta ce tableau d'imagination. Une tradition assez curieuse s'est conservée parmi les religieux de l'abbaye de Saint-Arnould; elle rapporte que Sébastien ayant pour la première fois manié le burin et gravé comme en cachette une petite planche, courut, ivre de joie, chez Claude Bouchard, libraire et imprimeur en taille-douce, de Metz, pour faire tirer son œuvre. Bouchard qui l'affectionnait beaucoup, lui observa qu'il avait eu tort de graver de gauche à droite, et l'enfant fut très-surpris quand il vit sur la première épreuve l'objet représenté à rebours. Ce fut cet illustre imprimeur qui, appréciant le génie de Le Clerc, se chargea du débit de ses premiers essais à une époque où l'on ne pouvait guère le juger autrement que par ses dispositions graphiques. A la date de 1654 (Le Clerc avait alors dix-sept ans) parurent quatre gravures en forme d'écran, portant: *à Metz, chez Bouchard*. La même année, cet imprimeur mit en vente les *Sept*

ffices avec les Litanies dirigées pour chaque jour de semaine, etc., avec huit gravures de Le Clerc. On nnait une autre pièce gravée l'année précédente à ccasion de la canonisation des saints Ignace et Xavier l'université de Pont-à-Mousson; D. Calmet la possé-it. Je ne sais si elle a été imprimée par Bouchard; ais c'est fort probable, car on ne peut guère douter s'il n'ait été de 1650 à 1665, le seul imprimeur en ille-douce employé par notre illustre graveur.

Le Clerc ayant senti de bonne heure combien les ndes géométriques pouvaient lui devenir avantageuses, y appliqua avec ardeur, et devint fort habile dans la rspective; aussi ses compositions acquirent, dès ce moment, une étendue, une profondeur et une gran-eur fort remarquables.

Le Clerc fit à Metz plusieurs ouvrages importans. En 657, il grava le frontispice des *Remarques d'Abraham Fabert, sur les coustumes generales du duché de Lor-raine*, etc. (Ovale de 2 pouces 2 lignes de haut sur 1 pouce 9 lignes de large.) Au verso est le portrait d'Abra-ham Fabert, par le même artiste.

En 1658, il grava la vie de S. Benoit, et, à peu près vers la même époque, le portrait du R. P. Dom Philippe François, mort abbé de S. Airy de Verdun, en 1635.

Nommé ingénieur-géographe du maréchal de la Ferté, en 1660, il fit son portrait, et fut employé pendant cinq années à lever les plans des principales forteresses du Pays Messin et du Verdunois. Il prit alors la vue des Arches de Jouy, ainsi que celle de plusieurs sites inté-ressans. Le Clerc grava, quelque tems après, toutes les planches d'un ouvrage in-folio, intitulé: *Le Triomphe*

du duc Charles IV, à son retour dans ses États. On lit dans le frontispice : *De Ruet Inventor et Designator, Bardin Litterarum Auctor, Sebastien Le Clerc sculpsit. J.-B. Hobrit, excudit.*

Notre artiste ayant appris qu'on avait fait passer sous le nom d'un autre le plan de Marsal qu'il avait composé avec beaucoup de soin, quitta son emploi près du maréchal de la Ferté, et vint à Paris, en 1665, solliciter une place dans le corps du génie. Il y fit connaissance avec Lebrun, peintre d'histoire, qui lui donna le conseil de se livrer particulièrement à la gravure, genre où il ne tarda point d'acquérir une haute réputation. Colbert lui donna un logement aux Gobelins, avec une pension de 1800 livres, et le fixa ainsi définitivement dans la capitale. Ce fut au commencement du séjour qu'il y fit, qu'il enrichit de 23 gravures le système de fortifications de Jean Brioys, ingénieur et géographe ordinaire du roi à Metz. En 1672, l'Académie royale de peinture le reçut au nombre de ses membres. Le pape Clément XI le fit quelque tems après chevalier romain, et il fut nommé professeur de géométrie et de perspective, avec une pension de 300 livres; emploi qu'il exerça pendant trente ans avec un grand succès. S'étant marié l'année suivante avec Charlotte Jeanne, fille de Vandenkerchove, teinturier du roi aux Gobelins, ses appointemens ne lui suffirent bientôt plus pour entretenir sa nombreuse famille. Il prit donc le parti de renoncer à la pension du roi de 1800 livres, afin d'être libre de travailler à son choix et de céder à l'empressement des personnes qui désiraient posséder ce qui sortirait de son burin. Cependant Louis XIV, digne appréciateur du mérite de Le Clerc,

lui laissa 400 livres de pension, et le nomma graveur de son cabinet et professeur à l'école des Gobelins. A dater de cette époque, les travaux de notre illustre compatriote se succédèrent avec une incroyable activité.

Il fit pour François Bouchard, fils de Claude et son ami, un nombre assez considérable de planches; entr'autres 9 gravures pour orner un livre d'*Heures dédiées à Madame la Dauphine; 35 Tableaux où sont représentées la passion de N. S. J. C. et les actions du prêtre à la Sainte-Messe*, etc.; d'autres estampes, grandes et petites, pour l'office de la Vierge, etc.

Il grava le *frontispice des Conversations morales de Scudéry;*

Les conquêtes et les beaux faits de Louis XIV, représentant Messine secourue, la démolition du Temple de Charenton, les ambassadeurs de Siam, le siége de S.t-Omer, la bataille de Cassel, le combat de Leuzé, le siége de Namur et celui de Dinan;

La multiplication des pains;

Les conquêtes d'Alexandre.

Dans l'entrée d'Alexandre à Babylone, les premières épreuves présentaient de profil la tête du héros; Louis XIV, à qui Le Clerc présenta ce tableau, lui ayant dit: « J'aurais cru qu'Alexandre m'aurait honoré d'un regard, » l'artiste en offrit le lendemain au roi une nouvelle épreuve dans laquelle la tête se trouvait de face.

Toutes les figures de l'histoire sacrée, représentées en tableaux pour le Dauphin, par l'abbé de Brianville.

Cet ouvrage fut imprimé en 1693 en III vol. Paris, Charles de Serey.

Le *Mai des Gobelins;* la *grande Pierre du Louvre;* le *Concile de Nicée;* l'*Arc de Triomphe de la porte S.t-Antoine;* l'*Apothéose d'Isis;* les *Figures à la mode,*

en vingt feuilles; la *Passion* en 36 planches; les *Caractères des passions* d'après Le Brun, en vingt feuilles; ses *Principes à dessiner*, en cinquante-deux planches; les *Costumes* des Grecs et des Romains, en vingt-cinq sujets; les *médailles, jetons et monnoies de France*, en 30 feuilles in fol.; *douze petits paysages* représentant des vues de plusieurs faubourgs de Paris; un autre *livre de Paysages* dédié au duc de Bourgogne, etc....

Le Clerc entreprit trente-quatre pièces qui devaient servir à l'histoire de Charles V, duc de Lorraine, ouvrage composé par L. P. du Poncet; mais cette histoire n'a pas été publiée. Les gravures de Le Clerc représentent, 1.° *la bataille de S.t-Godart* livrée le 1.er août 1664; 2.° *le siége du château de Murau*, en 1671; 3.° *le siége de Philisbourg*, en 1676; 4.° *le passage de la Forêt noire*, en 1678; 5.° *la défaite des Turcs devant Vienne*, en 1683; 6.° *la bataille du Balcan*, en 1683; 7.° *le siége de Vicegrade, le 15 juin* 1685; 8.° *la bataille de Gran* ou *de Vifalu*, en 1685; 9.° *le siége de Bude emporté par assaut le 2 septembre* 1686; 10.° *la bataille d'Arsan, le 10 août* 1687; 11.° *la Transilvanie soumise en* 1687; 12.° *le frontispice de l'ouvrage*; 13.° *le mariage du duc Charles V avec Éléonore d'Autriche*; 14.° *la levée du siége de Vienne*; 15.° *dix-neuf petites vignettes, tant allégoriques que culs-de-lampes.*

On assure que Le Clerc ayant présenté son recueil à Léopold en 1699, lorsque ce prince se rendit à Paris, il en félicita l'artiste, mais lui fit observer que pour qu'il fut complet, il faudrait y voir les siéges de Baune et de Mayence; que s'il consentait à les graver, il en ferait l'acquisition, et lui donnerait un établissement à Nancy avec une pension; mais, Le Clerc, nouveau Callot, refusa en disant qu'il ne pouvait *se résoudre à rien faire contre*

e *roi son souverain et son bienfaiteur*. Léopold ne crut pas devoir insister, et l'on assure que Le Clerc se repentit, dans la suite, de n'avoir point profité des offres avantageuses de Son Altesse Royale.

L'œuvre de Le Clerc est fort nombreuse; elle monte à quatre mille pièces gravées, presque toutes de son invention, et à cinq ou six mille dessinées. Nous n'avons pu citer ici que les principales. Les amateurs mettent au premier rang l'*Académie des sciences et l'entrée d'Alexandre dans Babylone*.

Cet homme illustre a voulu joindre les préceptes aux exemples. Il est auteur de plusieurs ouvrages imprimés, qui jouissent encore d'une certaine estime.

I. *Pratique de la géométrie sur le papier et sur le terrain*. Paris, 1669, in-12, fig., 5 liv.

Cet ouvrage est accompagné d'un grand nombre de planches et orné de petits sujets agréables. Il a été réimprimé, selon Lionnais, par les soins de Le Clerc, en 1683; en 1745, in-8.°, avec un abrégé de la vie de l'auteur, et une table des matières fort détaillée. En 1774, il parut de nouveau sous ce titre :

Traité de géométrie théorique et pratique, à l'usage des artistes, avec 57 pl. de Cochin, et augment. des pl. originales de Sébast. Le Clerc, Paris, Jombert, 1774, in-8.°, 8 liv. On l'a traduit en latin, Amsterdam, 1692, in-8.°; en anglais, en hollandais et même en russe (Pétersbourg, 1709, in-8.°), preuves irrécusables du succès qu'il obtint.

II. *Système sur la vision*, 1679, in-12; réimprimé en 1712 ou 1714, sous le titre de *Discours touchant le point de vue*. Le Clerc combat, dans cet opuscule, quelques-uns des principes de Descartes.

III. *Nouveau système du monde, conforme à l'Écriture-*

Sainte, où les phénomènes sont expliqués sans excentricité de mouvement. Paris, 1706, in-8.°, avec 61 planches.

IV. *Traité d'architecture,* 1714, 2 vol. in-4.°, avec 18[4] planches.

Les OEuvres gravées de Le Clerc ont été plusieurs fois réunies.

I. *OEuvres de Sébastien Le Clerc,* 4 vol. in-fol. mar. r., contenant 2300 pièces. Vend. 219 l. 19 s., en 1785.

II. *OEuvres choisies de Sébastien Le Clerc,* contenant 229 estampes, Paris, 1784, in-4.°, 18 liv.

III. *Tapisseries du Roi, gravées d'après Ch. Le Brun, par Sébastien Le Clerc,* in-fol. Vend. 50 liv. en mar. r.

On remarque, dans toutes ces compositions, une grande richesse de détails, une touche large et des effets pittoresques bien ménagés. Le Clerc savait, par son génie, agrandir les espaces. Ses gravures indiquent un agréable burin, une pointe moëlleuse et un faire spirituel.

Le grand âge auquel parvint Sébastien Le Clerc ne détruisit en rien l'activité de son génie. Il gravait encore six mois avant sa mort, arrivée à Paris, le 25 octobre 1714. Ses cendres ont été déposées à Saint-Hippolyte, sa paroisse.

Il a eu de son épouse quatre filles et six fils. Le troisième des dix enfans, Laurent Josse, né à Paris en 1677, suivit l'état ecclésiastique, et se plaça, par ses recherches curieuses, sa critique exacte et ses nombreux travaux, au rang de nos meilleurs biographes.

Éloge de Le Clerc, par Le Lorrain de Vallemont; Paris, Cailleau, 1715, in-12. — Histoire du règne de Louis XIV, par Lambert; Paris, 1751, 3 vol. in-4.°, t. II, part. II, p. 267. — L'Europe illustre, de Dreux du Radier, (on y voit son portrait gravé par Odieuvre). — D. Calmet, Biblioth. lorraine, p. 287 et suiv. — Dict. de Moréri, édit. de 1759, t. III, p. 741. — Ch.-Ant. Jombert, Catalogue raisonné de l'OEuvre de S. Le Clerc,

Paris, 1774, 2 vol. in-8.° -- Temple des Messins, p. 136 et suiv. -- Hist. des villes vieille et neuve de Nancy, depuis leur fondation jusqu'en 1788, t. III, p. 44 et suiv. -- Hist. de Metz, t. III, p. 253 et suiv. -- Dictionn. bibliographique, historique et critique des Livres rares, etc., par Cailleau, 3 vol. in-8.°, Paris, 1791, t. I, p. 300; et Paris, 1802, t. IV; suppl., par Brunet, p. 107. -- Nouveau Dictionnaire portatif de Bibliographie, par F. Ign. Fournier, 1 vol. in-8.°, 2.e édit., Paris, mai, 1809, p. 142. -- Biographie universelle, ancienne et moderne, t. XXIII, p. 510, 511. (L'art. est de M. Ponce). -- Essai philologique sur les commencemens de la Typographie à Metz, etc., p. 57, 97, 101 et suiv.

CLERGINET.

Clerginet (Michel), de la même famille qu'Alix Clerginet qui fonda, en 1657, rue Taison, à Metz, la maison des Sœurs de la Propagation de la Foi, naquit et fit probablement son éducation dans cette ville où on le reçut avocat en 1712. Il mourut en 1768 dans un âge avancé, après s'être fait connaître par un Recueil de poésies intitulé :

Choix des OEuvres poëtiques de M.e Michel Clerginet, ancien Avocat au Parlement de Metz.

Metz, Joseph Antoine, 1762.— In-4.°

Cet ouvrage est cité dans l'*Essai philologique sur la Typographie à Metz, etc.*, p. 131.

CLERVANT.

Clervant (Claude-Antoine de Vienne, baron de), issu du sang royal de Bourgogne, né probablement à Metz, en 1505, fut le premier noble de cette ville qui embrassa la religion protestante, et l'homme dont le

zèle contribua peut-être davantage à ses progrès dans nos contrées. Ayant reçu ordre, en 1558, de sortir de la ville, il se retira à Genève d'où il ramena bientôt après le célèbre Pierre de Cologne qui prêcha dans une maison que Clervant possédait à Montois (village à deux lieues de Metz). Ce religionnaire était parvenu, l'année suivante, à former dans son hôtel de Metz des assemblées que réprouvait l'autorité. On le menaça d'abattre, de raser sa maison, et il fut obligé de les discontinuer. Les persécutions dont il devint alors l'objet le contraignirent de nouveau à quitter la ville. Il partit avec sa famille pour Deux-Ponts, et de là s'en fut à Strasbourg où il séjourna quelque tems. De retour à Metz en 1561, il était avec de Haraucourt, de Gournai, de Clemery, de Dommartin, de Barisy, le ferme soutien des nouvelles idées. Dix ans après, ayant fait prêcher à Courcelles dont il était seigneur, M. de Thivalle, lieutenant-général à Metz, le fit arrêter malgré sa noblesse, son crédit et son âge avancé, et le retint huit jours en prison avec menace de lui infliger une peine beaucoup plus forte s'il recommençait. La même année, Clervant obtint que l'on rétablirait à Montois le prêche qui y avait été fait précédemment, mais cette concession ne lui fut accordée qu'avec des conditions gênantes.

Clervant assista au traité conclu en 1575, entre les princes d'Allemagne, le duc d'Alençon et le prince de Condé; il appuya même fortement la résolution qu'on y prit de donner à Jean Casimir, fils de l'électeur palatin, le gouvernement des Trois-Évêchés. Peu après, ce même gentilhomme messin fut député avec Toré, frère du maréchal de Montmorenci, pour conduire au duc d'A-

lençon les deux mille reitres qui furent battus près de Château-Thierry par le duc de Guise. Clervant fut fait prisonnier dans cette affaire. Il avait 70 ans. Depuis lors on n'a plus entendu parler de lui.

Ce seigneur paraît avoir eu un grand fond d'instruction. Il aimait les antiquités, et ne partageait pas, sous ce rapport, la coupable insouciance des Messins de son tems. Il avait rassemblé chez lui beaucoup de monumens, et c'est à ce soin que l'on est redevable des principales notions qui nous sont parvenues sur Metz antique. Gruter a publié ces monumens avec l'épigraphe :

In ædibus Clerevantinis ou *Clerevantii ;*

et Boissard, avec celle-ci :

In domo N. V. Claud. Antonii Clerevantii.

Histoire de la naissance dv progrès et de la decadence de l'Heresie dans la ville de Metz et dans le Pays Messin, par le R. P. Mevrisse, etc., in-4.°, p. 127, 134, 139, 143, 173, 353, 360. — Discours sur la Vie de feu monsieur Ancillon et ses dernières heures, p. 65. — Hist. de Metz, t. I, p. 59, 67, 79, 80, 83, 98, 101, 106; t. III, 85, 86, 117.

COCHOIS.

Cochois (Antoine-Christophe), et non Cauchois, comme l'indiquent plusieurs biographes, maréchal de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, naquit à Creutzwald, arrondissement de Thionville, le 19 décembre 1755.

Il eut pour père et mère Joseph Cochois, inspecteur des fermes du roi, et Anne-Marguerite Grandeau.

Doué d'un beau physique, le goût des armes s
manifesta de bonne heure chez le jeune Cochois, e
il ne craignit pas d'entrer de lui-même dans une car
rière où l'avancement était alors exclusivement réserv
à la noblesse, aussi ses premiers pas se firent-ils ave
lenteur.

Après être entré dans le corps royal de la gen
darmerie rouge à Lunéville, il en sortit pour s'engage
comme simple canonnier au régiment de Strasbourg, l
15 mai 1772; il y demeura jusqu'au 15 novembre de l'an
née suivante et fut incorporé dans les carabiniers l
18 février 1774. Maréchal-des-logis le 23 octobre 1782
adjudant de 1.re classe le 3 avril 1785, porte-étendard
dans le second régiment, le 26 décembre 1788, ce
grade ayant été supprimé à l'organisation de l'armée au
1.er avril 1791, il entra, suivant son rang de sous
lieutenant, dans une compagnie du second régiment
Ici change tout-à-coup l'ingrate carrière de M. Cochois,
la révolution lui en ouvre une plus brillante : nommé
lieutenant au même corps, il passe capitaine le 1.er
juin 1792, chef d'escadron le 10 thermidor an III;
le 12 vendémiaire an VIII, est appelé au commandement en chef du corps, et passe général de brigade le
1.er janvier 1806.

Cet excellent officier dut à son seul mérite les différens grades qu'il parcourut; son extrême modestie égalait, s'il était possible, sa valeur, et il avait pris pour devise : « On est trop heureux quand on peut être ignoré. »

Ami de l'ordre et de la discipline, il ne put voir sans douleur, dans les tems calamiteux, ces deux principes

méconnus, et il fut du grand nombre d'officiers instruits qui savaient acquérir la confiance du soldat par une bravoure à toute épreuve.

A la tête de son régiment, on le vit toujours se conformer aux principes de cette discipline tant recommandée par Napoléon, qui, pour être forte et sévère, ne doit jamais cesser d'être juste et paternelle: « Traiter le soldat français avec dureté et humiliation, c'est lui ôter le sentiment d'honneur qui l'a fait vaincre, c'est manquer le vrai but de la discipline. (Circulaire de brumaire an XI du ministre Berthier). »

Il serait difficile de signaler les nombreuses occasions où le général Cochois se distingua par sa bravoure, sa magnanimité et son désintéressement; mais dût-il nous savoir mauvais gré des détails où nous allons entrer, nous croyons en être redevables envers le pays qui lui donna le jour. Nous ne le suivrons pas cependant dans toutes les campagnes qu'il a faites jusqu'au 1.er janvier 1806, ni dans toutes les actions où il a partagé les dangers et la gloire des carabiniers, nous nous bornerons à citer cinq à six faits qui serviront à le faire mieux connaître.

Au commencement d'octobre 1793, étant à la tête de son escadron aux environs de Neukirchen sur la Sarre, il courut au secours des hussards du 3.e, mal menés par un corps de cavalerie considérable : voir, charger et enfoncer l'ennemi fut l'affaire du moment. Comme il le poursuivait avec plus d'audace que de prudence, on l'avertit qu'il allait tomber sous le feu d'une batterie vers laquelle l'ennemi se retirait; il répondit: « Tant mieux s'il y a du canon, il y aura plus de gloire. »

Il n'arrêta son mouvement de poursuite que quand
vit un grand développement de forces s'apprêter à
faire un mauvais parti.

Il se distingua de nouveau, le 30 novembre suiva
à l'attaque infructueuse de l'armée prussienne retranc
à Kaiserslautern, fut blessé d'un coup de mitraille
poursuivant trop chaudement le reste de la cavale
prussienne, échappée au carnage qu'en avait déjà f
le 1.er régiment de carabiniers. Peu après, Cochois r
fusa le titre de colonel qui lui était offert par le
régiment de dragons. Ce corps ayant appris que la br
gade des carabiniers, appelée par le général Pichegr
allait arriver, supplia le général de lui donner un co
lonel pris parmi les officiers de cette arme; Pichegr
qui savait les apprécier, en fit faire la proposition a
capitaine Cochois, et, sur son refus, au chef d'escadro
Borel, aux capitaines du second, Morin, Fauconnet
tous, à l'exception de ce dernier, ne voulurent pa
abandonner leur corps, préférant, dit M. d'Anglade
colonel du second, l'honneur d'y servir, à l'ambition d
monter l'échelle des grades, qu'à cette époque on pou
vait parcourir rapidement.

Au fameux combat de Villers-en-Cauchie, le 5 floréa
an II (24 avril 1794), le 1.er régiment de carabinier
était vers Avesnes-le-Sec, sous Bouchain, au momen
de la déroute de nos troupes, lorsqu'il se vit pris e
flanc par une colonne de plus de 1200 chevaux, dra
gons de la Tour, de Cobourg, etc. Résolu de soutenir seu
l'honneur de son arme, Cochois se disposa à l'attaque
lui-même. Le colonel Jaucourt étant allé, de sa personne
sur une petite éminence, pour mieux juger de l

marche des colonnes ennemies, ne put être présent aux mesures que prit sur-le-champ le capitaine Cochois contre celle-ci. Le plus brillant succès couronna son audace; après avoir haché une partie de cette cavalerie, le reste prit la fuite. Le capitaine Cochois donna le signal et l'exemple, en tuant de sa main le commandant ennemi qui l'avait manqué d'un coup de pistolet. Après ce combat, qui fit donner aux carabiniers le surnom de Bouchers de l'armée, qu'ils avaient déjà reçu à la bataille de Fontenoy, le capitaine Cochois se rendit à l'état-major général, pour prier en grâce de n'être cité en rien dans le rapport qu'on ferait de cette affaire, afin de ne pas ajouter aux regrets du brave colonel Jaucourt, ce qu'il n'obtint qu'avec peine.

Ce fut deux jours après cette défaite que la division Chapuis (30,000 hommes), en éprouva une plus complète encore dans son attaque sur le Cateau-Cambresis: là comme à Avesnes-le-Sec, le 1.er régiment, entouré d'ennemis, se battit avec courage, repoussa toutes les attaques, et rentra en ordre dans Cambray, avec deux bataillons qu'il avait sauvés des mains de l'ennemi. A la vue des carabiniers, ces bataillons jetaient leurs armes pour se sauver plus vite, les prenant pour Royal-Allemand; mais le capitaine Cochois, qui courut à eux, les rassura et leur rendit la confiance, en leur disant: « Je réponds de vous comme de moi. »

Démonté à l'affaire malheureuse de Sanghien, le 21 floréal, il resta au milieu de l'ennemi dans le village de Baisieux, entre Lille et Tournay. Ayant réussi à s'échapper de la bagarre, il gagna une maison dont l'honnête habitant prit soin de le cacher, et de le faire

évader la nuit, en marchant sur les pieds et les mai
dans un égoût.

Après la prise de Boxtel, le 14 septembre, la briga
de carabiniers faisant une reconnaissance sur l'arm
anglaise que l'on supposait en position, se trouva tou
à-coup en face d'une très-forte avant-garde qui venai
elle-même, pour reconnaître l'armée française; le cap
taine Cochois, à la tête de son escadron poussé un pe
en avant, tomba avec tant de résolution et de vivaci
sur les premières troupes, qu'il les renversa, ce q
ouvrit l'entrée d'une belle plaine, dans laquelle se dé
ploya à l'instant la brigade; un mouvement aussi rapid
imposa à cette avant-garde, qui, pensant être attaqué
par toute l'armée, se hâta de prendre la fuite: ce qui en
traîna la retraite définitive des Anglais.

A la tête du 1.er régiment, pendant la campagne de
1800, qui ouvrit si glorieusement le 19.e siècle, M. Cochoi
exécuta, le 30 prairial, ce brillant passage du Danube, où
après avoir fait passer son régiment un à un et à pied sur
le mauvais pont de Blenheim, il osa attaquer un corps de
4,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, et sous
les yeux du général Lecourbe, enfoncer deux bataillons,
et culbuter la cavalerie. Il s'empara de 10 pièces de
canon, d'un obusier, de 50 hussards montés, de 200
chevaux d'équipages, 1,500 hommes d'infanterie et de 3
drapeaux: « Les carabiniers se sont couverts de gloire,
dit Moreau, en apprenant cet heureux fait d'armes. »
Les éloges les plus flatteurs sont consignés dans deux
lettres que les généraux Lecourbe et Laval s'empres-
sèrent d'écrire au colonel Cochois.

N'oublions pas de citer, à la fin de cette campagne,

un trait d'humanité et de générosité éclairée, à l'occasion d'une spoliation des vases sacrés opérée dans la petite commune de Keppfeuhülh par les agens du prince-évêque d'Eichstedt. Prévenu que la désolation était à son comble parmi les habitans de ce village, il fit acquitter le montant de la contribution frappée, au moyen d'une souscription de plusieurs jours de MM. les officiers, et pourvut au surplus. Le nom de tous les bienfaiteurs de la commune est inscrit en tête du registre de la paroisse, et tous les ans on y célèbre en action de grâces une messe solennelle.

Dans la campagne de 1805, qui termina sa carrière militaire active, il se distingua dans cette audacieuse course de Nuremberg, à la poursuite de la cavalerie du prince Ferdinand, où, à la tête de 300 carabiniers, il sut joindre, en dix-huit heures, le corps qui avait près de deux marches d'avance sur lui, et l'arrêter par un combat brillant, pour donner le tems au 2.e régiment d'arriver. Il y reçut un coup de pistolet dans les reins, et mérita une mention honorable spéciale dans le rapport de Murat. Sa blessure n'était pas encore fermée, qu'à la tête d'un détachement qu'il avait rallié et organisé au petit dépôt, il s'était empressé de rejoindre son régiment, qu'il eut la douleur de ne retrouver que le lendemain de la journée d'Austerlitz.

Nommé général de brigade, mais ne pouvant, à raison de ses longs services, des fatigues de la guerre et surtout de la gravité de sa blessure, continuer un service actif, il fut destiné à un commandement dans l'intérieur; et, en attendant, fut invité à continuer de rester à la tête de son régiment, ce qui y causa une joie générale.

M. Cochois ne quitta le corps qu'au mois de juillet 1806 pour aller prendre le commandement de la place de Lyon ; ce fut avec une véritable peine qu'il se sépara après trente-deux ans de communauté, d'une famille militaire qu'il aimait, dont il était chéri. Admis à la retraite en 1814, il habitait Lyon en 1815, lorsque Napoléon fit son entrée dans cette ville. De retour en Lorraine, il choisit Nancy pour résidence, où, entouré d'amis et d'anciens camarades, il cherche à oublier les nombreuses infirmités qui l'accablent.

Cette notice est rédigée d'après les états de service du général Cochois ; les Victoires et Conquêtes, t. XXV, p. 83 ; le Moniteur, tables de 1800 à 1814, p. 163 ; et une note fort détaillée de M. Grimblot, colonel en retraite.

COETLOSQUET.

COETLOSQUET (Charles du), fils du baron du Coëtlosquet, colonel du régiment de Bretagne, gentilhomme ordinaire de la chambre de Monseigneur le comte d'Artois, et de Charlotte-Eugénie de Lasalle, naquit, dit-on, à Metz en 1792. Après avoir fait de brillantes études sous la direction de M. l'abbé Matt, aujourd'hui curé de la paroisse Sainte-Ségolène de cette ville, M. Charles du Coëtlosquet se prépara à suivre la carrière administrative. Nommé sous-préfet à Hure, appelé aux mêmes fonctions à Lunéville, il se distingua dans cet honorable emploi, et reçut en récompense l'étoile de la Légion d'honneur. Mais l'état valétudinaire

de ce jeune fonctionnaire l'ayant obligé de quitter les affaires publiques, il rentra l'année dernière dans la vie privée, où il se livre à son goût pour les lettres.

M. du Coëtlosquet n'a encore rien publié. Il adressa, en 1827, à l'Académie royale de Metz, quatre petits ouvrages sur lesquels on a fait de favorables rapports :

I. *Moïse sauvé des eaux*. Poëme en prose dans lequel « l'auteur paraît avoir parfaitement saisi la manière tout « à la fois simple et sublime, quoiqu'un peu verbeuse, « de l'antiquité sacrée. »

II. *Éloge de Rollin.*

Épig. *Re non verbis.*

« L'auteur est demeuré fidèle à son épigraphe avec un « rare bonheur. Toujours c'est le bon, le sage Rollin qui « est en scène; le panégyriste n'y paraît, en quelque sorte, « que pour l'annoncer, et, lorsqu'il est obligé de parler « à son tour, il le fait avec un ton simple et noble, telle- « ment assorti au caractère de son héros, qu'on croit tou- « jours entendre Rollin. »

Cet ouvrage a concouru pour le prix d'éloquence proposé par l'Académie française.

III. *Déterminer ce qui constitue le génie poétique, et comment il se fait connaître, indépendamment de la diversité des langues et des formes de la versification, et dans les divers genres, depuis l'épopée jusqu'à l'apologue.*

Question difficile également proposée par l'Académie française, et qu'il est peut-être impossible de résoudre. Le discours de M. du Coëtlosquet présente, au sentiment des rapporteurs, « des défauts en partie inhérens au « sujet qu'il avait à traiter, mais rachetés par de nombreuses « beautés de détail et de style. »

IV. *Déterminer et comparer le genre d'éloquence et les qualités morales propres à l'orateur de la tribune et à l'orateur du barreau.*

Ce sujet, comme les précédens, avait été mis au concours par l'Académie française. M. du Coëtlosquet l'a traité dans une forme dramatique qu'on a blâmée. Du reste il a partout écrit avec modération et sagesse.

Ces opuscules ont valu à leur auteur le titre de membre correspondant de l'Académie de Metz.

M. Charles du Coëtlosquet est, depuis le mois d'avril 1829, gentilhomme honoraire de la chambre. Il a deux frères, Léon et Maurice; le premier est lieutenant dans un régiment de chasseurs à cheval; le second, qui a fait au collége de Metz d'aussi brillantes études que son aîné, se destine à la diplomatie.

Recueil des trav. de l'Acad. de Metz, 1826 — 1827, p. 126 et suiv. — Note communiquée par M. Dubalay, rédacteur du journal de la Moselle.

COLCHEN.

Colchen (le comte Jean-Victor), pair de France, né à Metz le 6 novembre 1751, et non le 5 mai 1752, est un des fils de Jean Colchen, procureur à la cour du parlement de Metz, et de Madelaine Stoffelz.

M. Colchen, jeune encore, s'était déjà fait connaître assez avantageusement, pour que M. Bertrand de Boucheporn se l'attachât en qualité de secrétaire d'intendance, lorsqu'il fut chargé d'administrer la Corse. Il passa ensuite premier secrétaire et subdélégué général de l'intendance

l'Auch. Étant venu à Paris pendant la révolution, on le nomma chef de la 4.e division des relations extérieures. Commissaire dans la même partie, sous le régime des douze commissions exécutives, il demeura chef de division sous le directoire et jusqu'au 18 brumaire. Il assista, en qualité de secrétaire de légation, aux conférences de Lille, en 1797, fit partie de la première commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre en 1801, et fut nommé à la préfecture de la Moselle, par un décret du 12 ventôse an 8. Lorsqu'au 16 thermidor an 10, Napoléon fut créé consul à vie, toutes les villes lui adressèrent des lettres de félicitations; celle du département de la Moselle, en date du 27 thermidor an 10 et signée par M. Colchen, n'est ni rampante, ni hors des convenances du moment.

Appelé au Sénat par un décret du 13 pluviôse an XIII (2 février 1805), *en récompense*, disait l'ordonnance, *des soins qu'il n'a cessé de donner à l'administration dans les temps les plus difficiles*, il fut député à Berlin le 14 octobre 1806, avec François de Neufchâteau et d'Aremberg, pour présenter à l'empereur l'adresse du Sénat qui le félicitait sur ses conquêtes. Ils furent présentés à Napoléon le 19 novembre, et il les chargea de rapporter en France les 340 drapeaux pris sur l'ennemi, ainsi que l'écharpe, le hausse-col et le cordon du grand Frédéric. Appelé, le 12 mars 1808, à faire partie du conseil du sceau des titres, le Sénat le présenta, le 8 décembre 1809, comme candidat à une sénatorerie; mais il n'y fut pas nommé. Élu comte en 1809, il devint membre du grand conseil d'administration du Sénat pour cette année, obtint en 1810 la présidence de la société

des donations du *Monte-Napoleone*, et fut secrétai
du Sénat pour 1811.

Un décret du 26 décembre 1813, ayant envoyé d
commissaires extraordinaires dans les différentes di
sions militaires, M. Colchen fut désigné pour Nancy
il s'y conduisit aussi bien que le comportait l'importan
de sa mission. Au mois d'avril de l'année suivante,
adhéra à la déchéance de Napoléon qu'il venait de ser
avec zèle, et fut nommé pair de France par le roi, le
juin 1814. Ce titre ayant été confirmé par l'empereur,
comte Colchen fit partie de la députation de vingt-ci
membres, chargée de présenter à Napoléon, le 11 jui
l'adresse que lui avait votée la Chambre. Le 20, il f
proclamé membre du comité des pétitions, avec le bar
Quinette, les comtes Fabre de l'Aude, Alexandre L
meth et Dedeley-d'Agier. Exclu de la Chambre par l'o
donnance royale du 24 juillet, il y fut rappelé le 5 ma
1819, en même tems que le comte Félix d'Hunolste
et le comte de Montalivet, tous deux nés dans le dépa
tement de la Moselle, et, le 13 du même mois, il p
séance dans cette assemblée.

Le 11 mai, il forma, avec le marquis de Lally, le b
ron Mounier, le duc de Raguse, le comte de Pontécou
lant, la commission nommée pour faire un rapport su
le projet de loi relatif aux journaux et écrits périodiques

M. Colchen a publié dans l'an XII la statistique d
son departement sous le titre suivant :

Mémoire statistique du département de la Moselle, adressé au ministre de l'intérieur, d'après ses instructions, par le C.en Colchen, préfet de ce département. Publi par ordre du gouvernement.

Paris, de l'imprimerie de la République, an XI, in-fol., grand atlas, 196 pages.

Le gouvernement le regardant comme un des meilleurs ouvrages qui aient paru en ce genre, en ordonna l'impression à ses frais.

L'auteur y a inséré des considérations sur les causes morales et physiques qui influent sur le caractère des habitans, ainsi que sur les encouragemens que l'on peut y donner à l'enseignement et au commerce. Il commence par l'aperçu topographique du département de la Moselle, parle de la température, de l'assolement, du genre de culture que comportent les terres, décrit le cours des rivières, expose l'usage qu'on en pourrait tirer; propose de former un canal par la petite rivière de l'Isch, entre la Sarre et le Rhin, afin de « transporter à un prix très-médiocre des houilles pour alimenter les nombreuses usines du département du Bas-Rhin, qui manquent de combustibles. »

Il entre ensuite dans des détails d'un haut intérêt sur les forêts et leur exploitation, s'élève contre les exploitations trop grandes, toujours nuisibles et aux intérêts de l'état et aux besoins futurs des usines, et fait des vœux pour que des réglemens sages y mettent promptement un terme.

Les forêts actuelles sont insuffisantes à la consommation des usines; l'auteur en assigne deux causes: 1.° l'augmentation du nombre des usines doublé depuis un siècle; 2.° l'essartiment de beaucoup de bois, et la destruction qu'ils ont éprouvé pendant les troubles de la révolution. La cherté de la houille par la difficulté des transports permet encore difficilement de la substituer au bois et au charbon dans nos contrées.

La population étant la mesure la plus juste de la richesse et de la force d'un pays, M. Colchen s'est surtout appliqué à en bien connaître les progrès et les rapports dans son

département. Cette partie de son ouvrage est bien traitée, et les résultats en sont présentés avec clarté.

L'agriculture, autrefois, était bien moins florissante qu'aujourd'hui dans le département.

L'auteur en expose les raisons, et termine par des tableaux statistiques d'un grand intérêt.

« L'on reconnaît, dit M. Peuchet (Moniteur du 30 décembre 1803), dans l'ouvrage de M. Colchen, le soin qu'il a pris d'y présenter les objets sous leurs divers points de vue, et d'une manière impartiale et sûre; l'on y trouve beaucoup de points de rapprochement propres à éclaircir, par les faits, plusieurs questions importantes d'administration.

Les travaux du comte Colchen font son éloge. Il eut constamment en vue le bien public et acquit la réputation d'homme probe autant qu'éclairé. C'est à lui que l'ex-Société d'agriculture de Metz dut sa création.

Le comte Colchen eut trois frères. L'un d'eux (Claude-Nicolas-François), nommé juge à la cour d'appel de Metz, en 1800, procureur général impérial, par *intérim*, en 1803, chevalier de la Légion d'honneur en 1805, reprit, en 1807, sa place de juge, et devint président de chambre en 1811. Il avait été présenté, en 1807, par le collége électoral de la Moselle, comme candidat au corps législatif. Élu, l'année suivante, il y siégea jusqu'en 1814, fit partie, le 28 février 1813, de la commission de législation, et adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Buonaparte. M. Colchen fut continué à la chambre de 1814 à 1815. Depuis lors, il est rentré dans sa ville natale, où il remplit avec zèle et intégrité les fonctions de président de chambre.

Tables du Moniteur de 1787 à 1814, 1816, 18; 1819, 22; 1820, 15, — Biogr. des Contemporains, t. IV, p. 467. — Biog. des Hommes vivans

t. II, p. 207. — Galerie hist. des Contemporains. — Histoire biogr. de la Chambre des Pairs, depuis la restauration jusqu'à l'époque actuelle, par A. Lardier; in-8.° Paris, 1829, p. 79. — Statistique constitutionnelle de la Chambre des Députés de 1814 à 1820, par J. B. M. Braun, in-8.° Paris, 1819, p. 153. — Biographie des préfets, in-8.° Paris, 1826, p. 136.

COLINI.

COLINI (Jean), de l'ordre des Carmes, est, avec Gérard de Villeneuve, le plus ancien typographe de Metz. Il paraît que ces deux artistes travaillaient en société. Le premier ouvrage connu, imprimé par eux, est de 1482. Il renferme le premier livre de l'imitation de Jésus, et se trouve à la bibliothèque publique de la ville. Le nom de Colini est messin; on le voit écrit dans nos archives : Coligny, Coligney, Colligny, Colini.

Voyez l'Essai sur la Typographie à Metz, p. 7 et suiv., ou mon Histoire littéraire du Pays Messin, p. 323 et suiv.

COLLAINE.

COLLAINE (Louis-Victor), artiste-vétérinaire, ancien professeur à l'école royale vétérinaire de Milan, membre de la Société centrale d'agriculture, etc., est né à Metz le 6 juin 1780. Élève à l'école d'Alfort, en 1798, répétiteur d'anatomie en 1800, il fut breveté vétérinaire en 1802, et désigné l'année suivante pour l'arrondissement de Briey. Entraîné presqu'aussitôt à la suite des armées, il eut, dès 1804, l'occasion de combattre avec succès la morve aiguë devenue épizootique en Hollande, et commença un travail important sur la même affection passée à l'état chronique.

Notre concitoyen utilisa ses courses à la suite des armées par d'utiles observations, et prouva par un

Essai sur la statistique vétérinaire du Frioul, son aptitude à des occupations plus étendues que la cure particulière des infirmités des animaux. Au mois de mai 1808 la Société d'agriculture de Paris honora d'une médaille d'or l'auteur de ce mémoire.

Une maladie répandue en 1807 parmi les bêtes à cornes du voisinage des lagunes de l'Adriatique, et qui avait été arrêtée par M. Collaine, forma la matière de l'opuscule suivant :

Epizoozia. Li 10 *agosto* 1807, *alla Lattisana. Descrizione di una malattia che ha regnato nei bovi coel Dipartimento di Passariano il mese di luglio, di agosto e settembre, estesa in sequela della dimanda della rappresentanza locale di Lattisana, da L. V. Collaine in allora Veterinario del settimo battaglione del treno d'Artiglieria, publicata nel giornale di Passariano con note critiche anonime sotto il titolo seguente.*

Épizootie. *Le* 10 *août* 1807, *Lattisana. Description d'une maladie régnant sur les bœufs du département de Passariano, pendant les mois de juillet, août et septembre, faite sur la demande de la représentation locale de Lattisana, par L. V. Collaine, alors vétérinaire du* 7.e *bataillon* bis *du Train d'artillerie, et publiée dans le journal de Passariano, avec des notes critiques anonymes.* In-8.° — 26 pages.

Cet ouvrage fut bientôt après réimprimé à Milan. Nommé, la même année, professeur à l'école vétérinaire de cette ville importante, M. Collaine occupa, jusqu'en 1814, la chaire de matière médicale et des branches accessoires, et rédigea sur ses propres leçons des *Élémens de matière médicale à l'usage des Écoles vétérinaires d'Italie*.

Cet ouvrage, auquel a travaillé le célèbre Rasori, est écrit dans la théorie du *Contre stimulus*. La commission nommée pour son examen le jugea digne de servir aux démonstrations des écoles royales, mais il est demeuré manuscrit. Il formerait deux forts volumes in-8.°

Dès 1809, M. Collaine avait pu renouveler sur 86 chevaux morveux et farcineux appartenant à l'armée d'Italie, les expériences qu'il avait déjà tentées pour la guérison d'une maladie chronique regardée jusqu'alors comme incurable. Ses succès, quoique incomplets, fixèrent l'attention du gouvernement; la Société centrale d'agriculture l'admit au nombre de ses correspondans, le 17 mars 1813, le proclama dans la séance publique du 25 avril suivant, fit répandre son rapport, renouveler ses expériences, et jugea que la morve chronique n'était point un écueil insurmontable. Voici le titre du rapport en question :

Compte rendu d'une expérience tentée et des succès obtenus contre la Morve et le Farcin, qui infectaient depuis dix-huit mois les chevaux du 23.e régiment de dragons, par M. Collaine, professeur à l'École royale vétérinaire de Milan; suivi d'un Rapport de MM. Huzard, Desplas et Teissier, imprimé par ordre de la Société d'agriculture. Brochure in-8.°, Paris, 1810, M.me Huzard, libraire.

Rentré à Metz à la chute du gouvernement italien, M. Collaine fut nommé vétérinaire du département dès la fin de 1814; confirmé comme professeur en 1816, il continua chaque année de donner sur les maladies régnantes différentes instructions à la portée des cultivateurs, et insérés, selon leur utilité, dans le recueil administratif de la préfecture. Les plus importantes sont

une note de 12 pages in-8.°, *sur le claveau* (24 novembre 1814); une autre *sur les soins à donner aux bestiaux pour prévenir les accidens que peuvent occasionner les grandes sécheresses* (9 septembre 1818); un troisième ayant pour titre : *Du marasme épizootique, des fourrages extraordinaires et de l'emploi des matières animales pour restaurer les herbivores ; ou instruction sur les moyens d'arrêter la mortalité du bétail qui périt d'épuisement*, Metz, Pierret, in-8.° de 19 pages, 3 mai 1817.

M. Collaine reprit en même tems ses expériences contre la morve, et, après avoir surmonté d'innombrables difficultés, parmi lesquelles figurent des inculpations sans cesse renaissantes de cupidité, il parvint, en 1827, à trouver, pour la guérison de cette maladie, un procédé plus avantageux.

Ayant été chargé, en 1819, d'une revue générale des bestiaux de l'arrondissement de Metz, il trouva dans l'examen soigneux de plus de 107,000 quadrupèdes, les matériaux d'une statistique vétérinaire de l'arrondissement dénommé; statistique dont le manuscrit est resté déposé jusqu'ici dans les cartons de la préfecture. La Société royale et centrale d'agriculture de France, qui en avait demandé copie, a bien voulu y attacher quelque intérêt, et le ministre de l'intérieur ajouta, aux témoignages non équivoques de sa satisfaction, une gratification, dont l'auteur entendit parler six ans après, et qui certes ne fut pas perdue pour tout le monde.

En 1820, M. Collaine recommença la revue du bétail de l'arrondissement de Metz, se trouva en contradiction avec quelques agens de la préfecture, et, peu après, perdit son emploi.

Aux fonctions plus pénibles que lucratives de médecin vétérinaire du département, M. Collaine avait allié l'érection d'une école de maréchaux experts, conformément au décret de 1813, et un cours militaire continué plus tard à l'école d'artillerie. Mais le petit nombre d'élèves qui se sont présentés au cours civil, le non-paiement depuis mars 1821 de l'indemnité de 1200 fr. annuellement allouée à cet établissement par le décret d'institution, le retient dans l'inertie. Le prospectus de ce cours a paru le 10 avril 1817, Metz, Pierret, in-8.° de 11 pages.

Les leçons d'hippiatrique et d'hygiène vétérinaire militaire ont été rédigées et annoncées sous ce titre :

Cours d'Hippiatrique, ou Principes méthodiques de la connaissance et de la conservation du cheval, mis à la portée des personnes peu versées dans l'art vétérinaire. Professé de 1815 à 1825 à l'école royale d'artillerie de Metz. Par L. V. Collaine, ancien vétérinaire des armées, ci-devant professeur à l'école royale vétérinaire de Milan, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

2 vol. in-8.°, avec un atlas de 44 planches.

Le prospectus a paru le 1.er avril 1825, mais l'ouvrage n'a point été imprimé faute de souscripteurs. M Collaine n'en a publié que deux cartes et le discours préliminaire.

I. *Précis d'une leçon sur l'âge du cheval, jusqu'à la vieillesse la plus avancée d'après des signes qui éclaircissent le bégutisme et rendent vaines les contre-marques.*

Carte estimée qui a eu une contre-façon.

II. *Essai hippogénésique et hippostatique des variétés, souches, races, branches et familles de l'espèce du cheval, indiquant l'aptitude, les qualités et les tares principales de chacune d'elles.*

Cette carte est la seule qui existe dans son genre. Il e
a paru l'année suivante, à Leipsick, une autre pour l
bêtes à cornes.

III. *Discours prononcé le 13 novembre 1826, à l'ou verture du cours professé à l'école royale d'artillerie d Metz*, par L. V. Collaine. Metz, Lamort, in-8.°, 24 pages

M. Collaine se propose de publier un autre ouvrag non moins important que le précédent et qui doit forme trois volumes in-8.° Ce sont des

Recherches sur la morve et les affections catarrhale du cheval.

L'auteur considère cette maladie comme une affection scrophuleuse, en fait l'histoire détaillée, rapporte les traitemens mis en usage pour la combattre, et déduit de ces tableaux les corollaires naturels qui en découlent.

M. Collaine ayant eu l'obligeance de nous communiquer ses manuscrits, nous avons pu apprécier leur mérite.

COLLAS.

Collas (Le P. Jean-Paul-Louis), né à Thionville le 13 septembre 1735, était fils du sieur Collas, procureur du roi au bailliage de cette ville, et de dame Catherine-Reine Standt de Limbourg son épouse. Doué d'un esprit propre à l'étude des sciences exactes, Collas s'y livra par goût, et professa de bonne heure, avec distinction, les mathématiques à l'université de Lorraine. M. Grosier, auteur de son article dans la Biographie universelle, a eu l'avantage de vivre avec lui, de suivre ses leçons pendant trois ans, et de l'aider quelquefois, comme son élève, dans ses observations astronomiques; aussi nous rappor-

ns-nous à ce qu'il en dit, sauf une rectification pour date de naissance. Le collége de Pont-à-Mousson, qui aissait alors de tout son éclat et où les jeunes Lorrains isaient une instruction aussi solide que variée, était ourvu d'un bon observatoire. Les PP. Barlet et Collas ofitant des instrumens exacts qui étaient à leur dispotion, tenaient un compte exact des phénomènes célestes et faisaient d'intéressantes observations. Ils s'aperurent même d'une éclipse de soleil qui n'avait été ni révue ni annoncée par les astronomes de Paris. Les détails de cette observation, publiés par les journaux du tems, firent beaucoup d'honneur à Collas. Il partit de France en 1767 pour aller prêcher en Chine, où il arriva dans le cours de la même année; ce fut l'un des derniers missionnaires français qui eurent accès dans cet empire. S'étant rendu à Pékin, on l'attacha comme mathématicien au service du palais, et il mourut dans cette ville le 22 janvier 1781.

Ce missionnaire a fait insérer d'intéressantes notices dans la collection des *Mémoires sur les Chinois* :

I. *État des réparations et additions faites à l'observatoire bâti depuis longtemps dans la maison des Missionnaires français à Pékin.*

II. *Observations astronomiques faites à Pékin en 1775.*

III. *Lettre sur la quintessence minérale de M. le comte de Lagaraye.*

IV. *Lettre sur un sel appelé par les Chinois* Kien.

V. *Lettre sur la chaux noire de la Chine; sur une matière appelée* Lieou-li, *espèce de verre, et sur une sorte particulière de mottes à brûler.*

VI. *Lettre sur le* Hoang-fau *ou vitriol, sur le* Naocha *ou sel ammoniac, sur le* Hoang-pé-mou.

VII. *Notice sur le charbon de terre.*

VIII. *Notice sur le cuivre blanc de la Chine, sur minium et l'amadou.*

IX. *Notice sur un papier doré sans or.*

X. *Notice sur le bambou.*

XI. *Mémoire sur la valeur du taël d'argent en monnoi de France.*

On conserve encore à Thionville différens objets tournés par Collas. Il était fort adroit de la main.

Biographie univ., t. IX, p. 251. — Extrait des registres de l'état civ de Thionville, communiqué par M. Teissier. M. Quérard a copié dans Biogr. universelle le peu de lignes consacrées au jésuite Collas.

COLLIN (F.).

Collin (F.), né à Metz, homme d'esprit et d'un caractère droit, nommé en 1785, associé libre de l'Académie royale de cette ville, a été successivement substitut du procureur général au parlement, président du tribunal criminel et administrateur du département. Il fut rédacteur de l'adresse à la convention qui causa sa mort et celle de ses collègues Poutet, Seiquer, Courtois, Flosse, Thibault, Boler, Géant, Pierron, Briand, Wagner. Le motif ostensible de la mise en jugement de ces hommes respectables a été la suspension de la vente de l'abbaye de Wadgasse réclamée par le prince de Nassau-Sarrebruck. Il avait 54 ans lorsque sa tête tomba sous la hache révolutionnaire, le 17 floréal an II.

COUET DE LORRY, *Voy.* Lorry.

COURTOIS (A.-N.).

Courtois (Alexandre-Nicolas), littérateur et avocat, nembre titulaire de l'Académie royale de Nancy, associé orrespondant de l'Académie de l'Oratoire d'Arras, de Immaculée Conception de Rouen, des Académies de lesançon, Châlons-sur-Marne, etc., naquit à Lonuion le 24 novembre 1758. Il était fils de Jean Courois, jurisconsulte au bailliage de cette ville, et de larie-Élisabeth Chatain, cousine issue de germain de I. Paris de Montmartel, grand-trésorier de France. llexandre Courtois montra de bonne heure des dispoitions heureuses; moins dissipé que ne le sont ordinaiement les jeunes gens de son âge, il copiait à cinq ans lans l'étude de son père, et à huit écrivait assez bien our donnner des modèles à suivre aux écoliers de 'instituteur de la commune. A l'âge de dix ans, un eclésiastique lui enseigna le latin, et à quinze, son ère, chargé d'une nombreuse famille, le confia à M. Drion, célèbre praticien du parlement de Nancy, ui en fit bientôt son maître-clerc. Comme il passait pour e meilleur orateur de la basoche, ses confrères le choiirent pour président; on s'empressait de venir l'entenlre; et le charme de ses improvisations attirait souvent les dames parmi son nombreux auditoire. Devenu plus ard l'élève favori de M. Jaquemin, professeur de droit i l'école de Nancy, il fit sous lui des progrès rapides, fut eçu bachelier en droit le 27 juin 1783, et licencié l'année uivante. Les travaux auxquels Courtois était constam-

ment appelé par sa profession d'avocat, ne l'empêchaie
pas de consacrer ses loisirs à la littérature dont il ava
puisé le goût dans la brillante capitale de la Lorrain
Il s'était fait connaître par quelques poésies légèr
insérées dans différens recueils, et assistait régulièreme
aux séances de l'Académie de Nancy, qui applaudissa
à ses essais. Plusieurs succès académiques lui avaie
gagné l'estime de l'abbé Grégoire, l'amitié de Paliss
et des deux Lacretelle, et l'attachement des hommes d
lettres qui habitaient alors la Lorraine. Il était en cor
respondance suivie avec Pilâtre de Rozier, Bernardin d
Saint-Pierre, François de Neufchâteau, commerce épi
tolaire fort étendu dont nous possédons quelques frag
mens d'un grand intérêt. Ayant quitté le barreau pou
se livrer davantage à ses études favorites, M. Samson
rédacteur-propriétaire du journal littéraire de Deu
Ponts, avec qui il était intimement lié, l'engagea à de
venir son collaborateur. Il se rendit chez ce dernier e
demeura un an avec lui. Courtois travailla ensuite a
journal général de l'Europe, imprimé à Herve (pays d
Liége), et qui appartenait à M. Lebrun son ami, élev
depuis au ministère des affaires étrangères. Il rédige
seul, à dater du mois de juillet 1788, pendant huit o
dix mois, le journal de Luxembourg, ayant pour titre
Mélanges de littérature et de politique, et travailla égale
ment à d'autres feuilles publiques.

La révolution éclate; M. Courtois est nommé par se
concitoyens membre du district de Longwy, et s'y fai
remarquer par plusieurs rapports lumineux dont quel-
ques-uns ont reçu les honneurs de l'impression. L'un
d'eux, relatif à un mandement de Clément Venceslas

chevêque de Trèves, adressé au clergé de la partie de
n ci-devant diocèse, soumise à la domination française,
t empreint de philosophie et rempli de vues élevées.
« La religion, dit Courtois, consiste-t-elle dans de
ines prétentions? Doit-elle inspirer le désir d'obtenir
ne juridiction, un territoire? Elle enseigne à ses pon-
fes d'*aller instruire toute la terre, d'aller annoncer*
Évangile à toute créature. Elle n'est pas intéressée à
e que l'évêque de Trèves régisse particulièrement une
ortion des peuples de France, ni à ce que Longwy soit
lutôt sous sa dépendance que sous celle de l'évêque de
letz; elle ne s'occupe pas, cette sainte religion, d'une
émarcation ou d'une circonscription de territoire, et de
léterminer combien telle juridiction aura de latitude; elle
'a pour but que le salut des fidèles indistinctement; et
s privations temporelles de ses ministres sont regardées
ar elle comme des bienfaits, des jouissances dont ils
loivent composer leur félicité.

« Que l'archevêque de Trèves imite ce prélat si grand,
i vénérable, et qui avait semblé puiser ses vertus dans
es profondeurs de la divinité; qu'il se montre l'émule
le saint Jean Chrisostôme, qui, forcé de quitter son
vêché, se retira paisiblement, et défendit même à ses
uailles de le redemander, dans la crainte de blesser la
oi du potentat qui lui ordonnait de fuir.

« Mais ce beau tems est passé et celui de l'ambition
xiste encore....

« Rappelez-vous ces terribles guerres qui souillent
l'histoire de toutes les nations, où le nom sacré de
Dieu était le signal du carnage et de la mort. Rappelez-
vous ces ligues saintes qu'on suivait à la trace du sang

qu'elles faisaient répandre; voyez dans des tems qui ne sont pas encore loin de nous, cette rage d'asservir la raison à de vaines autorités, d'assouplir la pensée sous le joug du despotisme, et d'en prolonger le douloureux martyr; voyez ce tribunal affreux qui éclaire les âmes avec des torches ardentes, et ce monstre effrayant, le Fanatisme, qui, un poignard à la main, un livre saint dans l'autre, se promène dans un morne silence, et foule sous ses pieds la nature et les lois: au lieu de maximes et de vertus, il n'enseigne que de pieuses extravagances, il souffle dans tous les cœurs une fureur de disputes et de meurtres, il vend ses esclaves aux tyrans ambitieux, et fait servir la religion à désoler le monde.

« Il est temps que ce monstre s'éloigne, il est tems de respirer en paix, et de se rendre à cette saine raison, qui, échappée des entraves de la tyrannie, fera toujours chérir et respecter l'empire consolateur de la religion, et la rendra toujours sacrée aux yeux de ceux qui veulent la détruire, et de ceux qui veulent en abuser.

« Elle régnera, cette sainte religion, si de vaines autorités, si les prétentions ultramontaines disparaissent; elle ne servira plus qu'aux félicités consolantes des hommes, si les chefs de l'église, au lieu de combattre la souveraineté des Peuples, ne leur donnent que des exemples d'amour et d'obéissance. » ....

Courtois fut appelé, peu de tems après, à l'administration du département de la Moselle; mais, la commission dont il faisait partie, composée d'hommes probes et distingués, ayant été injustement supprimée par ordre du gouvernement, il se rendit à Paris près du ministre

ebrun, qui, en 1792, le nomma commissaire national
1 pouvoir exécutif de la république française dans la
landre orientale, pour opérer la réunion de cette pro-
nce à la France. Il réussit par ses bons procédés, ses
oclamations, à gagner l'esprit des Belges, opéra la
vision de leur territoire, y organisa les administra-
ons, les tribunaux, et sut maintenir la paix au milieu
s troubles qui agitaient notre malheureuse France.

Si tous les discours que prononça Courtois pour
ire sentir à ces peuples les bienfaits de la liberté,
aient été recueillis, on y verrait l'auguste caractère
tous les sentimens généreux qui peuvent germer
ns le cœur de l'homme.

Le 9 décembre 1792, Courtois, chargé d'une importante
ission dans la Flandre maritime, improvisa dans la
ciété des amis de la liberté et de l'égalité à Gand,
e harangue dont le but était d'engager les peuples
elges à organiser chez eux une convention nationale;
discours vivement applaudi et dont la Société arrêta
mpression, renferme beaucoup de passages semblables
x suivans :

« Citoyens, ceux-là sont dignes de la liberté qui
spectent la vie du citoyen qui ne pense pas comme
x. L'homme libre ne sait pas seulement être juste,
est encore généreux; il sent que si les insurrections
viennent quelquefois nécessaires pour conquérir la
berté, l'ordre et le calme sont essentiels à sa conser-
tion. Renoncez donc aux vengeances particulières,
... mais soyez libres; préférez, s'il le faut, la mort
l'esclavage. » .....

« Les qualités essentielles qui doivent caractériser

vos représentans, sont la probité, le patriotisme, l'activi
le désintéressement et un sens droit. Les citoyens q
possèdent ces précieuses qualités ne sont point rare
et vous les trouverez dans les campagnes comme da
les villes; vous les trouverez chez vos frères des pa
qui vous environnent. Le tems est passé où l'on ne ch
sissait les hommes que relativement à certaines localit
Aujourd'hui les habitans de toutes les contrées so
frères; il faut que les rivalités des peuples disparaissen
et qu'ils se réunissent comme ces fleurs qui, quoiq
divisées en familles, ne sont pas moins heureusem
et harmonieusement assorties en couleurs, en parfu
et toutes sujettes du même empire. »

Le 22 février 1793, à l'occasion de l'assembl
communale de la ville de Gand, Courtois fit un aut
discours également imprimé et non moins remarquab
que le précédent.

« L'heure de l'anarchie et de l'esclavage expire, ce
de la liberté commence. Vous allez sortir de la nuit d
erreurs et des abus qui pesaient sur vous, et vous mo
trer, dans une seconde création, dignes de la rais
qui vous appelle, de l'univers qui vous contemple, et
la postérité qui doit vous juger.

....

« Le génie de la France vous offre les bienfai
de la liberté, de l'égalité, vous présente la fraternit
la paix. Il orne le berceau de votre nouvelle patr
des images de la félicité. Il vous embrasse dans s
affections. Il ceint, de sa force et de sa puissance
vos frontières menacées. Voulez-vous lui être uni
avoir ses lois; ou bien voulez-vous redevenir les esclav

de l'Autriche qui vous a trahis, oppressés et humiliés? .... Voulez-vous vous renchaîner au char de *François* ou de *Vander-Noot*, ou bien préférez-vous être incorporés à cette puissance plus forte encore par la raison que par les armes, qui a employé ses enfans et ses trésors à rétablir les droits sacrés du peuple et de l'humanité, qui va combattre à mort pour opérer la régénération de l'univers, qui, en vous adoptant, fécondera votre agriculture, étendra votre commerce jusqu'ici resserré dans d'étroites limites; enfin, vous associera aux richesses qui sont dans son sein, aux vertus qu'elle fera cultiver, à la gloire qu'elle a acquise et à la majesté dont elle va se couvrir.

« En vous présentant ce tableau, je ne prétends pas vous influencer. Ma patrie ne mendie point votre incorporation; mais elle vous ouvre son sein. Elle veut votre bonheur; mais elle vous laisse libres dans vos choix. Vous êtes peuple et souverain. Fixez votre destinée.

« Défiez-vous pourtant de ceux qui voudraient diriger votre opinion par des raisons de localités, par des séductions de tout genre, et qui auront soin surtout de prémunir vos esprits contre les Français. Souvenez-vous que quand le canon de Jemmapes retentissait parmi vous, vous faisiez des vœux pour leurs succès, et qu'en les apprenant, vous en avez célébré le triomphe; qu'en voyant les Français arriver à vous l'olive à la main au lieu des lauriers qu'ils avaient cueillis, vous les appeliez vos frères; que vous receviez leurs principes en partageant leur gloire et leurs sentimens!

....

« Citoyens, votre république est un chainon de la chaîne universelle qui doit unir les hommes. Si cette chaîne s'étend, si les mêmes lois nous gouvernent, le bonheur dont on n'a vu jusqu'ici que l'ombre naîtra, se répandra sur toute la nature. Les peuples ne viendront plus sur nos rivages au bruit de l'artillerie, mais au son des instrumens, mais aux cris de l'allégresse, aux accens de l'amitié. Nous verrons les enfans de la Tamise se mêler avec ceux de la Seine et de l'Escaut. Partout, nous serrerons des alliances fraternelles, nous étendrons le commerce des richesses et des sentimens; partout on cultivera les vertus, et la terre n'offrira plus qu'un spectacle délicieux digne de l'Éternel qui l'a créé. »

Obligé de fuir, lors de la défection de Dumouriez, Courtois revint avec une caisse bien remplie qu'il remit au gouvernement, et fut ensuite à Longwy où il prononça, le 22 octobre 1793, un discours éloquemment écrit, à l'occasion de l'anniversaire de la rentrée des troupes françaises dans cette ville. Le ministre Lebrun, en récompense de sa loyauté et de ses services, le fit nommer, le 19 juin 1793, accusateur militaire près le tribunal du second arrondissement de l'armée de la Moselle, dont Metz était le chef-lieu. Mais de telles fonctions cadraient mal avec l'esprit généreux, le caractère paisible de Courtois. Des envieux le dénoncèrent au club comme *modéré*, accusation fort grave pour l'époque et qui le mit à l'instant sous le poids d'un mandat d'arrêt. Courtois prévoyant l'orage dont il était menacé, s'était rendu à Longuion, pour y occuper une place de juge près le tribunal civil, où il remplissait depuis quelque tems les fonctions de

uppléant. Il obtint cette fois de demeurer chez lui, sous la surveillance d'un gendarme, pendant que son procès s'instruisait. Toute l'administration départementale ayant été dénoncée, à propos de son adresse au roi, sur l'affaire du 10 août, Courtois fut du nombre des victimes que l'on conduisit à Paris. Les gendarmes, que sa jeunesse et sa candeur intéressaient, voulaient le laisser évader et lui en ménageaient les moyens; mais sa conscience était calme, et il n'envisageait pas la catastrophe qui pesait sur sa tête. Courtois périt le 12 janvier 1794, à l'âge de 33 ans; deux de ses frères blessés le même jour en défendant leur patrie, payèrent de leur sang l'ingratitude du sort, et une lettre d'Alexandre Courtois, écrite presqu'au pied de l'échafaud, informa sa famille et ses nombreux amis de la perte qu'ils avaient faite. Ce jeune homme avait écouté son arrêt de mort avec un grand sang-froid; il s'en fut à l'échafaud en chantant la *Marseillaise*.

Chose digne de remarque, c'est que le P. Venance, capucin et poète agréable, habitant le Comtat Venaissin, et qui avait avec Courtois une correspondance suivie, monta sur l'échafaud le même jour, et pour un motif semblable.

Courtois mourut pauvre. Il s'était marié deux fois: sa première femme lui donna un fils, Michel-Amédée, dont nous parlerons plus loin. La seconde s'est remariée avec un M. Mance, et habite Liége.

Ce jurisconsulte littérateur n'avait pas encore atteint la maturité du talent. Doué d'une rare facilité, il en abusa en composant beaucoup de futilités qui passeraient aujourd'hui inaperçues. Élève de l'école de Dorat, il suivit ses traces, s'éleva quelquefois plus haut, mais nous croyons qu'il avait encore beaucoup à faire pour

occuper un rang élevé dans la république des lettre
Voici une liste de ses titres littéraires :

I. *Dithyrambe sur la Jalousie*, mentionné honorabl ment par l'Académie de Nancy.

II. *Discours en prose sur l'emploi des Richesses*. Ce mo ceau obtint un accessit à la même Académie.

III. *Dissertation sur le Serment*, envoyé à l'Académie Nancy, et insérée dans le Dictionnaire de jurisprudence.

IV. Réponse à cette question proposée en 1783 p l'Académie de Besançon : *Les vertus patriotiques peuven elles s'exercer avec autant d'empire dans les monarchi que dans les républiques ?*

Le discours de Courtois, écrit dans le sens monarchiqu obtint un accessit. Il portait pour épigraphe :

> Un Romain voyant un siége libre dans Sénat, demanda à l'un des sénateurs à qui était destiné. Il lui répondit : A la Libert Moi, je vais montrer celui de la Vertu.

Un libraire, persuadé que cet ouvrage serait mis au jou avait demandé la préférence sur tout autre, mais les évén mens ne l'ont pas permis. Courtois avait alors vingt-cinq an Il était membre des Sociétés académiques de Châlons d'Arras.

V. Réponse à cette autre question proposée par l'Aca démie de l'Immaculée-Conception de Rouen : *Combien est il intéressant pour la gloire et le bonheur des Françai de conserver le caractère national ?* L'ouvrage de Courtoi a remporté le prix.

VI. *Le Choix à la Mode*, proverbe.

VII. *Épîtres, Rêveries, Réflexions*, en prose et en vers

VIII. *Lettre à un Club, sur la nécessité des mœurs pri vées dans une République*, avec cette épigraphe : *Possumus*

IX. *Traité sur les Causes de la Vie et de la Mort.*

X. *Le Solitaire*, poème d'environ huit cents vers alexandrins.

XI. *L'Illusion poétique*, discours de deux cents vers alexandrins.

XII. *Topographie du bailliage de Longuion.*

XIII. *Voyage dans les Ardennes, en prose et en vers*, avec cette épigraphe :

> L'Aigle voyage au séjour du tonnerre ;
> Mais Progné doit raser la terre.
> D'Arnaud.

XIV. *Laure à Lindor.* Héroïde de 150 vers alexandrins.

XV. *Poésies diverses*, telles que *le Ton du jour, Fables, Énigmes, Charades, etc.*

XVI. Plusieurs *Plaidoyers* remarquables, un entre autres pour M. Barthelemi-Victor Lalouette, prêtre, curé de Baslieu, accusé faussement de mauvaise foi, de scandale, d'avoir altéré des drogues, etc.

Tous ces ouvrages sont demeurés manuscrits.

Les seuls que Courtois ait fait imprimer sont dignes de remarque :

XVII. *Observations pour la Ville de Longuion du Département de la Moselle.* Paris, Chalon, an 2 de la liberté, in-12 de 54 pages.

Cet ouvrage avait pour but de faire valoir les droits de Longuion au tribunal qu'on devait établir dans le district de Longwy. Courtois fit connaître d'abord la position respective des trois villes rivales, exposa ensuite les ressources de chacune, indiqua les localités essentielles à saisir, les inconvéniens à écarter, et conclut en prouvant que Longuion devait avoir la préférence.

XVIII. *Idées sur l'estime au marc d'argent, nouvelle*

mesure de la valeur des hommes, donnée par la majorit[é] en voix *de l'Assemblée-nationale.* Brochure in-12 de 2[.] pages, avec cette épigraphe :

> Amphiction veut qu'on ne détruise jam[ais] les villes Grecques, et sa loi ouvre [la] porte à la destruction des villes.
>
> Montesquieu. Esp. des L., t. III ch. V, liv. XXIX.

Courtois avait pour but de démontrer dans ce petit écri[t] qu'une loi qui faisait découler de la richesse les droits à l'é[-]ligibilité législative, consacrait l'aristocratie des riches, [et] n'établissait en France que des oppresseurs et des opprimés[.] Il combattit avec autant d'énergie que de logique les argumen[s] qu'on pouvait alléguer en faveur de la loi, et se montra e[n] même tems habile écrivain, jurisconsulte profond et répu[-]blicain zélé.

« Oui, MM., j'en appelle à la nation, j'en appell[e] à vous-mêmes: ce n'est pas l'or qui doit nous distin[-]guer; ce n'est pas le marc d'argent qui doit élever u[n] Français au-dessus d'un autre Français : tous son[t] égaux, tous sont citoyens : l'unique titre, le titr[e] éternel à l'éligibilité, c'est la confiance publique. Pou[r] être libre, pour être juste, elle doit être sans bornes[.] Si le plus pauvre berger de Champagne était élu parm[i] nous, il faudrait l'admettre.

« Français ! songez-y bien : par l'estime au marc d'ar[-]gent, Aristipe, le plus sage des hommes, serait des[-]honoré parmi vous.

« L'immortel auteur du contrat social, lui dont la bell[e] âme embrassait à la fois toutes les passions des homme[s] et la politique des gouvernemens; Raynal, Mably[,] tous ces écrivains courageux et éloquens, à qui vous

levez la révolution qui vient de s'opérer, ces génies igoureux ne seraient pas éligibles! un vil maltôtier eur serait préféré.

« Et les gens de lettres, formés par le malheur, éloignés de l'intrigue et de tous les moyens qui mènent à a fortune, seraient presque tous éconduits par le uneste décret! Cependant, ce sont des êtres privilégiés, initiés à toutes les connaissances, les seuls peut-être qui connaissent bien la manière d'organiser les états et de rendre les peuples heureux. Sénateurs, ous en avez des exemples parmi vous [1].

« Sous quelle effrayante condition va-t-il donc exister dans la société, cet homme vertueux, éloquent, mais pauvre, qui porte dans son sein des germes de vertu et de morale, et que le ciel avait donné à la terre pour éclairer les hommes? Il faut qu'il brise ses pinceaux, qu'il s'enfonce dans la fange des esclaves, qu'il quitte tous les objets de bonheur dont il se voyait environné avec une satisfaction orgueilleuse. Sera-t-il réduit à chercher les dangereux avantages du crime, déchu qu'il sera des honneurs de la vertu? Osera-t-il élever sa voix en faveur de ses frères opprimés, quand il se verra obligé d'obéir lui-même à celle des tyrans? quand le fer de la honte aura rougi son front? Génie infortuné! homme de bien! t'appartient-il encore de t'enflammer pour la patrie, pour la gloire? Va,

[1] Les gens de lettres sont, à l'égard des gens riches peu instruits, ce qu'un cheval superbe et hennissant fièrement est à l'égard d'une troupe d'ânes, dont la voix décèle le goût qu'ils ont pour la servitude. Combien nous avons encore de gens qui ne savent que *braire* le nom auguste de *LIBERTÉ!*



va dessécher loin de tes foyers. Cependant, ton cœur s'épanouissait à l'image de la régénération de la France. Hélas! elle ne s'est pas régénérée pour toi, mais pour les riches, mais pour les sangsues de l'État. Va, regretter ailleurs les abus que tu dénonçais : ils étaient moins crians, moins affreux que *l'estime au marc d'argent.* Que sont maintenant les vertus devant cette estime! Va, tu n'as plus rien à espérer, abdique un nom flétri par le malheur : va mendier un tombeau dans une terre étrangère : va mourir sur le sol de la liberté. »

Courtois cherche à prouver : 1.° que les distinctions, les compagnies, les institutions aristocratiques, loin d'être utiles comme l'a dit Montesquieu, sont inconstitutionnelles et onéreuses à l'État ; 2.° que quand même elles seraient constitutionnelles, on pourrait les supprimer, puisque la nation a toujours le droit de réformer sa constitution.

XIX. *Réflexions sur une brochure nouvelle intitulée* ULTIMATUM. Brochure in-12, de 16 pages, avec cette épigraphe :

Unita virtus valet. (Phèdre.)

XX. *La Grille*, conte gascon de plus de 200 vers inséré dans le journal de Deux-Ponts.

XXI. Une infinité de pièces fugitives insérées sous des noms supposés, par exemple, la *Muse ardennaise*, l'*Hermite de....*, dans la feuille précitée, les Affiches de Metz, le Journal de Nancy, l'Almanach des Muses, les Étrennes lyriques par M. Chollet de Jetfort, les Lunes du Cousin Jacques, etc.

Une grande partie des manuscrits de Courtois ont été déchirés lors de l'invasion des Prussiens de 1792, d'autres qu'il avait confiés à son frère le curé, ont été enlevés en

ême temps que la bibliothèque de ce dernier. La veuve ourtois en possède encore plusieurs qu'elle ne veut pas ndre publics, malgré la volonté du défunt qui tenait à ce u'ils fussent imprimés.

Jean Courtois, père d'Alexandre, avait eu dix enfans. 'aîné, prêtre bénéficier de l'église d'Avioth, a été, pendant la révolution, curé constitutionnel de Longuion, umônier des ambulances de l'armée de la Moselle, et 'est fait remarquer par des traits de courage et d'humaité; il vit à Longuion des revenus de sa chétive pension.

Jean-Philippe, 5.e enfant, était, en 1792, notaire près e bailliage de Longuion et membre du district de Longwy. l refuse de signer la capitulation de cette ville, s'enfuit hez son père, est arrêté par l'ennemi, s'échappe, va reoindre l'armée française, se signale dans un combat l'avant-poste, est nommé lieutenant par Dumouriez, puis capitaine, devient l'aide-de-camp du général Morlot, chevalier de la Légion-d'honneur, capitaine adjoint et chef d'état-major, est fait prisonnier, s'échappe, est nommé commandant de Loka, dans le royaume de Grenade, se trouve à la bataille de Waterloo, où il a un cheval tué sous lui, est blessé à Issy, sur la Loire, et meurt le 4 août 1828, des suites de ses fatigues. Cet officier s'est distingué par plusieurs traits de bravoure au siége de Namur, dans les campagnes de Hollande, de la Vendée et d'Espagne.

Marie-Florentin, 6.e enfant, entré comme simple soldat dans le 4.e bataillon des volontaires de la Moselle, fait sous-lieutenant par Louis XVI, dans Royal-Roussillon, s'est trouvé au camp de la Lune, à la bataille de Jemmapes, de Thouars, de Savenai, du Mans, a fait avec distinction les campagnes d'Italie, de la Vendée, de Prusse

et d'Allemagne. Un boulet qu'il reçut dans la poitrine en entrant dans le village de Bomersdorff, mit fin à sa glorieuse carrière. Il était chef de bataillon, membre de la Légion d'honneur, et avait assisté avec le colonel Jean Courtois son frère, à plus de trois cents combats, siéges ou batailles.

Anacharsis-Jean Courtois se fit en Italie une réputation militaire fort brillante. Né le 6 octobre 1767, il entra au service le 11 décembre 1785, arriva promptement au grade de capitaine, se distingua au passage du Rhin, qu'il traversa le 1.er en tête de l'ile de Bedberg dans une barque montée par dix-huit hommes; força les retranchemens ennemis, fit 22 prisonniers dont un officier, s'empara, avant d'entrer dans Kaiserverl, d'une pièce de canon, se signala, par son intrépidité, à la prise de Fridberg, au passage du Tagliamento et à l'assaut du fort de la Chueza. D'après le compte rendu au général Buonaparte de la conduite qu'avait tenue M. Courtois dans les affaires des 26 ventôse et 4 germinal, il fut nommé chef de bataillon. Au passage du Mincio ce militaire fut le premier qui, à la tête de son bataillon, reprit le village de Pozzolo dont l'ennemi s'était emparé. Il y marcha le drapeau à la main, fit 400 prisonniers, dont 15 officiers, et contribua puissamment au succès de cette glorieuse journée. Nommé major du 76.e régiment de ligne, il se conduisit avec bravoure à Marengo, fit la campagne d'Allemagne, commanda à Wagram une brigade de grenadiers et de voltigeurs réunis, reçut deux blessures graves et mérita, par sa belle conduite, que l'empereur lui déférât le titre de chevalier avec une dotation. Le colonel Courtois, en retraite à Metz, est décoré du titre d'officier de la Légion d'honneur.

Michel-Amédée, fils du littérateur, après de brillantes tudes faites à Paris, s'enrôle à 16 ans, fait les campagnes lu Hanovre, de Prusse, d'Espagne, de Portugal, se disingue à Jéna, Eylau, Ostrolomka, gagne l'estime et l'amiié du général Foy, s'échappe des pontons de la Vieille-astille, où il avait été traîné prisonnier, cueille de noueaux lauriers aux siéges de Lérida et de Rodrigo, comat dans les plaines de Saxe, est blessé près de Dresde, et neurt à Lollin, en Bohême, capitaine, à 26 ans.

COUTURIER.

Couturier (Jean-Pierre), né à Porcelette en 1741, procureur fiscal, puis avocat à la prevôté bailliagère de Morhange, lieutenant-général du grand bailliage royal le Bouzonville depuis 1779, juge suppléant à la cour de assation en mars 1791, élu la même année député de la Moselle à l'assemblée législative, fut quelque tems avant d'y paraître, par motif de santé. Il lui écrivit le 13 lécembre pour lui annoncer les dangers plutôt supposés que réels dont Metz, Thionville et Sarrelouis étaient alors menacés. Appelé à siéger dans la convention nationale en 1792, il fut désigné, le 23 décembre de la même année, comme commissaire avec *Dentzel* et *Rulh*, dans les départemens de la Moselle et du Bas-Rhin; mais sur une dénonciation d'actes arbitraires portée contre les deux premiers par une députation du Bas-Rhin, qui se fit entendre à la barre de l'assemblée, et, d'après la proposition de Mallarmé, les pouvoirs furent retirés à Couturier ainsi qu'à Dentzel.

Le 26 août, Couturier siégeant à la convention, de-

manda que le commissaire Petit-Jean, accusé d'avoir agi contre les intérêts de la république, fût traduit au tribunal révolutionnaire.

Chargé, au mois de novembre 1793, de relever les sentimens républicains de la commune d'Etampes, il annonça le 15 à l'assemblée que cette petite ville était entièrement régénérée. Il y exerçait encore le mois suivant les fonctions de représentant du peuple, et cherchait à s'emparer du plus de numéraire possible en faveur du gouvernement. Dans la séance du 1.er février 1794 Couturier, rapporteur des comités des domaines et d'aliénation, fit décréter la vente des biens du clergé étranger situés en France.

Le 16 décembre, après un long discours de Barrère fait au nom du comité de salut public pour proposer de nouvelles mesures rigoureuses, Couturier parla sur l'épuration des autorités constituées, sur les assemblées clandestines, et sur l'arrivée des méridionaux à Paris.

Réélu, dans l'an IV, au conseil des Cinq-Cents, il combattit, le 13 septembre 1796, le projet de Besson sur l'organisation forestière; et en proposa un autre en 152 articles, qui ne fut pas adopté.

Le 21 octobre, Réal fit adopter à l'assemblée législative un projet de résolution qui annulait deux arrêtés pris par le représentant Couturier, dans les séances de la société populaire d'Etampes, des 13 et 14 frimaire an II, relatifs à une contestation judiciaire qui existait devant le tribunal de Janville.

Dans la séance du 21 ventôse an V (11 mars 1797) il défendit l'arrêté du directoire qui privait de leurs droits politiques les prévenus d'émigration. « Si le directoire

exécutif n'avait pas pris son arrêté, vous devriez prendre une résolution conforme à cet arrêté; et si votre décision était contraire, je croirais la liberté en danger. »

« On dit que la constitution n'a pas prévu, parmi les cas d'exclusion, celui de la prévention d'émigration; je le crois. En effet, les auteurs de la constitution ne pouvaient s'attendre qu'un jour on réclamerait pour des prévenus d'émigration un droit qu'ils sont peut-être eux-mêmes très-peu jaloux d'exercer, et qu'il serait très-dangereux de leur accorder; car, sur la totalité des réclamans, il n'y en a peut-être pas deux cents qui n'aient émigré. » (Des murmures s'élevèrent.)

Le 26 prairial an VI, Couturier présenta plusieurs articles sur les finances. Le 13 thermidor, il ouvrit la séance par un discours dans lequel il réclamait contre la non mise en vente des biens des cultes réformés, et demanda : « 1.° que la loi du 2 novembre 1789, et toutes celles relatives à la vente des biens d'église et de main-morte, soient exécutés sans délai; que tous sursis ou suspensions qui auraient pu être donnés à ce sujet soient annulés. 2.° Que lesdits biens, sans distinction de culte, soient vendus en détail et par petits lots, à un an de crédit, et en numéraire effectif, payable par quartier et d'avance, en supportant l'intérêt pendant la durée du crédit, à cinq pour cent. 3.° Que les adjudicataires qui voudront payer comptant, jouissent d'une prime de dix pour cent, dont il leur sera fait déduction sur le principal. »

Laurent, du Bas-Rhin, appuya la proposition de Couturier, et le conseil ordonna que les discours de ces

deux députés seraient imprimés et qu'on en ferait le renvoi à une commission.

Le 11 fructidor, une discussion s'étant établie au sujet d'un impôt sur le sel, Couturier s'éleva contre avec énergie :

« Sous les rois, les nouveaux impôts étaient toujours colorés de motifs spécieux des besoins de l'État. Loin d'être onéreux au peuple, ces impôts, osait-on dire, devaient le soulager, favoriser son commerce et son industrie. L'impôt à peine établi, recevait bientôt des accroissemens, et l'on avait coutume de les faire au commencement de l'année, comme gages du bonheur qu'on était dans l'usage de se souhaiter à cette époque.

« C'est ainsi que de degré en degré j'ai vu monter l'impôt du sel à douze sous de France, tandis qu'on le vendait à l'étranger deux liards la livre. Quel souvenir pour moi ! Juge civil et criminel d'un grand bailliage, il n'y avait pas de semaine que je ne fusse dans le cas de procéder à des levées de cadavres assassinés par la ferme générale. Ce régime odieux est détruit, et le projet de la commission est un acheminement à son rétablissement.

« Je reconnais dans ce qu'on vous a dit tout le mielleux, toute la finesse, toutes les expressions dont se servaient les anciens contrôleurs-généraux ; on a été jusqu'à vous dire que l'impôt ne peserait pas sur le peuple. L'étranger viendra chez vous acheter le sel ; vous serez forcés de le lui donner à deux liards la livre comme autrefois, et dès-lors la contrebande s'établit, et avec elle les chambres ardentes, et tous les fléaux des gabelles. Avec de la douceur, l'impôt rapportera peu ; avec de la rigueur, il ramènera les vexations de l'ancien régime. »

Couturier rappela ensuite les ressources qu'il avait
ndiquées précédemment dans une motion d'ordre; sa-
oir: les économies et les suppressions qui restaient
ncore à faire dans le régime administratif, le partage et
ı vente des biens d'émigrés, la suppression des affecta-
ions ruineuses de bois immenses à différens particuliers,
: rachat des rentes foncières, une nouvelle répartition
es droits de patentes, un impôt sur les successions,
n recours sur tous ceux qui ont manié les deniers
ublics, une diminution de certains appointemens trop
levés, et termina en demandant la question préalable
ur le projet, et le renvoi de ses idées à la commission.

Le 21 frimaire, il fit un rapport sur une motion d'or-
re tendante à faire déclarer domaines nationaux les
iens attachés aux établissemens protestans. Le conseil
n ordonna l'impression. La discussion sur le rapport
yant été reprise, Couturier en fit adopter les conclusions
e 11 ventôse.

Le 1.er brumaire an VIII, il annonça au conseil des
Cinq-Cents le départ des conscrits de son département,
t obtint la mention honorable de la conduite de ces
onscrits et des administrateurs de la Moselle. Dans la
nême séance, il combattit avec Dornier et Perrin de
a Gironde, une disposition prise en faveur de la verrerie
le S.t-Quirin, comme établissant un privilége en faveur
l'une compagnie et dotant quelques particuliers du re-
enu public. Ce sont les dernières paroles que Couturier
it entendre à l'assemblée législative; nommé peu après
lirecteur de l'enregistrement, il fut chargé, au mois de
nars 1803, de présider le collége électoral qui devait se
éunir à Montbrisson (Loire), le 18 avril suivant. Le

comte Emmery, notre honorable compatriote, alors con-seiller d'état, avait été nommé président du collége d[e] la Moselle.

Couturier mourut à Issy (Seine), le 5 octobre 181[8]

Tables du Moniteur 1787 – 99, p. 114; 1799 à 1814, p. 177. — L[es] biographes ont omis Couturier dans leurs nomenclatures.

CUSTINE.

Custine (Adam-Philippe, Comte de), naquit [à] Metz, et non à Sarrebourg, le 4 février 1742, comm[e] viennent de le répéter deux biographes. Il était le qua-trième fils de Philippe-Joseph comte de Custine, [e]t d'Anne-Marguerite Maguin, héritière du comté d[e] Roussy. Son père, seigneur de Guermanché, baron d[e] Sarcex, grand fauconnier du roi de Pologne, était de-venu, par son mariage, seigneur du comté de Roussy et habitait le château de Roussy-le-Bourg; il y est mor[t] le 29 octobre 1759: son épitaphe existe dans une cha-pelle latérale de l'église de Roussy-le-Village.

Custine fut destiné, dès ses plus jeunes années, à l[a] carrière des armes. Créé sous-lieutenant à l'âge de sep[t] ans, fit, l'année suivante, la campagne des Pays-Bas sou[s] le maréchal de Saxe, et fut témoin du siége de Maëstricht.

La paix ayant été conclue à cette époque, notre jeun[e] officier vint continuer ses études à Paris. A peine le[s] avait-il achevées qu'il entra dans le régiment du Roi, d'où il passa capitaine dans les dragons de Schomberg. En 1758, il commandait une avant-garde sous les ordres du prince de Soubise, se distingua dans plusieurs occasions et mérita que le Grand-Frédéric lui donnât une

ace dans ses mémoires. Le ministre Choiseul, qui
ortait à Custine un intérêt tout particulier, s'empressa
saisir une occasion favorable à son avancement, et
créer, pour ce jeune guerrier, un régiment de dra-
ns qui porta désormais le nom de son colonel. Il
avait alors que vingt-un ans, mais le zèle qu'il mit à
idier les évolutions et la discipline militaires, en firent
entôt un tacticien assez habile, pour que le grand Fré-
ric désirât le connaître. Custine, que son éducation
ignée avait mis au niveau de la jeune noblesse du
ècle, partageait les principes de réforme et d'indépen-
nce dont elle était pénétrée. Aussi, l'Amérique n'eut
s plutôt essayé de reconquérir ses droits que Custine,
mme Lafayette, voulut combattre en faveur d'une aussi
lle cause. La passion de la gloire aiguisée par le désir
briser les fers d'un peuple esclave, lui fit quitter son
giment de dragons pour commander celui de Sain-
nge infanterie, destiné à passer dans le Nouveau-
onde. Parti en 1780, il se conduisit avec distinction
ns toutes les affaires, montra une intrépidité peu com-
une, surtout au siége de Yorck-Town, et à son retour
France, reçut, avec le titre de maréchal de camp,
place importante de gouverneur de Toulon. En 1789,
noblesse de Metz voulant s'honorer dans la personne
Custine, le choisit pour la représenter aux États-
énéraux. Ce député mit bientôt à découvert les idées
érales et philosophiques qui l'animaient; il se rangea
côté de la minorité de son ordre pour appuyer le Tiers-
at, renonça aux priviléges de sa caste, et, tant que du-
la session, on le vit toujours en harmonie de principes
ec les libéraux éclairés de cette mémorable époque.

Le 21 juillet 1789, lorsque l'Assemblée nationale apprit l'exil de Necker, la disgrâce des autres ministres, les troubles qui agitaient Paris, plusieurs membres furent d'avis qu'on fit à l'instant une adresse au roi pour lui peindre l'opinion publique, et les dangers auxquels pouvait exposer la France le changement qui venait d'avoir lieu, etc. Custine prétendit, au contraire, qu'une semblable démarche ne ferait qu'augmenter la fermentation, et que le meilleur remède serait de s'occuper sur-le-champ de la constitution.

Le 21 juillet, il soutint avec éloquence le projet d'établissement des milices patriotiques, afin de veiller d'une manière imposante au salut de la patrie. L'Assemblée nationale voulant faire précéder la rédaction de la constitution française d'un exposé des principes applicables à toutes les formes du gouvernement, plusieurs membres s'élevèrent contre ce projet, que Custine appuya d'une manière aussi forte que concise. Le 7 août, il proposa la destruction du gibier, sous prétexte qu'il ne faut pas rendre chasseur un peuple obéré par quatre milliards de dettes. Le 16, il lut un mémoire en faveur de la liberté absolue du commerce. Le 7 septembre, il vota pour la permanence et l'unité du corps législatif. Le 19 janvier, pour l'unité et le *veto*. Dans la séance du 10 octobre il réclama une loi martiale, dans le but d'éviter les troubles et de rendre la tranquillité durable. Le 23 du même mois, il contesta à la nation, le droit de vendre les biens du clergé. Dans la séance du 27 novembre, au matin, sur la proposition de l'abbé Maury, de consacrer trois jours chaque semaine aux finances, Custine dit qu'on ne devait pas enlever un seul instant des

jours destinés à rédiger la constitution; que seulement le comité des finances pouvait, le mardi de chaque semaine, présenter un ordre de travail, et énoncer les matières à discuter dans les séances des vendredi et samedi.

Le lendemain, une discussion s'étant élevée sur les finances, Custine prétendit qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la conversion de la caisse d'escompte en banque nationale; il demanda, 1.° l'établissement d'une caisse d'amortissement chargée du paiement des arrérages et du remboursement des capitaux; 2.° la création des billets d'état de 50 livres, de 100, 200, 500, 1000 livres, et ce, jusqu'à la concurrence des anticipations (plus de 174 millions). Les billets de 50 livres devaient être escomptables ou conversibles en argent dès le premier moment, les autres pouvaient l'être à compter du 1.er janvier 1791. Les biens ecclésiastiques devaient leur servir d'hypothèques. L'Assemblée ne statua rien, pas plus sur l'opinion de Custine que sur celle du baron d'Harambure, de Cazalès, etc.

Le 5 janvier 1790, Custine demanda que si, dans quatre mois, les bénéficiers absens du royaume n'y sont pas rentrés pour s'occuper de leurs fonctions, ils soient privés des bénéfices qu'ils possèdent.

Le 19 janvier, il réclama contre le décret portant qu'un député peut être membre de plusieurs comités à la fois. Le 20 février, il fut d'avis que l'on déclarât habiles à succéder les religieux qui, sortis des couvens sans être dans les ordres, rentreraient dans le monde et voudraient se marier. Le 23 février, il vota pour le projet de Mirabeau, sur la répression des troubles qui agitaient

les provinces, et proposa de supprimer la gabelle, cause principale, selon lui, de presque tous les désordres. Le 17 mars, il proposa un projet de décret, ayant pour but de déterminer « que les biens ecclésiastiques et domaniaux seraient vendus jusqu'à la concurrence de 400 millions, conformément au décret du 19 décembre; que l'évaluation en serait faite par experts, pardevant l'assemblée de chaque district; que les administrateurs de ces biens seraient comptables à la nation du dépérissement qui pourrait avoir lieu par leur faute; que les fonds des ventes seraient versés dans la caisse de l'extraordinaire, pour être employés à la liquidation des dettes de l'État; enfin, que l'assemblée se réserverait de statuer sur l'emploi particulier à faire d'une partie de ces fonds. »

Les auteurs de la table du Moniteur se sont trompés en rapportant que Custine était d'avis que les municipalités se livrassent à l'achat des biens nationaux. Il manifesta avec Pétion de Villenave une opinion contraire, persuadé qu'une telle vente enleverait aux officiers municipaux une partie de la confiance dont ils ont besoin. L'avis de ces deux députés ne prévalut pas entièrement, et la vente fut ordonnée après estimation préalable.

Le 16 mai, lorsqu'on mit en question si au roi devait être dévolu l'exercice du droit de paix et de guerre, Custine prit la parole en faveur des prérogatives de la couronne. « En cas d'invasion subite, disputerez-vous « au roi le droit de prendre les dispositions nécessaires « pour repousser des intentions hostiles! Voudrez- « vous, si l'assemblée législative est absente, attendre « l'époque de son retour périodique? Un système de « paix générale est bon pour un royaume entouré de

« mers, et qui ne peut craindre aucune irruption im-
« prévue; mais il ne peut convenir à un empire qui
« touche de toutes parts à des voisins puissans. Un tel
« pays ne peut être gouverné par une démocratie tu-
« multueuse, par un stathouder fastueux, sous le nom
« de roi. Bientôt s'éleverait une dictature despotique,
« et ce système de paix générale n'aurait amené que des
« guerres inévitables; nous perdrions un avantage
« essentiel à notre position. »

Le 10 juillet, dans une discussion sur les pensions, il pensa qu'avec dix-huit millions, on pourrait contenter tous ceux qui auraient des droits aux récompenses de la nation.

Le 13 août, il vota pour la suppression des anciens apanages, pour celle de la maison militaire des princes, et fut d'avis que l'on pourvût, par une pension, à l'indemnité des princes apanagistes.

Le 17 du même mois, il prit la défense du député Barmont, déclara qu'il devait se disculper à la tribune et non pas à la barre, et que si l'on refusait à l'entendre sur son siége de député, il retournerait dans sa maison avec la garde qui l'aurait accompagné.

Le 25 septembre, il proposa de décréter qu'on créerait une suffisante quantité d'assignats pour rembourser la dette exigible, et subvenir aux dépenses de l'année courante.

Accusé d'être du nombre des amis de la constitution monarchique, il fit insérer dans le moniteur du 10 février 1791, la lettre suivante :

« Mon mépris pour la calomnie, pour les pamphlets
« qui la publient, et que je ne lis jamais, m'a longtems

« laissé ignorer que mon nom fût sur la liste du club
« monarchique. Député à l'Assemblée nationale, je me
« suis fait la loi de n'adopter aucun parti. Je ne suis pas
« plus du club des jacobins que du club monarchique;
« mes opinions sont celles d'un citoyen français dont
« l'âme libre ne peut jamais être enchaînée; les décrets
« sanctionnés sont ma religion; persuadé que nulle
« société ne peut exister sans loi, celles de l'Assemblée
« nationale, sanctionnées par le roi, n'auront jamais un
« plus ferme, un plus inébranlable défenseur. »

Dans la séance extraordinaire du 14 février, où il fut décidé que le domaine de Fénétranges, appartenant au duc de Polignac, deviendrait bien national, Custine ayant demandé que tous les dons occultes et cachés à la nation fussent remis dans le trésor public, des murmures et des applaudissemens s'élevèrent à la fois. Il insista sur son amendement, mais sans succès.

Le 28 février, il s'opposa au projet de loi sur l'émigration. Sur un rapport de Dubois-Cramé, relatif à la suppression de l'Hôtel-des-Invalides; Custine, persuadé que cet établissement n'était que l'objet d'un vain luxe, que les invalides pouvaient vivre beaucoup mieux et à moins de frais dans les départemens, proposa que ces vétérans fussent répartis en bataillons, et employés à la garde des côtes.

Le 28 mars, il vota une convention nationale, dans le cas de la fuite du roi; demanda que la partie du corps législatif qui aurait invité le roi à rentrer dans le délai prescrit, ne fût pas appelée à prononcer sur son absence, et qu'une régence fût continuée jusqu'au jugement porté par la nouvelle législature.

Le 16 mai, il opina pour la non-rééligibilité des constituans; le 1.er juin, il manifesta son sentiment sur la peine de mort, et fut d'avis que cette peine, conservée par la seule considération qu'un homme nuisible doit être soustrait de la société, cessât d'être aggravée par l'appareil effrayant qui la rendait si terrible, à qui devait l'éprouver. « Le législateur, dit-il, ne doit point aller au-« delà de ce qui est nécessaire pour la conservation de « la société. » Des murmures se firent entendre.

Le 11 juin, il parla sur les mesures à prendre relativement à la sûreté du royaume. Le 21, lorsque le président de l'Assemblée nationale eût annoncé la fuite du roi, Custine fut d'avis que l'on confiât le pouvoir exécutif aux ministres, et que l'on déclarât crime de lèze-nation un contre-ordre donné par tout autre que par eux. Cette proposition accueillie, fut renvoyée au comité de constitution. Le même jour, Custine, accompagné de Crillon l'aîné, Delbecq et Daboville, officiers généraux comme lui, se présenta à la barre pour faire son serment patriotique. Le lendemain, il fut chargé avec Chassey et Régnier d'aller recevoir dans les départemens du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et des Vosges, le serment civique des troupes, et de rendre compte à l'Assemblée de l'état moral des départemens soumis à son inspection.

Le 3 août, il s'éleva, avec Merlin de Thionville, contre les attributions de surveillance faussement attribuées au comité militaire. Le 13, il fut d'avis que l'on bornât aux membres de l'Assemblée constituante l'exclusion des places à la nomination du roi, et que les seules places de ministres fussent refusées aux membres des

législatures. Le 28 août, il parla sur la discipline, rejet sur les officiers l'insubordination qu'on remarquait dan l'armée, prétendit qu'un chef ne devait pas craindre d'exposer sa vie pour maintenir l'ordre, et qu'après le moyens de douceur, il ne devait pas craindre de faire un exemple. Il cita, à ce sujet, le maréchal de Laudon, tuant deux soldats de sa propre main.

Ce fut le dernier acte de Custine à l'Assemblée législative. Passé au commandement des armées, il répand des proclamations remplies d'enthousiasme, électrise ses troupes, et s'empare des défilés de Porentrui. Peu après, il est nommé général en chef de l'armée du Bas-Rhin (5.ᵉ division), en remplacement du maréchal Luckner; ses ennemis l'accusent d'incivisme; on lui reproche de n'avoir pas rempli ses obligations, et l'on excite les volontaires nationaux du bataillon de la Corrèze, à dire qu'ils attendent impatiemment le jugement de Custine dénoncé par Luckner. Custine, fort de sa conscience, écrit à Luckner lui-même, demande comme une grâce d'être jugé par une cour martiale, s'adresse ensuite à l'Assemblée nationale, et dans une lettre datée de Strasbourg, le 20 juin 1792, lettre que le président lut en pleine séance, il renouvelle ses justes plaintes contre l'aveugle ingratitude de ses concitoyens.

« Il n'est, dit Custine, assez grand supplice pour les traîtres, ni même pour les insoucians des intérêts de la cause qu'ils se sont chargés de défendre. Si je suis un tel homme, si je n'ai pas fait au-delà de ce qu'on pouvait attendre de moi, je dois servir d'exemple, je dois être la victime immolée au respect des lois et à l'obéissance due aux ordres de son général.

« Il me tardait, M. le président, de faire connaître à mes concitoyens, d'une manière incontestable, si celui qui, le 23 avril, à trois heures après midi, a eu ordre d'aller assembler un corps à trente lieues de la ville où il recevait cet ordre, qui devait faire enregistrer ses pouvoirs au département du Haut-Rhin, siégeant à Colmar, à la moitié de sa route, qui, par conséquent, n'a pu les faire enregistrer que le 24; qui, dès l'instant même où il a reçu une autorité légale, a donné tous les ordres nécessaires à la marche des troupes; qui, n'ayant rien trouvé de préparé, de prévu, a travaillé jour et nuit à tout disposer pour être en état de faire, avec sûreté et ordre, l'opération dont on le chargeait; qui a été occuper les défilés de la Byrse, situés à quinze lieues de Béfort, place près de laquelle se rassemblaient nos forces et d'où je pouvais tirer mes moyens, dans la matinée du 30 avril; qui a eu pour témoins de sa manière d'opérer, les administrateurs des départemens du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs, du district de Béfort, à qui je n'écris pas, mais qui sûrement rendront témoignage des vérités que j'énonce ici...... Si celui-là, dis-je, doit être soupçonné d'incivisme. »

Custine rapporte un passage d'une lettre de Luckner datée du 23 avril, qui le disculpe tout-à-fait; il offre en outre de présenter les ordres contradictoires qu'il reçut pour ses opérations dans le Porentrui. « La publicité me suffit, ajoute-t-il, pour prouver ma conduite. Mes ennemis sont en grand nombre, parce que mes opinions sont connues; leur horde est composée de ceux qui se sont opposés à la constitution qui détruit les abus sur lesquels se fondait leur existence; de ceux qui ne veulent

aucun ordre, ni aucune loi; de ceux qui ne veulent q
l'anarchie, dont le désordre est la seule existence;
tous les faux patriotes qui cachent les diverses passio
qui les dominent sous ces dehors qui en imposent
la multitude. Ma profession de foi politique est conn
depuis longtems; je respecte les lois; j'aime l'ord
public qu'elles doivent assurer; ma plume ne s'emplo
jamais que pour leur défense; mon épée ne combatt
que leurs ennemis. Si cette constitution, le plus be
monument élevé pour le bonheur des nations, do
s'anéantir, il me sera doux de périr avec elle. »

Sur la proposition de Levasseur, qui crut voir dans
dénonciation portée contre Custine, le projet coupabl
de décourager et d'écarter les officiers généraux bie
intentionnés, l'Assemblée renvoya l'affaire et la lettre d
général inculpé à l'examen du comité militaire.

Le 2 août, une lettre du ministre de la guerre annonç
à l'Assemblée qu'il venait de choisir Custine pour com
mander le camp de Soissons. Le 5 du même mois
Luckner, plein de confiance en sa fidélité, lui avait donn
le commandement de Landau, en remplacement d'u
M. Martignac qui venait d'émigrer, et, bientôt, notr
compatriote fit voir que les intérêts de la république n
pouvaient être en de meilleures mains.

Dès qu'il eut reçu l'ordre de se rendre à son nouveau
poste, il partit excédé de fatigue; mais quel fut so
étonnement, lorsqu'au lieu d'une ville en bon état
comme on la lui avait annoncée, il la trouva démantelée
au point de pouvoir y entrer à cheval. Les chemins
couverts n'étaient pas même palissadés; les poternes
étaient ouvertes, la garnison ne savait à quel chef obéir

le désordre régnait partout, rien n'était arrêté, rien n'était prévu. Custine, dont l'activité redoublait avec le danger, pourvoit à tout, fait murer les poternes, indique le poste de chacun, le lieu de rassemblement, munit les remparts d'artillerie, se couche accablé de fatigues, et le lendemain à son réveil, voit l'ennemi à quinze cents toises de la place. Le nouveau gouverneur, impatient d'en venir aux mains, divise ses troupes en deux colonnes, se met à la tête de l'une d'elles, et confie l'autre à Victor de Broglie, son lieutenant. Tous deux devaient arriver en même tems au lieu du rendez-vous, quoique ne poussant pas leur reconnaissance par le même chemin; mais Custine s'y trouva seul. Par un hasard assez singulier, les généraux ennemis venaient eux-mêmes en reconnaissance, accompagnés de plusieurs escadrons de troupes légères. Broglie ne se montrant pas, Custine fait mettre ses dragons en bataille, et, le sabre à la main, charge lui-même les Autrichiens, qui, étonnés d'abord, s'ébranlent et prennent la fuite; mais revenus bientôt en plus grand nombre, ils attaquent les Français et les culbutent. Custine rassemble ses fuyards, et fait sa retraite en bon ordre sur le petit comp d'Arzheim. Son arrivée y répandit la terreur; les soldats prirent l'alarme et s'enfuirent précipitamment à Landau dont ils fermèrent les portes avant même que ceux qui avaient pris part à l'action fussent rentrés dans la place. Cependant, on finit par les ouvrir, et le gouverneur investi dès le lendemain par le prince de Hohenlohe-Kirchberg, força l'ennemi de lever un blocus qui pouvait demeurer long-tems infructueux.

Lorsque Custine rendit compte de sa conduite en cette

occasion, il avait appris qu'on le rappelait à l'intérieur, et ne cacha point le regret qu'il éprouvait de quitter le théâtre des dangers. L'Assemblée, à qui Levasseur lut cette missive, applaudit au zèle, au courage de Custine, décréta l'impression de sa lettre et chargea le comité auxiliaire d'un rapport sur les moyens d'employer le plus utilement possible ce général.

Il avait eu une autre occasion de prouver son entier dévouement à la république. Deux lettres lui avaient été adressées le 8, dans le but d'ébranler sa fidélité à la cause qu'il servait, et d'obtenir qu'il livrât Landau. La réponse de Custine fut de faire imprimer, distribuer ces lettres; et il redoubla de zèle pour mettre la place en état de défense.

Le comité militaire avait senti combien il serait impolitique de rappeler Custine d'un poste qu'il occupait si bien et de le remplacer par un homme qui aurait, en même tems, à gagner la confiance des troupes et à faire la guerre sur un théâtre nouveau pour lui.

On laissa donc Custine occuper, à la tête de ses troupes, Landau, ainsi que les lignes de Wissembourg, et l'on se ménagea, par cette sage mesure, des succès plus éclatans que ceux qui avaient signalé jusqu'alors les armes de la république. La ville de Spire, remplie de magasins assez bien fournis, était gardée par quatre mille Autrichiens que l'imprévoyant comte d'Erbach avait laissés sous les ordres du colonel Winckelmann, pour défendre le plus riche magasin de la coalition. Il entrait dans le plan des généraux Biron et Custine d'attaquer cette place avant de passer outre, et ce dernier s'en était chargé. Après avoir rassemblé sur Landau une armée de 18,000 hommes, il la divisa en trois corps, et se mit

ı marche le 29 à 9 heures du soir. Les chemins étaient esque impraticables. Custine qui avait pour but de uper la retraite à l'armée ennemie sur Worms, n'arra qu'à deux heures après midi au débouché des cheins qui conduisent de Spire à Worms et à Manheim. trouva les autrichiens en bataille, en avant de Spire, ır droite à un escarpement situé au-dessus de la porte ı menait à Worms; un ravin devant eux, la gauche olongée vers des jardins entourés de fortes haies. ıstine n'hésita point à attaquer, et, dirigeant sur la ne ennemie un grand feu d'artillerie, il chargea quatre taillons de s'emparer d'une hauteur qui dominait et bordait la droite des autrichiens. Ces derniers s'enrent dans l'intérieur de la ville, et Custine les y poursvit, faisant abattre, à coups de hache, les portes qui fermaient la double enceinte. Un autre combat s'engea dans les rues même de la ville; les Autrichiens taient emparés de toutes les maisons crénelées, et en saient autant de forteresses d'où partait un feu épouatable; mais Custine avait eu la précaution de mettre s obusiers et des canons de huit à la tête des colonnes, qui lui laissa la possibilité de rallier les troupes nnées dans les premiers momens. Les Autrichiens, ursuivis acculés au Rhin, mirent bas les armes. Inpendamment d'un grand nombre d'hommes tués, oo prisonniers, 5 drapeaux, 7 canons, 2 obusiers, oo armes, d'immenses magasins devinrent le fruit cette journée. Près de 400 ennemis poursuivis par re compatriote Houchard se sont noyés dans le in, en voulant le passer; 3 pièces de canon y ont perdues, ainsi que deux étendards: 800 hommes

ont mordu la poussière; toutes leurs blessures étaient ter ribles. Les Français, protégés par un pli de terrain n'on perdu que fort peu de monde. Custine avait été 22 heures cheval, et, durant ce long tems, ses troupes n'avaient cess de rester sous leurs armes. Le lendemain il rendit compt de son succès au général Biron; sa lettre se termine par ce mémorables paroles qu'on aime de trouver dans la bouch d'un homme qui tient entre ses mains la destinée de se semblables. « Mon bonheur est extrême d'avoir vu triom pher dans ce jour la cause de la liberté; mais ce qui l' infinement accru, c'est d'avoir pu diriger et calmer l fureur du soldat: quel bonheur pour moi de pouvoi dire que dans une ville emportée de vive force, et fusillé dans toutes les rues, il ne s'est pas commis une seul action dont il ait à rougir! » La lettre de Custine, lue la convention fut couverte d'applaudissemens unanime et réitérés; on en redemanda la lecture, et elle reçut d nouveaux témoignages d'intérêt et d'enthousiasme. Philippe Egalité (le duc d'Orléans), certifia l'exactitude de détails, et Albitte demanda que l'on écrivît une lettre d satisfaction au général qui avait si bien mérité de l nation; mais on passa à l'ordre du jour sur cette motion attendu que Custine et son armée devaient se trouver assez récompensés par la satisfaction d'avoir bien servi l république et d'avoir épargné le sang humain.

Le 2 octobre, Custine ayant fait d'infructueux efforts pour maintenir la discipline et empêcher le pillage de Spire, dont quelques scélérats avaient tramé le complot, les fit arrêter sur-le-champ et fusiller à la tête de l'armée. Ce terrible exemple rétablit le calme et fit bénir la justice du général par les peuples auxquels il allait dicter

es lois de la guerre. Custine imposa les chanoines et l'évêque de Spire, chauds partisans des émigrés, à quatre ent cinquante mille liv. de contribution, et usa de générosité envers les officiers qu'il avait fait prisonniers. Il es renvoya sur parole de ne point servir contre la république avant leur échange, et chargea M. Champeaux, n de ses aides-de-camp, de présenter à la Convention es drapeaux qu'il avait pris, ainsi que le détail des mesures qu'il avait cru devoir adopter.

Le 4 octobre, les troupes de Custine s'étaient emparées le Worms où il trouva beaucoup de ressources et où il leva un million deux cents mille liv. de contribution. Dans a nuit du 5 au 6 du même mois, ce corps d'armée fit le nouvelles prises sur l'ennemi, de l'autre côté du Rhin, enleva tous les bateaux qui se trouvaient à cette rive, depuis Mersheim jusqu'à Manheim, ainsi qu'une infinité d'objets d'équipement.

Custine, désireux d'apporter toute justice dans ses exigeances, diminua de trois cent quarante mille livres les contributions imposées sur la ville de Worms, en faveur des religieuses bénédictines dont on lui avait exagéré les ressources, et consacra cinq mille florins pour indemniser les habitans de Spire. Deux proclamations, l'une du 8, aux citoyens de cette dernière ville, l'autre du 9, à ceux de Worms, font bien juger les vues libérales de Custine.

Le 14 octobre, ce général envoya du camp de Henswelt, les articles d'un réglement qu'il avait fait promulguer dans son armée, avec prière à la Convention de le convertir en loi. Le comité militaire fut chargé d'examiner ce projet.

Custine, après l'occupation des villes de Spire et d
Worms, fut quelque tems incertain de savoir s'il coı
tinuerait à envahir le Palatinat, ou s'il chercherait
prendre Manheim ou Mayence. La possession de la pr
mière de ces deux villes, au sentiment des hommes d
l'art, offrait plus d'avantages aux Français en ce qu'el
leur livrait un passage entre Mayence et l'Alsace, ain
que la possibilité de commander au Rhin. Mais les par
tisans que la révolution avait à Mayence y appelaier
Custine, et la conquête de cette grande cité lui pré
sentant des chances plus heureuses et des résultats plu
brillans, il dirigea vers elles tous les efforts de ses arme

Résolu de la surprendre, il part le 16, au soir, d
camp d'Edersheim, fait faire à ses troupes dix-huit lieue
en moins de vingt-quatre heures, et s'empare, le 18
à la pointe du jour, d'un pont volant jeté à Oppen-
heim. Le 19, au matin, il campe la droite de son ar-
mée à Heichsheim, la gauche sur les bords du Rhin
se rend maître de quelques hauteurs, pousse des troupe
légères en avant pour se faciliter la reconnaissance d
la place, ordonne quelques mouvemens dont le but étai
d'en imposer à l'ennemi sur le nombre de ses troupes,
et s'avance lui-même à 150 toises des saillans des re-
doutes avancées. Six mille hommes de troupes peu aguer-
ries, sous les ordres d'un général incapable, étaient
chargées de défendre Mayence; Custine le savait et
n'ignorait aucune des circonstances qui pouvaient ai-
der au succès de son entreprise. Sûr des troupes qu'il
commandait, il n'hésita point à leur confier le secret
de ses dispositions pour l'attaque, et le tableau du
danger ne fit qu'animer leur courage. Le 20, au matin,

stine envoya, par le colonel Houchard, une sommation au commandant et une lettre au bourguemestre. réponse du premier fut qu'il voulait se défendre; au moins il demandait jusqu'au 21 pour y réfléchir. canonnade durait depuis deux jours et deux nuits. général français, désireux de terminer avec promptde une expédition dont il entrevoyait les suites ntageuses, écrivit de nouveau, le même jour, au nmandant, et reçut en réponse, à sept heures du soir, e proposition de capitulation qui fut acceptée.

Voici une copie des deux premières lettres qu'écrivit stine:

ttre du général Custine au gouverneur de Mayence.

Au quartier-général devant Mayence, le 19 *octobre* 1792, *l'an* 1.er *de la république française.*

« M. le gouverneur, les forces auxquelles vous commdez ne peuvent suffire pour garantir votre cité de destruction. Quels reproches n'auriez-vous pas à vous re, M. le gouverneur, si, partageant la fureur de lecteur, vous livriez la ville qui vous est confiée aux rreurs d'une attaque de vive force, vous en réponiez, et votre tête serait sacrifiée. Les Français auxquels commande, ont prouvé à Spire ce dont ils sont cables. A ma voix, à mon ordre, rien n'étonnera leur urage. Ne balancez pas, je vous exhorte: peu d'inss vous sont laissés; et, si vous hésitez, demain vous serez plus; cette cité riche et heureuse sera détruite. us avez à choisir entre la destruction et la fraternité e nous vous offrons. De nombreux, de braves défenrs sauront bien soustraire votre ville à l'impuissante

rage des despotes conjurés, qui ne traînent plus après eux que des moribonds. Leurs armées sont détruites. Ils ne savaient pas ce que c'était que de combattre un peuple libre. Partagez avec nous cette liberté; vos frères d'armes ont déjà éprouvé les procédés auxquels doivent s'attendre les nations qui s'associent à notre destinée.

« J'attends votre réponse et n'en reçois aucune de dilatoire. »

Signé Le citoyen français, général d'armée,
CUSTINE.

Lettre du même aux magistrats de Mayence. Même date

« Magistrats citoyens, vous avez été élus par le peuple ou choisis pour vous occuper de son bonheur et vous regardez sans doute qu'un de vos premiers devoirs est de détourner de lui les horreurs de la guerre et celles inévitables d'une conquête faite à force ouverte. J'ai tous les moyens de faire réduire votre ville en cendres; grilles pour tirer à boulets rouges, obus d'artifice pour incendier; vous connaissez la perfection de l'artillerie française; elle a retenu, étonné, réduit à de vains efforts, nos superbes ennemis enorgueillis de leur nombre et du dénuement dans lequel nous avaient laissés les coupables intrigues de nos anciens ministres.

« Votre électeur a partagé leur fureur; mais la république française, dans sa justice, distinguera le vœu de vos concitoyens, de ses projets insensés; ce vœu ne peut se manisfester que par une marque prompte de l'alliance que vous voudrez contracter avec nous. Comptez sur la fraternité que je vous offre. Cette nombreuse garnison de défenseurs, et une armée pour les appuyer, sauront

ous garantir des menaces des despotes conjurés. Vous ivez déjà sans doute aujourd'hui l'état de détresse où ur rage les a conduits. Leurs armées détruites fuient deant les enseignes de la liberté; sans dangers, vous devez artager la gloire que notre heureuse révolution vous asire; mais songez, magistrats du peuple, que si vous me rcez à employer les moyens terribles de guerre; si vos itoyens se déclarent nos ennemis, en faisant résistance, s auront eux-mêmes à se reprocher les horreurs du illage et de la destruction de cette cité. Son embrâseient deviendra votre ouvrage. Vous connaissez les soldats ançais : ceux auxquels je commande tenteront tout à a voix; un vieux soldat les conduit, rien de ce qu'il ur commandera ne sera impossible. Demain, l'appareil e votre destruction est prêt; le jour de demain sera le lernier de vos jours. Je n'accuserai jamais rien en vain. e ne vous trompe pas; peu d'heures vous sont laissées; rononcez. »

Après deux conseils de guerre, le faible baron de Beinnich capitula; et Custine qui, vingt-quatre heures uparavant, effrayé des démonstrations hostiles de l'enemi, avait parlé de se retirer croyant l'entreprise avortée, ntra sans coup férir dans une place bien munie, capable le résister avec succès à une armée nombreuse.

La garnison sortit avec les honneurs de la guerre.

Custine envoya à la Convention une copie de ses lettres t des réponses, ainsi que la rédaction des articles de la apitulation. Bréard fut d'avis que l'assemblée témoignât a satisfaction au vainqueur; mais plusieurs membres 'étant levés contre, on ajourna cette proposition comme lle l'avait été déjà six semaines auparavant.

Le 16 octobre, Custine avait écrit deux lettres à la C
vention, par la première desquelles il demandait que
représentans du peuple s'occupassent sans retard de l'ha
lement du soldat. La seconde annonçait que 19,000 Rus
s'avançaient pour protéger la cause des émigrés, et qu'en
de besoin, une armée plus nombreuse encore envahi
la Silésie. Custine ajoutait que les souverains tendaie
l'abaissement de la Maison de Brandebourg, assurait te
de Joseph II la révélation de ces projets du pri
Potenkin, et les avoir signalés à Frédéric-Guillau
dans un entretien qu'il avait eu avec lui, dans la gal
de Charlottembourg, quelques jours après son couron
ment. Custine termine sa lettre en demandant qu
soit publiée, afin d'apprendre à ce prince le sort
l'attend.

Immédiatement après la prise de Mayence, ce géné
informé que Francfort-sur-le-Mein était entièrement
pourvu de troupes, et que sa conquête serait l'expédit
militaire la plus facile, chargea de cette entreprise
généraux Neuwinger et Houchard, y pénétra le 23
fit imposer cette ville de deux millions de florins. I
réclamations de la part des premiers de la ville, car
tait sur eux que devait tomber cette charge, engagèr
Custine à réduire de cinq cent mille francs la contri
tion exigée, mais il la rétablit bientôt pour le soula
ment des pauvres, ne voulant faire tomber les maux
la guerre que sur la tête du clergé, des nobles et
riches.

« Je maintiendrai les anciennes impositions, di
dans une proclamation faite au nom de la républic
française, je n'exigerai de contribution que de ces homn

faisant porter tout le poids des charges sur vous
:, avaient bien su s'en affranchir. Je ferai respecter
s les autorités constituées; je les soutiendrai jusqu'à
ique où un vœu libre aura fait connaître la volonté
peuple. Je vais mettre cette ville dans l'état le plus
utable, et quoique l'on se soit plu à répandre parmi
que j'avais le projet de l'abandonner, je jure de la
ndre même contre tous les efforts de nos ennemis
is. Puisse-t-elle devenir le boulevard de la liberté
ous les peuples de l'Empire germanique! Puisse de
sein partir des principes d'éternelles vérités! Puisse
évidence frapper tous les hommes courbés sous le
; de la servitude! Pour moi, fier du beau titre de
yen français, j'ai abjuré toutes les distinctions qu'a-
nt inventées l'orgueil; la seule ambition d'un homme
doit être de vivre dans la mémoire de ses conci-
ns. »

peine Custine a-t-il pris possession de ses nouvelles
quêtes qu'il pourvoit à leur sûreté, travaille à propager
rincipes de la liberté au centre de l'empire, et se sert
Mayence comme d'un fanal avancé pour éclairer les
ples sur les projets qui l'animent. Le 24 octobre, il
t au président de la Convention pour engager cette
nière à lui donner l'autorisation de former une lé-
n composée de l'élite des officiers allemands; organise
différentes parties de l'administration; institue une
été patriotique à Mayence; délivre les cultivateurs
ce beau pays du fardeau des redevances féodales;
isit pour secrétaire et honore d'un éloge public le
teur G. G. Bœhmer, professeur à Worms, qui avait
dans sa patrie le rédacteur d'un journal libéral et

philosophique à une époque où une censure rigide pou
suivait tout écrivain indépendant.

Le 25 octobre, jour d'ouverture du club de Mayenc
Custine y prononça un discours rempli de patriotisn
et d'énergie, dont l'impression fut arrêtée; et Bœhm
fit, au nom du même, lecture d'une proclamation
langue allemande, adressée à l'humanité opprimée da
la personne des bourgeois et paysans de l'Allemagn

Trois jours après, ayant appris que le Landgrave
Hesse-Cassel se disposait à résister aux armes françaisе
il fit afficher à Mayence, à Francfort et dans les éta
de ce prince, une proclamation incendiaire où il dom
à son ennemi les plus odieuses épithètes.

Vers la fin d'octobre, le conseil de régence du duc
Wurtemberg, effrayé des progrès de Custine, vota po
la paix.

Lorsque Custine opérait sur Mayence et Francfor
Kellermann avait été chargé d'empêcher les Prussie
d'atteindre cette dernière ville. Il ne le fit point, par d
raisons qu'il nous serait difficile d'apprécier aujourd'hu
et Custine furieux, emporté par une véhémence de cara
tère qui lui était malheureusement trop naturell
accusa d'impéritie et de lâcheté le vainqueur futur
Valmy. Il envoya à la Convention le recueil de sa co
respondance avec lui, assura qu'il avait fui à Daucheim
et que ses lettres prouvaient à la fois une basse jalousie
une orgueilleuse ivresse de commander, et une irréflexio
coupable dans ses plans de campagne. Custine termin
sa dénonciation par des paroles d'autant plus rema
quables que, plus tard, elles ont pu servir de texte
l'accusation dirigée contre sa propre personne.

« Les services passés ne pourraient être un titre pour viter un juste châtiment; et si j'étais assez heureux pour orter la gloire de mon pays au point où je la désire; près avoir peut-être autant qu'un autre contribué à la auver, un instant d'oubli devrait porter ma tête sur un chafaud. Tel doit être le régime d'une république; elle e doit point enorgueillir les citoyens de leurs succès, ar dès-lors ils deviendraient dangereux à la liberté; et 'ils ont des talens, les employer au service de leur atrie est un devoir rempli; mais il faut qu'ils sachent ous que celui qui néglige de porter des coups terribles, orsqu'ils sont possibles, aux ennemis de la république, loit voir appesantir sur lui le glaive des lois. »

Kellermann était à Metz lorsque Custine lui envoya, par un courrier extraordinaire, copie de la dénonciation portée contre lui. Il répondit à la Convention que la lettre de ce général « n'a pu être dictée que dans un « accès de folie ou de vin; que s'il y a eu de la lâcheté, « elle est de la part de Custine, pour avoir mal posté « son régiment, et pour n'avoir pas combattu à sa « tête, etc. »

Jean de Bry, montant à la tribune après lecture faite du message de Kellermann, rappela à l'Assemblée que si Custine est le vainqueur de Mayence et de Spire, son émule est l'homme du 20 septembre. Il demanda et obtint le renvoi de cette lettre aux comités militaire et de surveillance chargés d'informer sur l'accusation portée par Custine.

Le 6 novembre, ce capitaine ayant détaché la veille son avant-garde sous les ordres du colonel Houchard, qui battit l'ennemi à Weilbourg, partit lui-même avec un

corps de 9,000 hommes, et se trouva, le surlendemain 8, en face de l'ennemi disposé à l'envelopper, à lui faire abandonner Francfort et à l'enfermer dans Mayence. Les Prussiens étaient cantonnés sur la Lohn qu'ils devaient occuper depuis Nassau jusqu'à Weizlar; le rendez-vous des Hessois était à Geissen. Custine résolut d'attaquer les Prussiens, et, à cet effet, divisa son armée en deux corps, afin de marcher à la fois contre la gauche et la droite de l'ennemi. Après une heure de combat sanglant, les Prussiens se sont retirés dans Limbourg et les Hessois du côté de Marbourg. La perte de l'ennemi a été de 100 morts et de 150 prisonniers. Il a eu une quantité considérable de blessés, l'artillerie l'ayant tiré à mitraille à 120 toises pendant plus d'une heure. Custine termine son rapport au ministre de la guerre en faisant le plus grand éloge du colonel Houchard (Voyez son article), et en formant des vœux pour que la fortune seconde toujours ses entreprises; « mais, ajoute-t-il, « elle est une femme, et mes cheveux grisonnent. »

Quelques nouvellistes répandaient à cette époque un bruit qui pouvait être fort nuisible à Custine : on le disait possesseur du cœur et de la personne de M.me de Falkeinstein, qui fut la maîtresse de Léopold. Nous livrons cette idée à la sagacité du lecteur.

Le 19, Custine avait son quartier-général à Hernbourg, et occupait tous les défilés des montagnes. Son armée n'était que de 12,000 hommes, mais animée du désir de la gloire.

La conduite de Custine en cette circonstance est d'autant plus louable qu'il préféra les intérêts de la patrie aux liens d'amitié qui l'unissaient depuis long-tems au

prince de Nassau-Weilbourg; il désarma les troupes de ce dernier, s'empara de 7 pièces de canon, de munitions, de chevaux, et imposa cette principauté de plusieurs centaines de mille francs.

Custine, sur la fidélité duquel circulaient des bruits de nature à lui être préjudiciables, fut défendu par son fils qui écrivit à la Convention le 1.er décembre, et lui annonça que son père se proposait d'attaquer incessamment le roi de Prusse.

Le 2 décembre, après l'attaque et la prise de Francfort par l'armée de ce prince, Custine, de retour de Mayence, rassembla son armée sous les murs de la ville nouvellement conquise, livra quelques combats où il eut constamment l'avantage; et, après avoir fait beaucoup de tort aux Prussiens, revint à Mayence où il arriva le 29 décembre 1792, à la tête de dix-huit mille hommes qui n'avaient cessé de faire face à plus de trente-huit mille ennemis. Ce même jour, 2 décembre, avait été signalé par un horrible massacre: les habitans révoltés s'étaient précipités sur des soldats français, et une affaire sanglante avait eu lieu dans les murs mêmes de la ville. Custine en rendit compte à la Convention le 7 et le 29 décembre, et institua une cour martiale pour juger les coupables. Les bourguemestres et le magistrat de Francfort ayant écrit le 20 à Custine, pour se plaindre de l'exagération qui avait dicté le rapport fait dans cette circonstance, le général français leur répondit trois jours après, que l'information qui allait avoir lieu mettrait à découvert les événemens passés, que l'Europe et la postérité jugeraient les Francfortois, et que toute correspondance cesserait désormais entre lui et les représentans d'une ville cou-

pable. Accusé d'avoir eu des relations avec le landgrave de Hombourg, de n'employer à son service que des aristocrates, et de s'être conduit avec impéritie en confiant Francfort au timide Vanhelden, il se disculpa victorieusement par une lettre, en date du 23 décembre, insérée dans le Moniteur, n.° 8, p. 33. Le 6 janvier, il rendit compte au ministre de la guerre, des mouvemens de son armée devant Mayence; d'un échec qu'elle avait éprouvé par suite de l'inadvertance des postes, du dénûment où se trouvaient ses troupes, de la lâcheté de deux colonels, etc. Le 11 janvier, il dénonça de nouveau, à l'opinion publique, plusieurs citoyens qui avaient quitté leur poste au moment du combat, et fit mention honorable du civisme des habitans de Wissembourg qui s'étaient cotisés pour subvenir aux besoins du soldat.

Les officiers municipaux et les habitans d'Echenot-la-Méline, ayant écrit à Custine, en lui envoyant des effets à l'usage de leurs enfans qui servaient sous ses ordres, ce général leur répondit, le 21 janvier: « J'ai reçu, vertueux Citoyens, l'avis que vous m'adressez de l'envoi que vous faites à vos enfans, d'effets à leur usage. Votre civisme seconde leur dévoûment, et vous pouvez être certains que ma justice sera digne des sentimens qui vous animent. Mon cœur vous remercie de vos bienfaits; car, secourir mes frères d'armes, c'est m'enrichir. Je n'ai pas été moins touché des vœux que vous formez pour mes succès. Ma gloire n'est point à moi; elle est celle de la république, elle est l'ouvrage des braves soldats qui m'obéissent, et dont le courage a jusqu'ici fixé la victoire. Je souhaite vivre long-tems pour eux et avec eux. Je ne mourrai content que lorsque

mes concitoyens, honorant ma cendre d'une feuille de chêne, pourront dire, en répétant mon nom : Il a voulu la liberté de son pays, et il est mort pour elle en la défendant. »

Un libelle absurde contre Custine, signé par ceux mêmes qu'il honorait de son amitié et de sa confiance, ayant été envoyé le 20 à la Convention par les commissaires à l'armée du Rhin, notre compatriote, informé par la voie des journaux de cette nouvelle accusation, invita les commissaires à venir tous les jours prendre, dans ses bureaux, connaissance de sa correspondance et de ses ordres, et renouvela ses sermens à la Convention dans une lettre datée de Turckeim, le 2 février. Il lui écrivit de nouveau, quatre jours après, pour solliciter le rapport d'un décret qui autorisait les volontaires à demander des congés absolus, en se faisant remplacer : décret qui lui sembla, avec raison, aussi injuste qu'impolitique : injuste en ce qu'il n'était fait que pour les riches; impolitique en ce que des hommes inexpérimentés remplaceraient des citoyens aguerris, enrôlés par amour patriotique; en ce qu'il tuerait l'émulation et l'énergie.

Custine avait l'œil à tout : son courage produisait un effet aussi magique dans les rangs ennemis que sur l'esprit de ses propres soldats, et sa fermeté le rendait redoutable aux séditieux et aux désorganisateurs. La conduite qu'il tint à Ogersheim, au mois de février 1793, peint trop bien son caractère et sa personne pour que nous passions sous silence un des traits les plus remarquables de sa vie. Voici comment une lettre, écrite de Mayence, conta cette affaire. « Ayant visité Ogersheim pour réprimer les troubles élevés parmi les gendarmes

qui demandaient une augmentation de paie; il leur fit observer que leur solde était la meilleure de toute l'armée, qu'ils étaient tenus avec le plus grand soin, et que leurs vêtemens étaient en très-bon état; et cependant, s'écria-t-il, qui croirait qu'au milieu de vous, au milieu des soldats de la patrie, il se trouve des hommes assez ingrats pour oublier les bienfaits de cette tendre mère?... On m'a parlé de réclamations à la Convention...., moi, je ne connais que des esclaves qui marchandent leurs services. (Il régnait un profond silence.) On a dit que vous étiez mécontens: Eh de quoi mécontens? Où sont-ils les mécontens? Parlez. »

Le colonel de la gendarmerie s'avança, et dit: « Mon général, ce n'est pas un, ce ne sont pas deux gendarmes qui sont mécontens; ils le sont tous. »

« En ce cas, reprend vivement Custine, ce n'est pas, ce ne sont pas deux gendarmes, c'est tout le corps qu'il faut réformer. On veut établir des lois arbitraires! c'est à moi qu'on veut en dicter! Non, je n'en recevrai jamais, et ce ne sera pas en vain que la nation m'aura confié d'énormes pouvoirs...... Cependant, vous parlez de déserter les drapeaux. Eh quoi, gendarmes, vous ouvrirez donc un passage à l'ennemi pour aller égorger vos enfans sur les cadavres de vos femmes! Eh bien, si vous avez conçu ce lâche projet, si la patrie n'est rien pour vous, si l'honneur est muet dans vos âmes, partez, partez tous; mes lettres, ma vengeance vous précéderont dans vos départemens. Vos concitoyens indignés vous recevront à coups de canon. Mais je serai fidèle à mon devoir; je vous ferai poursuivre dans votre fuite par ma cavalerie; mon infanterie vous chargera; je

m'attacherai à vous comme une furie. » Il dit, et partit au galop, sans attendre une réponse.

Les menaces de Custine n'étaient jamais vaines quand il s'agissait de maintenir ses troupes dans le devoir par une discipline rigoureuse, et d'assurer la tranquillité des provinces confiées à son commandement; mais son extrême sévérité, sa réputation d'homme de guerre lui suscitaient des ennemis qui ne négligeaient rien pour lui nuire. Ce fut en vertu de leurs menées qu'il fut mandé à Paris par le conseil exécutif, au moment où il venait d'organiser son armée, d'approvisionner Mayence, et de mettre les bords du Rhin en état d'opposer une ligne formidable aux ennemis qui tenteraient de la franchir. Arrivé dans la capitale le 4 mars, il n'eut pas de peine à repousser les soupçons dont on cherchait à l'environner, et revint promptement se mettre à la tête de son armée. Son retour fut signalé par de nouveaux avantages; il se porta au-delà de Creutznach, en descendant le Rhin, s'empara de vive force du château de Stromberg où l'ennemi perdit beaucoup de monde, et occupa tous les défilés presque inaccessibles, qui conduisent de Mayence à Baccarah, Rhinfelds et Coblentz. Hauffmann, l'un des commissaires chargés de l'exécution du décret du 15 décembre à Mayence, rendit à la Convention le compte le plus favorable des dispositions du général. « Custine, dit-il, connaît le pays, jouit de la confiance des soldats, de celle de tous les habitans, et je crois pouvoir assurer à la Convention qu'elle peut compter sur le zèle, le courage et la bravoure de ce général, et qu'elle peut le considérer comme un bon soldat de la patrie, comme un vrai républicain qui saura remplir

son devoir. (On applaudit.).... Non, Mayence ne sera jamais livré; jamais, tant qu'un général comme Custine, et que vos commissaires y seront, il ne tombera au pouvoir de l'ennemi. (On applaudit.) »

Cependant, vers la fin de mars, Beurnonville ayant fait évacuer les gorges des Vosges sans en donner avis à Custine, ce dernier, attaqué vivement par des troupes prussiennes nouvellement arrivées et par un corps de cavalerie de plus de neuf mille hommes, abandonné de plusieurs bataillons qui s'enfuirent du poste qui leur avait été assigné, fut obligé de quitter sa position sur la Lahn pour se replier vers Landau. Il mit dans Mayence le général Varé avec vingt-deux mille hommes, à Cassel, le général Meunier; leur laissa des vivres pour un an, fit avec ordre une retraite qui fut une suite de combats glorieux, tua plus de six cents Prussiens vis-à-vis la montagne d'Oberstesheim; mais perdit, le 30 mars, le lendemain du combat d'Ober-Flershem, onze cents hommes faits prisonniers, ainsi que ses magasins immenses de Franckenthal qu'il fut obligé de détruire. Custine écrivit de Neustadt à la Convention une lettre où il entre dans les plus grands détails sur les motifs de sa retraite.

« Cet exposé, dit-il en terminant, et tous les comptes que j'ai rendus à vos comités, prouveront à la nation entière que l'on ne voulait pas le succès de l'armée qui était en Allemagne. Sa position eût été cependant le salut des départemens du Haut et Bas-Rhin, de la Meurthe, de la Meuse et de la Moselle; ainsi je serais un mauvais citoyen, et ce ne pourrait être désormais que par une folle ambition que je pourrais vouloir en conserver le commandement; je le remets donc aux représentans du

peuple : je ne renonce pas à servir mon pays, et à travailler à conquérir la liberté, mais ce sera comme soldat. Beurnonville peut avoir des talens militaires, mais, je le déclare, il est bien loin d'avoir les vertus d'un républicain ; et, pour le bonheur de ma patrie, je lui en souhaite au moins les opinions. Je ne le juge point, la France et la postérité prononceront sur lui.

« . . . . J'attendrai mon successeur avec impatience, mais sans diminution de zèle dans le commandement qui m'a été confié. »

Cette lettre a été lue à la Convention le 4 avril ; le lendemain, elle en reçut une autre du Conseil exécutif provisoire, ainsi conçue : « Des feuilles publiques dénoncent aujourd'hui comme traître le général Custine, que la Convention nationale a déclaré hier digne de toute sa confiance, et dont le Conseil exécutif provisoire a étendu le commandement, bien loin d'accepter la démission qu'il présentait. Le Conseil exécutif provisoire, responsable du choix des généraux, convaincu que, dans les circonstances périlleuses où se trouve la république, la confiance du peuple est nécessaire aux citoyens chargés de sa défense, et que les soupçons vagues qui s'élèvent contre eux doivent être dissipés, croit devoir proposer à la Convention nationale d'examiner la conduite du général Custine ; et si elle lui parait, ainsi qu'au Conseil, irréprochable, de le déclarer positivement à la nation. »

Une pareille missive provoqua sur-le-champ une discussion qui ne pouvait être que favorable au chef injustement accusé. Haussmann, interpellé en qualité d'ancien commissaire à l'armée du Rhin, prit de nouveau sa défense, et s'étonna qu'on eût recours à la voie

des journaux avant d'attaquer le coupable à la tribun Marat, leur rédacteur, dénaturant les faits, renouve ses accusations contre Custine, parla d'une lettre su posée, écrite à la duchesse de Liancourt, et se fit confond par Haussmann et par d'autres membres, soutiens d sintéressés, mais justes, de Custine. L'Assemblée passa l'ordre du jour après une vive agitation.

Le 3 avril, Custine ayant accusé de nouveau Beurno ville à la Convention, Haussmann demanda et obti que sa correspondance avec Custine fût imprimée.

Le 8, Wurmser lui fit, pour obtenir Landau, d propositions auxquelles il répondit par un noble refus disant que le général ennemi connaissait trop la natio française pour ignorer que vingt-quatre millions d'homme ne recevront la loi de personne. Le lendemain il envoy à la Convention le message de Wurmser ainsi que s réponse, et saisit cette occasion pour renouveler la pro fession de ses sentimens républicains. Après s'être ex primé avec une franchise toute guerrière sur Beurnon ville et Kellermann qu'il accusa de trahison, il retraç succinctement ses opinions politiques dans les fonction qu'il avait été appelé à remplir depuis 1789. « J'ai juré dit-il, de vivre et de mourir républicain, mais pour teni ce serment, il ne faut pas que la Convention nationale elle-même n'offre que le tableau d'une arène où les passions se heurtent avec effort, où l'égoïsme et l'intérêt de quelques individus dominent aux dépens de l'intérêt national; où quelques hommes prostituent à un parti la liberté publique; où l'on n'entend, enfin, que les hurlemens de la fureur, les invectives de la haine; où les résolutions les plus exagérées tiennent lieu de discussions

échies et de raison; et si l'homme loyal qui veut ıchement la liberté de son pays, ne peut envisager : la douloureuse certitude de ne pouvoir atteindre le :, il ne lui reste d'autre parti à prendre que de le dire es concitoyens, et de demander de nouveau aux re- ìsentans du peuple de cesser de se servir de lui. Je nplis tous mes devoirs en vous en prévenant. »

Custine, après ces reproches courageux, déclara que ıeul moyen de sauver la république lui paraissait être création d'un dictateur; s'offrit, si on l'en jugeait ŗne, pour occuper ce poste éminent; et proposa de uveau sa démission, si l'on devait abandonner encore hasard des événemens le salut de l'État. « Je ne veux s, dit-il en terminant, être complice de sa ruine, isque je n'aurai pas assuré sa gloire. »

Le 12 et le 13, Custine écrivit de nouveau au président la Convention, d'abord au sujet de la lettre qu'on ccusa faussement avoir écrite à M.[me] de Liancourt; ıis, à propos d'une affaire de discipline pour laquelle avait suspendu de ses fonctions le général Lambert, remplacé le colonel du 36.[e] de ligne.

Custine était alors campé d'une manière fort avanta- use près la ville de Wissembourg; Landau avait été ıurvu par ses soins de munitions abondantes, et le ldat jouissait du meilleur esprit.

Le 22 avril, il écrivit de Saarbruck au président de Convention, à l'effet de détruire les soupçons que ın paraissait concevoir de sa fidélité, et immédiate- ent après son retour, il déploya, au quartier général, grande fermeté dans une affaire de discipline, visita e nouveau les places confiées à son commandement, et

écrivit, le 7 mai, à la Convention, pour lui rendre compte d'un combat d'avant-garde où les troupes de la république avaient eu du succès. Par une autre lettre, il se plaignit d'avoir perdu la confiance des commissaires de la Convention; de s'être vu traduire en jugement devant eux, sur une simple accusation du lieutenant-colonel Offenstein; d'avoir encouru des reproches immérités pour une lettre écrite au duc de Brunswick dont il envoya copie, et demanda un successeur. Ces lettres ayant été lues à l'Assemblée, plusieurs membres proposèrent le rappel des commissaires, et Cambon pria qu'on ne prît aucune décision relativement à elles avant d'avoir entendu le rapport du Comité de salut public. Barrère en était chargé. Ce conventionnel, après avoir donné lecture d'une lettre des représentans à l'armée du Nord, qui marquait combien les soldats désiraient avoir Custine pour chef, s'exprima ainsi : « Citoyens, votre Comité a examiné la conduite de Custine ; il a vu que seul il avait résisté à la manie diplomatique qui avait gagné vos généraux, et que quand Dumourier diplomatisait pour le malheur de la république, Custine établissait la discipline la plus sévère : et c'est un hommage à lui rendre, l'armée qui a le plus honoré les armes de la république, c'est celle du Rhin. La lettre que vous avez entendue ce matin, ne porte rien qui puisse le faire même soupçonner. D'après cela, votre Comité a cru devoir céder au vœu de l'armée, veuve de son général. Il a ordonné au Conseil exécutif de prendre un arrêté; en conséquence, le commandement provisoire de l'armée du Rhin est confié au général Houchard. Le Comité vous propose d'accorder votre approbation à cet

rêté. Pour terminer sur Custine, je dirai: Le général
i a le mieux assuré la comptabilité de l'armée, c'est
istine; celui qui a envoyé le plus exactement des états
revues, c'est Custine; celui qui a le mieux maintenu
discipline dans son armée, c'est Custine; celui qui a
mieux travaillé à faire recevoir les assignats dans les
mées, c'est encore Custine. En conséquence, le Comité
ous propose de confirmer l'arrêté du Conseil exécutif. »
a Convention approuva cet arrêté; mais Custine, à la
ception de l'ordre qui lui enjoignait d'aller prendre
n autre commandement, écrivit, le 15 mai, aux re-
résentans du peuple, pour leur faire observer combien
a présence serait plus utile sur les rives du Rhin qu'il
onnaissait, que partout ailleurs; il ajouta que, pour
age de son obéissance, il partait où le devoir l'appelait,
e réservant de passer par Paris, afin d'y recevoir les
otions nécessaires à sa conduite. Le 16, Custine, dans
a crainte que l'ennemi profitât de son absence pour faire
uelques tentatives, voulut le repousser de ses avant-
ostes, depuis le Rhin jusqu'à Hornbach, et enlever
ux Autrichiens un corps de sept à huit mille hommes
u'ils avaient poussés en avant de leurs positions; mais
près les plus sages dispositions, et un premier succès,
e désordre s'étant mis dans une partie de l'armée sous
es ordres du général Diettmann, il ne put exécuter son
ntreprise, et écrivit, le 18, à la Convention, pour lui
nnoncer qu'étant atteint d'affreuses coliques, il ne se
endrait pas avant trois jours à l'armée du Nord. Dans
a séance du 28, Billaud-Varennes l'accusa d'avoir
ait battre trente mille hommes par six mille : mais
ette inculpation n'eut pas de suite pour le moment.

Arrivé à l'armée du Nord et des Ardennes, Custine fixa son quartier général à Bouchain, et adressa de Cambrai, le 1.er juin, à ses troupes, une longue proclamation dans laquelle il se dit *le plus vieux soldat de l'armée par ses services.* On s'aperçut bientôt de sa présence par le bon ordre et la sévère discipline qu'il introduisit au sein de l'armée; mais de tels actes n'arrêtèrent pas les calomnies. On avait juré de le perdre, et l'on en cherchait avidement l'occasion. Accusé d'avoir donné, le 17, des preuves d'incapacité, lorsque tout, au contraire, semblait annoncer un éclatant succès, on fit en outre courir le bruit qu'il avait une femme pour aide-de-camp. Dans une lettre datée de Cambrai, le 14 mai, Custine fait voir combien ces inculpations sont dénuées de fondement. « Dites, Citoyens représentans, à ces hommes soudoyés peut-être par les cabinets de Saint-James, de Vienne et de Berlin, qui cherchent à fatiguer ma constance et à me décider à abandonner la défense de ma patrie, qu'ils n'y réussiront jamais; dites-leur que par mes attentions, et malgré tous les efforts de la calomnie, je saurai toujours mériter la confiance des vrais soldats républicains. »

Le 23 juin, par une lettre datée de Aire, il demanda un conseil de guerre pour se justifier des inculpations dirigées contre lui par Ferrières, coupable en partie de l'insuccès du 17, et annonça un avantage remporté sur les Autrichiens. Le 30, il écrivit de Cambrai que cent vingt mille Russes étaient en marche, et tâcha de rassurer la France sur les tentatives de l'ennemi. Le 2 juillet, il fit part d'un combat livré à Pont-à-Marque, dans lequel, après une action longue et très-vive, l'ennemi avait suc-

combé. Le 14, une autre affaire eut lieu à Saint-Amand, et les troupes de Custine remportèrent un avantage signalé. Quatre jours après, ce général, obéissant pour son malheur aux ordres du Comité de salut public qui l'avait appelé à Paris, s'y rendit en toute hâte, et présenta, le 18, à la Convention, l'hommage de son respect et de son attachement. Le Comité le mit sous la surveillance d'un gendarme qui avait ordre de ne pas le perdre de vue un seul instant; et, le 22, Bazire l'accusa, devant la Convention, de favoriser l'agitation que sa présence occasionnait dans Paris, d'avoir distribué de l'argent à des femmes pour exciter des mouvemens en sa faveur; annonça qu'on avait crié *vive Custine* dans le lieu même où, la veille, des députés de la montagne avaient été insultés, et demanda qu'il fût mis en arrestation. Simon, reproduisant cette phrase qu'on supposait avoir été écrite au ministre par ce général, « quand « les décrets de la Convention me déplaisent, j'en fais « des papillotes, » insista pour la mesure proposée par le préopinant. Bréard prit sans succès la défense de l'accusé; plusieurs voix s'élevèrent contre; Danton demanda que Custine fût jugé dans le plus bref délai; et Bazire, revenant à sa motion d'ordre, dit qu'au moment où il accusait Wimpfen, ainsi que le ministre de la guerre, il faisait idolâtrer tous les séditieux du Calvados, et donnait pour mot d'ordre à son armée : *Condorcet*, *Paris*, *Constitution*. L'arrestation de Custine ayant été décrétée, Devars fut de l'avis de Danton, que le ministre de la guerre, se concertant avec le Comité de salut public, fit un rapport séance tenante; mais cette proposition n'eut pas de suite. Sur la demande de Bazire, Custine fut conduit au

Luxembourg, prison qu'il avait choisie lui-même. A la même séance, une lettre de Bouchotte annonça à la Convention que le Conseil exécutif, après une mûre délibération, venait d'ôter le commandement au coupable, et qu'il proposait de le remplacer par le général Diettmann. Cette mesure fut adoptée.

Le 26, Custine écrivit à la Convention :

« Citoyen président, je ne parlerai point de la surprise que m'a causé mon arrestation; mais je dois à la confiance dont la Convention m'a honoré, à celle qui m'ont témoignée les soldats que j'ai eu l'honneur de commander, de prouver que je méritais cette honorable confiance.... Tout citoyen inculpé a le droit de se justifier, et cependant je suis arrêté depuis lundi, sans avoir pu obtenir d'être interrogé. Pendant ce temps on distribue des libelles contre moi dans toutes les rues de Paris. Je demande le décret d'accusation contre moi afin que je puisse confondre les calomniateurs de mauvaise foi, et convaincre ceux qui ne sont qu'abusés. Je jure respect aux lois et fraternité aux Français qui leur rendent hommage, et qui veulent la république une et indivisible. » Cette lettre, lue à la Convention le lendemain, fut renvoyée aux Comités de salut public de la guerre et de sûreté générale.

Dans la séance du 28, Barrère donna lecture à l'Assemblée de plusieurs lettres écrites contre Custine. Toutes l'accusaient d'avoir livré Mayence, préparé l'invasion de l'Alsace, dégarni les places frontières, épargné les Prussiens, etc. « Ne serons-nous jamais instruits par l'expérience, écrivaient Moriboud-Montaut et Soubrany commissaires à l'armée de la Moselle, attendrons-nous

toujours, pour punir les traitres, qu'ils aient consommé leurs trahisons? Custine ne peut jamais être républicain, son style avec les rois, ses ménagemens pour celui de la Prusse, sa retraite de Mayence, les dénonciations et les inquiétudes de tous les vrais patriotes, tout nous fait un devoir de punir cet homme profondément corrompu, et qui n'a pour talens militaires qu'une jactance insolente qui ne peut nous séduire. Tout vous impose la loi de le mettre hors d'état de consommer la perte d'une république qu'il abhorre. » Dans une autre missive en date du 25, de l'adjudant-général Barthelemy, au général Houchard, ce dernier était chargé d'arrêter son bienfaiteur, et voilà sans doute ce qui a fait planer sur sa tête l'odieux soupçon d'avoir manqué aux sentimens de reconnaissance que lui inspirait Custine. Sur la proposition de Barrère, après lecture faite des lettres précitées, l'Assemblée décréta d'accusation non-seulement Custine, mais encore le général Doyré, commandant de Mayence, soupçonné son complice, ainsi que tous les officiers d'état-major de Doyré.

Le 29, Billaud-Varennes trouvant que le décret d'accusation porté contre Custine ne ferait « que mettre de la longueur dans le procès d'un homme qui devrait déjà ne plus exister, prétendit qu'il fallait le renvoyer au tribunal révolutionnaire qui le jugerait dans la semaine. » Il fut, en outre, d'avis qu'on nommât un comité chargé d'arrêter ceux qui voudraient soulever l'armée en faveur de Custine. Jean-Bon-Saint-André appuya les propositions de son collègue, qui furent décrétées au bruit des applaudissemens des tribunes.

François-Becquet Courtier. né aux environs de Bou-

logne-sur-Mer, commissaire des assemblées primaires, s'étant présenté comme défenseur officieux de Custine, Lacroix demanda et obtint que Courtier donnerait son nom, ainsi que celui de l'assemblée dont il était le représentant.

Le 14 août, Fouquier-Tinville, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, fit lecture de l'acte d'accusation de Custine qu'il serait beaucoup trop long de rapporter, résuma en accusant ce général d'avoir trahi les intérêts de la république, d'avoir livré des villes aux ennemis de la France, et facilité leur entrée sur le territoire, etc.; en conséquence, ce magistrat opina pour que Custine, alors détenu à la Conciergerie, fût écroué sur les registres de la maison. Les débats relatifs à Custine commencèrent immédiatement après. Parmi les témoins à charge figuraient Merlin de Thionville, Rewbel, le général Aubert Dubayet, Charles Hesse, neveu du prince de Hesse régnant, Couturier, Hentz. Merlin blâma Custine d'avoir désobéi à Luckner, lorsque celui-ci lui donna l'ordre de s'emparer des gorges de Porentrui, observa qu'il n'avait trouvé dans sa marche victorieuse d'autre résistance qu'à Spire, lui reprocha d'avoir fait arrêter à Mayence le docteur Hoffmann, zélé patriote, etc., mais donna des éloges à sa conduite en plusieurs autres occasions. Aubert-Dubayet l'accusa de n'avoir pas approvisionné Mayence, et d'avoir diverti les deniers de la république; Charles de Hesse, de ne s'être pas rendu maître des Autrichiens dans les gorges de Porentrui, d'avoir négligé l'emplacement des canons de Strasbourg, de n'avoir pas tiré une contribution de Hanau, ni une assez forte de Francfort, d'avoir employé un parent

d'émigrés, de n'avoir pas fortifié Cassel, etc. Couturier parla de murmures qui s'étaient élevés à Strasbourg contre Custine, des soupçons qui planaient sur lui relativement à la négligence qu'il avait apportée à secourir Francfort, au pillage de plusieurs châteaux qu'on croyait avoir été dépouillés pour son compte et pour celui du colonel Houchard; et se plaignit d'avoir été, lui et ses collègues, traité de calomniateur par Custine lorsque ce dernier était venu se disculper à Paris. Hentz lui reprocha de n'avoir rien fait pour délivrer Condé et de s'être même opposé à ce que cette ville le fût. Zimmermann (François-Guillemin), dit que Custine avait refusé de s'emparer de Manheim, où il lui avait promis accès, qu'on l'accusait en Allemagne d'avoir livré les députés qui étaient à Mayence, etc. D'autres témoins lui reprochèrent d'avoir démoralisé l'armée du Rhin avant de la quitter pour se rendre à celle du Nord, d'avoir fait battre 30,000 hommes par 6,000, d'avoir désorganisé les armées, de s'être toujours entouré d'aristocrates, d'avoir enlevé de l'argenterie, poussé la discipline jusqu'à la cruauté, prodigué le sang du soldat, négligé d'approvisionner et de secourir Mayence, d'avoir voulu, avec Lamarlière, enlever à Favart le commandement de Lille, en en faisant sortir 76 bouches à feu, en remplissant la ville d'étrangers, etc., d'avoir tenté de livrer cette même ville à l'ennemi, etc., etc. L'audition des témoins ne fut terminée que le 27 août. Custine, au commencement de son procès, avait réclamé la faveur d'appeler en témoignage plusieurs officiers généraux, mais l'accusateur public s'éleva contre cette demande, sous prétexte qu'elle tendait à compromettre le salut de la république. On jugea nécessaire de

ne rien décider à cet égard avant la clôture des débats, et, d'ici là, les ennemis de Custine parvinrent à écarter les citations qui pouvaient devenir favorables à l'accusé. Quelques témoins à décharge furent cependant écoutés, mais on avait eu soin de les ébranler par des menaces, et ce n'était qu'avec la plus grande timidité que la voix de la vérité se faisait entendre. Comme tous les moyens étaient bons à cette époque de crimes et d'assassinats, pourvu qu'ils conduisissent sûrement au but qu'on voulait atteindre, on corrompit les jurés, on lança des diatribes contre le tribunal révolutionnaire obligé de se disculper le 21 août, devant la Convention, sur ses prétendues lenteurs et sa tolérance. La tolérance d'un tribunal révolutionnaire! Ce furent ces menées qui arrachèrent à Dumont, premier juré de ce tribunal, une lettre dans laquelle il signalait avec énergie les intrigues dont ses collègues étaient obsédés.

« Avant que l'affaire de Custine fût commencée, des législateurs, au lieu de se borner à en demander la prompte instruction, se sont permis de dire qu'il fallait se hâter de faire tomber sa tête. Pendant cette instruction, l'on a entendu des colporteurs de journaux crier *l'interrogatoire du scélérat Custine.* Depuis, on a fait un crime au tribunal de vouloir décider sur des plans de campagne, au lieu de tirer du royalisme, du rolandisme de Custine, des inductions qui le meneraient à l'échafaud, et, parce que l'on craint sans doute que cette manière de juger ne soit pas adoptée, on accuse le tribunal de se montrer bien peu révolutionnaire.

« Il est difficile de concevoir par quel aveuglement des patriotes estimables ont tenu une pareille conduite.

Des législateurs auraient-ils dû s'exposer à influencer l'opinion des jurés? Devrait-on permettre qu'avant la décision du procès, un accusé fût proscrit publiquement? S'il n'y a pas contre Custine un corps de délit matériel, comme il y en avait contre Miaczinski, etc.; si les faits à sa charge résultent de sa conduite militaire, peut-on reprocher au tribunal d'en faire la matière des débats? Et si, comme le dit peu adroitement un journaliste, il ne fallait juger ce général que d'après son royalisme, son rolandisme, son brissotisme, fut-il jamais une accusation plus vague? De simples opinions peuvent-elles être la matière d'un procès? Jamais tribunal criminel a-t-il pu prononcer une peine capitale sur des inductions? »

Le 27 août, l'accusateur public ayant lu le cahier des charges, Tronçon-Ducoudrai, défenseur de l'accusé, prévint le tribunal que la défense étant divisée en deux parties, Custine allait plaider celle relative aux faits militaires, et que lui, Ducoudrai, discuterait ensuite les autres points. Custine parla une heure et demie, et dès que Ducoudrai eut terminé son plaidoyer, le président fit un résumé où il dépeignit la conduite de Lafayette, Dumourier, Custine, et posa les questions aux jurés, à neuf heures du soir. Ces derniers ayant déclaré :

1.° Qu'il était constant que, pendant le cours de la guerre actuelle, Custine avait entretenu des manœuvres et des intelligences criminelles avec les ennemis de la république, tendant, soit à faciliter leur entrée sur le territoire français, soit à leur livrer des places et des magasins appartenant à la France;

2.° Qu'il était constant que, par suite de ces manœuvres

et intelligences, les villes de Francfort, Mayence, Condé et Valenciennes étaient tombées au pouvoir des ennemis;

3.° Qu'Adam-Philippe Custine, ci-devant général en chef des armées du Rhin et de la Moselle, et depuis de celles du Nord et des Ardennes, était convaincu d'avoir coopéré auxdites manœuvres et intelligences;

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, faisant droit sur ses conclusions, condamna Adam-Philippe Custine à la peine de mort; déclara ses biens acquis et confisqués au profit de la république; ordonna que le présent jugement serait exécuté sur la place de la Révolution, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république.

Immédiatement après la déclaration des jurés, et avant que l'accusé fût rentré dans la salle qu'on lui avait fait quitter pendant la délibération, Cofinhal, président, engagea le peuple immense qui remplissait l'auditoire, à ne donner au jugement qui allait être rendu aucun signe d'approbation ni d'improbation, le coupable n'appartenant plus qu'à la loi qui allait le frapper.

« Custine est entré, marchant d'un pas grave et accompagné d'une nombreuse escorte de gendarmerie. Le silence qu'il vit régner dans l'auditoire, les bougies qu'il n'avait point encore vu allumées depuis le commencement des débats, tout cela parut faire une vive sensation sur lui; s'étant assis, il promena ses regards autour de lui.

« Le président lui fit part de la déclaration des jurés, en lui annonçant que la première question avait eu une majorité de dix voix sur onze; la seconde, de neuf sur onze, et la troisième de huit.

« L'accusateur public ayant fait lecture de la loi, et ayant conclu à son application contre Custine, le président a observé à l'accusé qu'il pouvait, soit par lui-même, soit par l'organe de ses défenseurs, faire des observations sur la loi invoquée par l'accusateur public.

« L'accusé regardant de nouveau autour de lui, et n'apercevant pas Tronçon-Ducoudray son défenseur, ni N...., son conseil, qui étaient sortis immédiatement après la déclaration du jury, voyant qu'ils n'avaient plus rien à exposer en faveur de leur client; il se retourna vers le tribunal et dit : « *Je n'ai pas de défenseurs, ils se sont évanouis; ma conscience ne me reproche rien; je meurs calme et innocent.*

« Il a entendu ensuite le prononcé de son jugement avec assez d'indifférence, en fixant l'auditoire qui a demeuré avant et après dans le plus grand calme, tandis que l'on entendait des claquemens de mains de la part de ceux qui, n'ayant pu entrer, apprenaient par les citoyens qui sortaient ce qui se passait dans l'audience.

« Custine, après avoir entendu sa sentence de mort, entra dans le greffe, se jeta à genoux, et resta dans cette attitude religieuse pendant deux heures, pour implorer le secours et la protection du ciel; il pria son confesseur de passer la nuit avec lui, et écrivit à son fils la lettre suivante :

28 août 1793, à dix heures du soir.

« Adieu, mon Fils, adieu. Conservez le souvenir d'un
« père. Je n'emporte qu'un regret, c'est celui de vous
« laisser un nom, qu'un jugement fera croire un ins-

« tant coupable de trahison, par quelques hommes
« crédules. Réhabilitez ma mémoire quand vous le pour-
« rez; si vous obtenez ma correspondance, ce sera une
« chose bien facile. Vivez pour votre aimable épouse,
« pour votre sœur que j'embrasse pour la dernière fois.

« Je crois que je verrai arriver avec calme ma der-
« nière heure. Adieu encore, adieu. Votre père, votre
« ami. CUSTINE. »

Custine fut conduit au supplice, ayant à ses côtés un ministre de la religion armé d'un crucifix qu'il lui faisait embrasser et lui lisant quelques passages d'un livre de piété. Il portait une redingote nationale; et regardait avec sensibilité le peuple qui applaudissait à son supplice; ses yeux attendris et quelquefois mouillés de larmes se fixaient vers le ciel. Arrivé au lieu de l'exécution, il s'est mis à genoux sur les premiers degrés de l'échelle; puis se relevant, il a jeté les yeux sur le fer fatal, et est monté avec fermeté sur l'échafaud. »

Ce fut ainsi que périt, le 29 août 1793, l'un des plus grands capitaines de la république; héros dont l'activité et la bouillante énergie égalaient la valeur. Sa conduite noble et fière, peut-être aussi son excessive sévérité lui devinrent fatales. Il trouva des envieux parmi ses compagnons d'armes, des ennemis parmi ceux dont il découvrait les turpitudes et les rapines. La voix de la vérité a été étouffée par leurs intrigues; et tel était le funeste état des choses quand il fut mis en jugement, qu'il ne trouva pour juges et pour témoins que des ingrats dont il avait fait la fortune, ou des misérables qui pensaient donner des preuves de civisme en faisant couler le sang sur les échafauds. Peu d'officiers demeurèrent

dèles à leur ancien chef. Cependant, le général Villers, ectham et le jeune Dutillet, aides-de-camp de Custine, ièrent le suivre afin de le justifier. Baraguey-d'Hilliers, m chef d'état-major, fut emprisonné un an pour l'avoir éfendu; et Dutillet montra, dans cette cause célèbre, ne fermeté d'âme peu commune. Billaud-Varennes, ollot-d'Herbois et Robespierre l'avaient mandé, lui et n autre officier, au Comité de salut public. Pressés de énoncer leur chef, ces officiers résistèrent aux menaces aux promesses qui leur étaient faites; Dutillet parla ième avec une fermeté qui étonna Robespierre, et ansporta de fureur Billaud-Varennes: « Traître, s'écria ce dernier, tu défends ton général! tu es son complice. — Celui que vous accusez, répliqua Dutillet, avec un imperturbable sang-froid, a bravé cent fois la mort pour la république. Quant à moi, voici la liste de mes crimes! » et au même instant il découvrit sa poiine sur laquelle plusieurs blessures avaient laissé de rofondes cicatrices.

Les marches savantes de Custine, sa retraite de rancfort à Mayence, l'habileté avec laquelle il multiliait ses forces, de manière à les faire soupçonner bien ıpérieures à ce qu'elles étaient réellement, sa sollicitude our le soldat, qu'il fit plusieurs fois habiller à ses frais, on désintéressement, répondent assez aux inculpations ont certains biographes ne se sont pas montrés avares. n a répété, par exemple, que Custine s'enivrait souent; mais il est bien étonnant qu'un semblable défaut hez un général d'armée n'ait pas été relevé dans tout cours de son procès. Il faut, au moins, regarder ce ait comme apocryphe.

Ce grand capitaine, d'une haute stature et d'un port majestueux, avait un regard imposant. Les formes athlétiques et énergiquement prononcées de son corps annonçaient que son âme devait être le foyer des plus ardentes passions.

La violence d'un caractère emporté s'alliait chez lui à un cœur excellent et fidèle à l'amitié. Dans le commandement, il était tout à-la-fois dur et humain; se faisait aimer des troupes, et gagnait leur confiance. Au siége de Valenciennes, un soldat du bataillon de la Charente, atteint d'une grenade à la tête, s'écriait en tombant : « Ah! Custine! quand viendras-tu nous « venger! »

Ce capitaine avait autant d'ardeur dans ses conceptions que de calme au milieu du danger. Son sang-froid était alors admirable. Baraguey d'Hilliers, lui lisant un jour une dépêche au fort d'une sanglante affaire, une balle siffle et perce entre ses doigts le papier déployé. L'aide-de-camp s'arrête : « Continuez, lui dit Custine; ce n'est qu'un mot que la balle aura emporté. »

Lorsque Custine venait à Paris, il descendait ordinairement rue et hôtel de la Grange-Batelière.

On a publié à Hambourg et à Francfort (Paris) 1794, des *Mémoires du général Custine, rédigés par un de ses aides-de-camp*; 2 vol. in-12. L'auteur de cet ouvrage, qui se montre fort opposé à la révolution, traite Custine avec une excessive sévérité dont il faut se méfier. Plusieurs historiens ont beaucoup puisé dans ces mémoires.

Le supplice de Custine fut loin d'assouvir la fureur

nglante de ses bourreaux; on conduisit à l'Abbaye I. Lothringer, son confesseur; et sa belle-fille [1], qui,

[1] Cette intéressante personne fut la seule de sa famille qui osa implorer s juges. « Vain secours de l'innocence et de la beauté, s'écrie M. Châteauneuf dans son *Histoire des Généraux français;* ni ses vertus, ni sa piété filiale ne purent fléchir leur barbarie. Cette jeune femme, impatiente et courageuse, devançait le jour; triste et voilée, elle attendait, sous les voûtes sombres du palais, que le bruit des gonds et de la redoutable escorte l'avertît du passage de la prison à la salle des jugemens de mort. Elle embrassait son père dans un morne silence : elle le suivait au tribunal. Assise aux pieds de l'escabelle, elle levait vers lui des yeux mouillés de larmes. Lorsque l'interrogatoire était suspendu, plus mourante que lui, elle le consolait en lui montrant un espoir qu'elle cherchait en vain dans le fond de son cœur. Si Custine s'arrachait à ses embrassemens pour rentrer dans sa prison, elle allait déposer dans le sein de son jeune époux, détenu à la Force, ses alarmes pour les jours de son beau-père. Elle était la seule de ses enfans qui lui rendît des devoirs si touchans; la terreur avait fait taire le sang et glacé l'amitié. On la voyait partager ses soins religieux entre le père et le fils, courir d'une prison à l'autre, déguisant sa tristesse sous un front serein, pour éloigner un pressentiment funeste. Elle était la dépositaire de leurs secrets tourmens, et de ces combats tumultueux que la crainte et l'espérance élevaient tour à tour dans le cœur du père et de son malheureux fils. Un jour elle sortit du palais avec plus d'espoir; le sourire était sur ses lèvres : du milieu de cette foule indigente et barbare, qu'un salaire attirait pour applaudir aux arrêts par d'affreuses clameurs, des femmes lui firent entendre ces atroces railleries : *Elle rit; mais elle ne rira pas long-temps: C'est la fille de Custine; son père jouera bientôt à la main chaude.* » On ne peut sans indignation retracer de si horribles souvenirs. . . . .

. . . .

. . . .

Il ne fallait rien moins que la jeunesse et la santé la plus florissante, pour que madame de Custine ne succombât pas sous le poids de ses propres douleurs. Avec quel intérêt, cet autre peuple de Paris, toujours trompé, mais plus curieux que méchant, la voyait près de son malheureux beau-père, pendant les séances de ce tribunal, où il confondit la calomnie et l'ignorance de ses lâches accusateurs! »

Madame Necker, dans un de ses ouvrages (*Réflexions sur le Divorce*) où une morale pure s'allie à un style plein de grâces et de chaleur, peint

jusque sur la fatale charrette, lui avait donné des preuve d'un héroïque attachement, fut plongée dans les cachot de Sainte-Pélagie; peu après le fils subit le même sor que son père.

Tables du Moniteur de 1787 à 1799. — Moniteur, 1789, p. 23; 1790 p. 7, 23, 27, 52, 156, 192, 200, 230; 1791, p. 174, 358, 1250 1272, 1301, 1305, 1313, p. 1348, 1355, 1366, 1377, 1397, 1400, 1404 1411, 1413; 1792, p. 144, 213, 267, 281, 367, 424, 497, 587; 1793 p. 912, 977, 978, 1047, 1020. — Mémoire posthume du géuéral françai comte de Custine, rédigés par un de ses aides-de-camp (Baraguey d'Hil liers), Hambourg, 1794, 2 vol. in-8.° — Biographie univ., t. X, p. 386. — Biographie nouvelle des Contemporains, t. V, pag. 134. — Les Fa de la Gloire, 5 vol. in-8.°, Paris, Raymond, 1822, t. V, p. 93 à 101. — Histoire de Thionville, p. 323, 324. — Victoires, Conquêtes, etc., de Français, 2.° édit., Panckoucke, 1828-29, t. I et t. II, table, p. VIII. — Le Temple de la Gloire, faisant suite à la première publication de l'ouvrag précité, t. 25, p. 110.

CUSTINE (Renaud-Louis-Philippe-François), fils du précédent, né, je crois, à Paris en 1768, servi d'abord en qualité de capitaine au régiment de la Reine. Son extérieur gracieux, son esprit naturel et ses heureuses dispositions engagèrent le père à le faire entrer dans la diplomatie, et dès 1791, il avait déjà assez d'aplomb et d'acquis pour jouer un rôle dans cette carrière épineuse. Les politiques de 1791 s'apercevant

ainsi le sublime dévouement de madame de Custine pour son beau-père et son époux : « O! vous, lui dit-elle, gloire de votre sexe! sublime « exception à tous ses désordres, à toutes ses indépendances, à toutes ses « fausses exaltations pour de faux devoirs, je baise les traces de vos pas, « je les couvre de fleurs jusqu'à la porte de cette prison, que vos larmes vous « font ouvrir chaque jour : puisse le charme de vos vertus, pareil à celui « de la lyre d'Orphée, fléchir les arbitres de la mort, et présenter un nouvel « argument, plus touchant que tous les autres, en faveur de l'identité « des époux, et de l'indissolubilité du mariage! »

ue l'infortuné Louis XVI n'aurait jamais la force de
olonté nécessaire au maintien de la constitution,
onçurent le projet de donner au duc de Brunswick
commandement général des troupes françaises. Ils
hargèrent Custine fils de faire des ouvertures à ce
rince qui le reçut avec bienveillance, mais sans
gréer ses propositions, quoiqu'il les lui eût présen-
es avec autant d'adresse que de chaleur. Dumourier,
inistre des relations extérieures, ayant eu occasion de
en apprécier le mérite de ce jeune homme, l'envoya,
i mars 1792, comme ministre plénipotentiaire à la cour
e Prusse, où il ne resta que fort peu de tems. L'ou-
erture des hostilités le força de revenir en France. Le
inistre Duportail le nomma aide-de-camp du général
uckner à l'armée du Rhin, d'où il passa adjudant-
énéral de la même armée. Il servit aussi d'aide-de-
amp à son père, et se signala par sa bravoure à l'at-
que de Francfort. Nous avons parlé de la manière
oquente et forte avec laquelle il repoussa dans Paris
s calomnies qui commençaient alors à s'amonceler
r la tête du général. Jamais un père ne trouva dé-
nseur plus habile et plus dévoué. Mais les liaisons
u jeune Custine lui devinrent fatales. Il fréquentait
sidûment les hommes les plus purs de la Conven-
on, les Girondins, ces intéressantes victimes de l'é-
oque, et leur chute devint le signal de sa perte.
ès que la montagne, élevée sur le sang et les ruines,
it fait tomber la tête du père, Marat accusa le fils de
s liaisons avec les députés du côté droit, et poussa
mpudeur au point de lui faire un crime d'avoir dé-
ndu l'auteur de ses jours. Fort de sa conscience et

aveuglé sur la marche des choses, le jeune Custine négligea de quitter Paris, comme on l'en priait, et fut arrêté. Traduit, le 3 janvier 1794, par-devant le tribunal révolutionnaire, Dumas, qui le présidait, se servit contre l'accusé, de sa correspondance diplomatique avec le duc de Brunswick; mais comme ce juge infâme dénaturait le sens et les mots, le jeune Custine, dont la défense avait été jusqu'alors aussi sage que spirituelle et réservée, emporté par un sentiment d'indignation difficile à comprimer, fit une sortie si véhémente contre Dumas, que le tribunal jura sa perte et prononça son arrêt de mort. Il l'entendit avec un courage héroïque et une fermeté vraiment républicaine. Après avoir, dit un de ses biographes, écrit à son épouse, alors prisonnière, une de ces lettres d'inspiration telles que les âmes fortes et les grands caractères en donnent à peine un exemple par siècle, il marcha au supplice peu d'heures après sa condamnation. Cet intéressant jeune homme n'avait que 25 ans et demi.

Un autre Custine, officier au service de l'Autriche, et neveu du général, fut transféré à Hambourg par ordre du Directoire.

Moniteur, an VII, n° 260, et an XI, p. 426. — Tables du même, pag. 119. — Biographie universelle, t. X, pag. 389. L'article est de M. Michaud jeune. — Biographie nouvelle des Contemporains, p. 137.

DEMBOUR.

Dembour (Jean), né à Metz en 1774, de parens peu aisés, fit ses études au collége des Bénédictins: son goût

our le dessin se manifesta de bonne heure, et à quatorze
ns il fit, sans maîtres et sans conseils, ses premiers essais
e gravure. Sans inclination pour l'état de bourrelier
ue professait son père, il quitta la maison paternelle,
l'âge de quinze ans, et offrit ses talens naissans à un
raveur de Strasbourg, qui l'accueillit avec bienveillance,
t dont il mérita bientôt l'estime par son zèle et son
ssiduité. Ayant pris du service à une époque où cha-
un devait payer de sa personne, il fit la guerre de
lollande avec le grade de maréchal-des-logis de hus-
ards, quitta ensuite le service, et revint dans sa ville
atale se livrer à l'étude des beaux-arts, où il se fit
ientôt distinguer; il excella surtout dans la gravure
u cachet. On a de lui une médaille qui fut frappée pour
ancienne Société d'agriculture du département de la
loselle; il grava une autre médaille en l'honneur du
ainqueur d'Austerlitz; mais les coins fendirent à la
empe, et cet ouvrage ne fut point mis au jour. Il re-
ommença l'effigie de Napoléon qu'on lui avait com-
andée, lorsqu'une maladie longue et douloureuse
enleva à sa famille le 13 février 1814.

M. Dembour joignait à de grandes connaissances
ur son art l'amour du travail et l'instinct du beau. Il
ait d'un caractère doux, affectueux, bon père, bon
oux, et emporta dans la tombe les regrets de tous ceux
ui l'ont connu.

Cet artiste a laissé un fils, graveur à Metz, qui se
ontre digne successeur de son père.

DERAND.

Derand (François), jésuite et célèbre architecte, est indiqué par les biographes comme étant né dans le diocèse de Metz en 1588. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1611, enseigna pendant quelque tems les mathématiques dans les colléges de son ordre, et s'appliqua beaucoup à l'architecture où il acquit une réputation assez étendue. Ce fut d'après ces plans, préférés, peut-être à tort, à ceux de frère Martel-Ange, que l'on construisit le portail de l'église S.t-Antoine à Paris; morceau qui n'est pas sans mérite, mais auquel on a reproché d'être surchargé de sculpture. Le P. Derand, ayant été envoyé en Languedoc pour quelques affaires de sa société, mourut à Agde le 26 octobre 1644.

Cet architecte avait mis au jour un ouvrage remarquable et que Chevrier ne trouve que passable, intitulé:

L'Architecture des Voutes, ou *l'Art, Traits et Coupes des Voutes; Traité très-utile, même nécessaire à tous les Architectes, Maîtres-Maçons, Appareilleurs, Tailleurs de Pierres, et généralement à tous ceux qui se mêlent de l'Architecture, même militaire*. Paris, Sébastien Cramoisy, 1643 ou 1644, in-fol.

Cet ouvrage, orné d'un grand nombre de planches en taille-douce, est le plus important et le plus complet de tous ceux qui aient paru jusqu'alors sur l'architecture. Quoiqu'il ait été surpassé par ceux de Larue, de Frézier, etc., on le consulte encore, et il peut servir de guide dans les cas les plus ordinaires. On en a fait une réimpression en 1743, mais elle est moins estimée et moins belle

ne l'édition originale dont on a même négligé de corriger es fautes indiquées dans l'*errata*.

Piganiol de la Force. Description de Paris, t. V, p. 372, éd. de 1742. - Bibliothèque Lorraine, p. 323. — Chevrier, ouvr. cité, t. II, p. 174. - Biographie universelle ancienne et moderne ; t. II, p. 122. L'art. est e M. Pillet.

DEVILLY.

Devilly (Louis-Jean-Baptiste), ancien secrétaire de l'Académie royale de Metz, membre correspondant de la Société royale des antiquaires de France, des Sociétés académiques de Nancy, Châlons, etc., naquit à Metz le 5 août 1792, et non vers 1788, comme l'indique la France littéraire de M. Quérard.

Doué d'une heureuse facilité, M. Devilly cultiva de bonne heure ses dispositions naturelles et fit de brillantes études au lycée de Metz, qui rivalisait alors avec les meilleures institutions scientifiques de France. Il était élève de rhétorique sous M. Mollevaut, lorsqu'il composa un petit poëme d'environ 220 vers, intitulé: *Metz sauvé*, 1810. Ce poëme, qu'il lut à la distribution solennelle des prix, sent un peu le travail d'un écolier, mais on y rencontre quelques bons vers qui ont excité de nombreux applaudissemens. Ses études terminées, M. Devilly fut à Paris.

De retour à Metz, en 1814, il épousa, quelques années après, mademoiselle Gentil, nièce d'Albert Brondex, fille d'un ancien commissaire des guerres, et prit l'établissement de librairie que son père gérait depuis 40 ans avec autant de succès que de probité. On a lieu de regretter

que le penchant irrésistible de ce littérateur pour les plaisirs l'ait empêché de produire ce qu'on était en droit d'en attendre, car le peu qu'il a donné au public mérite de justes éloges. Il fut, en 1819, un des membres fondateurs de l'Académie royale de Metz, devint, en 1823, secrétaire de cette Société, et s'y fit remarquer par des rapports judicieux et différens morceaux d'archéologie, de littérature et de poésie. Je connais de lui :

I. *Notice historique sur le général Legrand*, lue à la séance publique de la Société des lettres, sciences et arts de Metz, par M. Devilly, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes. In-8.° 1822, imprimerie de C. Lamort, 15 pages.

II. *Fragment d'une traduction du voyage de Clinias*, pièce allégorique dans laquelle l'auteur expose quelques réflexions sur le but et les devoirs d'une Société littéraire. Ouvrage inédit, lu à la Société des sciences de Metz, en 1822.

III. *Rapport sur un concours relatif à la propagation de la langue française*, inédit, 1822.

IV. *Mémoire sur l'emploi des troupes en temps de paix*, envoyé au concours ouvert en 1821 par l'Académie de Châlons. Inédit.

V. *Rapport sur le concours relatif à cette question : Quelle a été, dans ces derniers tems, l'influence de l'étude des sciences exactes sur les productions purement littéraires?* MM. Thiel et Devilly, 1822. Recueil des trav. de la Société acad. de Metz, p. 64 à 72.

VI. *Antiquités médiomatriciennes. Premier mémoire. Monumens trouvés en 1822 à l'ancienne Citadelle de Metz.* Metz, de l'imp. de C. Lamort, 1823, in-8.° de 20 pages, avec 3 pl., 1 fr. 50 c.

VII. *Cours élémentaire de géographie ancienne et moderne de l'abbé Pierron, par L. D. V.* (Louis Devilly), *à l'usage des colléges, séminaires et maisons d'éducation, ouvrage honoré de l'approbation de Sa Sainteté Pie VII.* Huitième édition, considérablement augmentée, entièrement conforme aux derniers traités de paix, avec un traité d'astronomie. (Par M. D. F. P. Claude Nancy).

Metz, chez L. Devilly, libraire du collége royal. 1824, in-12 de 332 pages.

Cet ouvrage est fait d'après le même plan que la géographie publiée en 1735 par Lenglet du Fresnoy. Les additions de D. Pierron et de M. Devilly sont faites avec discernement.

VIII. *Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année* 1823-1824. Recueil de cette Société, p. 38 à 83.

IX. *Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année* 1824 - 1825. Recueil précité, p. 15 à 39.

M. Devilly est en outre auteur d'une élégie intitulée : *le Retour du Croisé*, insérée dans le Ménestrel de la Moselle, pour 1821, dont il est éditeur, p. 16, ainsi que de diverses pièces de vers qui se trouvent dans d'autres ouvrages périodiques. Il a été, en 1819, le cessionnaire de M. de Jaubert pour le journal de la Moselle, qu'il conserva jusqu'en 1825. Le 30 mars de l'année suivante, il se brûla la cervelle. La Société royale des antiquaires de France venait de le recevoir dans son sein.

Recueils des travaux de l'Académie royale de Metz, 1820-21, p. 49. — 1821 - 22; 55, 82, 120; 1822 - 23, 54; 1823 - 24, 58; 1824 - 25, 33. — Essai philologique sur la typographie à Metz, p. 198, 201, 234. — La France littéraire, par M. Quérard, t. II, seconde livraison, p. 547.

DIDION.

DIDION (Isidore), né à Thionville le 22 mars 1798, quitta l'école polytechnique en 1819 et fut placé comme lieutenant au 1.er régiment d'artillerie à pied, le 1.er octobre 1823, à sa sortie de l'école royale d'application. Il est attaché aujourd'hui en qualité de lieutenant à l'école de pyrotechnie militaire séant à Metz.

En 1825, S. E. le ministre de la guerre mit au concours entre les officiers d'artillerie, la question suivante:

« Trouver un instrument ou un système d'instru-
« mens et de procédés propres à constater avec pré-
« cision la coïncidence et la rectitude des axes des
« surfaces intérieures et extérieures des bouches à
« feu. »

Le mémoire de M. Didion, examiné par le comité consultatif de l'artillerie, fut signalé comme méritant une mention honorable toute particulière et comme ayant le plus approché de la solution de la question; une gratification de 500 francs a été accordée à l'auteur.

Cet écrit a été imprimé sous le titre suivant:

Mémoire sur un instrument propre à vérifier la coïncidence et la rectitude des axes des surfaces intérieures et extérieures des bouches à feu, et sur un moyen de représenter graphiquement cette première surface.

P. I. Didion, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant d'artillerie.

Metz, imp. de Verronnais, 1826, in-8.°, 28 p., plus 2 planches dessinées par l'auteur.

En 1827, l'Académie des sciences, lettres et arts de Metz, s'est adjoint M. Didion en qualité de membre titulaire. Les mémoires de cette Société contiennent différentes observations de ce jeune auteur. Il a continué, en 1829, le cours d'arithmétique des spéculations qu'avait si bien commencé feu Woisard.

Recueil des Travaux de l'Académie royale de Metz, 1826-27, p. 65; 1828-29, pag. 208 et suiv. — Hist. de Thionville, pag. 304. — Essai philologique sur la Typographie à Metz, v. p. 238.

DILANGE.

Hic geminam laudem meritus, curâ atque labore
Serviit et scripsit patriæ. Civilia scita
Atque usus recto diversos ordine pandit.
Nosse dedit verum; dubiorum nubila abegit;
Cæcos dissolvit nodos; obscura retexit,
Vivâ doctrinæ perfundens omnia luce.
Templ. Met. sacr.

« Dilange mérite un double éloge : il servit la patrie par son travail et ses veilles; il la servit par ses écrits; il rédigea par ordre les usages et les coutumes de ce pays; il répandit dans cet ouvrage l'érudition la plus heureuse; le vrai y est dans tout son jour. Point de doute qui ne soit levé; point de difficulté qui ne soit aplanie; point d'obscurité qui ne soit éclaircie. »

DILANGE (Nicolas), conseiller au parlement de Metz, né dans cette ville le 12 octobre 1666, était le beau-père de M. Lançon, conseiller d'honneur au même parlement. Il est auteur de deux ouvrages qui l'ont placé au niveau des meilleurs jurisconsultes de la province.

On a de lui :

I. *Coûtumes générales de la Ville de Metz et Pays-*

Messin, corrigées ensuite des résolutions des trois États de ladite Ville ès années 1616. 1617. *et* 1618. *avec les Procès-verbaux de corrections, enrichies d'un Commentaire sur les principaux Articles; Ouvrage très-utile et très-nécessaire pour l'intelligence de ces Coûtumes.*

Première édition. Metz. — Veuve Brice Antoine, 1730. — In-4.°

Le même ouvrage, 1732, in-8.°

II. *Coûtumes générales de l'Evêché de Metz, commentées par M. Dilange, Conseiller au parlement de Metz, enrichies d'une table raisonnée des matières mise par ordre alphabétique.*

La Haye, Comp. des Libraires, 1772, in-8.°, 389 pages, non compris la préface ni la table des titres. A la fin, LXXI pages contenant, 1.° *les Coûtumes municipales des villes et chatellenies de Remberviller, Baccarat et Moyen, commentées par M. Dilange;* 2.° une table des matières.

Cet ouvrage, dont on a suspendu l'impression pour des raisons particulières, n'a paru qu'après la mort de l'auteur arrivée en 1743.

Calmet, Biblioth. lorr., p. 327, 328, — Hist. de Metz en VI vol. in-4.°, t. III, p. 307 — Temple des Messins, p. 112. 113. — Essai philologique sur la Typographie à Metz, p. 117, 118.

DINCOURT.

DINCOURT (Jean-Baptiste), appelé communément Dincourt de Metz, chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs Sociétés savantes, est né en

746. Cadet d'une ancienne famille de Picardie, la car-
ère des armes était la seule qui lui fût ouverte à une
poque où l'injuste droit de primogéniture était religieu-
ment observé. On soigna son éducation; trois de ses
ncles, jésuites, lui firent faire de brillantes études; il
pprit les mathématiques et se trouvait officier d'artillerie
La Fère, lorsqu'il perdit son père, conseiller du roi,
eutenant-général et maire d'Amiens. Le goût du jeune
incourt le portait vers les beaux-arts, et il quitta la
e régimentaire pour les cultiver. Ayant remporté à
aris un premier prix d'architecture, il fut nommé pen-
onnaire du gouvernement à l'école française de Rome.
ngénieur dans la province du Limousin, sous l'admi-
istration de Turgot, il exécuta d'importans travaux qui
uraient fixé sa réputation s'ils avaient été entrepris sur
n autre théâtre. La ville de Limoges, pleine de con-
ance en son mérite et en ses principes, l'envoya en
ission extraordinaire à l'Assemblée constituante.

Devenu ingénieur en chef du Poitou, il a contribué
ux embellissemens de la ville de Niort. Enfin, après
voir exercé pendant longues années les fonctions d'ins-
ecteur divisionnaire au corps royal des ponts-et-chaus-
ées, M. Dincourt de Metz a obtenu, en 1821, le brevet
'inspecteur général, digne récompense de cinquante-
eux ans de service. Son fils, chevalier de la Légion
'honneur, est ancien capitaine de lanciers.

M. J.-B. Dincourt ne se trouve pas sur les registres
e l'état civil de Metz.

Biographie nouvelle des Contemporains, t. XVI, supplémens. p, 442.

DOMINICI.

Iste gravis senio, niveâ quem veste crucisque
Signo conspicuâ succinctum cernis, adivit
Barbaricas gentes immensa per æquora vectus,
Rupturus placidâ miserorum vincula dextrâ.
Ferrea fulmineis contrivit pectora dictis;
Mores correxit, nostrasque salubribus oras
Respersit monitis, ipsos cœlestia Reges
Jussa docens. Plenus divino numine, vallum
Extitit, hæreseos rabies quo fracta resedit.
Dignus erat totus quem posceret Ordo supremum
Præpositum: premere et laxas dare nôrat habenas.

Templ. Met. sacr.

« Ce vieillard, dont l'habit blanc est orné d'une croix, traversa les mers, alla chez des peuples barbares, rompre les fers des malheureux captifs. La force de ses discours changea le cœur des pécheurs endurcis : il réforma les mœurs, annonça aux princes la parole divine, dirigea le peuple messin par la sagesse de ses conseils. Dieu le soutint par sa grâce, et le rendit le fléau de l'hérésie. Tout son ordre le demanda pour chef ; il méritait cette confiance. Habile dans l'art de gouverner, il savait employer à propos la condescendance et la fermeté. »

Dominici (Bernard), ministre de la Trinité de Metz et général de son ordre, naquit dans le Pays Messin, vers l'année 1517. Une piété vive et une grande ardeur pour le travail signalèrent ses premières années. Après avoir fait de bonnes études à Paris, et s'être acquis dans cette capitale une réputation peu commune de mœurs intègres, de savoir et d'éloquence, il fut ordonné prêtre en 1539, à l'âge de 22 ans, et envoyé à Metz cinq ans plus tard, en qualité de ministre de la maison des Trinitaires de cette ville. Charles III, duc de Lorraine, le choisit pour son prédicateur ordinaire, par lettres-patentes du 18 avril 1566 ; en 1570, on le promut au généralat de son ordre, et, en 1578, il fut honoré de lettres testimoniales plus flatteuses que tous les titres dont il avait pu être décoré jusqu'alors. Dominici passait pour un des plus grands controversistes de son siècle :

l avait été nommé, en 1549, prédicateur ordinaire de a cathédrale de Metz, et exerça ces pénibles fonctions jusqu'à sa mort, avec autant de zèle que de talent. On l'a regardé comme un apôtre envoyé par le ciel pour défendre la foi catholique dans le Pays Messin, les calvinistes craignant son influence, ont cherché plusieurs fois à lui susciter de mauvaises affaires. Le 31 janvier 1562, il reçut, par le ministère d'un sergent, une assignation des protestans pour comparaître le jour même devant la chambre souveraine, et se disculper de l'injure qu'il leur avait faite en les appelant anabaptistes dans un de ses prônes; mais le gouverneur et le clergé ayant pris les intérêts de Dominici, il ne se rendit point à l'assignation, et l'affaire n'eut point de suite.

La tradition du couvent des Trinitaires de Metz, portait que le P. Dominici avait voulu concourir, en personne, à la rédemption des captifs, qu'ayant employé à cette bonne œuvre plus d'argent qu'on n'en avait mis à sa disposition, les autres maisons s'étaient refuseés à participer au surplus de la dépense, et qu'il fut contraint d'aliéner des fonds de sa maison de Metz.

Histoire de la naissance, dv progres et de la decadence de l'Heresie dans la ville de Metz et dans le Pays Messin. Par le R. P. Mevrisse, etc., in-4.°, Metz, Iean Antoine, 1670, p. 216, 217. — Templum Metensibus sacrum, carmen. Metz, J. B. Collignon, in-8.°, p. 92, 93. — Histoire de Metz, in-4.°, t. III, p. 156, 157. — Les Biographes ont oublié Bernard Dominici.

DORÉ.

Doré (le P.), jésuite, né à Longwy en 1733, mort à Nancy le 22 mai 1816, était un de ces ecclésias-

tiques tolérans chez lesquels une sage philosophie vien
se mêler aux sentimens de piété qu'ils professent. Reli
gieux sans austérité, il fit aimer les dogmes du chris
tianisme par la manière pleine d'onction avec laquell
il les enseignait, bien différent, sous ce rapport, de
jeunes novateurs du siècle, dont le zèle indiscret ramèn
chaque jour de nouveaux abus. Le P. Doré fut long
tems directeur de la congrégation Notre-Dame de Sain
Nicolas-du-Port, en Lorraine, et lorsque la révolutio
l'eut obligé d'abandonner cette maison, il vint s'établi
à Nancy, où ses vertus lui ont acquis la plus haute es
time. On a de lui :

I. *Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge pou chaque jour du Mois, par M.gr de Liguori, trad. e français sur la quinzième édition.* In-18 et in-12, très-sou vent réimprimés. La première édition est de 1774 ou environ

II. *Le Mois de Marie*, ou *le Mois de Mai consacré à l gloire de la Mère de Dieu. Ouvrage traduit de l'italien d Lalomnia.* Nanci. 1787. Très-souvent réimprimé. Je ne sai si l'édition de 1787 est la première.

III. *Petits Cantiques spirituels, nouvellement dédiés à l jeunesse chrétienne.* Sixième édition, revue et corrigée.

> *Psallam Deo meo, quamdiù fuero.*
>
> Mes chants diront à mon Dieu, mon amour,
> Tant que sa main me laissera le jour. (Ps. 145.)

A Nancy, chez Claude Leseure, etc., 1809, in-18, 282 pages, 6 de table, 12 de supplément.

La première édition de cet ouvrage parut en 1785.

Le P. Doré a composé pour les fêtes d'autres cantiques qui n'ont pas été publiés; cependant ils ne manquaient pas de mérite. Dans une lettre adressée à l'auteur, en 1788, par C. Mollevault, promoteur général du diocèse de Nancy, on

ce témoignage honorable : « Je ne doute pas que vos nouveaux cantiques pour les fêtes n'aient le même succès, si vous les faites imprimer. Ils réunissent, comme les premiers, au double avantage d'instruire et d'édifier, celui de plaire par une poésie convenable à la noblesse et à la dignité du sujet. »

M. Beuchot (Bibliographie de la France, 1829, n.° 32), et Quérard (France littéraire, t. III), sont les seuls biographes qui aient parlé de P. Doré. M. Quérard renvoie, pour la description de ses ouvrages, aux articles Lalomia et Liguori, qui n'ont pas encore paru.

DORVAUX.

Dorvaux (aîné), fils d'un teinturier de Metz, est né dans cette ville vers le milieu du siècle dernier. Après de brillantes études, il embrassa l'état ecclésiastique, entra dans l'ordre des Trinitaires, et se fit bientôt remarquer comme un des premiers prédicateurs de l'époque. Sa célébrité précoce lui valut l'honneur de prêcher plusieurs fois devant la Cour. On le chargea souvent de racheter des captifs des mains des infidèles ; les fatigues auxquelles il fut exposé dans ces pénibles fonctions altérèrent sa santé, et il mourut jeune, laissant une mémoire chère aux amis de l'humanité.

Note communiquée par M. Le Payen, de Jouy.

DUBALAY (P.-N.-L.).

Dubalay (Pierre-Nicolas-Laurent), né à Metz le 21 avril 1746, était fils de Jean-Mathieu Dubalay, conseiller à la Chambre des Comptes du parlement de Metz. Dubalay entra très-jeune au service, fit ses premières armes dans le régiment d'infanterie allemande de Bergh, passa en-

suite dans le régiment de la marine, en 1760, et fu élevé au grade de lieutenant. En 1768, le régiment de la marine reçut l'ordre de se rendre en Corse, pour s'emparer de cette île et l'arracher au pouvoir de Paoli. Ce fut à cette époque que Dubalay montra une intrépidité rare, qui valut à ce jeune officier le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis. L'histoire des révolutions de Corse, par l'abbé Germanes, rapporte en ces termes, au tome III, p. 107, la conduite du lieutenant Dubalay: « Le comte de Tessoni, sous-lieutenant des chasseurs « de Royal-Italien, avait défendu valeureusement une « redoute importante avec trente grenadiers; mais enfin « ayant été blessé, se trouvant dans la position la plus cri- « tique et n'ayant plus que six hommes en état de com- « battre, le marquis d'Arcambal, devinant sa situation « à l'affaiblissement du feu, demanda au major-général « l'officier le plus intrépide. Dubalay, lieutenant des « grenadiers de la marine, fut choisi. Comme sa grande « jeunesse étonna le commandant : — Rassurez-vous, « lui dit le major-général, vous m'avez demandé *le plus* « *intrépide, eh bien, le voilà!* Dubalay, suivi de vingt « grenadiers de son régiment, grimpe la montagne, « passe à travers les ennemis, renverse les uns, écarte « les autres, perd la moitié de son monde, se jette « dans la tour et la défend d'une manière victorieuse. « Cette manœuvre hardie déconcerte l'ennemi, l'oblige « à abandonner un poste si important, en laissant la « gloire d'une si belle action au jeune officier chargé « de sa défense. »

M. Dubalay passa, en 1782, du régiment de la marine dans celui de Dauphiné (infanterie), dont il était lieu-

enant-colonel en 1791, époque où il quitta la France our émigrer.

Après avoir servi avec distinction à l'armée des princes, lacée sous les ordres du roi, et confiée au commandement du maréchal duc de Broglie, lors du licenciement le ce corps, M. Dubalay se retira successivement en uisse, en Souabe et en Bavière, qu'il quitta pour rentrer n France, et se fixer à Metz, au sein de sa famille. Il y lemeura depuis 1802 jusqu'en 1805, époque de sa mort.

M. Dubalay avait deux frères, l'un chanoine de Saint-Thiébault, mort en 1789, et l'autre visiteur général de l'ordre de Cluni et prieur du Val des Moines, mort en 1819. Ce dernier a laissé sa fortune à son neveu, Jean Dubalay, fils de Pierre-Nicolas-Laurent Dubalay; M. Jean Dubalay, après avoir été attaché à la cour royale de Metz, à titre de conseiller-auditeur, a quitté la carrière de la magistrature pour se livrer à l'administration de sa fortune et à la culture des lettres. Il est aujourd'hui propriétaire-rédacteur du journal du département de la Moselle, qu'il a acquis à la mort de M. L. Devilly, décédé libraire à Metz. Il rédige les articles insérés dans ce journal, signés de la lettre Y.

M. Jean Dubalay est auteur d'une brochure politique publiée en 1815.

DUCHAT.

Duchat (Jacob le), habile philologue, naquit à Metz le 23 février 1658. Il était petit-fils de Jacques le Duchat, originaire de Champagne, ministre de la religion réformée, qui se convertit en 1643 et mourut dans

le sein de l'église romaine. Son père, Jacob le Duchat, membre de la religion réformée, était conseiller du roi, et commissaire ordinaire des guerres. Sa mère se nommait Élisabeth Alion. Le père de le Duchat, homme instruit, très-capable de le diriger convenablement, soigna lui-même la première éducation de son fils et lui donna une teinture des humanités. Il l'envoya ensuite au collége de Strasbourg; puis à l'école de droit de la même ville, où il se distingua toujours, autant par son application, et ses progrès, que par la régularité de ses mœurs. De retour dans sa patrie, il consacra quelques années à perfectionner les connaissances qu'il avait acquises, fut reçu avocat le 2 août 1677, et suivit le barreau de Metz.

L'étude des auteurs gaulois et de tous ceux qui ont précédé le règne d'Henri IV, devint son occupation favorite. Un séjour de deux années qu'il eut occasion de faire à Paris pour terminer un grand procès, lui donna l'occasion de développer encore davantage son goût philologique et de réunir une quantité de notes sur les expressions vieillies, sur les particularités curieuses, etc..... Ces travaux constituèrent, si je puis m'exprimer ainsi, son bagage d'érudition, et le conduisirent à se créer un rang assez honorable dans la république des lettres.

La révocation de l'édit de Nantes le troubla dans ses recherches. Ce fut sans doute pour avoir le loisir de les continuer, qu'au lieu de suivre dans l'exil ses amis qui l'y sollicitaient, il s'engagea à faire profession extérieure de la religion romaine.

Comme les matériaux que le Duchat avait rassemblés

Paris, concernaient principalement les guerres de reli-
on du XVI.e siècle, la *Confession de Sancy* fut le
remier ouvrage qu'il annota; il mit ensuite au jour
eux nouvelles éditions de *la Satire Menippée*, l'une en
696, l'autre en 1699; mais les persécutions dont les
rotestans même convertis étaient l'objet, l'ayant forcé
e s'expatrier, ses travaux littéraires furent ralentis pour
uelque tems.

Il se rendit à Berlin au mois de septembre 1700, récédé d'une réputation avantageuse qui lui valut un on accueil du roi, et, en 1701, le titre d'assesseur à la ustice supérieure française de Berlin. Nommé, l'année uivante, conseiller au même tribunal, il en a rempli les onctions jusqu'à sa mort.

Dès que le Duchat eut recouvré sa tranquillité, il ontinua ses recherches accoutumées et publia de nou-eaux ouvrages.

Célibataire exempt de tout soin, jouissant d'un hon-nête revenu, d'une santé florissante, les nombreux loisirs que lui laissaient son emploi étaient consacrés à des études variées ou à d'agréables liaisons. Il entretenait une correspondance suivie avec Bayle, Rapin Thoyras, Lamonnoye, Desmaiseaux, etc., et, à sa mort, on trouva dans ses papiers une foule de lettres dont la publication, si elles existent encore, ne serait pas sans intérêt.

Le Duchat était mince, d'une taille élancée et d'une physionomie spirituelle. Sa mort, arrivée le 25 juillet 1735, fut occasionnée par une chute sur la tête qui altéra sans doute quelque partie de la masse cérébrale. Ses amis et les pauvres l'on regretté vivement.

Sans être doué d'une érudition consommée, ni d'un

génie créateur, il s'est acquis une belle réputation dans le monde savant, par sa correspondance, ses remarques judicieuses et ses recherches biographiques. La Société royale des sciences de Berlin l'avait agrégé au nombre de ses membres en 1715.

OUVRAGES DE LE DUCHAT.

I. *Recueil de diverses Pièces servant à l'Histoire de Henri III, Roi de France et de Pologne, augmenté en cette nouvelle édition. Cologne,* 1693, in-12, p. 717.

Le Duchat y ajouta des notes fort intéressantes sur la *Confession de Sancy.*

Il parut de cet ouvrage une *nouvelle édition augmentée. Cologne,* 1699, 2 vol. in-12.

L'éditeur a fait beaucoup de changemens et d'additions à ses notes.

Une troisième édition parut sous le titre suivant:

Journal des choses mémorables advenues durant le Règne de Henri III. Edition nouvelle, augmentée de plusieurs pièces curieuses et enrichie de figures et de notes pour éclaircir les endroits les plus difficiles. Cologne, 1720, 2 vol. in-8.° Les nouvelles additions de le Duchat se trouvent à la fin du second volume.

II. *Satyre Menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne, et de la tenue des États de Paris. Ratisbonne,* 1696, un vol. in-12.

Le Duchat fit imprimer cet ouvrage ingénieux sur l'édition de 1677, en la revoyant cependant sur la première, datée de 1593. Il conserva les préfaces qu'on avait mises en tête à des époques différentes, et laissa au bas des pages les notes qu'avait déjà faites M. Dupuy sur plusieurs passages difficiles à comprendre. Mais, comme ces notes étaient loin de suffire, pour lever tous les doutes, il y ajouta de

nouvelles remarques qu'il renvoya à la fin, parce qu'elles étaient trop longues pour être mises au bas du texte.

II. *Nouvelle édition imprimée sur celle de 1696, corrigée et augmentée d'une suite de nouvelles remarques sur tout l'ouvrage. Ratisbonne*, 1699, in-12. Les premières annotations de le Duchat ont été considérablement augmentées dans cette édition.

La Satire Menippée a eu depuis plusieurs autres éditeurs, dont il est inutile de rapporter les noms.

Le Duchat était encore à Metz lorsqu'il mit au jour ces deux ouvrages. Il ne fut pas plutôt à Berlin qu'il entreprit des commentaires sur Rabelais ; ils parurent sous le titre suivant :

III. *OEuvres de Maître François Rabelais, publiées sous le titre de Faits et Dits du Geant Gargantua, et de son fils Pantagruel, avec la Prognostication Pantagrueline, l'Épitre du Limosin, la Crême Philosophale, et deux Épitres à deux Vieilles de mœurs et d'humeurs differentes. Nouvelle édition, où l'on a ajouté des remarques Historiques et Critiques sur tout l'Ouvrage, le vrai portrait de Rabelais, la Carte du Chinonois, le dessein de la Cave peinte, et les differentes vues de la Deviniere, Métairie de l'Auteur*. Amsterdam, 1711, VI vol. in-8.°

Cette édition a éprouvé deux contrefaçons à Rouen, et une à Paris. Les notes de le Duchat, qui sont fort étendues, tendent à expliquer les expressions proverbiales ou empruntées du langage de différentes provinces de France, à vérifier les citations des anciens auteurs, et à développer les allusions que fit Rabelais à l'histoire de son tems.

Voici l'idée que M. le Duchat donne lui-même de son travail. « Je trouve que dans Rabelais, il y a trois choses « à considérer. La première, c'est le texte, je veux dire « le style, les vieux mots, et les expressions ironiques, « ou celles qui sont proverbiales. La seconde, selon moi,

« consiste dans le sens historique qu'on y peut découvrir « par le secours des livres où il a puisé. Et la troisième « enfin, dans le sens mystérieux, qu'on croit y être caché « par-tout, mais qu'il n'est de la modestie de personne « de prétendre avoir découvert, sans de bons garans, ou « du moins sans une grande vraisemblance. Je me suis « arrêté beaucoup à la première de ces trois choses, l'ex- « plication m'en ayant paru la plus sûre, et d'ailleurs très- « curieuse et nécessaire, pour faire voir que Rabelais est « par-tout plein de bon sens; et que si quelquefois il débite « des polissonneries et des fadaises, c'est à dessein, et sui- « vant le caractère qu'il donne aux personnes qu'il fait « parler. A l'égard du sens historique, par-tout où je crois « l'avoir trouvé dans les auteurs du tems, je le donne avec « plaisir; et même c'est malgré moi, lorsque je n'indique « pas les sources où il a puisé certaines matières d'érudi- « tion, qui se rencontrent fort souvent dans son roman. « Mais en ce qui concerne le sens mystique, qu'on veut « qu'il ait enveloppé sous le voile de toutes les aventures « qu'il attribue aux personnages du livre, je me suis bien « gardé de m'y arrêter, puisque je me serais rendu ridi- « cule de vouloir ainsi donner mes imaginations pour des « vérités, dans des choses qui peuvent être interprétées de « mille manières différentes, sans choquer la vraisemblance. « Seulement, lorsque j'ai cru que les aventures burlesques « qu'il raconte avaient quelque rapport à des choses que « l'histoire nous apprend être arrivées de son tems, j'ai « donné ma conjecture, sauf l'avis de mes lecteurs, à qui « il était bien juste que je laissasse leur liberté. »

Bayle et Des-Maizeaux donnèrent des éloges à ce travail que le public reçut très-favorablement, et le Clerc, bon juge de l'époque, en matière de goût, disait : « En feuil- « letant cette édition (le Rabelais de le Duchat), il me

: sembloit lire les Commentaires des Interprètes du Souper de Trimalcion, dans Petrone; et j'avoue que je ne vois pas pourquoi l'on doit se donner plus de peine pour entendre le jargon des Affranchis et des Esclaves Romains du troisième siècle, que celui des Piliers des Cabarets, ou des Libertins de France, du seizième, etc. »

On a donné, en 1741, une nouvelle édition de Rabelais; Amsterdam, III vol. in-4.°, ornés de vignettes, etc.... Cette édition contient une quantité de nouvelles remarques de le Duchat.

IV. *La Famille ridicule, Comédie messine; revue, corrigée et augmentée; achevée d'imprimer pour la première fois en* 1720.

A Berlin, chez Jean Toller, imprimeur et marchand-libraire de la cour. In-8.°, 76 pages.

Cette comédie, en trois actes, est en vers patois, et non en prose comme l'indique la Biographie universelle. L'auteur a eu pour but de ridiculiser une famille de Metz.

V. *Les quinze joyes du Mariage. Ouvrage très-ancien, auquel on a joint le Blason des fausses Amours, le Loyer des folles Amours, et le Triomphe des Muses contre Amour. Le tout enrichi de remarques et de diverses leçons.* La Haye, 1726, in-12.

Le Duchat a tiré de la poussière tous ces anciens morceaux et les a enrichis de ses notes. Le principal est *les quinze Joyes du Mariage*, ouvrage dont les exemplaires étaient devenus très-rares. Ce fut sur l'édition qu'en avait donnée à Rouen François du Rosset, en 1806, qne notre auteur publia la sienne. D'après D. Calmet, l'ouvrage de le Duchat a été réimprimé en 1734.

VI. *Les Avantures du Baron de Fœneste, par Theo-*

dore Aggrippa d'Aubigné. Nouvelle édition, augmentée de plusieurs remarques historiques, de l'Histoire secrette de l'Auteur, écrite par lui-même et de la Bibliothèque de Maître-Guillaume, enrichie de notes par M.. Cologne, 1729, 2 vol. in-8.°; It. *Cologne*, 1731, II vol. in-8.°; It. *Amsterdam* (France), 1731, II vol. in-8.° L'édition de 1729 a été faite par François Froppens, célèbre libraire de Bruxelles. Le Duchat lui envoyait ses remarques à mesure qu'il les rédigeait, dans la persuasion que Froppens coordonnerait convenablement les matières; mais Froppens, trop âgé pour le faire, confia le manuscrit à une personne qui altéra la préface, rangea fort mal les additions et corrompit tout-à-fait la ponctuation des notes. Aussi ce livre déplut-il à le Duchat, qui indiqua sur l'exemplaire qu'il avait en main, un bon nombre de corrections à faire, en cas de nouvelle édition. Mais elles n'ont pas été suivies, car les deux édit. de 1731 présentent les mêmes imperfections.

VII. *Apologie pour Herodote, ou Traité de la conformité des Merveilles anciennes avec les modernes, par Henri Estienne. Nouvelle édition avec des remarques de M. le Duchat. La Haye*, 1735, 3 vol. in-8.°

Cette édition est complète. L'éditeur y a rassemblé plusieurs passages qui appartenaient à des éditions différentes. Les notes de le Duchat sont en petit nombre et auraient pu être encore réduites; car s'il en est de fort curieuses, il en est beaucoup plus d'inutiles.

VIII. *Lettre de M. le Duchat à M. Bayle.* Cette lettre, datée de Berlin le 3 juin 1702, se trouve parmi les lettres de Bayle publiées par Des-Maizeaux à Amsterdam, en 1729, in-12, t. III, page 891. On y voit des particularités qui ne manquent pas d'intérêt.

IX. *Éclaircissemens sur deux passages des Mémoires de*

Brantome. Voir Bibliot. germanique, t. XXXVI, p. 114. Ces deux dissertations ont été imprimées après la mort de l'auteur. Formey, qui a écrit la vie de le Duchat, n'en parle pas, mais c'est sans doute par omission, car le P. Niceron et Chaufepié les lui attribuent.

X. *Ducatiana, ou Remarques de feu M. le Duchat, sur divers sujets d'histoire et de littérature, recueillies dans ses MSS, et mises en ordre par M. F***** (Formey)*. Amsterdam, chez Pierre Humbert, 1738, 2 vol. in-8.°, même pagination, XXII pages d'épître dédicatoire et d'éloge de le Duchat, 545 de texte. Une gravure en tête du premier volume.

Ce recueil contient un grand nombre de remarques et d'anecdotes dont plusieurs sont fort intéressantes. Au résumé, c'est un ouvrage médiocre, et je doute fort que le Duchat acquerrait aujourd'hui, par sa qualité d'annotateur, la réputation dont il a joui dans le siècle dernier. Il a orné le Dictionnaire de Bayle d'une quantité de remarques, et en a envoyé aussi quelques-unes pour l'édition de l'Histoire de M. de Thou, imprimée en Angleterre, mais, dans tout cela, nous ne voyons rien qui décèle un esprit créateur.

L'éloge de le Duchat est inséré dans *la Bibliothèque germanique*, t. XXXIV, art. XIII, p. 197, et dans le Ducatiana, comme nous l'avons déjà dit, p. v à xxii. — Voyez en outre : Préface des OEuvres de Rabelais, éd. de 1711. — *Lettres de Bayle*, éd. de 1729, t. III, p. 897 et suiv., etc. — *Bibliot. choisie* de le Clerc, t. XXII, p. 49 et suiv. — *Bibliot. germ.*, t. XXXIV, p. 202 et suiv., t. XXXVI, p. 114 et suiv. — *Hist. de l'Acad. française*, éd. d'Amsterdam, 1730, p. 176. — *Bibliot. rais.*, t. XII, p. 256. — *Nouveau Dictionnaire historique et critique, etc.*, *par J. G. de Chaufepié*, t. II, p. 54 à 56. — Bibliot. Lorr., p. 227. — Hist. de Metz, t. III, p. 272. — Temple des Messins, p. 130 et suiv. — Biogr. univ., t. XII, p. 101. — *La France littéraire* de M. Quérard, t. III.

DUCLOS.

Duclos (Samuel), savant médecin, né à Metz de parens calvinistes, le 18 novembre 1589, fut baptisé le jour suivant à Montoi. Il eut pour parrains notre célèbre Pierre Joly, procureur du roi à Metz, et un marchand, nommé Jean Quin, et pour marraine M.me d'Alençon. Il avait à peine huit ans, que son père fut tué près de Marly, par les gens du capitaine Gauthier, dans la guerre que les Messins firent alors au duc de Lorraine. Sa mère s'étant remariée trois ans après, on mit le jeune Duclos en pension chez un de ses oncles. En 1599, il fut envoyé à Steidelberg, chez un autre oncle, pour apprendre la langue allemande. Il y demeura deux ans et commença en même tems l'étude du latin. En 1601, il entra dans un collége fondé par le prince palatin à Neuhausen, cloître près de Worms, y resta cinq ans, jusqu'à ce qu'il eut terminé ses humanités, et fut ensuite envoyé par ses tuteurs à Loisy en Brie, où il commença un cours de logique qu'il acheva à Sedan l'année suivante. Duclos apprit, en outre, dans cette dernière ville, l'italien et la musique.

De Sedan, il partit pour étudier la médecine à Montpellier, université qui était alors en grande réputation. Reçu bachelier en 1610, licencié en 1611, docteur en 1612, il revint à Metz avec l'intention d'y exercer son art; mais il quitta l'année suivante sa ville natale pour suivre le chevalier de Vannes et M. Archambault qui allaient visiter Malte et parcourir l'Italie. Ce voyage, dont

Duclos ne s'était promis qu'agrément, ne fut pas heureux. Il faillit périr en passant sous un pont de Lyon, et essuya sur mer, près de Marseille, une horrible tempête. Ayant repassé par Montpellier pour y prendre son diplôme de docteur, il se battit en duel et reçut un coup d'épée à la région temporale gauche. Cette blessure le défigura. Dès que Duclos fut guéri, il se rendit à Paris, acheta le laboratoire de feu Bequin, au collége de Cambrai, et professa la chimie avec un grand succès, depuis 1614 jusqu'en 1616. De retour à Metz pour y fixer définitivement sa demeure, il épousa, en 1617, Marie Petitjean dont il eut plusieurs enfans. On ignore l'époque précise de son décès. Il mourut sans doute vers 1650, regretté de ses concitoyens auxquels il rendit des services par ses lumières et sa philantropie.

Les titres littéraires de ce médecin sont:

I. Un *Journal historique* qui commence en 1619 et finit en 1626. Cet ouvrage a été fort utile aux auteurs de la grande Histoire de Metz. On ignore ce qu'il est devenu.

II. Un *Journal de médecine*, in-fol. manuscrit, dans lequel l'auteur fait l'énumération de toutes les maladies dangereuses qu'il a été appelé à traiter. La description des symptômes et des effets thérapeutiques, etc., forment la base du travail de Duclos. Son *Énumération* (c'est le titre qu'il donne à ce livre), commence en 1616 et finit en 1649. Il l'a terminé par l'exposé des résultats de ses opérations chimiques, par le catalogue de sa bibliothèque qui était considérable et bien choisie, et par une notice succincte sur sa famille et sur lui-même.

Histoire de Metz, t. I, préf. XII; t. III, p. 213 et suiv. — Temple des Messins, p. 196. Tous les biographes ont omis ce médecin.

DUCLOS.

DUCLOS (Pierre-Gilbert), frère de M. Duclos (Arnould), maire de Longwy, est né dans cette ville le 14 mars 1765. Après avoir servi en qualité d'officier dans les états-majors et s'être conduit avec bravoure en différentes circonstances, il quitta l'état militaire pour s'occuper de littérature. Il jouit maintenant d'une retraite de capitaine. Fixé à Paris, il donna plusieurs pièces de théâtres qui ont eu du succès, et contribua à la rédaction de quelques journaux. Il était, il y a deux ans, professeur d'histoire et de géographie, au collége de Sorrèze; emploi qu'il a quitté pour se livrer davantage à son goût pour les lettres.

M. Duclos a de nombreux manuscrits auxquels il se propose de faire voir le jour.

DUHAMEL.

DUHAMEL (Charles-Louis Bardou), avocat et littérateur, naquit à Metz en 1699, exerça les fonctions d'avocat au parlement de Metz, et mourut à Nancy en 1759. Il a composé un *Traité sur la manière de lire les auteurs avec utilité*, 3 vol. in-12. Le premier volume a été imprimé à Paris, en 1747, et les deux derniers en 1751. Cet ouvrage n'est pas dépourvu de mérite, et l'on y trouve des préceptes utiles.

DUHAMEL.

Duhamel (Dominique-Nicolas-Hyacinthe-Louis Bardou), fils du précédent et d'Agnès-Dieudonné Busselot, est né à Metz en 1734. Il n'entra que tard dans la carrière des lettres, et publia des ouvrages peu étendus, mais qui ont suffi pour lui donner une belle réputation dans sa province. Nommé, en 1778, membre titulaire de l'Académie royale de Metz, il lut à cette société savante différens mémoires fort goûtés, devint ensuite bibliothécaire de la ville, et géra cet emploi jusqu'à sa mort, arrivée à Metz le 25 août 1811.

Les principaux ouvrages de M. Duhamel sont les suivans :

I. *Éloge historique de Jean-Baptiste Bécœur*. 1778, in-12, lue à une séance publique de l'Académie.

II. *Éloge du maréchal Abraham Fabert*, 1779, in-12. Dans l'impression, on a supprimé l'exorde de ce discours, qui avait été lu dans une séance publique de l'Académie, le 25 août 1779.

III. *Mémoire historique sur M. Lançon, maître-échevin de Metz*, 1779, in-12, 27 pages, lu à la séance publique de l'Académie (novembre).

M. Duhamel est le premier qui ait conçu l'heureuse idée d'élever un monument à la mémoire de nos concitoyens qui pouvaient avoir bien mérité de la patrie. Après avoir fait ressortir, dans la personne de Bécœur, l'observateur exact et le profond naturaliste, il présenta

dans celle de Fabert la réunion rare des qualités éminentes qui font le héros, et choisit Lançon pour tracer l'image fidèle du parfait magistrat. Pour faire ressortir trois caractères aussi différens, Duhamel n'employa point le style pompeux du panégyrique ordinairement si éloigné de la vérité; il préféra une narration exempte de toute emphase, mais présentée d'une manière large, originale, avec un pinceau libre, vigoureux, dirigé par un esprit indépendant.

IV. *Mémoire sur l'état des familles patriciennes de la république messine*, lu dans une séance publique de l'Académie, le 25 août 1780.

V. *Mémoire sur la constitution militaire de la république de Metz*, lu à la même Société, le 14 avril 1788.

Ces deux derniers mémoires sont demeurés inédits.

Duhamel avait fait de curieuses recherches sur l'histoire de Metz, mais j'ignore ce que sont devenus ses manuscrits. Il a aidé M. le comte Colchen dans la rédaction de sa Statistique, et c'est à lui qu'on doit la description des objets qui formaient autrefois le trésor de la cathédrale.

Affiches des Trois-Évêchés, 1779, p. 274, 386, 292; 1780, 292. — Le Temple des Messins, p. 201. — Essai philologique sur la typographie à Metz, p. 127, 128. — De tous les biographes, Sabathier de Castres est le seul qui ait parlé de Charles-Louis Bardou-Duhamel.

DUMOLARD (BOUVIER-).

DUMOLARD (Le chevalier BOUVIER-), né à Bouzonville en 1780, et non à Sarreguemines en 1781, comme l'indiquent plusieurs Biographes, débuta dans la carrière

administrative par un modeste emploi de commis aux écritures, à la sous-préfecture de Sarrebruck. L'empereur ayant visité quelques provinces situées en-deçà et au-delà du Rhin, vint dans cette petite ville qu'il honorait d'une estime particulière. Le jeune Dumolard faisait partie de la garde d'honneur départementale chargée de service près de la personne du monarque. Il eut le talent de s'en faire remarquer et obtint peu après une place d'auditeur au conseil d'état. A dater de 1805, il fut successivement intendant de la Carinthie, de la Saxe et des principautés de Cobourg et de Schwatzbourg; ensuite commissaire près la république de Raguse, puis chargé de travailler à l'organisation des provinces vénitiennes cédées à la France, après la guerre de 1806. Il obtint plus tard la sous-préfecture de Sarrebruck; passa à la préfecture du Finistère en 1810, et à celle du Tarn-et-Garonne (Montauban), le 12 mars 1813. Il remplaça, dans ces dernières fonctions, Le Pelletier d'Aulnay, qui n'était pas aimé. M. Dumolard était à ce poste lorsque la force des choses amena Wellington devant Toulouse. On accusa ce fonctionnaire d'avoir intercepté, en 1814, les dépêches du gouvernement provisoire, et d'avoir été cause du combat inutile, mais glorieux pour nos armes, que Soult livra sous les murs de Toulouse. Dans une histoire mensongère de la campagne de 1814, M. Alphonse Beauchamp, écrivain mal instruit, se permit d'accréditer ces bruits. Le ministère royal, négligeant de remonter à leurs sources, les crut vrais et destitua M. Dumolard. Il attaqua en calomnie l'historien qui l'avait perdu, plaida lui-même sa cause et confondit son adversaire dans un discours qui excita le plus vif intérêt. Un jugement solennel rendit

à l'ex-préfet sa réputation, mais ne lui fit pas recouvrer sa place. En vain on eut l'assurance que le général anglais connaissait avant le combat les événemens de Paris, et que le blâme de cette journée, si honteuse pour l'Angleterre, devait retomber sur Wellington; en vain le fonctionnaire injustement frappé se lava de toutes ses taches; l'administration d'alors n'avait point l'habitude de faire un pas rétrograde en faveur des hommes innocens dévoués à l'empire.

Aux *cent jours*, M. Bouvier-Dumolard fut nommé tour-à-tour préfet de la Sarthe (le Mans), le 22 mars 1815, et de la Meurthe (Nancy), le 25 du même mois. Le 29 à son entrée dans ce département, des brigands l'arrêtèrent et lui firent un vol considérable en argent et en bijoux précieux. On croit que la politique ne fut pas étrangère à cette mauvaise action. Il s'occupait avec ardeur de l'organisation de la garde nationale, et travaillait à un vigoureux système de défense, lorsque l'arrondissement de Thionville le nomma à la chambre des représentans. Cependant, il ne vint à Paris qu'après que les ennemis eurent envahi la capitale de son département. Dans la séance du 30 juin, il s'éleva fortement contre un faux rapport fait à l'Assemblée, et dans lequel on disait que, de toutes les villes du département de la Meurthe, Château-Salins seul était occupé par 2 ou 3,000 bavarois et wurtembergeois. M. Bouvier-Dumolard concevait avec peine qu'on pût ignorer ou dissimuler à ce point le véritable état des choses. Il déchira une portion du voile dont quelques hommes cherchaient encore à couvrir les yeux du peuple, et fit voir le péril sous son vrai jour. « *Je* « *ne serais pas ici*, dit-il, *si le premier administrateur*

du département eût pu rester à son poste. » — M. Bouvier-Dumolard a été compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. Ceux qui connurent sa conduite administrative et ses opinions politiques alors conformes à la manière de penser d'une grande partie de la nation, ont pu s'étonner de sa disgrâce, mais le parti anglais le poursuivait avec acharnement, et le trône comme le peuple gémissait sous le sceptre de plomb de la Grande-Bretagne. Cependant notre gouvernement, revenu à des mesures moins sévères, l'a ensuite autorisé à vivre retiré à Hazebruck, où il possède de vastes propriétés.

M. Bouvier-Dumolard a publié deux *Mémoires:* l'un relatif à son procès avec M. Beauchamp, et le second au sujet de l'inscription de son nom sur la liste des exilés. Il a en outre fait inscrire dans les journaux, en 1819, une lettre remplie de noblesse et d'énergie, en réponse aux insinuations de quelques écrivains qui lui reprochaient d'avoir obtenu son rappel en France par des moyens indignes de lui.

On attribue à M. Dumolard un mémoire qui parut en 1827 et qui a pour objet l'affaire des élections. Il rappelle avec force les français à leurs vrais intérêts, et ressemble à ces guerriers silencieux pendant la paix, mais toujours prêts à reprendre leur armure au moindre signal de guerre ou à l'approche d'un danger quelconque.

Le même a publié récemment une brochure intéressante sous ce titre:

Essais sur les moyens d'éteindre la mendicité ; par M. Bouvier-Dumolard, ancien préfet. Paris, Delaunay, 1829, in-8.° de 32 pages, 60 c.

Cet ouvrage, dont l'édition a été promptement épuisée, s'est vendu au profit des pauvres.

M. Dumolard, retiré des affaires publiques, créa, en 1820, à Valmunster, une usine destinée à la fabrication de l'alun, de la couperose verte, du vitriol de Salzbourg, etc. Cet établissement s'accroît d'année en année, et a valu à M. Dumolard plusieurs distinctions honorables ainsi que des paroles flatteuses de la part de Charles X, visitant l'année dernière l'exposition des produits industriels de notre département. La Société académique de Metz a décerné à ce fabricant zélé une médaille d'argent de 1.re classe en 1823, une autre de même nature en 1826 et en 1828.

Tables du Monit. de 1799 à 1825.— Biogr. nouv. des Contempor., t. III, p. 418 et suiv.—Biogr. des hommes vivans, t. I, p. 464.— Biogr. des préfets, in-8.°, 1826, p. 91 et suiv. — Recueil des trav. de l'Acad. royale de Metz, 1822-1823, p. 110, 111; 1825-26, p. 106, 107.— Rapport sur l'Exposition des Produits de l'Industrie du Département en 1828, p. 79. — Histoire de Thionville, in-8.°, p. 328.

DUPIN.

Dupin (le baron Claude-François-Étienne), ex-préfet des Deux-Sèvres, conseiller-maître en la cour des comptes, membre de la Société royale des antiquaires de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, naquit à Metz le 30 novembre 1767. Il était fils de Claude-Gabriel Dupin, avocat au parlement de Paris, puis premier secrétaire de l'intendance de Metz et de M.lle Éthis.

L'aïeul du baron Dupin, aussi recommandable par ses talens administratifs que par ses qualités sociales et privées, avait rempli dans les mêmes bureaux les fonc-

tions dont ses fils et petits-fils se montrèrent si dignes.

Des dispositions naissautes ont signalé les premières années d'Étienne Dupin. Après de brillantes études au collége de Saint-Symphorien tenu par les religieux Bénédictins qui en faisaient alors une véritable pépinière d'hommes illustres, il travailla chez un notaire de Metz, puis à la direction des fermes, et devint peu après secrétaire du procureur-syndic du Tiers-État près la nouvelle assemblée provinciale des Trois-Évêchés.

Ce fut en 1787 que Dupin débuta dans la carrière administrative. Son oncle, M. Ethis de Corny, procureur du roi et de la ville de Paris, homme instruit et laborieux, dirigea ses premiers pas et le fit entrer, en février 1791, dans l'administration du département de Paris, comme adjoint du secrétaire général dont il obtint la place le 11 novembre 1793.

Il n'était pas facile, à cette fatale époque, de remplir des fonctions publiques avec modération et sagesse. La hache des terroristes suspendue sur la tête de l'homme consciencieux, l'entraina souvent à sa perte, et si Étienne Dupin fut ménagé, il le doit à l'estime universelle dont il avait su s'entourer. Exclusivement occupé des devoirs de sa charge, cet administrateur n'oublia jamais qu'à côté des mesures rigoureuses qu'impose quelquefois la fermentation du moment, il est des moyens évasifs dont l'homme sage doit savoir profiter.

Dupin, au milieu des troubles de l'anarchie, avait su conserver une assez grande tranquillité d'esprit pour ne pas négliger entièrement les travaux littéraires. Il cultivait les langues, étudiait les antiquités gauloises; son goût pour l'archéologie le lia d'amitié avec l'illustre Le Brigant,

celtique passionné qui lui procura la connaissance de Latour-d'Auvergne; celui-ci, pour étudier avec plus de fruit, s'était retiré au village de Passy près Paris. Dupin étant venu y passer quelques jours, Latour-d'Auvergne alla lui rendre visite, et dit en entrant: *j'ai appris que tu étais un bon Gaulois, et je viens te voir....*

Lors des élections de l'an VI, Dupin sortit du rôle secondaire qu'il avait joué jusqu'alors. On sait que les lois de l'époque attribuaient au directoire la surveillance de l'assemblée électorale, alors dominée par les anarchistes. Une scission parut au gouvernement le seul remède à leur opposer, et il chargea Dupin de l'opérer. L'assemblée se tenait à l'oratoire; Dupin emmena une partie des électeurs à l'institut et une loi sanctionna leurs opérations. Ils voulaient élire Dupin lui-même, mais cet administrateur n'ayant ni la souplesse nécessaire pour soumettre son vote aux caprices d'un parti, ni assez d'intrigue pour se faire des créatures, refusa de quitter le calme des bureaux pour s'exposer aux orages sans cesse renaissans d'une assemblée politique. Ce fut M. Mathieu, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département de la Seine, qu'on porta à la députation, et, le 29 mai 1798, Dupin reçut l'ordre de le remplacer.

L'année suivante, devenu par droit de jeunesse secrétaire de son assemblée primaire, il fut élevé à l'honneur de la présider; nommé électeur, Dupin était sur la voie de la fortune s'il avait voulu seconder le zèle de ses amis, mais comme il n'avait nulle envie d'être député, il ne fit rien pour s'attirer les votes. Les affidés de son concurrent abusant alors d'une identité de nom.

l'accusèrent à faux d'être auteur du rapport sur les fermiers généraux qui avait été lu à la convention. Cet échec fut sensible au directoire, car il comptait beaucoup sur Dupin, mais il ne perdait pas de vue les moyens de l'élever à l'administration suprême. Son projet était, disait-on, de faire remplacer par M. Duval, alors ministre de la police, celui de ses membres qui serait sorti par le tirage annuel, et d'appeler Dupin au porte-feuille demeuré vacant. Mais ce gouvernement précaire fut puni par où il avait péché; victime du détestable système de scissions qu'il avait tenté d'introduire dans toutes les assemblées électorales, il tomba, et son commissaire fut entraîné dans sa chute. Destitué le 8 juillet 1799, dénoncé dans le journal de Lesage Senault, il fut obligé de se cacher pour éviter les poursuites dirigées contre les agens de l'ancienne administration.

Bientôt le gouvernement changea de forme, et Dupin rentra au département de la Seine, en qualité d'administrateur, par un arrêté des consuls du 29 décembre 1799. Il remplaça, avec M. Perdrix, MM. Lecouteulx-Canteleu et Davout, qui depuis ont été sénateurs. Les préfectures ayant été établies, celle des Deux-Sèvres fut confiée à notre compatriote le 2 mars 1800, et l'on n'eut qu'à s'applaudir d'un tel choix; les brandons de la guerre civile fumaient encore dans ce malheureux pays; les esprits froissés continuaient de s'agiter; le parti de la révolution demeurait opposé à celui de la monarchie, et le sang qui avait coulé à grands flots, loin de guérir, n'avait fait qu'envenimer une plaie difficile à cicatriser. Ici des nobles aveuglés qui ne voyaient dans la révolution que l'échafaud, avec ses

bourreaux, sans se rendre raisons des réformes salutaires qui servent d'excuse à ses excès; là, quelques républicains enthousiasmés dont l'exagération rêvait une égalité chimérique; et au milieu de tout cela, des prêtres qui regardaient le concordat comme une hérésie! Il fallait une prudence bien éclairée, un jugement bien droit, une justice bien impartiale pour établir de la coïncidence entre tous ces élémens opposés, et Dupin y parvint au-delà de tout espoir. L'étude de son département, sous les rapports physiques et moraux, occupa la plus grande partie de ses loisirs. Il composa plusieurs mémoires statistiques remarquables; l'un d'eux, entre autres, adressé par lui, en 1801, à M. le comte Chaptal, ministre de l'intérieur, fut regardé comme un modèle à suivre: « Votre mémoire, écrivait à Dupin « le ministre que nous venons de citer, prouve que « vous savez ce qu'il a (le département des Deux-Sèvres) « et ce qui lui manque, et votre bon esprit m'assure « que vous savez aussi que l'administrateur local peut « plus que le gouvernement pour le bonheur des citoyens. « Quand le gouvernement a écarté les obstacles qui « s'opposent au bien, quand il a garanti à tous sûreté et « repos, quand il a débarrassé l'industrie des entraves « qui pourraient gêner son développement, sa tâche est « presque remplie; mais l'administrateur qui répare les « maux dont il est témoin, qui dirige vers les biens « immédiatement nécessaires les hommes qui souvent « n'ont besoin que d'être guidés; l'administrateur qui « réduit en pratique les vues générales du gouver- « nement, celui-là est le vrai patriote, le vrai bienfaiteur « de ses concitoyens. Vous méritez ces titres, parce que

vous placerez votre gloire et votre bonheur dans l'exercice utile de vos fonctions. Comptez que je chercherai toutes les occasions de vous donner des preuves de mon estime. »

Dupin signala son administration par beaucoup d'institutions utiles, et par des constructions que réclamait depuis longtems la ville de Niort. Un athénée des sciences et des arts, une bibliothèque publique, une société d'agriculture fondés par ses soins, engagèrent tous les esprits à se livrer aux occupations sérieuses, et une noble émulation imprima quelque élan aux hommes studieux de la province. Non content d'avoir organisé un corps savant, capable de faire prospérer l'agriculture, Dupin promit une médaille d'or de 200 francs à celui qui ferait le plus de semis et de plantations. Des halles, des fontaines, une salle de spectacle, un hôtel de préfecture s'élevèrent à la fois. Ce dernier bâtiment fut construit avec une telle économie, qu'il revint tout meublé à 54,000 francs, tandis que 800,000 francs paraissaient ailleurs une somme peu suffisante pour l'exécution de semblables travaux; encore la plus grande partie de l'argent employé à Niort, provenait-il des économies du préfet. Cet administrateur fit importer dans le pays, des vaches et des taureaux suisses, pour améliorer la race des bêtes à cornes, et forma des haras avant que le gouvernement se fût occupé de leur établissement.

Dupin, qu'un zèle éclairé appelait sans cesse vers le bien, ne se borna point aux utiles travaux que nous venons de signaler; l'humanité l'appela au secours de la classe indigente. Il s'entendit avec M. Brisson, maire

de Niort, pour l'établissement d'un bureau de bienfaisance, trouva le moyen d'occuper les indigens valides, fit distribuer des secours à domicile à ceux qui pouvaient en avoir besoin, et obtint l'entière abolition de la mendicité. Beaucoup d'administrateurs suivirent les mesures prises par le préfet des Deux-Sèvres; et, en 1807, la princesse de Lucques et de Piombino lui demanda les réglemens et détails d'exécution auxquels il devait le succès d'une entreprise éminemment philantropique.

Dupin fixa sur sa personne l'attention de l'empereur, et ses travaux reçurent leur récompense. Nommé chevalier de la Légion-d'honneur le 14 juin 1804; officier le 1.er septembre 1808; il fut élevé au titre de baron le 15 août 1809.

« Après avoir cicatrisé dans le département des Deux-Sèvres les plaies profondes de la guerre civile, posé les bases durables d'une administration dévouée au pays, travaillé sans relâche et avec succès pour le bonheur de ses concitoyens, le baron Dupin fut révoqué le 12 mars 1813. Il le dut à sa justice et à son intégrité toujours inaltérables, alors que le chef du gouvernement cherchait à affermir son pouvoir, même par des abus, et voulait des flatteurs pour l'absoudre.

« Après l'embarras qu'on avait éprouvé en 1812 pour les subsistances, une heureuse récolte ayant ramené l'abondance, on adressa aux préfets une série de questions parmi lesquelles était celle-ci: Aurait-on traversé plus facilement ce moment de crise, si les mesures de réquisitions n'avaient pas été employées? Dupin répondit que dans son département, où il y avait eu un peu de cherté, mais point de disette, elles avaient jeté l'alarme

fait resserrer les blés; ce qui était vrai. Cette réponse ınche à une consultation confidentielle, servit de prétte à sa révocation, qu'il regarda plus tard comme un enfait; mais ce prétexte ne fut pas le seul; car l'empeur Napoléon, dans la vue d'exalter le zèle des préfets, ›ur pressurer la nation et obtenir des contingens de nscrits plus considérables que ceux désignés dans les ıpels, destitua, au mois de mars 1813, plusieurs de ces lministrateurs, au nombre desquels se trouva le préfet du ˌpartement des Deux-Sèvres, remplacé par M. Busche.

« M. le baron Dupin quitta, non sans regrets, un ıys où de toutes les classes de la société il avait reçu, ›ndant treize ans, des témoignages d'estime; et il eut ›puis l'assurance d'y avoir laissé la réputation d'un omme probe, d'un administrateur éclairé, juste, laorieux et économe.

« Le 31 août 1813, M. le baron Dupin fut nommé onseiller-maître en la cour des comptes, ce qui lui urnit une nouvelle occasion d'être encore utile à son ays. Cette nomination combla tous ses vœux, en lui onnant une preuve non douteuse que sa révocation 'était due à aucun grief fondé. Il se montra à la cour es comptes ce qu'il fut toujours, très-laborieux, trèsıstruit et de l'exactitude la plus sévère dans ses devoirs; ıssi digne magistrat que sage et habile préfet; jouissant, our prix de ses services, de la vénération des habitans u département qu'il avait administré, et de l'estime de ous les membres de la compagnie à laquelle il s'estimait eureux d'appartenir. A ces honorables suffrages, il joignit elui de l'auguste restaurateur de nos libertés, auquel il était fait connaitre par son caractère et ses travaux. »

Louis XVIII, par ordonnance du 27 février 1815, avait confirmé le baron Dupin dans le titre de conseiller-maître à la cour des comptes. De 1817 à 1822, il fit partie de la chambre des vacations, et fut même désigné, en 1818 et 1819, pour y remplir les fonctions de procureur général.

On a pu voir, jusqu'à présent, que l'activité du baron Dupin s'appliquait à différens objets à la fois; chez lui, l'administrateur ne fit rien perdre à l'homme de lettres, et il sut concilier les devoirs de sa charge avec les délassemens d'une étude agréable. Moins adonné aux productions éphémères qu'à des ouvrages d'une utilité directe, il tira souvent avantage de ses moindres loisirs en publiant des écrits aussi lumineux que profonds.

On lui doit:

I. Plusieurs *Notices biographiques d'hommes célèbres de l'antiquité et des temps modernes*, insérées dans diverses feuilles périodiques. Paris, 1793.

II. *La Prusse......., ou Voyage d'un jeune homme à Berlin*, ouvrage traduit de l'allemand. Paris, 1800, in-8.° de VI et 169 pages.

III. *Statistique du département des Deux-Sèvres*, publiée par ordre du ministre de l'intérieur. Paris, imprimerie des Sourds-Muets, an IX (1801), in-8.° de 177 pages, 2 tableaux.

IV. *Mémoire sur la Statistique du département des Deux-Sèvres*, adressé au ministre de l'intérieur. Niort, Plisson, an IX (1801), in-4.° de 356 pages, 7 tableaux et des tables. — En tête de ce mémoire se trouve imprimée une lettre du ministre qui le cite pour modèle.

Voici une copie de la lettre qui accompagna l'envoi du préfet.

« Citoyen Ministre,

« Les mauvais gouvernemens repoussent tout ce qui peut mettre sous leurs yeux les besoins des peuples; mais il est digne du premier consul de vouloir connaître cette belle France dont il fait la gloire et le bonheur. Voulant répondre à l'impulsion que vous et votre prédécesseur aviez donnée à cet égard à tous les préfets, convaincu que je ne pouvais opérer aucun bien dans le département qui m'est confié, si j'ignorais les variétés de son sol, de son industrie, de ses produits, de ses mœurs, je rédigeai et j'eus l'honneur de vous adresser, l'année dernière, un premier *Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres.* Vous daignâtes l'accueillir avec indulgence, mais je sentis qu'il laissait beaucoup à désirer.

« Votre lettre de prairial an IX, les instructions developpées qui y étaient jointes, les tableaux nombreux que vous m'ordonniez de remplir m'effrayèrent d'abord sur l'immensité de ce nouveau travail; mais bientôt je me félicitai du cours d'instruction qui s'ouvrait pour moi, j'espérai qu'avec du zèle et de la persévérance je pourrais surmonter les obstacles et remplir vos vues. C'est à vous, citoyen ministre, à apprécier le résultat de mes efforts. Si l'ouvrage que je présente a quelque mérite je le dois tout entier aux excellens modèles que vous avez bien voulu me donner.

« J'ai l'honneur de vous adresser ces tableaux statistiques avec un mémoire contenant tous les détails et observations dont vous m'avez prescrit de les accompagner.

« J'ai consulté les fonctionnaires publics de toutes les classes, les principaux négocians et manufacturiers,

des médecins habiles, des cultivateurs instruits: les renseignemens sur l'état actuel du département sont exacts, mais je n'ai pu parvenir à retracer avec ensemble ce qui existait en 1789. Voici la première fois qu'on étudie cette contrée, l'influence de l'ancien gouvernement ne lui était pas favorable, personne ne semblait y prendre intérêt; les intendans la connaissaient à peine, si l'on en juge par le *Mémoire sur le Poitou* que Boulainvilliers a recueilli, et qui est le plus imparfait de sa collection.

« Quelque volumineux que paraisse ce second mémoire, j'ai évité d'y répéter ce qui a été dit dans le premier, si ce n'est pour relever mes propres erreurs et donner des notions plus exactes.

« Il y manque la nomenclature des communes, villages et hameaux. Cet article seul est l'objet d'un travail fort long qui est rédigé en grande partie, et que j'aurai l'honneur de vous adresser dans deux mois. Je vous prie de m'accorder ce délai.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« DUPIN. »

V. *Dictionnaire géographique, agronomique et industriel du département des Deux-Sèvres*. Niort, Plisson, an XI (1803), in-8.° de LXXIX et 427 pages, 1 carte.

Cet ouvrage, dont l'édition a été promptement épuisée, se réimprime aujourd'hui à Niort, du consentement de l'auteur.

Il a fallu beaucoup de soins pour parvenir à rassembler les faits et les renseignemens curieux qui entrent dans la composition de ce dictionnaire. Il est rédigé avec clarté, précision, méthode; et il serait à désirer que tous les préfets

s fussent livrés, dans leurs ressorts respectifs, à de semlables travaux : la géographie de la France y aurait beaucoup agné.

VI. *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres, ublié par ordre du gouvernement.* Paris, imprimerie de république, an XII (1804), in-fol. de 306 pages.

L'Académie des Sciences ayant proposé un prix de statisque, le baron Dupin envoya, au concours de 1822, celle es Deux-Sèvres, considérablement augmentée, modifiée et nrichie d'un grand nombre d'observations précieuses. Elle alut à son auteur le partage du prix fondé par M. de lontyon.

VII. *Instructions du préfet des Deux-Sèvres, pour les aires de ce département.* Niort, 1808 et 1812, 2 vol. in-4.°

VIII. *Mémoire sur le patois poitevin et sa littérature;* nséré dans le Recueil des mémoires de la Société royale des ntiquaires de France, in-8.°, Paris, Fournier, t. 1.er, . 195 à 229.

Le baron Dupin était, depuis plusieurs années, membre e cette société qu'il avait présidée en 1815.

IX. *Notice sur quelques fêtes et divertissemens populaires lu département des Deux-Sèvres;* recueil précité, t. IV, 'aris, Smith, p. 104 à 128.

Ces deux mémoires, remplis d'observations curieuses, ont écrits d'un style facile et fort coulant.

X. *Précis historique de l'administration et de la compabilité des revenus communaux.* Paris, Leblanc, 1820, n-8.° de 255 pages.

Dupin présente, dans cet ouvrage, l'ensemble de la législation relative à l'administration des communes, signale les ibus qui s'y étaient introduits, et indique les moyens d'y emédier. Le gouvernement, qui prête si souvent une oreille

inattentive à de justes réclamations, comprit les vérités énoncées par cet administrateur, et, en 1823, une ordonnance royale du mois d'avril, suivie d'excellentes instructions ministérielles, introduisit plus d'ordre dans la comptabilité commerciale.

XI. *Histoire de l'administration des secours publics.* Paris, Eymery, 1821, in-8.° de 470 pages.

S'il avait fallu un nouveau témoignage qui servît à prouver la philantropie du baron Dupin, ce dernier travail l'aurait mise au grand jour; mais on connaissait à l'avance tout ce qu'il y avait de généreux dans la pensée de cet homme illustre, et l'on n'ignorait pas que ce qu'il croyait devoir conseiller, il le pratiquait lui-même dès que l'occasion le lui permettait. L'ouvrage commence par une analyse historique de la législation des secours publics considérée dans ses rapports avec les divers événemens, les diverses conditions sociales; un tableau des biens, des revenus, de l'administration des hospices termine cette première partie. Les institutions charitables créées pour les mères et pour les enfans, font le sujet de la seconde. La troisième est consacrée à un examen approfondi de la mendicité, des mesures employées à différentes époques pour la réprimer ou la prévenir, et de tout ce qui peut concerner les établissemens de charité. « Cet ouvrage donne à son auteur une place distinguée parmi les bons citoyens qui se sont occupés de soulager les maux de l'humanité. Le conseil général des hospices de Paris en apprécia le mérite et arrêta, dans sa séance du 14 mars 1821, que son président, M. le duc de La Rochefoucauld, écrirait à M. Dupin, pour le remercier du zèle et du succès avec lesquels il s'était livré à ce travail. Nommé peu de tems après membre de la commission de surveillance de la maison royale de Charenton, M. Dupin mit lui-même en pratique les excellens préceptes que renferme son ouvrage, et acquit,

dans ces charitables fonctions, de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance publiques. »

XII. *Histoire de l'administration locale, ou revue historique des divers changemens survenus dans l'organisation administrative des villes et communes, des provinces et départemens, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'avénement de S. M. Charles X, œuvre posthume de M. C. F. E. Dupin, etc.* Paris, Baudouin, libraire-éditeur, 1829, in-8.° de XL et 338 pages.

Cet important ouvrage, fruit de recherches nombreuses, était entièrement achevé lorsque la mort vint frapper son auteur. M. Dupin fils, qu'une éducation dirigée avec le plus grand soin rend à même de suivre une carrière illustrée par son père, s'est empressé de mettre au jour les dernières pensées d'un homme qui ne cessa de former des vœux pour son pays. La piété filiale lui fit tracer, en tête du volume, une notice biographique de XVI pages à laquelle nous avons beaucoup emprunté, et M. Dupin aîné, que des liens de parenté et d'amitié unissaient à notre compatriote, a voulu payer un tribut à sa mémoire, en composant une préface qui sert d'introduction à l'histoire des communes. Ce livre eut tout le mérite de l'à-propos, quoique composé sans esprit de système; et dans la discussion qui s'ouvrit cette année au sujet des lois communales que la France réclame en vain depuis tant d'années, on aurait pu en tirer une foule de renseignemens précieux. En effet, le baron Dupin réunissait toutes les conditions nécessaires pour traiter convenablement un si grave sujet. « A des études théoriques fort étendues, dit M. Dupin aîné, il joignait des connaissances pratiques, dont la principale utilité pour ceux qu'elles ont mis aux prises avec les personnes et les choses, est de leur procurer cette expérience qui préserve de l'erreur en rectifiant les illusions de l'utopie. » Une empreinte de sagesse et de discernement

caractérise toutes les pages de l'histoire des communes. « Jamais, si l'on peut s'exprimer ainsi, jamais livre ne fut plus dépassionné ; il n'est pas fait en vue de faire prévaloir un système qui soit celui de l'auteur, et vers lequel aussi l'auteur se soit efforcé de plier tous les faits ; c'est de l'*histoire*, écrite avec clarté, méthode et bonne foi. »

Le baron Dupin a divisé son travail en deux parties; l'une intitulée : *Communes, Provinces et Départemens.* Dans aucun ouvrage cette séparation entre deux administrations vraiment distinctes, n'avait été aussi bien tranchée. Dupin sentit la nécessité de les distinguer et de décrire le mécanisme souvent compliqué d'un pouvoir provincial qui tenait le milieu entre le gouvernement suprême et les masses populaires. La partie consacrée aux communes renferme l'exposé de leur origine, de la conquête de leurs droits, des différentes organisations municipales qui se sont succédées avec les siècles, des biens des communes et de leur administration ; dans la seconde partie, l'auteur embrasse l'organisation générale des provinces ou départemens, depuis Clovis jusqu'à l'époque actuelle, et ne perd aucune occasion d'apprécier les rouages qui, sous le régime féodal ou sous le nôtre, contribuaient à la marche de la chose publique.

Plusieurs autres ouvrages ont été trouvés dans les papiers du même auteur, et il est à regretter qu'ils n'aient pas vu le jour ; ce sont :

XIII. Une *Traduction des Comédies de l'Arioste.*

XIV. *Valdrée, légende Austrasiene.*

XV. *Abrégé de l'Histoire de France par provinces.*

Fragmens sur un projet d'organisation municipale, en harmonie avec les lois fondamentales du royaume.

Le tems a manqué au baron Dupin pour compléter ce travail. A peine avait-il soixante ans qu'il fut en proie aux douloureuses atteintes d'une longue maladie dont il devint

la victime le 11 novembre 1828, après six mois de souffrances. Son courage et son zèle ne l'ont pas abandonné un seul instant, et le désir impérieux d'être utile, le fit assister à toutes les séances de la cour des comptes, même à celle de rentrée, le mardi 5 novembre, six jours avant sa mort. « Il conserva jusqu'à son dernier moment toutes ses facultés intellectuelles, et expira sans secousse et sans agonie. Sa famille a reçu de la cour des comptes, et particulièrement de M. le premier président et de M. le procureur général, des témoignages d'intérêt dont elle conservera à jamais le souvenir. »

Du tems que le baron Dupin était préfet, il signa plusieurs adresses à l'empereur; mais elles ne sont ni rampantes, ni serviles. Il avait épousé la veuve de Danton. Ce fut d'elle qu'il eut M. Gabriel Dupin, auteur de la notice précitée.

Affiches de la ville de Metz, 6 novembre 1765, pag. 296. — Tables du Moniteur, 1799 à 1814, pag. 241. — Moniteur, 1815, pag. 243, 349; 1817, 942; 1818, 1001, 1272; 1819, 1113; 1820, 1508; 1822, 1201; 1824, 425. — Biographie nouvelle des Contemporains, t. VI, pag. 204 et suiv. — Biographie des hommes vivans, t. II, pag. 480. — Biographie des préfets, in-8.° déjà cité, p. 193, 194. — Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, t. I et IV. — Histoire de l'administration locale, etc., p. 1 à xxxiii. — Notes manuscrites communiquées par M. Dupin, avoué à la cour de Metz, et cousin germain du baron Dupin, et par M. Teissier, sous-préfet à Thionville.

DUPLEIT.

Dupleit (Jean-Louis), né à Longwy, mort à Metz le 7 décembre 1817, à l'âge de 67 ans, fut un des hommes de la province qui embrassèrent avec le plus d'enthousiasme les doctrines de la révolution. Il était prêtre lorsqu'elle éclata; et la faiblesse de caractère qui

lui fut toujours naturelle ne saurait servir d'excuse à ses excès. Ayant prononcé le serment exigé des ecclésiastiques, il épousa M.lle Agathe Chandelier, devint professeur à l'école centrale de la Moselle, et se distingua dans cet emploi par le grand nombre d'élèves remarquables sortis de ses mains. A la mort du général Hoche, sur l'invitation des magistrats de Metz, M. Dupleit fit son éloge funèbre, publié sous le titre suivant:

Éloge funèbre de Lazare Hoche, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, prononcé par le citoyen Jean-Louis Dupleit, professeur de belles-lettres à l'École centrale du département de la Moselle, à la pompe funèbre qui fut célébrée dans la commune de Metz, à l'occasion de la mort de ce héros. A Metz, chez Verronnais, imprimeur, place de la Loi, brochure in-8.° de 20 pages.

Ce discours, écrit avec feu, et dans lequel l'orateur donne une peinture aussi vraie qu'animée du grand homme dont la France déplorait alors la perte, renferme cette phrase qui exprimerait assez que Dupleit avait déjà fait alors un retour sur lui-même : « O époque désastreuse de la révolution « française ! faut-il donc que la liberté ait la tête dans les « cieux et les pieds dans le sang de ses plus ardens défenseurs. « Mais jetons un voile sur ces tems affreux de terreur, « monument horrible de l'ambition des uns, de l'aveugle- « ment des autres, et de la faiblesse de tous. »

A la suppression des écoles centrales, M. Dupleit continua de donner des leçons de littérature et de langues anciennes. Il avait rédigé un cours de belles-lettres dont j'ai eu entre les mains plusieurs fragmens écrits avec méthode et précision. Ce littérateur a publié, pendant la révolution, un éloge de Marat, et d'autres ouvrages éphémères morts avec la circonstance qui les fit naître.

DUQUESNOY.

Duquesnoy (Adrien-Cyprien), député de l'Assemblée constituante, publiciste, homme de lettres, membre de l'ancienne Société libre des sciences, arts et belles-lettres de Nancy, et de plusieurs autres sociétés savantes, naquit à Briey le 26 septembre 1759, et non en 1763, comme l'indique la Biographie nouvelle des Contemporains. Il était fils de Charles-Louis Duquesnoy, conseiller du roi, son procureur au bailliage royal de cette ville, et de Jeanne Perrier. Après avoir fait de bonnes classes au collége de Metz, il prit le titre d'avocat, demeura quelque tems à Briey, partageant ses loisirs entre l'étude de l'agriculture et celle des lettres, et fut ensuite s'établir à Nancy, où résidait une partie de sa famille. Devenu, avant la révolution, syndic de Lorraine et du Barrois, Duquesnoy se concilia l'estime publique et mérita d'être élu, en 1789, député aux États-Généraux, par le Tiers-État du bailliage de Bar-le-Duc. Apôtre de la liberté, notre compatriote en devint un des plus nobles défenseurs, il siégea peu de tems dans le parti appelé *Palais-Royal*, l'abandonna pour prendre un ton plus modéré que celui de ses fougueux collègues, et plus d'une fois la tribune eut à s'enorgueillir de ses accens généreux. Il servait de bonne foi la liberté, sans l'isoler d'une constitution monarchique qu'il jugeait indispensable à la France, et demeurait attaché au trône tout en proclamant les droits du peuple, parce que le peuple et le trône lui semblaient devoir rester unis par les liens d'une constitution basée

sur les prérogatives nécessaires de l'un et de l'autre. Peu après son arrivée à Paris, Duquesnoy se lia d'amitié avec les premiers publicistes et les plus célèbres écrivains de France; il était l'intime ami de Mirabeau, à qui ses talens et ses connaissances variées devinrent très-utiles en différentes circonstances.

A peine Duquesnoy eut-il pris place à l'assemblée, qu'il se fit remarquer par ses observations justes et sa diction facile. Dans les dernières séances de 1789, il accusa la lenteur du travail de la constitution, proposa d'établir quelques principes avant son examen, parla sur le préambule de la déclaration des droits et pour le maintien de l'invocation à l'Être suprême. Le comité ayant présenté le nouveau plan de division du royaume, il opina en faveur de son adoption, contribua de tous ses moyens à le faire accueillir, y travailla avec zèle, et prouva, en même-tems, combien l'esprit de province, les intérêts souvent opposés de contrées voisines, ainsi que les priviléges particuliers étaient funestes à l'intérêt général, au bien-être de la chose publique. Le 23 janvier 1790, il demanda une mesure qui ouvrît aux ci-devant privilégiés non encore compris sur les rôles d'impositions, l'exercice de leurs droits de citoyens. Le 15 mai, il parla contre la manière insidieuse dont les ministres avaient présenté la question relative aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre. « J'avais soupçonné, dit-il, qu'on voulait entraîner l'assemblée dans des mesures imprudentes, et ce soupçon vient d'être confirmé. Il ne s'agit pas d'argent, comme on l'a dit, il s'agit du salut de l'empire; il s'agit des plus grandes questions que vous puissiez peut-être avoir à traiter; il s'agit d'éviter le plus

dangereux des piéges ministériels. Les ministres ont voulu jeter la discorde dans l'assemblée; les ministres essayent de désunir l'assemblée, et l'on sert parfaitement leurs mesures en demandant que l'on opine par *oui* et par *non*. Ainsi l'initiative serait accordée aux ministres avec tous les moyens qui peuvent la rendre funeste; ainsi ils nous diraient de nouveau: le roi sera profondément affligé, si vous refusez les secours qu'il demande; ainsi on abuserait encore de son nom et de notre respect. Mon opinion ne sera pas équivoque; il faut fournir ces secours; mais il faut dire auparavant: le roi a-t-il pu, a-t-il dû? pouvons-nous, devons-nous? Ce n'est pas en disant que le roi sollicite de l'argent, qu'on peut espérer d'égarer notre délibération: cette proposition soulevera tout ce qui porte le nom français. »

Dans l'importante discussion élevée sur la division du corps législatif en deux chambres, notre compatriote soutint avec chaleur l'avis de ceux qui voulaient une chambre unique, attendu que les grands corps sont les plus solides appuis des états monarchiques, et que la balance tant vantée des pouvoirs est une perfection idéale dont l'image est une chimère, tandis que le partage de la puissance entre des mains rivales suscite une lutte perpétuelle dans le sein même de l'administration que l'on veut consolider. Duquesnoy proposa aussi de nouvelles dénominations, et soutint que les mots surannés de *monarchie* et de *monarchique*, présentant de vieilles idées, ne convenaient plus au régime que ses commettans l'avaient chargé d'établir.

Le 22 mai, Duquesnoy s'exprima fortement en faveur d'un projet de Mirabeau, qui attribuait le droit de paix

et de guerre concurremment aux pouvoirs législatif et exécutif. « Je ne veux pas d'un roi despote, s'écria-t-il, mais je ne veux pas plus d'une assemblée aristocratique; je veux la liberté, et je crois qu'une mesure qui tiendrait à laisser à un seul des deux pouvoirs le droit de paix et de guerre, nous ferait perdre notre indépendance. » Le 2 juin, il parla sur le projet de la constitution civile du clergé.

Dans une séance du 1.er juillet, il s'éleva contre les membres de l'assemblée qui, au mépris de leur serment, quittaient avant que la constitution fût faite, un poste où l'honneur devait les attacher chaque jour davantage. Il appuya la motion d'un appel nominal, afin de désigner à la nation ceux qui, fidèles à leurs devoirs, n'avaient pas cessé de s'occuper des intérêts du peuple. Le 6 juillet, il parla en faveur de Philippe d'Orléans, qui, chargé par le roi d'une mission diplomatique à Londres, demandait de reprendre ses fonctions de député, avant la fête du 14 juillet. Le 12, Martineau ayant proposé, au nom du comité ecclésiastique, de décréter que la moitié du traitement du clergé futur serait insaisissable, Duquesnoy appuya cette motion comme présentant des avantages réels, mais fut d'avis qu'on ne la restreignît pas au clergé. Le 31 du même mois, sur la proposition qui avait été faite de diminuer les pensions accordées aux savans, les lettres trouvèrent en Duquesnoy un défenseur éloquent. « Je suis loin de penser, dit-il, en s'élançant à la tribune, que les sommes proposées par le comité soient trop fortes, et je suis au contraire persuadé que si l'état des affaires publiques n'était pas aussi déplorable, nous devrions

lonner à ces sommes une bien plus grande latitude. Sans doute les savans, ces hommes qui, dans tous les genres, ont reculé les bornes des connaissances humaines, ne travaillent pas dans l'espoir d'un peu d'argent; mais ils ont besoin, comme tous les hommes, d'avoir, à la fin de leur carrière, une existence aisée et honorable; ils ont besoin de l'espérance de voir leurs enfans vivre commodément. Eh! comment voulez-vous que sans cet espoir un père consacre l'enfance de ses fils à une étude pénible? Comment voulez-vous que les hommes y dévouent toute leur vie, qu'ils s'y livrent sans partage, qu'ils oublient leur famille, leurs affaires, qu'ils ne vivent enfin que pour l'étude? On parle du peuple, et qui donc mérite mieux de l'humanité, qui a autant de droits à la reconnaissance publique, que le philosophe qui éclaire le peuple sur ses droits, les princes sur leurs devoirs; les artistes qui perfectionnent nos manufactures et enrichissent notre commerce; les savans qui facilitent la navigation, nous lient aux autres nations de la terre, et portent dans toutes les branches de la physique et de l'histoire naturelle, les lumières de la raison et de l'expérience; les artistes qui immortalisent les grands hommes en s'immortalisant eux-mêmes, qui transmettent à la postérité le souvenir des grandes actions ou des grandes vertus, et qui engagent à suivre de grands modèles, par l'espoir d'une grande récompense; les hommes qui perfectionnent l'art de guérir, qui consacrent leurs veilles au soulagement de l'humanité souffrante? On veut que de tels hommes présentent aux départemens *leurs mémoires de dépense!* La mesquinerie de cette

idée vous a frappé. Peignez-vous, je vous supplie, l'abbé de Mably, l'abbé Reynal, Montesquieu, Rousseau, Pingré, Poivre, la Peyrouse, Buffon, Morveaux, Bailly, Lalande, Condorcet, Petit, Louis, Lebrun, Girardon, Pajoux, etc., etc..., apportant leur mémoire de dépense. Par malheur de tels hommes sont rares, et cela est une preuve de plus que la proposition qu'on vous fait est une honteuse parcimonie. Encouragez les lettres et les sciences; elles enrichissent l'État; elles rendent l'Europe tributaire d'une nation industrieuse et active; elles éclairent le peuple; elles le préservent du plus grand des dangers, l'ignorance de ses droits. »

Le 5 août, Duquesnoy parla dans la discussion du projet sur les bureaux de paix et le tribunal de famille. Le 18, Huot ayant présenté, au nom du comité des rapports, un projet de décret par lequel l'assemblée annulerait les procédures faites contre des citoyens accusés de révolte, Duquesnoy demanda la question préalable. « Si, quand vous avez fait des lois, dit-il à l'assemblée, quand vous avez fait tout ce qui est en vous pour protéger les propriétés et les personnes, on ose attenter aux unes et aux autres; si, quand les juges, revêtus d'une autorité constitutionnelle, (car elle l'est tant que vous ne l'avez pas changée), poursuivent les auteurs de ces attentats, il suffit de venir vous dire que ce sont des *hommes égarés*, qu'il faut regarder la procédure comme non avenue; si vous adoptez cette étrange opinion, c'en est fait de la liberté, c'en est fait de la constitution. Le premier besoin du peuple est l'ordre public, notre premier devoir est de le rappeler, de faire juger et punir très-rigoureusement

l'Assemblée décréta qu'il serait nommé deux commissaires par chacun des comités de finances, des pensions, de liquidation et de judicature, qui lui présenteraient, dans la huitaine, le mode d'organisation d'un bureau chargé de toutes les opérations financières. Le 23, au soir, il vota pour qu'on demandât de nouveau au roi sa sanction à la constitution civile du clergé; mais conclua à un ajournement de trois jours, en considération « du respect de Louis XVI pour la loi, de son amour pour le peuple, de son attachement aux principes. »

Le 1.er février 1791, le même député demanda qne M. Trouart, dit de Riolles, prévenu du crime de lèse-nation, fût jugé par l'un des tribunaux de Paris. Dans la séance du 6, il émit le désir, afin de lever tous les doutes sur l'administration des finances, que l'Assemblée ordonnât l'impression de l'état de situation du trésor public à l'époque du 1.er mai 1789, et du tableau des recettes et dépenses faites depuis, mais l'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur cette proposition. Le 16 avril, dans la discussion du projet de loi sur l'organisation du personnel de la marine, Duquesnoy vota pour que le nombre des aspirans fût illimité afin de faire participer tous les français aux bénéfices de la même carrière. Ses raisons ont été favorablement accueillies. Le 17 mai, il appuya le maintien des établissemens particuliers, qui, sous la surveillance des corps administratifs, se chargeraient de mettre en émission des fractions d'assignats de 5 livres, et de les échanger contre les assignats nationaux, à la condition expresse d'acheter aux monnaies la quantité de sous nécessaire pour entretenir l'échange, etc.; il

appuya également la création de 40 millions de monnaie de cuivre, et provoqua la prompte répartition de l'impôt.

Duquesnoy était de retour à Nancy, au sein de sa famille, lorsque le 12 février 1792 les sections s'assemblèrent pour procéder au choix d'un maire, à la place de M. Thiériet nommé commissaire du roi près le tribunal des hauts-jurés. Il l'emporta sur ses compétiteurs, et ce fut un triomphe pour l'aristocratie qui comptait Duquesnoy au nombre des hommes les plus modérés de l'Assemblée constituante. Les lettres trouvées quelque tems après dans l'armoire de fer, aux Tuileries, ayant fait soupçonner de secrètes intelligences entre l'infortuné Louis XVI et Duquesnoy, Merlin demanda que l'Assemblée décrétât sur-le-champ l'arrestation du maire de Nancy. Cette mesure n'eut point de suite, et Duquesnoy continua de favoriser, autant qu'il était en lui, les personnes dévouées à la cause royale; mais des plaintes furent soumises au comité de sûreté générale; et Julien de Toulouse, chargé de faire à la convention nationale un rapport sur les troubles de Nancy, accusa Duquesnoy d'en être un des principaux agens, et de se conduire en implacable ennemi de la patrie. L'Assemblée décréta sa destitution de la place de directeur des postes qu'il exerçait depuis son départ de Paris, et donna ordre de l'arrêter, le 5 décembre 1792. Cependant, il parvint à obtenir la révocation de cette mesure et recouvra sa liberté, mais cette faveur fut de courte durée. Décrété d'accusation en 1794, et incarcéré pour avoir contribué à dissoudre l'assemblée populaire de Nancy, l'une des plus exaltées de toutes celles qui faisaient alors trembler la France,

eut l'insigne bonheur de n'être traduit devant le ibunal révolutionnaire qu'après le 9 thermidor, époque e la chute de Robespierre. Un tribunal moins sanuinaire que celui qui l'avait précédé, acquitta Duquesnoy ui ne fit plus parler de lui jusqu'au 18 brumaire, poque à laquelle il reparut sur la scène politique. ucien Buonaparte, encore fort jeune, ayant été nommé ar le premier consul, ministre de l'intérieur, Napoléon, ui possédait le rare talent d'apprécier les hommes, 1oisit Duquesnoy pour initier son frère dans la science u gouvernement, et lui donna l'emploi de chef de ivision au ministère qu'occupait Lucien. Duquesnoy ait parcouru, pendant plusieurs années, l'Allemagne la Suisse, et les connaissances qu'il avait acquises ır toutes les parties du commerce et de l'administration aient bien propres à le rendre fort utile. Nommé embre et rapporteur du conseil de commerce, il éclaira us d'une question relative aux intérêts d'importation d'exportation, et fut chargé d'un grand travail sur la *latistique de la France par départemens.*

Les travaux qu'imposaient à Duquesnoy les charges ont il était pourvu, ne suffisaient pas à l'activité de n esprit; il fonda vers cette époque une grande fabrique ès de Rouen, et une filature qui rendirent d'éminens rvices à l'industrie française, mais qui ne tardèrent oint à absorber toute sa fortune; il établit également entretint pendant plusieurs années, à ses frais, un ospice où de jeunes filles apprenaient à travailler; stitution éminemment philantropique et qui suffirait our laver Duquesnoy des torts qu'on lui a gratuitement nputés.

Nommé maire du 10.e arrondissement de Paris, en remplacement de Béthune-Charost, notre compatriote se montra digne de succéder à un aussi vertueux citoyen. Ami de l'humanité, il se mit à la tête de tous les établissemens qui pouvaient contribuer à son avantage. Le conseil de bienfaisance le compta au nombre de ses membres, et l'établissement des Sourds et Muets parmi ses administrateurs.

Un événement assez singulier arrêta tout à coup la fortune et la prospérité de Duquesnoy. Obligé, par ses fonctions, de constater l'état civil des citoyens, il inscrivit sur les registres de la mairie l'acte de mariage que Lucien Buonaparte contracta, en 1804, avec M.me Jouberton. Le premier consul, violemment irrité du secret qui lui avait été fait de cet acte, entra en fureur contre Duquesnoy dont il ne voulut plus entendre parler. Cette disgrâce, qui lui enlevait tout espoir de relever une fortune qui baissait chaque jour davantage par suite d'obligations que ses entreprises lui avaient fait souscrire, aliéna tellement sa raison, qu'ayant résolu de s'ôter la vie, il exécuta ce funeste projet en janvier 1808. Son corps fut trouvé dans la Seine, près de Rouen, vers la fin du même mois. Cet homme illustre était encore dans toute la vigueur de l'âge et pouvait rendre de grands services à ses concitoyens et à l'État. Plein de zèle pour tout ce qui avait rapport à l'utilité publique, amateur éclairé des beaux-arts, il protégeait de sa bourse et de son crédit ceux qui les cultivaient. Sa maison était tenue avec une magnifique prodigalité, et l'état qu'il tenait à Paris ne pouvait être comparé qu'à celui des grands fonctionnaires qu'il effaçait même souvent par

a somptuosité et l'abondance de sa table ouverte à toutes les célébrités de l'ancien et du nouveau régime.

Le sieur Simon, graveur en pierres fixes, a exécuté son portrait avec ceux des hommes les plus distingués de la république.

OUVRAGES DE DUQUESNOY.

I. *Mémoire sur l'éducation des bêtes à laine*, in-8.° de 225 pages, Nancy, veuve Bachot, imprimeur, rue de la Constitution, novembre 1792.

Cet ouvrage, véritable manuel classique pour les agriculteurs, est le fruit d'une étude de plusieurs années faite à la campagne où l'auteur passa les premiers tems de sa vie. Il est divisé en quatre parties; la première contient l'exposition claire et précise des différentes méthodes suivies en Lorraine pour élever les bêtes à laine; la seconde présente l'examen raisonné de ces méthodes; la troisième est consacrée à signaler les nombreux obstacles qui arrêtent l'augmentation de ces animaux et en font même souvent décroître le nombre; un tableau rapide mais complet des symptômes maladifs qui les affectent trouve ici naturellement sa place. La quatrième partie contient divers moyens de perfectionner l'éducation des bêtes à laine. C'est la section la plus intéressante de l'ouvrage et celle qui appartient davantage à son auteur. Une construction mieux entendue des bergeries, une nourriture salubre, la propreté, le parcage, le croisement des races, l'amélioration des pâturages, la tonte annuelle forment la série des moyens qu'il conseille. Sa théorie présente, en général, les idées les plus saines sur l'agriculture et sur ses rapports avec le gouvernement de l'État. On est vivement surpris à la lecture de ce livre, quand, au lieu d'une exposition sèche des travaux de la campagne, on se trouve entraîné de tableaux en tableaux

par la chaleur expansive, l'énergie brûlante et le coloris varié que Duquesnoy met dans son style.

« Je ne craindrai pas, dit-il (page 148), de donner trop d'importance à un sujet aussi petit en apparence; je ne craindrai pas qu'on me tourne en ridicule, si je dis qu'il faut nécessairement que l'on forme des écoles publiques pour l'instruction des bergers. L'homme honnête et sensible qui fait le bien, qui travaille à être utile, doit peu s'affecter de ce que pensent les êtres frivoles qu'on appelle beaux-esprits; la satisfaction intérieure qu'il éprouve est la plus pure, la plus douce des récompenses; il la trouve dans son cœur, elle ne peut lui être ravie; si ce sentiment délicieux est une folie, si le bien public est une chimère, je l'avoue, cette folie, cette chimère me semblent préférables à toutes les autres dont les hommes sont les jouets. »

Ce morceau est préférable aux éloges que je pourrais donner à la plume dont il sort. L'ouvrage en renferme beaucoup de semblables et finit par ce vœu si digne d'un agriculteur qui sait allier la philosophie à la sensibilité : « Je voudrais que l'on présentât à la Convention nationale une esquisse de ce qu'elle peut, de ce qu'elle doit faire en ce genre, et que ce magnifique tableau, exposé dans la salle de ses séances, lui rappelât sans cesse ses devoirs et son intérêt; je voudrais qu'en finissant chaque séance elle entendît une voix qui lui crierait : Législateurs! qu'avez-vous fait pour les champs. »

Ces conseils, chez Duquesnoy, n'étaient point de vaines paroles en faveur d'un art qu'il chérissait; il savait joindre l'exemple au précepte, et ses travaux en agriculture lui ont mérité, autant que ses écrits, la reconnaissance et l'estime de tous les gens de bien.

La statistique a de grandes obligations à Duquesnoy; la plupart des traités importans qui, depuis la fin du 18.ᵉ siècle

ısqu'aux premières années du 19.ᵉ, ont paru sur cette science ınt sortis de sa plume ; il a traduit et publié un très-grand ɔmbre d'ouvrages qui la concernent, tels que :

II. *Recueil de mémoires sur les hospices et les établisse-ents d'humanité, traduits de plusieurs langues étrangères,* ;99 — 1804, 39 numéros formant 15 vol. in-8.°

III. *Apercu statistique des états de l'Allemagne, par oeck,* Paris, an IX, (1801), in-fol. (traduit de l'allemand.)

IV. *Histoire des pauvres, de leurs droits et de leurs voirs,* par Th. Ruggles, Paris, an X (1802), 2 vol. in-8.° ·aduit de l'anglais.)

V. *Esquisse du mémoire en faveur des pauvres, de rémie Bentham,* in-8.° (traduit de l'anglais.)

VI. *Recherches sur le nombre des habitans de la Grande-·etagne et de l'Irlande,* de sir Morton Eden, etc.

Jaloux de faire jouir ses concitoyens d'une collection fort imée des hommes éclairés, je veux parler des *Recherches atiques,* Duquesnoy forma le projet d'en donner une tion française. Dès que cette nouvelle entreprise phil-ropique fut connue, plusieurs de nos académiciens les s distingués s'engagèrent à y concourir en revoyant les luctions et en y ajoutant tous les éclaircissemens qu'exi-it une littérature nouvelle, ainsi que les détails relatifs aux sciences exactes, soit à l'histoire naturelle. Les x premiers volumes sont sortis, en 1807, des presses l'imprimerie impériale, sous ce titre :

II. *Recherches asiatiques,* ou *Mémoires de la Société ·lie au Bengale pour faire des recherches sur l'histoire s antiquités, les arts et la littérature de l'Asie, traduits 'anglais par A. Labaume, revus et augmentés de notes, - la partie orientale, phisiologique et historique, par Langlès; et pour la partie des sciences exactes et*

naturelles, par MM. Cuvier, Delambre, Lamarck et Olivier, tous membres de l'Institut; in 4.°, avec planches gravées en taille-douce. Les deux premiers volumes que Duquesnoy publia entièrement à ses frais, contiennent les travaux de la Société asiatique, pendant les sept premières années de son institution. Ils sont composés d'environ 60 mémoires.

Indépendamment de ces grands travaux, Duquesnoy publia quelques-uns des Essais de Rumford, et coopéra à plusieurs ouvrages périodiques qui avaient l'économie rurale pour objet; il a fourni des articles à *la feuille du cultivateur,* et aux *annales de l'agriculture,* entr'autres, des observations sur les sages-femmes dans les campagnes, les inconvéniens attachés à leur profession, les moyens d'y remédier, etc...

Ce fut le même littérateur qui rédigea, vers la fin de l'Assemblée constituante, et de concert avec son collègue Regnaud-de-Saint-Jean-d'Angely, *l'ami des Patriotes,* journal dans lequel la cause de la royauté constitutionnelle était défendue avec autant de zèle que de talent. Cette feuille a été continuée jusqu'au 10 août 1792.

Duquesnoy laissa deux frères, savoir: Joseph Duquesnoy, avocat à Briey, avant la révolution, qui émigra en 1792, rentra en France en 1800, pour se fixer à Metz, se livra au barreau, et fut en même temps professeur de législation à l'école centrale de la Moselle, ainsi qu'intéressé dans diverses entreprises qu'il dirigeait de ses conseils. A l'époque où l'on décréta l'institution d'un lycée à Metz, Duquesnoy, par le crédit de son frère, obtint la place de proviseur de cet établissement, qu'il administra avec intelligence et fit prospérer. En 1810, lors de la création de l'Université, M. Duquesnoy fut élevé au titre de recteur de l'Académie de Metz, fonctions qu'il a remplies jusqu'en 1817, époque où il

obtint sa retraite. M. Duquesnoy est mort en Saxe en 1824, chez sa fille Mme la baronne Hesseler. Il avait un fils officier d'artillerie, qui a été tué à Wagram.

Louis-Michel Duquesnoy, frère du précédent, était, avant la révolution, juge au bailliage de Briey. Après avoir langui dans les prisons, pour cause de ses opinions monarchiques, il recouvra la liberté en 1796, se livra dès-lors à des spéculations, et obtint ensuite la place de juge au tribunal d'appel de la Moselle. En 1800, il faisait partie du conseil général de notre département. Sa qualité de doyen à la cour royale de Metz, en 1821, lui valut le titre de chevalier de la Légion-d'honneur. M. Duquesnoy est mort subitement en 1827. Il a laissé un fils, Augustin Duquesnoy, qui, après avoir été conseiller auditeur à la même cour, abandonna la carrière de la magistrature pour se livrer à l'industrie. M. Duquesnoy est le propriétaire et le fondateur de la belle verrerie de Pépinville, située sur la route de Metz à Thionville, qu'il exploite avec succès. Il est aussi membre du conseil général du département de la Moselle, ayant dans ces fonctions succédé à son père.

Tables du Moniteur, 1787 à 1799, p. 170. — Moniteur, 1789, n.ºs 194, p. 798; 203, p. 840; 1790, n.ºs 182, p. 744; 231, p. 955; 237, p. 977; 249, p. 1027; 265, p. 1097; 310, p. 1282; 317, p. 1311; 344, p. 1420; 1791, n.° 33, p. 134, 38, p. 156; 143, p. 594; 1792, n.ºs 53, p. 213. — Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe, ou tableau statistique du progrès des sciences, des lettres et des arts dans ce département, depuis 1789, jusqu'à l'an XI; par Justin Lamoureux, etc.... Nancy, J. R. Vigneulle, imprimeur, an XI (1803), in-8.° de 124 pages, p. 35 à 39 et p. 86. — Barbier, Bibliothèque de l'homme de goût, t. IV, p. 396, 367. — Biographie universelle, t. XII, p. 334, 335, art. de M. Beaulieu. — Biographie nouvelle des contemporains, t. VI, pag. 250. — Biographie des hommes vivans, t. II. Ces

trois Biographies ne donnent pas sur Duquesnoy des détails suffisans ; la partie bibliographique, surtout, est incomplète. — Histoire de France par l'abbé de Montgaillard, t. VI, p. 89. — Note communiquée par M. Dubalay.

DURAND.

Curia quem patrem tulit olim nostra sagacem,
Durandum regis. Stupuerunt jura tuentem
Angli et Sauromatæ : carum colit Ingria nomen
Quod Batavæ repetunt iterumque iterumque paludes.
. . . .
Rex (nostri nam certa fuit sapientia civis)
Ipsi externarum commisit pondera rerum.
Fortem consilio, et distinctum torque superbo,
In dubiis quem consuleret, benè cautus in aulam
Accivit . . . .

Temp. Met. sacr.

« Durand fut un des magistrats les plus éclairés de ce parlement. Londres et Varsovie admirèrent la prudence avec laquelle il soutint les intérêts de la couronne ; Pétersbourg conserve précieusement son souvenir, et la Hollande se plaît encore à répéter son nom.

« Le roi, convaincu de son mérite, lui confia le dépôt des affaires étrangères ; il l'honora du collier d'un ordre respectable, et le retint à sa cour pour profiter de ses conseils et de ses lumières.

Durand (François-Michel), chevalier, seigneur de Distroff, conseiller d'État, commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-chrétienne, dans les cours étrangères, naquit à Metz le 19 mars 1714. Fils et petit-fils d'un conseiller au parlement de Metz, il entra de bonne heure dans une carrière où ses ancêtres s'étaient distingués et ne se montra point inférieur à leur mérite. On le choisit, en 1748, pour remplir les fonctions de secrétaire du ministre plénipotentiaire de France, au congrès d'Aix-la-Chapelle, place de confiance que la cour n'accordait jamais qu'aux sujets reconnus capables d'aider les ministres par leurs conseils.

L'habileté que montra Durand en cette occasion, le fit employer l'année suivante en qualité de chargé des affaires de France à la cour de Londres où il demeura presque deux années. Après avoir géré le même emploi en Hollande pendant 18 mois, il fut revêtu du caractère de ministre du roi en Pologne et remplit ce poste éminent, depuis 1754 jusqu'en 1762, avec autant de talent que de zèle. Nommé premier commis du dépôt des affaires étrangères, il quitta la cour de France en 1766 pour se rendre de nouveau, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi à celle de Londres. Etant revenu à Paris quatre années après, on l'envoya avec le même titre, en 1770, à la cour de Vienne ; il y demeura jusqu'en 1772, s'acquit l'estime et l'amitié de Marie-Thérèse, soutint avec dignité les intérêts de sa patrie et fut à Saint-Pétersbourg gagner de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. Il y resta trois ans, laissa de glorieux souvenirs dans cette brillante capitale de l'empire russe, et revint en France s'asseoir aux conseils du roi où ce prince mit un terme à ses fatigues, mais non pas à ses travaux. La lettre que Louis XV écrivit à Durand pour lui annoncer le nouvel emploi qu'il avait mérité, est on ne peut plus honorable. Elle est rapportée dans le Temple des Messins et nous en avons extrait les faits principaux qui composent cette notice.

On dirait, aux nombreuses missions diplomatiques dont fut chargé Michel Durand, que la cour de France éprouvait quelque orgueil à le produire sur différens théâtres, et qu'en l'appelant à ses conseils, le monarque ait voulu opposer aux complaisances serviles des courtisans la généreuse liberté d'un sincère ami du trône.

Cet homme illustre avait été reçu chevalier des ordre royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame d Mont-Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, en 1763 et, dix années après, commandeur des mêmes ordre Comblé de biens et d'honneurs, justement fier d'un réputation acquise par d'éclatans services, Michel Du rand, au sein d'une cour peu en harmonie avec se goûts et ses vertus, aspirait après la tranquillité de la vi champêtre. Fuyant le tumulte et le vain fracas du monde il ne tarda point à revenir dans sa patrie pour couler s vieillesse dans le repos et le calme des passions. Mai les instans qu'il y passa ont été courts. La mort l surprit à Metz le 5 août 1778, et il emporta dans l tombe les regrets de ses nombreux amis, ceux de s vassaux dont il était le père, et ceux des pauvres qu' nourrissait pendant les années de disette.

Temple des Messins, p. 126 et suiv.

DURAND (François-Benoît-Charles-Pantaléon), d la même famille que le précédent, fils de Lauren Adolphe Durand, écuyer, seigneur de Crépy, chevalier Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et de dame Mari Suzanne-Charlotte de Belchamps, naquit à Metz le janvier 1765. Maire de cette ville dans le cours de l'an I il devint, en 1800, commissaire du gouvernement près conseil des prises. Chef de la 22.e conservation for tière, à Metz, en 1801, il géra cet emploi jusqu'en 18 qu'il fut mis à la retraite. Nommé député par l'arron sement de Sarreguemines en 1823 et 1824, il siégea côté droit, de 1823 à 1826, puis au centre en 18

réé officier de la Légion-d'honneur le 19 mai 1825, élu député par le grand collége en novembre 1827, s'est retiré cette année d'une chambre où ses opinions nt été aussi sages que modérées, et a été remplacé par l. de Balzac, ex-préfet de la Moselle.

M. Durand est un agronome distingué qni s'occupe vec succès d'agriculture.

Moniteur, 1822, p. 143, 1444, 1590; 1823, p. 118; 1824, p. 241, 45, 778. — Statistique constitutionnelle de la chambre des députés, de 814 à 1829, par J.-B.-M. Braun, etc. Paris, in-8.°, page 206.

DURBACH.

Durbach (Charles-Frédéric) et non François-Jean-Frédéric, comme l'indiquent plusieurs Biographes, est né à Cattenom le 15 avril 1763. Cet homme illustre, occupé d'agriculture dès son enfance, a laissé dans sa province le souvenir d'un grand bienfait, l'introduction des prairies artificielles tout à fait ignorées avant lui dans le fertile canton de Cattenom. Il était maire de ce bourg, lorsqu'il fut appelé, en 1790, à l'administration du département de la Moselle. Ami sincère de la liberté et de la monarchie constitutionnelle, mais éloigné des excès qui compromettaient le salut et la dignité de la France, Durbach s'opposa toujours autant qu'il fut en lui, aux fureurs d'une multitude égarée, souvent excitée au crime par quelques traitres soudoyés. Ayant protesté hautement, avec tous ses collègues, contre les scandaleux événemens du 20 juin 1792, cet acte de courage attira sur sa tête l'animadversion du pouvoir sanguinaire qui commençait à tourmenter notre

patrie. Condamné à mort l'année suivante, il fut plus heureux que ses collègues qui périrent sur l'échafaud, et parvint, avec MM. Saget et Berteaux, à se soustraire à l'exécution d'une sentence aussi injuste que cruelle. Le 9 thermidor an XI (28 juillet 1803), il fut nommé au Corps législatif avec MM. Berteaux (Nicolas-François) dont il vient d'être question, et Dumaire (Jean-Jacques), président du tribunal de Sarreguemines. Il en sortit en 1808, sans s'y être fait remarquer par ses opinions ou ses discours. Réélu le 18 février de la même année, avec MM. Colchen (Claude-Nicolas-François), juge à la cour d'appel de Metz, Dumaire (Jean-Jacques), membre sortant, et Emmery (Claude-Nicolas), sous-préfet de Briey, il faisait encore partie de l'Assemblée législative, en 1814, et se rangea parmi les hommes courageux qui, résistant aux mesures arbitraires qu'on voulait employer, demandèrent la cessation d'hostilités devenues désastreuses pour la France. Durbach fut nommé, le 23 juin, membre de la commission de comptabilité. Le 27, il proposa à la chambre de supplier le roi de vouloir bien réunir et compléter les lois relatives aux abus de la presse, demanda, en même temps, de donner, dans une des prochaines séances, tout le développement nécessaire à sa motion, et, pour cet effet, reparut à la tribune le 30 du même mois. Cet orateur établit par les leçons de l'expérience de tous les siècles et surtout par celle du despotisme impérial qui venait de cesser, combien le défaut de liberté dans la communication des idées peut devenir funeste au développement de la raison humaine, aux progrès de la civilisation, au bonheur et à la dignité

des peuples. Du tableau de la liberté dont jouit l'Angleterre dans l'essor de ses pensées, Durbach fit découler les nombreux avantages qui en résultent pour la masse et pour le gouvernement lui-même. Il s'appuya des écrits de plusieurs publicistes, cita les passages qui pouvaient confirmer ses assertions, posa en principe que les délits de la presse devaient être assimilés à tous les autres délits réprimés par les lois, et fut conduit à attaquer avec force le réglement du 5 février 1810, sur l'imprimerie et la librairie, comme étant contraire aux principes établis par la charte constitutionnelle, comme opposé à sa lettre, non moins qu'à son esprit, et comme ne pouvant plus avoir force de loi du moment que la charte constitutionnelle a été mise en activité. Durbach soumit de nouveau à la chambre sa proposition textuelle, demanda une « loi propre à concilier les droits garantis par la charte avec la répression des délits de la presse, loi qui devrait se borner à prescrire les formes de la responsabilité des auteurs ou imprimeurs, et à prononcer des peines contre les délits, sans attribuer à aucun ministre une autorité arbitraire antérieure au délit. »

L'orateur termina en faisant mention d'un fait qui lui était personnel, la saisie d'une brochure portant son nom et sa qualité, et publiée sous ce titre : *Encore un Mot sur la Constitution*; in-8.°, Paris, Ménard, libraire.

Après délibération, la chambre ajourna la proposition de Durbach.

Dans la séance du 6 août, il repoussa avec autant d'éloquence que d'énergie le projet de loi sur la liberté de la presse.

« Devez-vous limiter par une censure préalable, dit-

il, la liberté assurée aux Français d'imprimer leurs opinions? Le pouvez-vous sans violer la charte constitutionnelle?

« Si vous ne le pouvez pas, y a-t-il maintenant des circonstances tellement impérieuses, des périls tellement imminens, qu'il faille y pourvoir, au prix même d'une violation manifeste de notre nouveau pacte social, le seul espoir, le seul asyle, le seul salut de la France après tant de dangers?

« La première question est facile à décider, et déjà la réponse, messieurs, se présente à chacun de vous avec évidence.

« Les Français, dit l'article 8 de la charte, ont le « droit de publier et de faire impriner leurs opinions, « en se conformant aux lois qui doivent réprimer les « abus de cette liberté. »

« Je vois là un droit avoué; je n'y vois pas d'examen préalable ni de censure qui puisse prévaloir sur ce droit.

« Je vois dans cet article la condition juste et raisonnable de se conformer aux lois qui doivent réprimer les abus de la presse.

« Mais l'abus suppose nécessairement l'exercice antérieur du droit. L'abus ne consiste que dans le mauvais usage qu'on a fait du droit. La répression ne peut venir qu'après l'abus, et ne peut pas le réprimer.

« Si la charte n'avait pas sanctionné la liberté de la presse, par la première partie de l'art. 8, elle n'aurait pas eu besoin de pourvoir, dans la deuxième partie du même article, à la répression des abus qui peuvent en résulter. Si la charte eût voulu soumettre les écrivains à la censure préalable, à la permission préalable, comme

cette censure et cette permission affranchissent les auteurs de toute responsabilité ultérieure, ce n'eût plus été le cas de leur imposer l'obligation de se soumettre aux lois qui doivent diriger sur eux cette responsabilité.

« Enfin, la charte ne peut avoir commencé par consacrer un droit positif, pour le détruire à l'instant même. Pourquoi aurait-elle parlé uniquement de lois destinées à réprimer les abus, si l'intention eût été de les *prévenir*, pour n'avoir pas à les *réprimer*?

« Il est impossible de croire que l'article 8 ne veuille pas ce qu'il dit positivement, et qu'il veuille ce qu'il ne dit pas. » . . . .

L'orateur s'attache ensuite à répondre aux différentes objections qui ont été faites par les défenseurs du projet de loi, et repousse les sinistres présages dont quelques hommes cherchaient alors à environner le trône.

« Il y a sans doute beaucoup de maux à réparer encore, mais que de biens la seule confiance, la seule existence d'une constitution libre n'a-t-elle pas déjà faits? J'en atteste tout homme de bonne foi; j'en attesterai même les étrangers qui parcourent notre belle France. Partout on voit, au milieu des ruines, qui ne sont pas l'ouvrage du gouvernement actuel, les germes d'une prospérité renaissante.

« Certes, si je voulais employer contre les ministres des argumens insidieux que mon cœur désavoue; en partant du tableau terrible qu'on veut nous faire, je pourrais leur dire: Quand la Providence nous a rendu le prince qui nous gouverne et que nos vœux rappelaient, tout était enthousiasme, amour, bonheur, unanimité, et vous nous parlez aujourd'hui de circonstances menaçantes!

Comment se fait-il?... Mais, non, je ne me servirai pas d'une objection qu'ils n'ont pas prévue et qu'ils sont loin de mériter.

« J'aime à leur rendre justice, je suis convaincu de leur loyauté; je reconnais leur zèle jusque dans leurs erreurs, et je leur dirai: les circonstances ne sont point détériorées sous votre administration, elles se sont améliorées au contraire.....

« Laissez-nous donc cette liberté de la presse, qui constate le bien qui s'est fait, qui secondera celui qu'on prépare, cette liberté qui honore également le monarque et les sujets, en attestant aux yeux de l'Europe la noble confiance de l'un et le dévouement, la fidélité des autres...

Durbach prouve ensuite qu'il serait impolitique pour la chambre et le gouvernement, de laisser violer la charte dans la première loi qui lui est proposée, répond à ceux qui insistaient sur l'idée qu'il vaut mieux prévenir le mal que le punir, et prouve, en terminant, que les Français sont faits pour jouir de la liberté de penser et d'écrire.

Ce discours, fort de raison et rempli de sentimens patriotiques, a produit une vive sensation sur la chambre. Elle ordonna qu'il serait imprimé.

Le 30 août, Durbach parla dans la discussion relative au projet de loi sur les finances. Il se plut à rendre hommage aux bonnes intentions qui portaient le gouvernement à asseoir le crédit public sur la bonne foi, mais il attaqua le moyen proposé comme étant nuisible et dans son principe et dans ses effets. D'après lui on devait attendre pour adopter une mesure définitive, parce que la confiance naît d'elle-même et résulte né-

cessairement d'une bonne administration. Durbach ne pensait pas que l'énorme intérêt attaché aux bons royaux fût capable de détruire la confiance; le mouvement variable du cours ne lui semblait pas offrir une base plus solide au crédit. Le sort inégal des anciennes et des nouvelles créances ne frappait pas moins l'orateur: après avoir exposé, avec autant de clarté que de précision, les droits respectifs des créanciers, il demanda au rapporteur de la commission s'il croyait convenable de sacrifier aux créanciers nouveaux, les anciens déjà dépouillés des deux tiers de leurs droits. « Les créanciers nouveaux, après tout, ne doivent-ils rien au malheur des circonstances dont chacun a été frappé, et voit-on nos braves demander une prime pour leur solde arriérée? »

La critique de M. Durbach porte sur l'ensemble du système proposé. Il le juge nuisible au commerce, à l'agriculture, à la saine morale, parce qu'il favorise l'intérêt élevé du prêt de l'argent, excite une tendance irrésistible vers l'usure, et ravit au malheureux, lésé par des circonstances fâcheuses, le bienfait de l'intérêt légal. L'orateur demande que l'on renonce au système des obligations, que le montant de l'arriéré soit inscrit au grand livre, à dix pour cent d'intérêt; qu'une prime soit affectée à l'amortissement de la dette publique; que ce qui reste à vendre des biens communaux soit versé à cette caisse, ainsi que le fonds provisoire des centimes de 1813 et de 1814; que la surveillance en soit confiée à de grands fonctionnaires nommés par le roi, et indépendans du trésor, qui rendraient compte à sa majesté et aux deux chambres.

Le 3 septembre, dans la discussion qui eut lieu sur

les finances, MM. Durbach, Dumolard, etc., furent d'avis que l'on réduisit les centimes additionnels à 30, ou au moins à 45.

Le 6 octobre, dans la discussion du projet de loi sur l'importation des fers étrangers, Durbach porta plusieurs fois la parole, appuya la taxe du projet, et émit quelques opinions particulières d'un intérêt assez médiocre.

Le 8, à propos du projet de loi sur la liberté de la presse, discuté à la chambre des pairs et consenti par le roi, M. Silvestre de Sacy, ayant proposé à la chambre de déclarer qu'attendu la nature des amendemens proposés par la chambre des pairs, elle ne pensait pas qu'il fût *nécessaire de voter de nouveau pour la loi entière*, Durbach vit dans cette proposition une infraction réelle aux réglemens, un acte attentatoire aux prérogatives de l'Assemblée législative; et fut d'avis, d'après l'article 46 de la charte, que l'on renvoyât les amendemens dans les bureaux de la chambre. « Si la marche que je réclame, dit-il, entraînait quelque lenteur, j'observerai qu'il vaut mieux qu'elle soit un peu plus lente que si elle était défectueuse et pouvait compromettre un droit précieux qu'il vous importe de conserver. » Cette opinion, appuyée par M. Dumolard, a été rejetée par la chambre.

Le 13 octobre, une commission nommée pour apprécier un marché conclu par le ministre avec le sieur Dommerc, fournisseur, ayant déclaré que la conduite du ministère de la guerre lui paraissait irréprochable, MM. Dupont, Dumolard et Durbach furent d'avis que l'on soumît à un examen approfondi une

ransaction par laquelle on aurait peut-être soustrait cinq millions aux coffres de l'État ; le discours de Durbach, dont voici quelques extraits rapportés par le Moniteur, a été aussi judicieux qu'énergique.

« Le rapport que l'on vient de faire à la chambre est trop important pour passer ainsi simplement à l'ordre du jour avant d'avoir approfondi la dénonciation qui en fait le sujet ; les intérêts de l'État, le caractère ministériel d'un des dépositaires de l'autorité royale sollicitent, au contraire, le plus mûr examen. »

L'opinant reproduit l'histoire des faits, puis il continue ainsi :

« Le marché conclu présente des disproportions si frappantes, qu'elles laissent dans l'esprit des idées de dilapidation dont l'opinion a droit de s'étonner. Quoi, déjà de tels abus sous un roi qui veut se consacrer au bonheur de son peuple ! des abus qui semblent nous reporter à l'époque désastreuse qui précéda la restauration : abus déplorables sur lesquels le monarque a gémi en rentrant dans ses États, et dont il s'est promis de tarir la source !..............................

....

« Lorsque le ministre des finances est venu plaider ici la cause des créanciers arriérés, lorsqu'il a fait valoir la nécessité d'être libéral envers eux, afin de n'être pas obligé de contracter des engagemens onéreux pour l'État, était-ce bien à de pareilles opérations que l'on avait droit de s'attendre ? Je me crois fondé à en réclamer l'examen le plus impartial ; votre compétence ici n'est pas douteuse. C'est à vous qu'est confiée plus spécialement la surveillance des finances de l'État. Le roi sous lequel nous

vivons a placé l'économie au premier rang de ses vertus politiques; il ne peut vouloir souffrir les dilapidations des trésors.

« Je demande que toutes les pièces concernant l'opération dont il s'agit soient demandées et déposées sur le bureau, ainsi que le cahier des charges et l'original du marché passé avec M. Dommerc, et je vote l'impression du rapport. »

Plusieurs membres appuyèrent ces propositions, l'impression du rapport fut ordonnée, mais on passa à l'ordre du jour sur les pétitions des dénonciateurs.

Le 25 octobre, dans la discussion sur les biens non vendus des émigrés, Durbach s'éleva contre le projet de loi et proposa d'autres mesures. Après avoir établi que le système des confiscations, tout funeste qu'il ait été, ayant existé comme loi de l'État, les émigrés ont dû cesser d'être propriétaires de droit et de fait, l'orateur énonce cette pensée : « Ou il faut méconnaitre tous les principes et toutes les règles, ou il faut convenir que l'opinion que j'émets est celle de la raison et de la loi elle-même. Quand un système de législation a existé, quelque funeste qu'il pût être, on doit respecter les transactions auxquelles il a donné l'appui de la loi. Une justice rétroactive est une injustice; d'un autre côté, tout ce qui tend à jeter sur les transactions légalement faites de l'incertitude et de l'odieux, est dangereux autant qu'injuste. Un vrai Français préférera toujours la perte totale de sa fortune au déshonneur, et à une situation dans laquelle il paraîtrait mériter une réprobation quelconque.

« Durbach, s'attachant ensuite à répondre au dis-

cours du ministre, reconnaît, dans la funeste doctrine qui y est établie, le désir d'ouvrir une porte secrète sur le vaste terrain des domaines nationaux; accuse les journalistes vendus au pouvoir, de s'être permis la propagation de principes aussi funestes, et d'avoir osé dire que les acquéreurs de biens d'émigrés, etc., étaient justement et naturellement exposés à la guerre que ces derniers étaient en droit de leur faire. « L'orateur s'arrêta et fit sentir de quelle importance il était pour la tranquillité publique, de prendre des mesures sévères de responsabilité contre les rédacteurs, les censeurs et les actionnaires de journaux qui se livrent à de tels écarts. »

Durbach ayant ensuite examiné l'ensemble du projet de loi, le trouva contraire à nos lois fondamentales et à la parole sacrée du monarque ; injuste dans son application, funeste dans ses conséquences. Il pensa qu'un principe d'une indemnité générale serait singulièrement préférable, en ce qu'il ne susciterait pas le juste mécontentement que ne manquerait pas de produire un recouvrement inégal. Après une discussion approfondie des divers articles du projet, l'orateur fut d'avis qu'on suppliât le roi de le modifier, et indiqua plusieurs vues générales dont voici les bases :

1.° Aucun bien ne serait rendu en nature.

2.° Il serait fait un état exact des biens d'émigrés non vendus, en y comprenant ceux affectés à un service public.

3.° Il serait créé un fonds en rentes sur l'État, partie en rentes perpétuelles, et partie en rentes viagères.

4.° Les émigrés célibataires et sans enfans auraient

une rente viagère; les émigrés pères de famille auraient des rentes perpétuelles.

5.° La répartition de ces rentes serait faite entre les émigrés dans la proportion du produit net que le trésor aurait précédemment reçu. La même règle serait suivie pour les rentes viagères, en adoptant des augmentations pour les personnes âgées de 60 et de 70 ans, et cela avec la fixation d'un maximum que rien ne pourrait faire dépasser.

L'orateur indique ensuite les sources où il puiserait les fonds nécessaires à cette indemnité, et termine en disant: « Enfin, messieurs, c'est à votre patriotisme et à vos lumières, c'est à votre amour pour la personne sacrée du roi, qu'il appartient de maintenir inflexiblement les dispositions consacrées par la charte: la France entière a les yeux fixés sur ce que vous allez faire, et de votre résolution peuvent dépendre les destinées de l'État, tant la question soumise est nationale, tant les conséquences peuvent être funestes et irremédiables. En un mot, messieurs, je ne crains pas de le dire, d'après l'esprit public qui s'est manifesté de toutes parts, c'est aussi sur le repos et le salut du royaume que vous allez délibérer aujourd'hui. »

Durbach résumant ses divers amendemens, proposa de rayer des registres de la chambre le discours de Ferrand, comme attentatoire aux lois fondamentales de l'État.

Après la dissolution de la chambre, ce député rentra dans ses foyers environné de l'estime de ses concitoyens dont il avait dignement soutenu les droits. Aussi lorsque le retour de l'empereur eut amené un

autre ordre de choses, les électeurs du département de la Moselle choisirent de nouveau Durbach, au mois de mai 1815, pour les représenter à l'Assemblée législative. Le lieutenant-général comte Grenier, Rolland et Barthelemy furent élus en même temps. Durbach revenait alors d'un voyage fait en Allemagne pour ses affaires particulières.

Ce député fut un des cinq membres adjoints au bureau de la chambre le 8 juin, à l'effet de présenter un projet d'adresse à l'empereur.

Le 13, l'Assemblée le choisit pour concourir avec MM. Regnault de Saint-Jean d'Angely, Lefèvre (ordonnateur), Gamon et Desgraves, à la rédaction d'un projet d'organisation spéciale pour la chambre.

Le 17, dans la discussion qui eut lieu sur la question de savoir si la chambre prendrait ou non l'initiative pour les mesures à adopter en faveur du salut de la France, Durbach fut d'avis qu'elle prît une détermination solennelle, et que des commissions fussent nommées pour s'entendre avec le ministère. Il se montra d'une opinion semblable à celle de Dumolard, qui, en sollicitant une détermination prompte, avait demandé qu'on renvoyât à une commission de neuf membres le rapport du ministre de la police générale. Dans la même séance, Durbach reparut plusieurs fois à la tribune et pensa avec M. de Cambon qu'une discussion ouverte sur le régime financier de la chambre devait être publique. Le 21 juin, dans cette séance tumultueuse où Regnault de Saint-Jean d'Angely annonça le désastre sanglant de Waterloo, Durbach appuya vivement la proposition de mander les ministres devant l'Assemblée représen-

tative, et combattit celle de nommer le commandant de la garde nationale.

Après la bataille de Waterloo, Durbach se rendit, avec son collègue Flaugergues, au palais de l'Élysée, qu'habitait Napoléon; et l'on assure que les conseils de ces deux députés contribuèrent beaucoup à engager ce prince à une seconde abdication.

Le 22, il monta deux fois à la tribune et fut obligé d'en descendre au milieu d'interruptions nombreuses et de la plus vive agitation.

Ce fut ce jour là qu'il fit une véhémente sortie contre l'Angleterre, la qualifiant d'éternelle ennemie de la France. « Nous verrons bientôt, dit-il, en quittant la tribune, si ces monarques étrangers sont de bonne foi. »

Le 23, un membre ayant demandé que le gouvernement provisoire fût déclaré responsable collectivement, Durbach voulut que l'on passât à l'ordre du jour, parce que cette commission suprême ayant pour caractère politique de remplacer l'empereur, se trouvait dans les conditions d'une régence, qu'une responsabilité collective n'atteint jamais puisqu'elle s'applique uniquement aux ministres à porte-feuille.

Les bureaux le nommèrent avec Ramond, Vimar, Manuel, Poullain-Grandpré, Bruneau de Beaumets, Lefèbvre-Gineau, Lanjuinais, Delessart, membre de la commission de constitution.

Ce fut en cette qualité que le 28, il lut à la chambre une lettre écrite par le duc d'Otrante au duc de Wellington pour indiquer à ce dernier le désir légitime qu'avaient les Français de vivre à l'abri d'un gouverne-

nent constitutionnel, et pour lui exprimer en même emps l'honneur qui réjaillirait sur lui s'il contribuait u maintien de leurs droits, à l'ordre et à la paix de 'Europe. Durbach exposa ensuite les moyens de résisance qu'avait encore la France et la distribution de la orce armée du royaume. « Il s'agit, dit-il, de défendre ıvec vigueur les approches de la capitale, et de voir ;i en effet l'ennemi est de bonne foi dans sa promesse de respecter les droits des peuples et l'indépendance des nations. En prenant une attitude convenable à nos ressources, à nos moyens, tout sera réglé, je l'espère, à la satisfaction et à la gloire du peuple français. »

Le 30 juin, Durbach dans une véhémente philippique où il poussa trop loin ses sentimens patriotiques, fit à l'Assemblée l'exposé de ses obligations et de ses devoirs, « l'engagea à ne point survivre aux désastres qui menaçaient la patrie, à prendre toutes les mesures qu'exigeait le salut du peuple, à concourir avec zèle à la défense devenue la plus légitime, la plus éminemment nationale; tous les moyens de résistance étant bons dans une cause aussi sacrée. »

Il proposa de déclarer les Bourbons ennemis du peuple français et proscrits de son territoire; de n'écouter aucune proposition de paix, si l'exclusion perpétuelle des princes n'était préliminairement adoptée, et de répondre à l'ennemi que les Français étaient résolus de combattre à mort pour leur liberté et leur indépendance. « Enfin, messieurs, dit-il en terminant, fidèles à votre mandat, vous jurerez de maintenir la déclaration et de mourir au poste que le peuple français vous a confié. Vous jurerez de mourir comme de dignes représentans

d'un grand peuple, en allant vous placer, désarmés et parés des couleurs nationales, entre le canon et le fer de l'ennemi, et celui des redoutes et des braves qui doivent défendre les approches de la capitale où siége la représentation nationale. »

Sur la demande d'un grand nombre de membres, la chambre ordonna l'impression de ce discours et son envoi aux départemens et aux armées.

Le 2 juillet, les bureaux de la chambre adjoignirent M. Durbach aux commissaires qui devaient se rendre aux armées.

Le 5, il fut d'avis que les représentans de la nation envoyassent de suite aux armées et aux gardes nationales les témoignages de satisfaction que venait d'approuver la chambre des pairs. Il jugeait cette mesure très-propre à maintenir un bon esprit parmi les troupes, et à y conserver l'ordre et la discipline.

Le même jour, dans la discussion qui s'éleva au sujet de la déclaration des droits des français et des principes fondamentaux de leur constitution, Durbach vota pour l'abolition de la noblesse et des qualifications féodales.

Compris dans l'ordonnance du 24 juillet, ce député fut obligé de quitter Paris dans l'espace de trois jours: et se plaignit amèrement d'être porté sur cette liste de proscription, dans une lettre adressée au ministre de la police générale.

Paris, le 31 Juillet 1815.

« MONSEIGNEUR,

« Je vais quitter Paris pour obéir à l'ordonnance de

SA MAJESTÉ, du 24 de ce mois; toutefois, en me soumettant à cet exil, j'éprouve le besoin d'exprimer de nouveau à Votre Exc. ma surprise et ma douleur d'avoir été nommé dans une ordonnance dont l'objet indiqué est la punition de l'attentat du mois de mars dernier.

« Votre Excellence ne peut ignorer qu'à cette époque j'étais en Allemagne, uniquement occupé de mes affaires personnelles. C'est là que j'appris non-seulement avec étonnement, mais avec frayeur, la démarche de Napoléon Buonaparte; je dis avec frayeur, car les sentimens que j'avais manifestés et publiés à son égard pouvaient exciter sa vengeance contre moi: mes discours des 7 avril et 30 juin 1814, que je prends la liberté de joindre ici, le prouveront suffisamment. Mon inquiétude a été si profonde alors, que je dois avouer à Votre Excellence que je consultai plusieurs amis respectables, dont le témoignage, s'il en était besoin, serait hors de toute atteinte, pour savoir si je devais rentrer en France dans ces circonstances. Tous m'ont observé que le roi ayant convoqué la chambre des députés, je devais m'y rendre. En conséquence, je me hâtai de terminer mes affaires le plus promptement possible, et je me mis en route le 20 mars. J'arrivai à Sarrebruck, ville frontière de France, le 22 au soir. Aussitôt que je fus rendu à Paris, je crus devoir me présenter à Votre Excellence pour lui demander la permission d'y passer quelques jours, malgré le décret qui en bannissait les députés.

« Votre Excellence se rappellera sans doute aussi mon refus spontané d'accepter la préfecture dont elle m'a fait l'honneur de me parler deux jours après mon arrivée. Elle n'ignore pas non plus que, pendant tout

le cours du règne de Napoléon, je ne me suis jamais approché de sa personne, que je n'ai obtenu ni sollicité de lui aucune faveur, grâce ou emploi; qu'enfin, je ne lui ai parlé que deux fois en ma vie, et chaque fois pour lui faire sentir la nécessité d'abdiquer le pouvoir qu'il exerçait alors : mon collègue Flaugergues peut attester ce dernier fait. Je suis donc à concevoir ce qui a pu motiver l'application à ma personne d'une punition quelconque relative à l'attentat commis au mois de mars.

« Si les opinions que j'ai manifestées dans ma carrière politique ont pu déplaire, c'est un malheur, sans doute; mais loin d'y trouver la marche d'un conspirateur, on a dû y reconnaître toujours le caractère d'un citoyen franc et loyal, étranger à tout esprit de parti comme à toute ambition, dont l'unique désir a été de voir la France, après vingt-cinq ans de sacrifices et de malheurs, jouir enfin d'une constitution qui assurât la liberté, le repos, le bonheur de la nation, et garantît au trône toute la force et tout l'éclat qu'il doit avoir pour le bien même du peuple. On a pu remarquer, en outre, qu'en 1793 j'ai été condamné à mort pour avoir, en ma qualité de membre du Directoire du département de la Moselle, remplissant les fonctions du procureur général syndic, résisté autant qu'il a été en moi, à la chute du trône; et que, depuis cette époque, je n'ai rempli aucunes fonctions publiques jusqu'en l'an 11, que j'ai été nommé membre du Corps législatif.

« Dès lors ma conduite publique est connue, et elle a été telle, que je suis convaincu que Votre Excellence n'a pu me refuser son estime; c'est dans cette confiance

que je lui adresse les représentations qu'elle vient de lire, et dont j'espère qu'elle ne désapprouvera pas la publicité nécessaire à mon honneur, à ma justification et à ma tranquillité future.

« Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance, etc.

« Pour copie conforme :

« DURBACH. »

Les réclamations de ce député furent vaines, et il ne pouvait en être autrement à l'égard d'un homme qui, dans ses discours à la chambre, surtout le 30 juin, montra des opinions si contraires à la dynastie régnante. Après être demeuré quelque temps sous la surveillance de la haute police, il fut obligé de quitter la France et se retira d'abord en Belgique, puis à Tœplitz, en Bohême. Une ordonnance royale le rappela enfin dans ses foyers domestiques, où il vécut loin des fonctions publiques, mais encore occupé d'objets d'utilité générale. Il est mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 16 septembre 1827, à son retour des eaux thermales.

OUVRAGES DE DURBACH.

Durbach est auteur de différens ouvrages, fruits des circonstances et perdus dans l'immensité des brochures politiques.

I. *Nécessité d'une Constitution, ou Pacte social*, par M. Durbach, membre du Corps législatif, Paris, 1814, brochure in-8.° de dix pages.

II. *Encore un Mot sur la Constitution*, par un membre du Corps législatif, Paris, 18 mai 1814, brochure in-8.° de dix-huit pages.

III. *Du Mode de présentation de la constitution au*

Corps législatif et à la nation, in-8.° d'un quart de feuille.

IV. *Aux Membres du Corps législatif*, sur le projet de donner une charte à la France, in-8.° d'une demi-feuille, Paris, 2 juin 1814.

V. *Discours de M. Durbach, au sujet de l'adresse au Roi*, qui devait être lue et approuvée, le 6 juin dernier, Paris, 11 juin 1814, in-8.° d'une demi-feuille.

Durbach se plaint de ce que la charte octroyée par Louis XVIII, au lieu d'être émanée de sa volonté royale, n'a pas été librement débattue et concertée entre les trois branches du pouvoir législatif.

« Je conclus, dit-il, en terminant, à ce que l'adresse à présenter à Sa Majesté se borne à des félicitations générales, sans faire mention ni de la forme, ni des dispositions de la charte, afin de ne pas nous interdire la faculté de faire un jour à ce sujet, une très-respectueuse remontrance à Sa Majesté. »

Durbach n'avait pas prononcé son discours à la chambre, dans la crainte qu'une interprétation de ses motifs pût fournir un prétexte pour calomnier les députés, mais quelques expressions surprises au roi, dans son ordonnance du 7 juin, le déterminèrent à le publier.

VI. *Discours sur la liberté de la presse, prononcé à la chambre des députés des départemens*, dans la séance du 30 juin dernier, par M. Durbach, brochure in-8.° de vingt-sept pages, Paris, de l'Imprimerie d'Hacquart.

VII. *Opinion de M. Durbach sur la liberté de la presse.* Séance du 6 août 1814, brochure in-8.° d'une feuille, Imprimerie d'Hacquart.

VIII. *Encore un Mot aux défenseurs du projet de loi relatif à la liberté de la presse*, par M. Durbach, brochure in-8.° d'une demi-feuille, Paris, Hacquart.

IX. *Encore quelques Lignes sur la liberté de la presse*, in-8.° d'une demi-feuille, Paris, Le Normant.

X. *Opinion de M. Durbach sur la Loi des finances.* Séance du 30 août 1814, brochure in-8.° de vingt-quatre pages, Paris, Hacquart.

XI. *Opinion de M. Durbach sur le projet de loi relatif à la naturalisation des habitans des départemens qui furent réunis à la France;*

Imprimée par ordre de la chambre, comité secret du 28 septembre 1814, brochure in-8.° de 12 pages, Paris, Hacquart.

XII. *Opinion de M. Durbach sur les amendemens faits par la chambre des pairs, au projet de loi relatif à la liberté de la presse.*

Séance du 8 octobre 1814, in-12 d'une feuille, Paris, Hacquart.

XIII. *Opinion de M. Durbach sur le projet de loi concernant la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus.*

Imprimée par ordre de la chambre, séance du 25 octobre 1814, brochure in-8.° de trente-six pages. Paris, Hacquart.

XIV. *Les véritables intérêts de la maison de Bourbon*, brochure in-8.° de six pages, Paris, J. G. Dentu, 1814. Elle est signée : Durbach, membre du Corps législatif, qui a été condamné à mort pour avoir défendu Louis XVI.

Tables du Moniteur, de 1800 à 1814, p. 244. — Moniteur, 1815, p. 546, 50, 678, 700, 702, 713, 718, 719, 723, 745, 747, 749, 754, 757, 62, 766, 770, 772, 776, 844. — 1816, p. 49, 847. — Galerie historique des Contemporains, Bruxelles, 1818, t. IV, p. 288. Biographie des aux Prophètes vivans, par une Société de gens de lettres, 2 vol. in-8.°, 821, t. I, p. 281 et suiv. — Biogr. nouv. des Contemporains, t. VI, p. 63 et suiv. — Biogr. des Hommes vivans, t. II, p. 495 et suiv. — Hist. de France par l'abbé de Montgaillard, t. VIII, p. 50 à 52. — Hist. de Thionville, p. 327. — Notes communiquées.

Durbach (Joseph-Léopold), fils aîné du député, colonel directeur de l'artillerie de Bayonne, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'honneur, etc., est né le 6 août 1785 à Thionville, et fut baptisé à Cattenom, lieu natal de son père.

Ayant fait de bonnes études, il entra, à 16 ans, à l'école polytechnique et sortit, en octobre 1803, le second dans une promotion de trente-sept officiers d'artillerie. Devenu, fort jeune encore, lieutenant-colonel au régiment de Valence (artillerie), il passa colonel directeur à Mont-Dauphin, le 22 janvier 1824, puis à Bayonne, l'un des postes les plus importans du royaume.

Tables du Moniteur, de 1800 à 1814, p. 244. — Moniteur, 1820 p. 1099. -- Note communiquée par M. Teissier.—Hist. de Thionville du même, p. 304.

DU TEIL (*Voyez* Teil.)

FIN DU I.er VOLUME.



LACRETELLE.



NEY.



PILÂTRE DE ROZIERS.



LASALLE.



